E/3735
E/CN.11/627

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(20 mars 1962 - 18 mars 1963)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(20 mars 1962 - 18 mars 1963)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NATIONS UNIES

New York, 1963

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3735
E/CN.11/627

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	*Pages*
INTRODUCTION	1	1
PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA DIX-HUITIÈME SESSION	2-231	1
A. — *Travaux des organes subsidiaires*	4-164	1
1. — Industrie et ressources naturelles	5-48	1
Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient	6-14	2
Cycle d'études sur la fourniture des services essentiels en matière de logement urbain et rural	15-17	3
Comité de perfectionnement des centres régionaux de l'habitation	18-20	3
Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction	21-25	4
Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes en Asie et en Extrême-Orient	26-34	5
Comité de l'industrie et des ressources naturelles	35-48	6
2. — Commerce international	49-75	8
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional: consultations sur la noix de coco et les produits dérivés	50	8
Groupe de travail des douanes	51-58	8
Réunion spéciale sur le jute	59-60	9
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (cinquième série)	61-63	10
Comité du commerce	64-75	10
3. — Transports intérieurs et communications	76-107	12
Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation	77	12
Sous-Comité des chemins de fer	78-83	13
Semaine d'études sur l'expansion du tourisme	84-87	14
Sous-Comité des voies fluviales	88-95	14
Deuxième session commune des groupes de spécialistes des routes internationales	96-101	15
Comité des transports intérieurs et des communications	102-107	16
4. — Division de la recherche et des plans	108-122	17
Troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation	109-112	17
Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique	113-115	18
Groupe de travail du développement et des plans économiques	116-119	18
Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social	120-122	19
5. — Mise en valeur des ressources hydrauliques	123-151	19
Cycle régional d'études sur la mise en valeur des eaux souterraines, notamment dans les régions deltaïques	124-127	19
Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques	128-133	20
Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong	134-151	21
6. — Développement social	152-164	24
Groupe préparatoire de spécialistes du développement communautaire dans les zones urbaines en Asie	153	24
Cycle asiatique d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines	154-159	25
Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance	160-164	25

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	Paragraphes	*Pages*
B. — *Autres travaux*	165-212	26
Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques	166-169	26
Division de la recherche et des plans	170-178	27
Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture	179-185	29
Division de l'industrie	186-189	29
Subdivision du commerce	190	30
Division des affaires sociales	191-195	30
Autres aspects des travaux	196-212	31
C. — *Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations*	213-231	34
Institutions spécialisées	214-223	34
Organisation internationale du Travail (OIT)	214	34
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	215	34
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	216	35
Organisation mondiale de la santé (OMS)	217	35
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	218	35
Fonds monétaire international (FMI)	219	35
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	220	35
Union internationale des télécommunications (UIT)	221	36
Organisation météorologique mondiale (OMM)	222	36
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)	223	36
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	224	36
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)	225	36
Autres organisations internationales	226-229	36
Plan de Colombo	226	36
Conseil de coopération douanière (CCD)	227	36
Communauté économique européenne (CEE)	228	36
Organisation asiatique de productivité (OAP)	229	36
Organisations non gouvernementales	230-231	37
DEUXIÈME PARTIE. — DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION	232-409	37
A. — *Participation aux séances et organisation des travaux*	232-271	37
Ouverture et clôture de la session	232-234	37
Allocutions d'ouverture et de clôture	235-262	37
Membres et participation aux séances	263-267	41
Pouvoirs	268	42
Election du Bureau et organisation des travaux	269-271	42
B. — *Ordre du jour*	272	42
C. — *Compte rendu des débats*	273-409	43
La situation économique en Asie	273-281	43
Développement et plans économiques	282-302	45
Commerce	303-321	48
Industrie et ressources naturelles	322-336	50
Transports intérieurs et communications	337-353	52
Mise en valeur des ressources hydrauliques	354-357	55
L'entreprise du Mékong	358-368	55
Aspects sociaux du développement économique	369-375	58
Agriculture	376-386	59
L'assistance technique et les activités du Fonds spécial dans la région	387-400	60
Coopération avec les institutions spécialisées	401-404	62
Modification du mandat de la Commission	405-407	62
Dates et lieux des prochaines sessions	408-409	62

Blank page

Page blanche

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a, lors de sa 289e séance, tenue le 18 mars 1963, adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 20 mars 1962 au 18 mars 1963. Elle l'adresse au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa trente-sixième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose qu'elle « présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire » [1].

Première partie

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA DIX-HUITIÈME SESSION

2. Pendant l'année considérée, la Commission, conformément à la résolution 916 (XXXIV) du Conseil économique et social et à la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale relatives à la Décennie des Nations Unies pour le développement, a accru sa participation aux programmes d'activité et de coopération technique entrepris par les Nations Unies pour accélérer le développement économique et social des pays de la région et atteindre l'objectif prévu, soit un taux d'accroissement annuel minimum de 5 p. 100 de leur revenu national global au cours des années 1960 et suivantes. Ce faisant, elle s'est attachée surtout, comme les années précédentes, à favoriser la coopération régionale et internationale entre les Etats membres en vue, notamment, de la mise en valeur de leurs ressources et de la mise sur pied de l'infrastructure nécessaire à une industrialisation rapide.

3. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections: *a*) travaux des organes subsidiaires de la Commission; *b*) autres travaux; *c*) rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations.

A. — Travaux des organes subsidiaires

4. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue les directives du Conseil économique et social, notamment ses résolutions 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 783 (XXX), 791 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX), 801 (XXX), 839 (XXXII), 840 (XXXII), 841 (XXXII), 909 (XXXIV) et 920 (XXXIV), qui soulignent la nécessité de concentrer les activités et les ressources sur les problèmes majeurs du développement économique et social des pays sous-développés. Ils se sont attachés en priorité à participer aux programmes d'action concertée des divers organismes des Nations Unies, axés sur des domaines choisis pour leur importance stratégique et dans lesquels les possibilités et les besoins d'action régionale et internationale étaient les plus évidents.

1. — Industrie et ressources naturelles

5. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la date des sessions du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et des organes qui font rapport à ce comité, ainsi que la composition de leur bureau, pour la période considérée.

[1] La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents suivants: rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 [*Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément n° 6* (E/452; E/491)]; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 [*ibid., sixième session, Supplément n° 8* (E/606 et Corr.1)]; rapport intérimaire sur la troisième session, 1er-12 juin 1948 [*ibid., septième session, Supplément n° 12* (E/839)]; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 [*ibid., huitième session, Supplément n° 3* (E/1088)]; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1er juillet 1948-5 avril 1949 [*ibid., neuvième session, Supplément n° 13* (E/1329 et Add.1)]; rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-huitième, trentième, trente-deuxième et trente-quatrième sessions (*ibid., onzième session, Supplément n° 8* (E/1710); *ibid., treizième session, Supplément n° 7* (E/1981); *ibid., quatorzième session, Supplément n° 3* (E/2171); *ibid., quinzième session, Supplément n° 6* (E/2374); *ibid., dix-septième session, Supplément n° 3* (E/2553); *ibid., vingtième session, Supplément n° 5* (E/2712); *ibid., vingt-deuxième session, Supplément n° 2* (E/2821); *ibid., vingt-quatrième session, Supplément n° 2* (E/2959); *ibid., vingt-sixième session, Supplément n° 2* (E/3102); *ibid., vingt-huitième session, Supplément n° 2* (E/3214); *ibid., trentième session, Supplément n° 2* (E/3340); *ibid., trente-deuxième session, Supplément n° 2* (E/3466); *ibid., trente-quatrième session, Supplément n° 2* (E/3599).

Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient (deuxième session), 1er-15 septembre 1962.

Président: M. Hassan Ali Mansour (Iran);

Premier Vice-Président: U Maung Maung (Birmanie);

Deuxième Vice-Président: le major général M. Hayaud Din (Pakistan).

Cycle d'études sur la fourniture des services essentiels en matière de logement urbain et rural, 17-24 septembre 1962.

Président: M. N. G. Devan (Inde);

Premier Vice-Président: M. Tsuneo Goto (Japon);

Deuxième Vice-Président: M. Mohammad Rahman (Pakistan).

Comité de perfectionnement des centres régionaux de l'habitation (quatrième session), 24-26 septembre 1962.

Président: M. Soon Kil Hong (République de Corée).

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (septième session), 25-29 septembre 1962.

Président: M. C. P. Malik (Inde);

Premier Vice-Président: U San Tun Aung (Birmanie);

Deuxième Vice-Président: M. Visudh Junanonda (Thaïlande).

Cycle d'études des Nations Unies sur le développement des industries chimiques de base ou connexes en Asie et en Extrême-Orient, 3-13 octobre 1962.

Président: M. Charng Ratanarat (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. G. P. Kane (Inde);

Deuxième Vice-Président: M. Mohamad Sarudji (Indonésie).

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quinzième session), 8-18 février 1963.

Président: M. Porn Srichamara (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. B. N. Tabios (Philippines);

Deuxième Vice-Président: M. Mir Mohamed Sediq Farhang (Afghanistan).

COLLOQUE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

6. A sa deuxième session, qui s'est tenue à Téhéran en septembre 1962, le Colloque a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en valeur des ressources en pétrole et en gaz naturel des pays de la région, y compris les techniques de prospection et d'exploitation. Il a examiné quels étaient actuellement les instituts qui pouvaient assurer la formation du personnel technique dont les pays de la région ont besoin pour développer leurs industries du pétrole et du gaz naturel, et il a envisagé les mesures concrètes qui permettraient d'accroître la coopération régionale et internationale dans ces domaines. Le Colloque a été suivi de voyages d'études aux gisements pétrolifères iraniens et à la raffinerie d'Abadan.

Mise en valeur des ressources pétrolières

7. Le Colloque a noté qu'au cours de la période 1957-1960 la production avait augmenté de 40 p. 100, la consommation de 34,9 p. 100 et la capacité de raffinage de 34 p. 100. Le chiffre des réserves connues de pétrole et de gaz a également augmenté dans quelques pays de la CEAEO. L'industrialisation peu avancée et les faibles niveaux de revenu expliquent pourquoi la consommation moyenne de produits pétroliers par habitant a été, dans la région, nettement inférieure à celle du reste du monde. Cependant, l'expansion industrielle de la région doublera presque, au cours des quelques années à venir, la demande actuelle de produits pétroliers, et cet accroissement de la demande mettra à rude épreuve les ressources de la région en pétrole brut et sa capacité de raffinage. Dans tous les pays de la région, l'Etat prend une part de plus en plus active à l'expansion et à la direction de l'industrie pétrolière. Mais il faut une importante assistance technique et financière pour accélérer le rythme d'expansion de cette industrie.

Géologie des gisements pétrolifères

8. Le Colloque a insisté sur l'intérêt qu'il y a à déterminer la structure et la nature des roches sédimentaires des divers bassins. On cherche déjà à suivre la structure tectonique qui va de l'Iran, à l'ouest, jusqu'aux îles du Pacifique, aux confins orientaux de la région. Le Colloque a félicité le secrétariat d'avoir achevé l'établissement de la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de l'Asie et de l'Extrême-Orient, qui donne un tableau d'ensemble précis de la géologie des gisements pétrolifères et des nappes de gaz de la région. Il a estimé que l'on pourrait porter des indications plus détaillées sur une carte au millionième ou même à une échelle plus grande encore et a recommandé aux pays d'en entreprendre la confection.

Levés géologiques communs

9. Les levés géologiques communs effectués le long de la frontière qui sépare la Thaïlande de la Fédération de Malaisie et d'autres opérations semblables qui ont déjà été entreprises constituent des exemples louables de coopération internationale entre des pays voisins. Le Colloque a recommandé au secrétariat d'encourager d'autres pays de la région à entreprendre ces levés communs et d'aider les pays intéressés à les effectuer.

Techniques et procédés de prospection pétrolière

10. Le Colloque a noté que la découverte de nouvelles techniques avait stimulé la prospection pétrolière dans la région et il a souligné qu'il conviendrait d'employer les méthodes qui fournissent le maximum de données régionales et locales sur l'existence de gisement pétrolifères. Des opérations détaillées telles que les enquêtes minéralogiques et des études sur les assemblages fossiles dans les fosses de forage peuvent révéler des possibilités de formation de pétrole et, partant, faciliter le choix des zones les plus prometteuses. Il faut donc entreprendre

des études géophysiques spéciales pour obtenir des renseignements détaillés sur l'histoire tectonique de la région. L'hydrologie d'un bassin fluvial justifie fréquemment des enquêtes particulières. Le Colloque a suggéré que le secrétariat pourrait jouer le rôle de centre de rassemblement de renseignements sur les questions mentionnées ci-dessus, et stimuler ainsi les enquêtes géologiques et géophysiques dans le cadre régional.

11. Le Colloque a étudié les problèmes que pose l'estimation des réserves et de la production future nécessaire aux fins de la planification. Malgré le caractère incertain des réserves non confirmées, il conviendrait d'en tenir compte pour la planification à long terme. Etant donné la variété des définitions et nomenclatures données pour diverses catégories de réserves, il est difficile de comparer les estimations faites par les différentes organisations. Le Colloque a par conséquent recommandé au secrétariat de regrouper les définitions et la terminologie utilisées par les pays membres.

Gisements de schistes bitumineux

12. Le Colloque a noté qu'on avait mis au point un grand nombre de techniques et de machines nouvelles pour extraire le pétrole des gisements de schistes bitumineux et que ces innovations permettraient d'accélérer l'exploitation commerciale de ces gisements.

Production, stockage, transport et utilisation du gaz naturel

13. Le Colloque a constaté que la production, le stockage et l'utilisation adéquate du gaz naturel dans la région permettraient de remédier au gaspillage actuel de grandes quantités de gaz qui sont brûlées. Le transport par mer de gaz naturel liquide permettra d'augmenter la consommation du gaz naturel. Le développement de l'industrie pétrochimique est un terrain idéal pour la coopération régionale puisque le gaz naturel pourrait être obtenu, notamment en Iran, à bas prix. Le Gouvernement iranien a offert de fournir aux pays de la région du gaz naturel à des conditions favorables si les usines d'engrais de ces pays utilisent l'ammoniaque liquide d'Iran. Le Colloque a recommandé que le secrétariat examine les problèmes relatifs à la mise en valeur du gaz naturel dans les pays de la région, notamment ceux qui concernent la prospection, la production, le stockage, le transport et l'utilisation nationale et intra-régionale, et aide les pays, le cas échéant.

Formation technique

14. Le secrétariat a été prié d'établir un inventaire des possibilités de formation existantes dans la région et d'encourager les pays à en faire usage. Le Gouvernement iranien a offert ses nombreuses installations pétrolières pour la formation de personnel provenant des Etats membres de la région. Le Colloque a pris note du fait que le programme régional CEAEO/DOAT d'assistance technique prévoyait, pour 1963, un nombre limité de bourses pouvant permettre aux divers pays d'envoyer des stagiaires en Iran. Le Colloque ainsi que le Comité de l'industrie et des ressources naturelles à sa quinzième session ont recommandé de hâter la création en Iran d'un Institut régional du pétrole, conformément à la recommandation formulée par la Commission à sa dix-huitième session (voir par. 44).

CYCLE D'ÉTUDES SUR LA FOURNITURE DES SERVICES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE LOGEMENT URBAIN ET RURAL

15. Le Cycle d'études, organisé à New Delhi par la CEAEO, avec le concours de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Gouvernement indien, a examiné les problèmes relatifs à la fourniture des services directement essentiels au développement du logement urbain et du logement rural, tels que l'adduction d'eau, le drainage, les routes, l'électricité et autres services, et a recommandé que des dispositions soient prises pour la mise sur pied de ces services et la formation du personnel.

Normes pour la fourniture des services

16. Le Cycle d'études a recommandé à la CEAEO de réunir, conjointement avec l'OMS et les deux centres régionaux de l'habitation (à Bandoung et à New Delhi) un groupe d'experts qui serait chargé d'étudier les conditions régissant la fourniture des services essentiels et d'établir des normes relatives au coût des divers services.

Aspects économiques

17. Etant donné que le prix du terrain constitue l'un des éléments majeurs du coût de ces services, le Cycle d'études a instamment prié les gouvernements de prendre des dispositions spéciales afin de maintenir le coût du terrain et de son aménagement à un niveau raisonnable. Il a également suggéré le recours, dans la plus grande mesure possible, aux matériaux locaux, qui permettrait d'économiser sur les importations.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT DES CENTRES RÉGIONAUX DE L'HABITATION

18. Lors de sa quatrième session, qui a eu lieu à New Delhi en septembre 1962, le Comité de perfectionnement a examiné les mesures qu'il conviendrait d'adopter afin d'accroître les activités et l'efficacité régionale des deux centres.

Recherche régionale

19. Le Comité de perfectionnement a recommandé que des dispositions d'ordre pratique soient prises pour la coordination des travaux des pays de la région et leur collaboration par l'intermédiaire des centres, dans le domaine de la recherche en matière d'habitation. Selon le Comité, les directeurs des centres devraient faire des visites dans les pays de la région, y établir des contacts directs avec les personnalités responsables de l'habitation et évaluer les besoins de ces pays. Ils pour-

raient ainsi élaborer le programme de travail des centres de façon qu'il réponde au mieux à ces besoins. Le Comité a également suggéré que les Nations Unies fournissent une assistance aux divers pays afin qu'ils puissent participer aux réunions du Comité de perfectionnement.

Formation régionale

20. Le Comité de perfectionnement a estimé qu'il devenait urgent de s'occuper de la formation professionnelle en matière d'habitation et a recommandé la création, au sein du Centre régional de l'habitation de New Delhi, d'un Institut de formation professionnelle en matière d'habitation, qui assurerait une formation postuniversitaire dans des domaines importants, tels que la planification physique et la conception, la construction — notamment la productivité et la direction du chantier —, l'administration et la gestion des ensembles d'habitation.

GROUPE DE TRAVAIL DE L'HABITATION ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

21. A sa septième session, qui s'est tenue à New Delhi en septembre 1962, le Groupe de travail a passé en revue la situation en matière d'habitation dans la région, les problèmes relatifs à l'urbanisme et à la planication régionale ainsi que les travaux des organismes suivants: Cycle d'études des Nations Unies sur la fourniture de services essentiels en matière de logement urbain et rural, Comité de perfectionnement des centres régionaux de l'habitation (quatrième session), Mission d'enquête et d'évaluation des méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation en Asie du Sud-Est, et Groupe spécial d'experts chargé d'étudier le financement de l'habitation constitué par les Nations Unies conformément à la résolution 830 C (XXXII) du Conseil économique et social. Il a établi un nouveau programme de travail qui réponde mieux à l'ordre de priorité des besoins des divers pays de la région.

Situation actuelle de l'habitation

22. Le Groupe de travail a noté que le prix élevé du terrain et des matériaux de construction dans les villes fait obstacle à la mise en œuvre des programmes de construction d'habitations, notamment pour les groupes sociaux économiquement faibles. La hausse de ce prix a été bien supérieure, dans la région, à celle des salaires des familles de la classe ouvrière, de sorte que l'écart a encore augmenté entre le loyer « économique », d'une part, et le loyer « social », d'autre part. Etant donné que les ressources financières limitées font l'objet de demandes concurrentes, l'Etat ne peut pas, sans aide, faire face aux problèmes que pose le financement de l'habitation. C'est la raison pour laquelle le Groupe de travail a suggéré que le secteur privé y participe dans une plus large mesure. Il faudrait donc que les autorités lui accordent des encouragements — concessions fiscales, par exemple, et octroi, au prix coûtant, de terrains de lotissement aménagés.

Urbanisme et planification régionale

23. De l'avis du Groupe de travail, la planification physique devrait, pour satisfaire la demande de logements, être considérée, au même titre que les facteurs socio-économiques, comme faisant partie intégrante de la planification nationale. Il a recommandé que les gouvernements revoient leur politique et leurs programmes d'urbanisation; qu'un appareil administratif soit créé en vue de la planification, de l'administration et de l'exécution de ces programmes; qu'un organe gouvernemental central soit chargé de s'occuper de tous les aspects de la question du logement et du développement de la planification urbaine et régionale; et que les divers pays adoptent des mesures appropriées de réforme foncière en vue d'accélérer le développement urbain et régional.

Mission d'enquête et d'évaluation des méthodes d'effort personnel appliquées à l'habitation en Asie du Sud-Est

24. Le Groupe de travail a examiné le rapport de la Mission (I&NR/HBWP.7/1) organisée par les Nations Unies, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et qui s'était rendue à Ceylan, dans l'Inde, en Indonésie, au Japon, aux Philippines et en Thaïlande. Il a constaté que, dans la région, l'importance de la méthode « castor » est plus ou moins inversement proportionnelle au développement technique et économique du pays et que, dans les pays où il existe d'autres sources d'emplois rémunérés, la nécessité de la construction du type « castor » est considérablement réduite. Il a noté que l'existence de matériaux de construction locaux favorise la construction « castor » et a suggéré que, comme cela a été le cas en Indonésie, les gouvernements de la région adoptent des mesures appropriées pour créer, dans les zones rurales, des entreprises de production de matériaux de construction.

Groupe spécial d'experts chargé d'étudier le financement de l'habitation

25. Le Groupe de travail a examiné les recommandations du Groupe spécial d'experts [2], notamment celles qui portaient sur la mobilisation des ressources nationales et l'accroissement des ressources internationales. La Mission avait conseillé aux gouvernements de la région de prendre, à l'échelon national, des mesures en vue de mobiliser des ressources pour l'exécution de programmes de logement et de développement urbain et de faire en sorte que soient aménagés les installations et services collectifs essentiels, notamment l'approvisionnement en eau, le système d'égouts et les routes, surtout lorsqu'il s'agit de programmes de construction d'habitations à bon marché, d'autoconstruction et de construc-

[2] Voir *Report of the* ad hoc *Group of Experts on Housing and Urban Development* (publication des Nations Unies, n° de vente: 63.IV.1).

tion de maisons « élémentaires ». Le Groupe de travail a approuvé la proposition tendant à la création, par les Nations Unies, de fonds communs de matériel, de services techniques et de ressources, et celle en vertu de laquelle les Nations Unies accorderaient leur aide aux projets pilotes et de démonstration dans les domaines de l'habitation à bon marché, du développement urbain, de la fabrication de matériaux de construction et de la construction. Il s'est félicité de la création, par le Conseil économique et social, d'un nouveau Comité du logement, de la construction et de la planification.

CYCLE D'ÉTUDES SUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES DE BASE OU CONNEXES EN ASIE ET EN EXTRÊME-ORIENT

26. Ce cycle d'études a été organisé à Bangkok conjointement par la CEAEO, le Centre de développement industriel et la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT) du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais. Les participants à cette réunion ont examiné les problèmes touchant le développement, dans la région, des industries de la soude caustique et de l'acide sulfurique et des industries connexes, ils ont envisagé les mesures qu'il conviendrait de prendre pour encourager, lorsque cela s'avérera possible, la fabrication des appareils et du matériel d'usines de produits chimiques, et explore les possibilités de coopération régionale et internationale.

Etat actuel des industries chimiques de la région

27. Le Cycle d'études a noté qu'en 1960 la valeur globale des produits chimiques importés dans la région avait été de 1 milliard de dollars, soit plus de 7 p. 100 de toutes les importations de la région, et que 75 p. 100 de ces produits provenaient de pays industriels extérieurs à la région. Il a estimé qu'à mesure qu'augmenterait le degré d'industrialisation de la région le commerce tant intrarégional qu'interrégional des produits chimiques s'intensifierait, et il a recommandé que, pour leurs statistiques du commerce, les pays de la région adoptent la Classification type pour le commerce international (CTCI).

Méthodes de programmation du développement des industries chimiques de base

28. Le Cycle d'études a souligné qu'il fallait mettre au point des techniques rationnelles de programmation du développement des industries chimiques de base, notamment pour entreprendre les enquêtes sur les possibilités de réalisation pour l'exécution desquelles les pays peuvent obtenir une assistance du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, du Fonds spécial, de divers programmes bilatéraux et de sociétés d'études industrielles. Il a recommandé aux gouvernements de la région d'accorder des exemptions fiscales et divers autres encouragements à l'industrie.

Industrie du sel

29. Notant que la consommation de sel par habitant dans la région était très faible mais qu'elle pourrait être accrue grâce à l'expansion de la production de sel dans les pays qui offrent des possibilités à cet égard et grâce à l'intensification du commerce intrarégional, le Cycle d'études a suggéré que les gouvernements adoptent une politique fiscale libérale et prennent les mesures voulues pour encourager les exportations de sel. L'expérience acquise notamment par la Chine (Taïwan), l'Inde et le Japon dans l'utilisation des bitterns pourrait être utile à bien d'autres pays de la région.

Industrie de la soude

30. Le Cycle d'études a noté que le procédé double qui produisait simultanément du carbonate de sodium et du chlorure d'ammonium était plus souple que le procédé qui consiste à obtenir du carbonate de sodium à partir de la soude à l'ammoniaque; s'agissant de la production de soude caustique, le procédé électrolytique semble être le meilleur. Etant donné que la production électrolytique d'une tonne de soude caustique donne comme sous-produits 0.88 tonne de chlore et 0.025 tonne d'hydrogène, les pays devraient envisager les mesures à à prendre pour utiliser le chlore pour la fabrication de l'acide chlorhydrique, du DDT, de l'hexachlorobenzène et des décolorants en poudre.

Industrie de l'acide sulfurique

31. Comme les frais élevés de transport interdisent en général l'expédition de l'acide sulfurique à de grandes distances, la création d'une industrie locale se justifie dans tout pays ayant un marché suffisant. En ce qui concerne le choix entre le procédé par contact et le procédé intensif en tour ou procédé NO (oxyde nitrique), on a souligné que le second était tout particulièrement indiqué dans les pays où les matières premières étaient de basse qualité. Le Cycle d'études a recommandé de diffuser aussi largement que possible dans les pays de la région les renseignements techniques sur les installations et les divers procédés existants, ainsi que sur tous perfectionnements et nouveautés.

Politique de développement : protection et stimulants

32. On a estimé que les gouvernements des pays de la région devraient aider au développement de leurs industries chimiques grâce à des mesures souples telles que le contrôle des importations, des exonération temporaires d'impôts, d'autres formes de concessions fiscales et l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt.

Fabrication des appareils et du matériel d'usines de produits chimiques

33. Le Cycle d'études a noté que la fabrication des appareils et du matériel d'usines de produits chimiques s'était développée dans plusieurs pays de la région. Au cours des premiers stades du lancement de cette industrie, la fabrication de matériel, même très simple, donnerait

aux ingénieurs la possibilité de se former, mais les pays devraient se tenir au courant des innovations techniques et des procédés de construction les plus récents et obtenir le *know-how* nécessaire grâce à des accords passés avec des sociétés étrangères. Certains pays pourraient également envisager la possibilité de faire appel à des établissements industriels existants tels que chantiers navals de construction et de réparation, fonderies et ateliers de mécanique pour fabriquer du matériel et des installations.

Coopération internationale et régionale

34. Le Cycle d'études a recommandé que le secrétariat crée un groupe consultatif régional d'experts des industries chimiques, que les gouvernements des pays de la région nomment des correspondants ou rapporteurs techniques qui demeureraient en étroit contact avec le secrétariat et que l'on choisisse des instituts de recherche de la région qui puissent jouer le rôle de centres régionaux de recherche et de formation ouverts aux autres pays de la région. En outre, le secrétariat de la CEAEO devrait, en coopération avec l'OIT et l'UNESCO, examiner périodiquement le problème que pose la pénurie de personnel technique et d'ouvriers qualifiés dans la région et suggérer des solutions.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

35. Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles, à sa quinzième session, tenue à Bangkok en février 1963, a examiné les programmes et les politiques des pays de la région dans le domaine de l'industrie et a étudié les mesures concrètes propres à accélérer le développement industriel de la région au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a examiné les travaux de ses organes subsidiaires et ceux du secrétariat et a suggéré des moyens par lesquels le secrétariat pourrait aider les pays de la région dans le domaine industriel [3].

Industrialisation

36. Le Comité a noté les progrès de l'industrialisation des pays de la région, en particulier dans le domaine des industries qui leur permettront de s'affranchir des importations. Cependant, la différence de rythme de croissance entre les pays développés et peu développés de la région s'est maintenue, et la nécessité est apparue d'une diversification des industries et d'un relèvement de la productivité. Le Comité a insisté sur la nécessité de coordonner les plans de développement industriel avec les programmes généraux de développement économique et de maintenir une certaine souplesse dans les politiques et dans les plans afin de permettre le transfert des ressources d'un secteur à l'autre en fonction de l'évolution de la situation. Il a vivement engagé les pays qui n'ont pas de plans cohérents à entreprendre, avec l'aide du secrétariat, des enquêtes sur la possibilité d'implantation d'industries. Le secrétariat devrait dégager les conséquences des enquêtes déjà effectuées. Les pays développés pourraient aider les pays en voie de développement en adoptant des politiques commerciales non restrictives et en ouvrant leurs marchés aux produits primaires et manufacturés des pays en voie de développement.

37. Le Comité a noté que dans certains pays le développement industriel était freiné par l'étroitesse du marché intérieur; cette difficulté pourrait être surmontée par l'implantation d'industries sur le plan régional ou sous-régional. Le Comité a demandé au secrétariat de garder ce problème à l'étude de manière permanente et d'encourager les efforts régionaux vers l'industrialisation. La pénurie de personnel spécialisé étant un problème majeur, le Comité a décidé d'examiner périodiquement les programmes relatifs à la « promotion professionnelle dans l'industrie » en coopération avec les diverses institutions. Le secrétariat, ainsi que les institutions spécialisées intéressées, se préoccupe de plus en plus du développement de la petite industrie.

38. Le Comité a remercié les pays avancés extérieurs à la région pour l'aide croissante apportée aux pays de la région, aide qui, à son avis, continuera pendant bien des années encore à présenter une importance capitale pour bon nombre de ces pays. Le Comité a constaté avec plaisir que l'on se rendait compte de plus en plus nettement de la nécessité d'une coordination étroite des programmes d'assistance avec les plans nationaux à long terme et de consultations entre donateurs et bénéficiaires.

Promotion des investissements

39. Le Comité a passé en revue les mesures prises par divers pays de la région pour attirer les investissements industriels, mesures qui portent maintenant leurs fruits. Les pays exportateurs de capitaux pourraient encourager leurs détenteurs de fonds à investir leurs capitaux dans les pays en voie de développement de la région, grâce à des accords sur la double taxation et à des programmes de garantie des investissements. Le Comité a noté que les problèmes que posent le rapatriement des bénéfices, les restrictions sur l'exportation en franchise ainsi que le prix élevé imposé par les compagnies étrangères sur les produits semi-fabriqués au cours des stades initiaux de l'industrie de transformation pourraient être résolus grâce à des mesures correctives appropriées prises par les pays développés. Il a suggéré qu'une équipe de spécialistes entreprenne dans un pays de la région une étude approfondie des mesures juridiques, économiques et administratives propres à stimuler les investissements dans l'industrie et qu'un cycle d'études sur l'encouragement des investissements soit ultérieurement organisé. Le secrétariat devrait préparer un manuel des investissements dans la région et servir de centre de renseignements sur les lois et règlements des pays de la région relatifs aux investissements.

Productivité

40. Le Comité a insisté sur la nécessité d'un programme intégré de formation de personnel de direction et de personnel technique. Il a passé en revue l'assis-

[3] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-neuvième session, après examen du rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, voir par. 322 à 336.

tance fournie par le Fonds spécial ainsi que l'assistance apportée au titre du Programme élargi d'assistance technique, avec le concours de l'OIT, en vue de la création de centres de productivité, et il a fait sienne la suggestion de l'OIT tendant à la création, dans les pays de la région, d'organisations permanentes dans le domaine de la productivité. Il a exprimé l'espoir que l'OIT, l'Organisation asiatique de productivité et d'autres institutions continueraient à aider les pays dans ce but.

Développement des industries chimiques de base ou connexes

41. Le Comité a fait siennes les recommandations du Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/I&NR/41); il a noté qu'un cycle d'études sur le développement de l'industrie des engrais dans la région de la CEAEO se réunirait en 1963 et a suggéré d'envisager par la suite des réunions semblables sur les industries du gaz naturel et des produits pétrochimiques. Il a noté la possibilité de développer le commerce des produits chimiques, tant intrarégional qu'interrégional. Etant donné que la complexité des problèmes soulevés par le développement des industries chimiques dans la région nécessite une coopération internationale et régionale, le secrétariat devrait entreprendre l'étude des procédés et des produits qui demandent une telle coopération. Le Comité a noté l'importance des enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries chimiques et autres, pour lesquelles un concours précieux a été apporté au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies, du Fonds spécial et de divers programmes bilatéraux, ainsi que par des firmes d'ingénieurs-conseils. Le Comité a fait siennes les recommandations du Cycle d'études concernant la création d'un groupe régional d'experts des industries chimiques, la nomination de correspondants ou rapporteurs techniques qui maintiendraient des relations étroites entre le secrétariat et les Etats membres et, enfin, la création d'une section des industries chimiques au sein du secrétariat de la CEAEO.

Petite industrie

42. Le Comité a reconnu le rôle essentiel de la petite industrie dans le développement économique et social des pays de la région et a examiné les progrès effectués et les problèmes rencontrés dans la modernisation de ces industries. Il a considéré que le *Bulletin de la petite industrie*, publié par le secrétariat développait utilement les échanges de renseignements entre les pays de la région sur les derniers progrès concernant les types de machines et d'équipement, les procédés, les produits, les méthodes de production, les techniques de commercialisation, la normalisation, le contrôle de la qualité ainsi que d'autres questions; il a suggéré aussi que les problèmes de financement et de crédit, les questions relatives aux matières premières, ainsi que celles du développement des petites industries en tant qu'unités auxiliaires des grandes industries soient également traités dans le *Bulletin*.

Habitation et matériaux de construction

43. Le Comité a noté qu'étant donné l'importance des problèmes d'habitation dans la région l'action de l'Etat n'était pas suffisante et il a demandé au secrétariat d'étudier l'utilisation et la production de matériaux et d'éléments de construction, ainsi que les programmes relatifs à l'habitation et à l'aménagement urbain et régional. Il a fait sienne la recommandation demandant qu'un groupe de spécialistes soit chargé d'une étude approfondie sur les services essentiels que nécessitent les programmes relatifs à l'habitation, et que les services compétents des Nations Unies contribuent à la création d'un institut de formation en matière d'habitation au Centre régional de l'habitation de New Delhi. Il a insisté sur la nécessité de développer les activités régionales des Centres de l'habitation à New Delhi et à Bandoung.

Développement des ressources minérales

44. Le Comité a approuvé les recommandations du deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient concernant une meilleure utilisation du gaz naturel, la possibilité d'efforts conjoints et d'une coopération intrarégionale, et l'utilisation sur le plan régional des services de formation qui existent en Iran. Il a exprimé l'espoir que l'institut régional du pétrole, que la Commission avait recommandé de créer à sa dix-huitième session, prendrait bientôt forme. Il a suggéré que le secrétariat aide les gouvernements à créer des services géologiques nationaux et à mettre en commun du matériel sur le plan régional. Le Comité a insisté à nouveau sur la nécessité d'établir des levés géologiques des régions frontières et de dresser une carte métallogénique et une carte tectonique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Il a suggéré la constitution d'un groupe consultatif régional sur l'utilisation du gaz naturel, la création d'un institut géologique régional et l'organisation d'un cycle d'études sur le gaz naturel. Il a noté que le Gouvernement japonais avait invité le troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient à se tenir à Tokyo en 1965.

Développement des ressources énergétiques: énergie électrique

45. Le Comité a noté que l'expérience consistant à fournir aux pays de la région des services consultatifs par l'intermédiaire du Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes avait donné de bons résultats et que les rapports du Groupe seraient discutés à la prochaine session du Comité. Il a été d'avis qu'on pourrait envisager l'utilisation de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de celles des marées dans les zones rurales pour produire de l'électricité, et que de petites installations hydro-électriques et des groupes électrogènes mobiles pourraient aider à créer une demande d'électricité. Le Comité a reconnu que les gouvernements devraient instituer d'urgence une réglementation et un contrôle coordonnés des sociétés de production d'électricité, qu'elles fassent partie du secteur public ou du secteur privé.

Activités des Nations Unies en matière de développement industriel dans la région

46. Le Comité a pris note de la déclaration du Commissaire au développement industriel concernant les fonctions du Centre de développement industriel créé au Siège en vue d'aider les pays à atteindre, en ce qui concerne l'industrie, les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les pays de la région doivent effectuer des études sur leurs ressources géologiques et leur potentiel énergétique, et déterminer une politique et des plans de développement industriel homogènes et intégrés dans leur programme de développement économique général. Il s'est félicité des propositions relatives à l'intensification des services consultatifs du secrétariat concernant la planification des programmes industriels, les études de possibilités de réalisation de tel ou tel projet, l'installation d'usines et leur maintien en bon état de marche. Il a estimé que les pays de la région devraient prendre les mesures nécessaires à la formation de la main-d'œuvre à tous les échelons.

Assistance technique et activités du Fonds spécial en vue du développement industriel et de la mise en valeur des ressources naturelles

47. Le Comité a exprimé sa reconnaissance pour l'aide accrue fournie par la DOAT et par le Fonds spécial et a exprimé l'espoir que cette assistance continuerait à augmenter, en particulier dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

48. Il a noté des cas où l'assistance provenant de diverses sources était utilisée avec le maximum de profit. Il a exprimé l'avis que la mise en commun des possibilités de formation professionnelle pourrait ouvrir d'excellentes perspectives à la coopération régionale, et que la désignation et la formation rapides et systématiques des homologues des experts étrangers contribueraient à assurer la meilleure utilisation possible d'une assistance extérieure limitée.

2. — Commerce international

49. Les réunions énumérées ci-après ont eu lieu pendant la période considérée:

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional: consultations sur la noix de coco et les produits dérivés, 21-24 août 1962.

Président: M. Domingo C. Abadilla (Philippines).

Groupe de travail des douanes (troisième session), 25 octobre-2 novembre 1962.

Président: Luang Siddhi Duritbhas (Thaïlande);

Premier Vice-Président: U Aung Kin (Birmanie);

Deuxième Vice-Président: M. Devendra Raj Upadhyay (Népal).

Réunion spéciale CEAEO/FAO sur le jute, 12-18 décembre 1962.

Président: M. L. Chuanchuen Kambhu (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. R. M. Tesh (Royaume-Uni);

Deuxième Vice-Président: U Sein (Birmanie).

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (cinquième série) [4], 16-25 janvier 1963.

Comité du commerce (sixième session), 28 janvier-5 février 1963.

Présidente: M^me^ Lacson de Leon (Philippines);

Premier Vice-Président: M. Keisuke Arita (Japon);

Deuxième Vice-Président: D^r^ Sohrab Firouzian (Iran).

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional: consultations sur la noix de coco et les produits dérivés

50. Conformément à la résolution 40 (XVIII) de la Commission sur l'expansion du commerce du coprah dans les pays de la CEAEO, les Gouvernements de Ceylan, de la Fédération de Malaisie, de l'Inde, de l'Indonésie, des Philippines et de la Thaïlande ont organisé, à Bangkok, des consultations d'experts dans le cadre des pourparlers de la CEAEO relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, afin d'examiner les causes de la fluctuation des prix du coprah et des produits à base de noix de coco, et d'envisager les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour stabiliser le marché. Les participants sont convenus d'échanger des informations concernant le marché, de collaborer entre eux pour la prévention de la contrebande et du commerce illégal du coprah et des produits à base de noix de coco, de prier les Etats membres de la Communauté économique européenne (CEE) de prendre les mesures appropriées afin d'alléger leurs politiques tarifaires qui affectent actuellement les exportations de la région en huile de coco, de créer des organismes nationaux chargés d'étudier les problèmes relatifs au transport par mer et d'envisager la création d'un institut régional de recherche sur les produits à base de noix de coco. Les participants ont souligné l'utilité de ces consultations et ont exprimé le vœu que celles-ci soient organisées périodiquement dans le cadre des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional. Ils ont également invité les experts de la FAO à prendre la parole au cours des discussions.

Groupe de travail des douanes

51. Lors de sa troisième session, tenue à Bangkok en novembre 1962, ce groupe de travail a examiné les progrès enregistrés dans la mise en vigueur du Code CEAEO des procédures douanières recommandées, des questions concernant les agents en douane et dédouaneurs, ainsi que les procédures douanières relatives aux envois par la poste et au fret aérien. Il a également étudié l'assis-

[4] Le Secrétaire exécutif a fait fonction de président.

tance qu'il conviendrait de fournir aux gouvernements des Etats membres en matière d'administration douanière, de formation et d'échange de personnel. En outre, il a passé en revue les accords douaniers internationaux qui revêtent une importance particulière pour les pays de la région.

Code CEAEO des procédures douanières recommandées

52. Le Groupe de travail a noté que les dispositions de base de ce code ont été mises en œuvre dans une large mesure dans les pays membres. Il a porté au Code quelques légères modifications afin d'éclaircir certains points et de rendre ses dispositions plus largement acceptables. Il a décidé, par la suite, d'élaborer un code plus détaillé et plus systématique dont le modèle de présentation élargie a été approuvé.

Agents en douane et dédouaneurs

53. Le Groupe de travail a noté que ses recommandations ont, en général, été adoptées dans une large mesure par les pays membres de la région. Il y a apporté quelques modifications dans le but d'accroître l'efficacité des dédouaneurs.

Procédures douanières relatives aux envois par la poste (y compris les colis postaux)

54. Le Groupe de travail a reconnu que l'accroissement du nombre des envois par la poste dans la région est tel que les services et les procédures actuelles ne permettent pas de faire face à la situation. En attendant les résultats de l'enquête détaillée entreprise dans ce domaine par le secrétariat, le Groupe de travail a recommandé que les Etats membres prennent des mesures pour améliorer la liaison qui existe entre les douanes et la poste, qu'ils équipent leurs bureaux de poste chargés des envois à l'étranger de manière qu'ils puissent faire face à l'augmentation du nombre des colis, qu'ils limitent l'inspection physique du contenu des envois à un pourcentage déterminé de certains types de marchandises et qu'ils simplifient les procédures relatives aux marchandises exportées sous forme de colis postaux.

Procédures douanières relatives au fret aérien

55. Après avoir procédé à un examen des procédures et facilités actuelles de dédouanement du fret aérien dans les pays membres de la région, le Groupe de travail a prié le secrétariat de rassembler de plus amples informations à ce sujet et d'examiner les problèmes dus à l'augmentation considérable des transports aériens. Il a recommandé aux pays d'installer dans leurs aéroports des bureaux de douane constituant des unités autonomes, de se limiter à procéder à l'inspection sélective du fret aérien, de simplifier les formalités douanières concernant le fret aérien devant être transbordé dans un aéroport intermédiaire et de reviser le processus d'acheminement et de liquidation des documents de douane.

Assistance administrative mutuelle

56. Le Groupe de travail a passé en revue les progrès des pays de la région en ce qui concerne la mise en œuvre de ses recommandations sur ce point et a déclaré qu'il serait souhaitable que, pour renforcer le mécanisme de liaison destiné à lutter contre la contrebande, les fraudes douanières et autres problèmes de ce genre, les Etats membres autorisent leurs fonctionnaires de rang élevé à procéder à des échanges directs de renseignements avec leurs collègues des autres pays.

Formation en matière d'administration douanière et échanges de personnel

57. Le Groupe de travail a noté que les services de formation professionnelle en matière d'administration douanière de la région sont insuffisants. Alors que certains de ces services pourraient être renforcés pour répondre aux besoins nationaux, les instituts de formation et autres installations mieux équipées de certains pays devraient pouvoir être utilisés sur le plan régional. Le Groupe de travail s'est félicité de ce que la CEAEO se propose d'organiser au milieu de l'année 1963, avec l'assistance de la DOAT et du Gouvernement thaïlandais, un centre de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière. Plusieurs pays ont offert de fournir des conférenciers pour ce centre de formation.

Conventions internationales et recommandations relatives aux questions douanières

58. Le Groupe de travail a noté que plusieurs pays de la région ont déjà adhéré à la Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire (1955) et au Code de « Règles uniformes concernant les formalités consulaires » du GATT (1952) et que les autres pays appliquent des règlements qui n'en diffèrent généralement pas. Il a recommandé que les pays membres veuillent bien prendre note de ces accords internationaux et recommandations lorsqu'ils envisageront d'améliorer leurs procédures et règlements. Il a aussi recommandé que tous les gouvernements des Etats membres adoptent les dispositions spéciales proposées par l'UNESCO pour assurer dans de bonnes conditions de sécurité et de rapidité le transit du matériel fragile d'enseignement, notamment scientifique, et celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le dédouanement rapide des isotopes radio-actifs.

RÉUNION SPÉCIALE SUR LE JUTE

59. Cette réunion spéciale, convoquée à Bangkok en décembre 1962 sur la demande de la CEAEO et du Comité des produits de la FAO, et à laquelle ont participé les représentants des principaux pays producteurs et consommateurs, a examiné les facteurs qui affectent la production et la consommation, les causes des fluctuations des marchés internationaux et les mesures visant à réduire l'instabilité des marchés.

60. La Réunion a étudié, à la lumière des critères fixés par le Comité des produits de la FAO pour la création de groupes d'études des produits de la FAO, l'éventualité de la constitution d'un groupe d'étude du jute, du kenaf et des fibres apparentées. En raison du caractère urgent des problèmes auxquels se heurte l'économie du jute dans la région, la Réunion a recommandé qu'un groupe d'étude soit créé, sous les auspices du Comité des produits de la FAO, et qu'il se réunisse une première fois avant la session de printemps (1964) du Comité. La Réunion en a défini le mandat, qui prévoit la participation de la CEAEO, et a proposé un ordre du jour pour la première réunion. Etant donné les résultats obtenus par la Réunion, on a suggéré qu'il y aurait lieu de convoquer, le cas échéant, une réunion semblable groupant les pays producteurs et consommateurs.

POURPARLERS RELATIFS À L'EXPANSION DU COMMERCE INTRARÉGIONAL (CINQUIÈME SÉRIE)

61. La cinquième série de pourparlers a eu lieu à Bangkok en janvier 1963; y ont pris part les représentants de 14 pays membres de la région: Birmanie, Chine, Fédération de Malaisie, Hong-kong, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Pakistan, Philippines, République de Corée, République du Viet-Nam et Thaïlande. Il y a eu 89 pourparlers bilatéraux, ainsi qu'un débat collectif sur les mesures propres à accélérer l'expansion du commerce intrarégional. Le secrétariat a présenté des statistiques et des renseignements sur les échanges et les accords intrarégionaux.

62. Les représentants des pays participants continuent à estimer que ces consultations sont extrêmement utiles à l'expansion du commerce intrarégional; ils ont annoncé qu'elles avaient eu pour résultat plusieurs accords conduisant à un accroissement des échanges et à une amélioration des relations commerciales. Ils ont présenté plusieurs suggestions concernant la préparation des pourparlers futurs, les mesures à prendre pour y donner suite et les sujets à traiter au cours des débats collectifs; ils ont recommandé à l'unanimité d'augmenter la fréquence des pourparlers.

63. Au cours du débat collectif, les participants ont reconnu que l'expansion du commerce dans le monde doit s'accompagner d'un développement accéléré du commerce intrarégional. Ils ont souligné l'intérêt capital que présente la coopération régionale dans le domaine commercial pour permettre d'atteindre le taux de développement envisagé pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Plusieurs suggestions ont été faites quant à l'orientation future des activités de chaque gouvernement participant et du secrétariat. Les gouvernements ont accepté d'étudier ces suggestions avec l'aide du Secrétaire exécutif et d'organiser de nouvelles consultations.

COMITÉ DU COMMERCE

64. Le Comité du commerce, lors de sa sixième session tenue à Bangkok en janvier/février 1963, a examiné l'évolution du commerce et de la politique commerciale dans la région et les incidences des arrangements commerciaux régionaux conclus en Europe et dans d'autres régions. Il a passé en revue les rapports du Groupe de travail des douanes (E/CN.11/TRADE/L.52) et de la Réunion spéciale CEAEO/FAO sur le jute (E/CN.11/TRADE/L.59). Il a également examiné les incidences des plans de développement économique des pays de la CEAEO sur le commerce extérieur, la question des transports maritimes et des frets, celle de la Foire commerciale de l'Asie, ainsi que les travaux des autres commissions économiques régionales dans le domaine du commerce, et il a pris note des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [5].

Commerce et politique commerciale

65. Le Comité a constaté que, pour plusieurs pays de la région, les recettes d'exportation avaient fléchi et les termes de l'échange s'étaient aggravés, et que la part de la région dans les échanges mondiaux avait continué à diminuer. Les mesures prises pour encourager les exportations n'avaient donné que des résultats modestes. Le Comité a dit à nouveau que les pays avancés devraient de toute urgence ouvrir plus largement leurs marchés aux exportations des pays en voie de développement et, à cette fin, réaliser des modifications nécessaires dans leur structure économique et industrielle. Il a également recommandé que les pays en voie de développement insistent en commun pour obtenir que la suppression des barrières non tarifaires puisse faire l'objet de négociations. Le Comité a exprimé l'espoir que des mesures seraient prochainement prises pour donner effet aux propositions relatives au financement au moyen de fonds de compensation et à la stabilisation des marchés de produits primaires, que l'Organisation des Nations Unies a mises à l'étude.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

66. Le Comité a noté que la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social appelait les commissions économiques régionales à participer à la préparation de la Conférence. Il a noté aussi que trois pays seulement de la région de la CEAEO étaient membres du Comité préparatoire. Il a jugé utile que les suggestions formulées par lui-même et par les pays membres de la CEAEO qui ne font pas partie du Comité préparatoire soient portées à l'attention des autorités compétentes de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des débats, on a fait les propositions suivantes qui sont de nature à intéresser le Comité préparatoire :

a) Mesures visant à stabiliser les marchés des produits primaires, y compris les mesures de financement au moyen de fonds de compensation, l'assurance des exportations, les accords internationaux relatifs aux produits de base et les accords commerciaux à long terme;

[5] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-neuvième session, après examen du rapport du Comité de commerce, voir par. 303 à 321.

b) Mesures visant à favoriser les exportations des pays en voie de développement, et en particulier celle des produits manufacturés; suppression des barrières tarifaires et autres et des restrictions discriminatoires, traitement spécial à accorder aux exportations de produits manufacturés, et concessions tarifaires bilatérales;

c) Mesures visant à effectuer les ajustements nécessaires de la structure industrielle des pays avancés pour que les objectifs énoncés à l'alinéa *b* soient atteints;

d) Mesures visant à atténuer les effets néfastes ou restrictifs que pourraient avoir les groupements régionaux sur le commerce des pays en voie de développement;

e) Examen de la Charte de la Havane du point de vue des intérêts des pays en voie de développement;

f) Création, entre les pays d'économie planifiée et les pays de libre entreprise, de relations commerciales visant à favoriser l'expansion du commerce entre tous les pays, quels que soient leur régime économique ou social et leur niveau de développement économique.

Faits nouveaux concernant la CEE et les autres arrangements commerciaux régionaux

67. Le Comité a noté que la décision prise par la Communauté économique européenne sur la demande d'admission du Royaume-Uni à la CEE n'avait rien enlevé de son importance ou de son urgence à la nécessité pour la CEE d'appliquer une politique commerciale libérale. Les diverses politiques suivies par la CEE continuent à inquiéter les pays de la région; le Comité a estimé que, par suite des arrangements bilatéraux que plusieurs pays sont en train de négocier avec la CEE, la discrimination risque de faire son apparition dans le traitement accordé aux divers pays en voie de développement; il a insisté pour que l'on évite une discrimination de ce genre. Le Comité a relevé que l'on n'avait pas encore réglé la question de savoir si certaines caractéristiques de la CEE étaient compatibles avec les principes du GATT; il a constaté que plusieurs traits de la politique agricole de la CEE auront une influence sur le commerce des produits de la zone tropicale et des produits de la zone tempérée. La nouvelle convention relative aux Etats associés accorde à ceux-ci un traitement préférentiel pour un certain nombre de produits de base, ne laissant aux pays tiers que la possibilité de satisfaire la demande résiduelle. En particulier, le projet de règlement sur le riz rédigé par la CEE contient plusieurs éléments qui sont préjudiciables aux exportations de riz par les pays de la région vers la CEE. Le représentant de la France a accepté de communiquer à la CEE les opinions exprimées par les producteurs de riz de la région.

68. Certains représentants ont exprimé la crainte que les activités des cartels dans le domaine de l'exportation, du fait que les pays de la CEE ne font rien pour les réglementer, ne nuisent au commerce des pays en voie de développement. Ils ont insisté pour que la CEE protège les intérêts de ces pays contre ces activités.

69. Le Comité a prié le Secrétaire exécutif de se tenir au courant de ce qui passe au sein de la CEE et de veiller sur les intérêts des pays de la région, sous réserve des procédures adoptées par l'Organisation des Nations Unies à cet égard, et, si ces procédures le permettent, de prendre les dispositions nécessaires pour que la CEAEO ait une représentation à Bruxelles.

Incidences des plans de développement économique des pays de la CEAEO sur le commerce extérieur

70. Le Comité a noté que l'étude du secrétariat relative aux incidences des plans de développement économique des pays de la CEAEO sur le commerce extérieur (E/CN.11/TRADE/L.56) groupe pour la première fois les données disponibles sur les programmes et les plans concernant le commerce extérieur des pays de la région; il a recommandé que ces pays élaborent et intègrent dans leurs plans de développement économique nationaux des programmes commerciaux détaillés et en suivent de près la mise en œuvre. Plusieurs pays ont fixé dans leur plan des objectifs d'importation et d'exportation pour de nombreux produits sans tenir suffisamment compte des facteurs mondiaux, ou des programmes et des besoins d'autres pays de la région. Un examen détaillé des objectifs fixés pour les exportations et des besoins en importations révélerait des contradictions dans les plans nationaux et ouvrirait de nouvelles perspectives d'expansion du commerce intrarégional et interrégional; en outre, il permettrait aux pays d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. L'étude de la demande locale et de la demande extérieure, ainsi que des autres aspects économiques de telle ou telle industrie, permettrait de garantir l'utilisation optimum des maigres ressources de capital. Il y aurait intérêt, notamment dans l'industrie lourde, à recourir à l'action régionale et à la division du travail reposant sur des consultations entre les pays. De l'avis du Comité, de vastes perspectives s'ouvrent à la coopération entre la région de la CEAEO et les autres régions: en effet, le développement économique exige de vastes importations, mais celles-ci dépendent de la possibilité pour la région de se procurer des recettes d'exportation ou d'obtenir une aide financière extérieure.

71. Le Comité a prié le secrétariat de poursuivre ses études, notamment d'analyser le remplacement de certaines importations par des produits fabriqués localement et de donner des indications sur le genre d'industrie à créer sur le plan national ou sous-régional.

Foire commerciale de l'Asie

72. Le Comité a entendu le représentant du Pakistan déclarer qu'en raison de certaines difficultés imprévues le Gouvernement pakistanais n'était pas en mesure d'envoyer des invitations aux Etats membres ou membres associés de la CEAEO. Le Comité a estimé qu'il ne restait pas assez de temps pour organiser la Foire en 1963, et il a été heureux de prendre note d'une déclaration du représentant de la Thaïlande qui a dit que, le Gouvernement thaïlandais se proposant d'organiser une foire commerciale internationale en 1966, il y aurait lieu d'envisager de tenir la Foire commerciale de l'Asie à Bangkok. Le Comité a décidé que le Secrétaire exécutif

s'entendrait avec le Gouvernement thaïlandais sur les dispositions à prendre et ferait un rapport sur l'état d'avancement de la question.

Douanes

73. Le Comité a approuvé la présentation modifiée et élargie du Code CEAEO des procédures douanières recommandées et les suggestions faites par le Groupe de travail des douanes pour améliorer l'efficacité des arrangements et assurer l'assistance administrative mutuelle des pays en vue de réprimer la contrebande et les fraudes douanières. Il a noté qu'un centre de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière serait organisé par la CEAEO à Bangkok en 1963, avec le concours de la DOAT et du Gouvernement thaïlandais.

Jute

74. Le Comité a fait sienne la recommandation résultant de la Réunion spéciale commune CEAEO/FAO sur le jute et tendant à la création d'un groupe d'étude du jute, du kenaf et des fibres apparentées qui relèverait du Comité des produits de la FAO; il a estimé que la CEAEO pourrait, grâce à une étroite coopération avec ce groupe d'étude, contribuer à l'amélioration de l'économie du jute. Il a approuvé la recommandation selon laquelle une deuxième réunion des pays producteurs et consommateurs pourrait être organisée, au besoin, pour étudier les progrès réalisés depuis la première réunion.

Transports maritimes et frets

75. Le Comité a examiné les progrès réalisés par les pays de la région dans l'application de ses recommandations antérieures. Les représentants des pays de la région ont souligné que les frets affectent la position concurrentielle des produits d'exportation de l'Asie, et que la tendance à long terme des frets maritimes restera à la hausse tant que les frais connexes augmenteront. Les problèmes de fret maritime étant complexes et universels, le Comité a estimé indispensable, pour les résoudre, d'obtenir que les compagnies de navigation coopèrent avec les pays de la région. Le Comité a prié le secrétariat de poursuivre son étude des transports maritimes et des frets, et d'analyser notamment les effets de la structure du fret sur les importations et les exportations des principaux produits de la région. Les représentants des pays membres de la région et d'ailleurs ont offert de prêter leur concours pour cette étude. Le Comité a estimé qu'il serait utile d'organiser une réunion technique spéciale sur les transports maritimes et le fret, à laquelle les compagnies de navigation seraient représentées, et il a prié le secrétariat d'étudier cette suggestion.

3. — Transports intérieurs et communications

76. On trouvera ci-dessous les dates des sessions du Comité des transports intérieurs et des communications et de ses organes subsidiaires qui ont eu lieu pendant la période considérée, ainsi que la composition de leurs bureaux:

Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, 29 mai-4 juin 1962.

Président: M. L. A. Reynolds (Australie);

Premier Vice-Président: le major général Thuen Sarigkhaganonda (Thaïlande);

Deuxième Vice-Président: M. T. Kawakami (Japon).

Sous-Comité des chemins de fer (septième session), 29 mai-6 juin 1962.

Président: M. C. E. Baird (Australie);

Premier Vice-Président: M. D. C. Baijal (Inde);

Deuxième Vice-Président: M. A. Kandiah (Fédération de Malaisie).

Semaine d'étude sur l'expansion du tourisme, 10-15 septembre 1962.

Président: M. M. Z. Kiani (Pakistan);

Premier Vice-Président: M. O. Siru (Fédération de Malaisie);

Deuxième Vice-Président: M. C. S. Seneratne (Ceylan).

Sous-Comité des voies fluviales (sixième session), 6-13 novembre 1962.

Président: M. S. Masood Hussain (Pakistan);

Premier Vice-Président: le capitaine de vaisseau Sakol Changpradap (Thaïlande);

Deuxième Vice-Président: M. F. J. Kojongian (Indonésie).

Deuxième session commune des groupes de spécialistes des routes internationales, 27-29 novembre 1962.

Président: M. Sirilak Chandrangsu (Thaïlande);

Vice-Président: M. A. A. Afshar (Iran).

Comité des transports intérieurs et des communications (onzième session), 3-11 décembre 1962.

Président: M. Jelani bin Kupah (Fédération de Malaisie);

Premier Vice-Président: M. Amphorn Uttangkorn (Thaïlande);

Deuxième Vice-Président: M. Bishnu Bahadur Karki (Népal).

Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation

77. Le Groupe de travail a examiné divers aspects de la capacité des lignes à voie unique, notamment les caractéristiques de la voie, la longueur des cantons, les gares de triage et gares terminales, le matériel de traction et matériel roulant, la vitesse des trains, les règlements d'exploitation et le rendement, et les types de signalisation. Il a recommandé des méthodes d'amélioration des services et a suggéré que toute administration

ferroviaire devrait constituer un comité d'amélioration de l'exploitation comprenant un ingénieur civil, un ingénieur mécanicien, un chef d'exploitation et un ingénieur des transmissions; le comité serait chargé de donner effet aux recommandations du Groupe de travail. Le Groupe a également suggéré des critères pour déterminer l'efficacité d'exploitation par rapport à la capacité de chargement de la voie. Il a invité le secrétariat à préparer un manuel complet qui puisse guider les fonctionnaires des chemins de fer. Le Gouvernement du Royaume-Uni a offert de préparer ce manuel en coopération avec la CEAEO et avec d'autres pays.

SOUS-COMITÉ DES CHEMINS DE FER

78. A sa septième session tenue à Melbourne (Australie) en mai-juin 1962, le Sous-Comité des chemins de fer a examiné les questions de l'administration ferroviaire, de la coopération régionale en vue du développement du trafic ferroviaire et de la recherche et de la formation professionnelle dans le domaine ferroviaire; il a aussi étudié les problèmes techniques et économiques que posent le transport par containers et la diésélisation, et passé en revue les résultats obtenus par le Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, qui s'est réuni durant la session (E/CN.11/TRANS/155, app. 4).

Administration ferroviaire

79. Le Sous-Comité a noté que, malgré les structures et pratiques administratives fort diverses des pays, il y avait dans la région une tendance générale à une décentralisation de la direction et de l'autorité. Il a souligné la nécessité d'étudier les problèmes de coordination des transports intérieurs à propos de l'organisation et de l'administration des chemins de fer. Il a recommandé à chaque pays d'établir une institution régulatrice qui aurait sous son autorité tous les modes de transports intérieurs mais qui ne serait pas elle-même une entreprise de transports. Le Sous-Comité a enfin noté l'utilité des systèmes de consultations établis dans certains pays pour faciliter les échanges de vues entre les usagers et l'administration des chemins de fer.

Trafic ferroviaire international

80. Le Sous-Comité a noté que le trafic ferroviaire international avait augmenté en raison de l'introduction d'un service hebdomadaire de voyageurs entre Bangkok et Kuala-Lumpur, et de l'échange de wagons de marchandises entre les chemins de fer thaïlandais et malais. Comme le volume du trafic ferroviaire international dans l'ensemble de la région de la CEAEO est encore limité, le Sous-Comité a prié le secrétariat d'examiner périodiquement cette question et d'organiser des réunions entre représentants des chemins de fer intéressés pour qu'ils puissent échanger leurs opinions et confronter leur expérience, examiner toutes questions d'intérêt commun et discuter des mesures pratiques à prendre pour accroître le trafic international dans la région, compte tenu de l'expérience acquise dans ce domaine tant dans la région qu'à l'extérieur.

Recherche ferroviaire et formation professionnelle

81. Le Sous-Comité a constaté que le secrétariat avait procédé, en collaboration avec la DOAT, à la nomination d'un conseiller régional à la recherche ferroviaire. Pour assurer l'emploi optimum des moyens de recherche existant dans la région et à l'extérieur, et pour éviter la duplication des efforts, le Sous-Comité a décidé de créer, sous la présidence d'un fonctionnaire supérieur du secrétariat, un Comité de coordination comprenant un représentant de chacun des deux centres de recherche indien et japonais, d'un représentant de l'Union internationale des chemins de fer et du conseiller régional à la recherche ferroviaire. Le Sous-Comité a pris note de l'offre du Japon d'organiser, sous l'égide de la CEAEO, une semaine d'études qui permettrait aux spécialistes de la région d'étudier les techniques de construction utilisées sur la ligne de Tokaido au Japon; il a invité le secrétariat à patronner des activités semblables dans d'autres pays et à étudier avec l'administration des chemins de fer pakistanais la possibilité de mettre les services de cette administration et ceux de l'académie qui vient d'être créée récemment à la disposition de stagiaires provenant d'autres pays.

Transports par containers

82. Le Sous-Comité a noté que l'usage des containers n'était pas encore très répandu dans la région, sauf au Japon et à un moindre degré en Chine (Taïwan) et dans la Fédération de Malaisie. Il a recommandé aux chemins de fer de la région d'utiliser davantage les containers en tenant compte de la nature et du volume du trafic ainsi que de sa structure générale. Les containers devraient être conçus de façon à pouvoir être facilement manipulés par la main-d'œuvre employée normalement dans la région, et, pour ceux qui servent au trafic international transbordés aisément entre la voie ferrée, la route et la voie fluviale; il faut également normaliser les containers utilisés pour divers types de transports, et aussi tenir compte du rapport entre la charge utile et la charge brute.

Diésélisation

83. Le Sous-Comité a noté que la région avait accompli de gros progrès dans la diésélisation. L'expérience a montré que, si la voie est bien entretenue, l'utilisation des locomotives électriques et Diesel n'a aucun effet néfaste sur les conditions d'exploitation. Il a demandé au secrétariat de continuer à obtenir des renseignements complets et à jour sur les progrès réalisés en matière de diésélisation, afin de les diffuser dans la région et de les analyser dans des centres de recherche de la région tels que ceux de l'Inde et du Japon, ou à l'Office de recherches et d'essai de l'Union internationale des chemins de fer. Le Sous-Comité a souligné la nécessité d'assurer de façon satisfaisante la formation du personnel de conduite et des mécaniciens de locomotives Diesel, pour que le passage de la traction à vapeur à la traction Diesel puisse s'effectuer rapidement et sans bouleversements.

SEMAINE D'ÉTUDES SUR L'EXPANSION DU TOURISME

84. En application de la recommandation formulée par le Cycle d'études de l'expansion du tourisme, une semaine d'études a été organisée à Karachi par le Gouvernement du Pakistan, sous les auspices de la CEAEO, afin de permettre à des fonctionnaires des organismes de tourisme de la région de procéder à des échanges de vues et de recevoir une formation en matière d'organisation, de réglementation et d'expansion du tourisme.

Structure des organismes de tourisme

85. Les participants ont examiné la structure des organismes de tourisme de la région, publics et privés, et leur collaboration avec l'industrie touristique. Pour être véritablement efficace et réaliser la coordination voulue, un organisme de tourisme devrait bénéficier de l'appui des pouvoirs publics au niveau le plus élevé. L'organisme de coordination devrait être créé au niveau interministériel tandis que l'organisme consultatif devrait être composé de fonctionnaires, de directeurs d'entreprises commerciales et autres. Les participants ont également recommandé que les pays d'Asie entreprennent des programmes régionaux d'expansion touristique en s'inspirant des programmes exécutés avec succès en Europe et dans la région du Pacifique.

Entraves au voyage

86. Les participants ont étudié le rapport du Groupe d'experts pour les voyages et le tourisme internationaux, constitué par les Nations Unies en relation avec le projet de conférence des Nations Unies pour les voyages et le tourisme, et ont formulé des recommandations détaillées sur les réglementations concernant les passeports et les visas, les formalités relatives aux douanes, aux devises, aux taxes et à l'importation de véhicules, et les formalités sanitaires. Le Groupe a trouvé acceptable la définition assez large du mot « touriste » donnée dans la Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme.

Expansion de l'industrie touristique

87. Les participants ont examiné les divers facteurs économiques qui exercent une influence sur l'expansion du tourisme, à savoir les recettes et les dépenses de l'Etat, le revenu national au titre de l'industrie touristique, le rapport entre le coût et les bénéfices, l'incidence des dépenses effectuées par les touristes et la balance des paiements.

SOUS-COMITÉ DES VOIES FLUVIALES

88. A sa sixième session, tenue à Bangkok en novembre 1962, ce sous-comité a passé en revue l'actualité dans la région et les activités du secrétariat dans le domaine des transports fluviaux. Avec l'aide d'un groupe de travail spécial, il a préparé les plans et spécifications de prototypes de caboteurs, et il s'est intéressé tout spécialement aux statistiques des voies fluviales et des transports fluviaux dans la région.

Utilisation de bateaux rapides pour le transport des passagers

89. Le Sous-Comité a examiné les possibilités d'ordre économique et technique d'utilisation de bateaux rapides pour le transport des passagers et il a noté que l'usage des ptéroscaphes était de plus en plus répandu au Japon, bien que leur coût d'exploitation soit encore élevé. Cependant, dans quelques pays extérieurs à la région, notamment l'Union soviétique, les ptéroscaphes sont utilisés à grande échelle et leur coût d'exploitation est comparable, voire inférieur, à celui des transports terrestres. Le Sous-Comité a estimé que l'on ne pourrait tirer des conclusions sur l'utilité des ptéroscaphes dans la région que lorsque l'on aurait effectué des démonstrations et des essais.

Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel

90. Le Sous-Comité a passé en revue l'activité de ce centre, établi à Rangoon, et de son conseil de perfectionnement; le Centre fonctionne maintenant de façon satisfaisante et il est pourvu de tout le nécessaire en matière d'auxiliaires de l'enseignement, d'instruments et de matériel de démonstration, et de personnel qualifié. Le Sous-Comité s'est déclaré particulièrement sensible à l'attitude du Gouvernement birman qui a pris l'entière responsabilité du Centre tout en lui conservant son caractère régional. Il a exprimé le vœu que les gouvernements des Etats membres profitent au maximum des moyens de formation que leur offre le Centre et a demandé au Bureau international du Travail d'étudier la possibilité de réserver, sur ses programmes régionaux, des bourses de perfectionnement à l'intention de stagiaires non birmans.

Prototypes de caboteurs

91. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement néerlandais d'avoir fait établir un projet de plans et de spécifications pour la construction d'un bateau à pont couvert et d'un bateau à pont unique, et il a recommandé au secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour faire imprimer sous leur forme définitive les plans et spécifications et les distribuer à tous les pays, organisations et organismes intéressés de la région. Il a recommandé en outre que, au fur et à mesure que des bateaux de ce type seront construits, le secrétaire diffuse des renseignements sur l'expérience acquise tant dans la construction des bateaux que dans leur exploitation.

Classification des voies fluviales

92. Le Sous-Comité a souligné qu'il était important d'établir une classification uniforme des voies fluviales pour améliorer l'efficacité des transports fluviaux nationaux et de la navigation internationale; il a recommandé un programme de travail qui prévoit notamment de déterminer la capacité de transport (bilan possible en tonnes-kilomètres ou en passagers-kilomètres) de la flotte de chaque pays et de comparer les dépenses d'aménagement des voies fluviales avec les bénéfices que l'on peut

attendre de l'amélioration de la navigation. Ultérieurement, un groupe de travail pourrait examiner l'œuvre accomplie tant dans la région qu'à l'extérieur et recommander de nouvelles mesures.

Dragage des voies navigables et des ports intérieurs

93. Le Sous-Comité a examiné une étude (E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.18) préparée par l'Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN) et il a recommandé au secrétariat de constituer une équipe d'experts qui étudierait sur place, à la demande des pays intéressés, des opérations et des problèmes précis de dragage et formulerait des recommandations en vue d'améliorer les méthodes de dragage. Il a exprimé l'espoir que l'AIPCN voudrait bien fournir des experts pour l'équipe envisagée et une bibliographie, ainsi que des traductions en anglais et en français des ouvrages essentiels publiés sur la question dans d'autres langues. Le Gouvernement français a fait savoir qu'il désignerait un expert pour faire partie de l'équipe, et le Sous-Comité a souhaité que d'autres pays fassent de même.

Aspects économiques

94. Le Sous-Comité a examiné des études (TRANS/Sub.3/18) préparées, à la demande de la CEAEO, par le vingtième Congrès de l'AIPCN sur les questions ci-après: *a*) critères qui justifient économiquement la création de nouvelles voies fluviales navigables ou l'amélioration de voies existantes; *b*) développement de la navigation sur les voies d'eau de faible profondeur ou de petites dimensions; chalands et matériel d'exploitation pour de telles voies d'eau. Il a approuvé en général les recommandations formulées par l'AIPCN à l'occasion de ces études.

Statistiques des transports fluviaux

95. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance des statistiques des transports fluviaux qui sont une condition préalable indispensable à toute planification et à tout développement, et il a recommandé que l'on procède par étapes en commençant par compiler un certain nombre de séries statistiques annuelles. Il a recommandé que la question des statistiques des voies fluviales soit soumise à la Conférence des statisticiens d'Asie afin qu'elle envisage de prendre sans tarder des mesures et notamment de créer un groupe de travail chargé d'étudier les méthodes possibles de rassemblement et de publication des renseignements nécessaires.

DEUXIÈME SESSION COMMUNE DES GROUPES DE SPÉCIALISTES DES ROUTES INTERNATIONALES

96. Les participants à cette session, qui s'est tenue à Bangkok en novembre 1962, ont passé en revue les progrès réalisés par les pays de la CEAEO dans l'exécution du projet de la Route internationale d'Asie, et examiné le rapport du groupe chargé par le secrétariat de reconnaître les routes prioritaires en Afghanistan, en Iran et au Pakistan occidental; ils ont aussi formulé des propositions tendant à l'application des conventions internationales relatives au tourisme, à la circulation, à l'amélioration et à la simplification des procédures concernant l'importation des véhicules, et à la mise en vigueur d'un système uniforme de signalisation routière, de marques sur la chaussée et de signalisation des chantiers. Ils ont décidé de demander au Fonds spécial une assistance pour l'exécution d'enquêtes de préinvestissement sur les routes prioritaires.

97. La session a noté que le tronçon Ispahan-Téhéran, qui est revêtu de béton bitumineux, était presque terminé et qu'ainsi la jonction avait été établie entre les grandes artères internationales d'Europe et le réseau des routes internationales d'Asie. En Afghanistan, les travaux sont en cours pour la construction, sur la route prioritaire, d'un tronçon revêtu de béton de ciment de Hérat jusqu'à Kandahar et d'un tronçon en béton asphaltique de Kandahar à Kaboul. Des plans prévoient la construction d'une route de béton asphaltique jusqu'à la frontière du Pakistan et d'une nouvelle route entre Hérat et la frontière iranienne.

98. La session a préparé un projet de demande d'assistance au Fonds spécial pour l'exécution d'enquêtes de préinvestissement, y compris l'étude des possibilités économiques et techniques de réalisation, en Birmanie, au Pakistan, en Afghanistan et en Iran, où le réseau routier international d'Asie présente des solutions de continuité ou des tronçons qui demandent de gros travaux de rectification du tracé. Elle a suggéré la mise sur pied d'une organisation administrative appropriée qui serait chargée de veiller à l'exécution et à la coordination des enquêtes envisagées. Elle a fait des estimations préliminaires des dépenses qu'entraînerait l'amélioration des tronçons qui ne répondent pas aux normes fixées sur les routes prioritaires d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan occidental, y compris les besoins en devises pour l'achat d'équipement et de matériaux. Elle a estimé que l'accroissement de la circulation justifiait la construction d'une route entre Quetta et Téhéran et elle a recommandé de donner au tronçon Quetta-Kerman une couche inférieure et un badigeonnage de bonne qualité et de revêtir le tronçon Kerman-Ispahan d'un tapis d'usure en béton bitumineux. Il a été aussi recommandé de revêtir la route A-1 de ciment asphaltique sur presque toute sa longueur en Iran, sauf sur le tronçon allant de Mashhad à la frontière afghane, où la circulation ne justifie qu'un badigeonnage de bitume.

99. Les groupes de spécialistes ont aussi recommandé l'exécution d'une enquête de préinvestissement pour le parcours Mirjaveh (frontière pakistanaise)-Kerman via Zahidan (Iran), dont le coût serait d'environ 600 000 dollars, et d'une enquête semblable sur les 100 kilomètres qui séparent Kaboul de Torkham (coût estimé à 200 000 dollars). Ils ont demandé au secrétariat d'entreprendre d'autres enquêtes de reconnaissance, notamment au Cambodge, au Laos et dans la République du Viet-Nam, afin de déterminer les tronçons qui sont inférieurs aux normes et ceux qu'il faut améliorer pour que cette partie du réseau routier international d'Asie réponde aux normes minimales.

100. La session a examiné les amendements proposés au Code CEAEO relatif à un système uniforme de signalisation routière, de marques sur la chaussée et de signalisation des chantiers pour les pays d'Asie, afin de l'harmoniser graduellement avec le système de signalisation routière adopté en Europe et en Afrique. Elle a également accepté le numérotage de la grande route d'Asie en Indonésie, décidé de dresser une carte du réseau routier international d'Asie et demandé, à cette fin, aux pays de fournir au secrétariat des renseignements à jour.

101. Les spécialistes ont recommandé un programme de travail portant sur les questions ci-après: aide à obtenir des organisations d'assistance et des pays donateurs, confection de cartes routières, étude des problèmes relatifs à la construction d'agglomérations le long de la grande route d'Asie et du trafic international sur ce réseau, suppression des restrictions imposées au trafic, et construction des installations et services auxiliaires à mettre en place le long de la grande route d'Asie, et notamment aux frontières.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DES COMMUNICATIONS

102. A sa onzième session, tenue à Bangkok en décembre 1962, ce comité a examiné les problèmes de la coordination des politiques et des plans de développement des transports dans les pays de la région et il a examiné les rapports du Sous-Comité des chemins de fer (E/CN.11/TRANS/151) et du Sous-Comité des voies fluviales (E/CN.11/TRANS/154), ainsi que les activités du secrétariat dans le domaine du tourisme, des télécommunications et des routes, y compris les résultats de la deuxième session commune des groupes de travail de spécialistes des routes internationales (E/CN.11/TRANS/L.51) [6].

Coordination et développement des transports

103. Le Comité a souligné la nécessité d'envisager la coordination des divers modes de transport existant dans un pays dans le cadre beaucoup plus large du développement et de la répartition des ressources d'investissements entre les différents secteurs du transport. Il a noté les mesures prises, en Chine (Taïwan), dans la Fédération de Malaisie, en Inde, au Japon, en Thaïlande et dans d'autres pays de la région, pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail de la coordination des transports, et il a invité le secrétariat à étudier les problèmes touchant la décentralisation, la réglementation et le fonctionnement des divers modes de transport. Comme le développement des transports exige des investissements pendant un nombre d'années supérieur à la durée normale des plans de développement économique général, il faut adopter dans ce domaine une planification à long terme reposant sur des données sûres. Il a recommandé à la Conférence des statisticiens d'Asie d'aider les pays à favoriser et à élaborer des statistiques comparables, à établir des projections concernant le trafic et à former du personnel capable de s'acquitter de ces tâches.

Chemins de fer

104. Le Comité, passant en revue les travaux de la septième session du Sous-Comité des chemins de fer, a souligné qu'il était important de mettre au point, grâce à la normalisation, des containers qui soient conçus non seulement pour les chemins de fer mais également pour les transports routiers et fluviaux, le cabotage et les transports aériens. Les administrations ferroviaires de la région pourraient demander tous renseignements à ce sujet au Bureau international des containers et à d'autres organismes spécialisés. En outre, les renseignements recueillis, par l'entreprise des correspondants des divers pays, sur les progrès de la diésélisation dans la région devraient être étudiés par des centres de recherche sélectionnés afin que l'on puisse trouver une solution à des problèmes particuliers, par exemple, la diésélisation. Le Comité a suggéré au secrétariat d'encourager la coopération internationale et régionale en organisant des réunions, en coordonnant les programmes des divers instituts de recherche, en donnant des avis aux pays par l'intermédiaire de son conseiller régional à la recherche ferroviaire, en organisant des semaines d'études sur les lieux mêmes de l'application de nouvelles techniques de construction dans la région, en encourageant une meilleure utilisation des instituts de formation existant dans la région et en fournissant de la documentation sur divers aspects de la question. Plusieurs pays ont offert une assistance dans ces différents domaines, notamment, la France, le Japon, le Pakistan et le Royaume-Uni.

Voies fluviales

105. Le Comité a constaté que les pays de la région s'intéressaient de plus en plus à l'expansion des transports fluviaux et accueillaient volontiers les démonstrations et essais de nouveaux modèles de bateaux, et l'examen en commun des aspects techniques et économiques de leur emploi. A son avis, lorsque les plans et spécifications définitifs, accompagnés d'un modèle de contrat, auront été mis au point et distribués par le secrétariat à tous les intéressés, le projet relatif aux prototypes de caboteurs encouragera non seulement la construction de ces bateaux dans la région, mais aussi le commerce et le trafic régionaux. La coopération sera également renforcée par l'adoption d'une classification type des voies fluviales et de séries statistiques uniformes pour les transports fluviaux. Le Comité, ayant pris note de l'assistance fournie par l'AIPCN, qui a fait des études spéciales sur le dragage des voies navigables et des ports intérieurs, a recommandé au secrétariat d'organiser, en collaboration avec l'AIPCN, une équipe de spécialistes qui serait chargée d'étudier, à la demande des pays, certains problèmes touchant les opérations de dragage et de formuler des recommandations en vue du perfectionnement des méthodes de dragage.

[6] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-neuvième session, après examen du rapport du Comité des transports intérieurs et des communications, voir par. 337 à 353.

Voyages internationaux et tourisme

106. Le Comité a souligné les besoins des pays de la région en assistance technique dans le domaine du tourisme et a exprimé sa gratitude au Gouvernement indien qui avait pris, au titre du plan de Colombo, toutes les dispositions pour permettre à un groupe de sept fonctionnaires du tourisme venus de la Fédération de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande d'étudier et d'observer les techniques de promotion du tourisme dans l'Inde. Il a exprimé le vœu que des voyages d'études du même genre soient organisés par d'autres pays de la région. Le Comité a recommandé que le secrétariat de la CEAEO envisage, en collaboration avec la DOAT, les mesures à prendre pour constituer un groupe d'experts qui serait chargé d'effectuer, dans toute la région, une étude d'ensemble du potentiel touristique et des ressources existantes semblable aux enquêtes qui avaient été menées dans la région du Pacifique. Le Comité a beaucoup insisté sur la nécessité d'avoir recours aux moyens de formation en matière de tourisme qui existent dans la région et hors de la région. Il a constaté avec satisfaction que la coopération entre le secrétariat de la CEAEO, d'une part, l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et les commissions régionales, d'autre part, ne cessait de s'intensifier.

Télécommunications

107. Le Comité a noté la conclusion d'un accord entre le Secrétaire exécutif de la CEAEO et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui jette les bases d'une coopération entre les deux organisations dans l'exécution des projets de travaux intéressant les télécommunications. Le secrétariat de la CEAEO entreprendra, en collaboration avec l'UIT, des études sur les aspects économiques de la planification et du développement des télécommunications (à l'exception de la fixation des tarifs), tandis que l'UIT s'occupera de tous les aspects techniques, notamment des questions de tarifs des télécommunications conformément aux conventions internationales sur les télécommunications. Le Comité a été heureux de noter les progrès accomplis dans la création, avec l'aide du Fonds spécial, de services de formation et de recherche dans divers pays de la région de la CEAEO, et notamment dans la Fédération de Malaisie, en Indonésie, aux Philippines, dans la République de Corée et en Thaïlande. Le Comité a prié instamment les gouvernements des pays d'Asie de participer plus intensivement aux conférences régionales et autres organisées par l'UIT, et a estimé souhaitable que l'UIT organise certaines de ces conférences dans les pays de la région de la CEAEO.

4. — DIVISION DE LA RECHERCHE ET DES PLANS

108. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu:

Troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation, 16 juillet-3 août 1962.

Président: M. K. S. Krishnaswamy (Inde);

Vice-Président: M. R. Goldsmith (Etats-Unis d'Amérique).

Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique, 14-17 août 1962.

Président: M. Chalong Pungtrakul (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. Keisuke Arita (Japon);

Deuxième Vice-Président: M. A. H. Nasution (Indonésie).

Groupe de travail du Développement et des plans économiques (septième session), 16-23 octobre 1962.

Président: M. Prayad Buranasiri (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. Eugenio Eusebio (Philippines);

Deuxième Vice-Président: M. M. R. Shroff (Inde).

Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social, 12-30 novembre 1962.

Président: M. J. V. T. Baker (Nouvelle-Zélande);

Premier Vice-Président: M. M. E. Buenafe (Philippines);

Deuxième Vice-Président: M. Noegroho (Indonésie).

TROISIÈME GROUPE DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTES DES TECHNIQUES DE PROGRAMMATION

109. Ce groupe de travail, qui s'est réuni à Bangkok en juillet et août 1962, a concentré ses travaux sur les problèmes relatifs aux projections économiques nécessaires à la planification et à la programmation systématiques à long terme. Il a exposé des méthodes pratiques de projection et de contrôle des principales variables qui interviennent dans la croissance économique et il a formulé des suggestions quant à l'utilisation efficace de ces projections pour la planification à long terme, compte tenu des circonstances fort diverses qui caractérisent les pays de la CEAEO. Le Groupe a souligné qu'il fallait établir une distinction, lorsque l'on détermine les agrégats sur la base desquels seront élaborées les projections à long terme, entre les variables qui représentent des objectifs de politique générale, les limitations imposées par des considérations de principe ou des relations structurales, et les instruments. Le Groupe a présenté divers modèles d'agrégats simples et complexes pour démontrer combien il est important d'obtenir des relations logiques et homogènes entre les agrégats de base, et de les adapter aux statistiques dont disposent les pays de la CEAEO. Une fois déterminée cette série d'agrégats, il faut établir des projections à long terme pour les éléments stratégiques de la croissance économique, tels que les ressources humaines, la structure des dépenses et de la production, les besoins d'investissements et la balance du commerce extérieur.

110. Les membres du Groupe ont souligné la nécessité d'une étude détaillée des incidences financières des projections à long terme. De l'avis du Groupe, l'opération essentielle à cet égard consiste à comparer pour chaque secteur les besoins de crédits avec les possibilités de financement qui existent tant à l'étranger que dans le pays et, partant, à relier les projections financières aux projections de l'activité réelle.

111. On a également énoncé des principes directeurs pour l'établissement de projections régionales à long terme dans le cadre d'un développement planifié. Le Groupe a examiné deux méthodes principales et complémentaires d'élaboration de projections régionales: on peut estimer des paramètres numériques pour l'ensemble de la région aux fins de projection, ou additionner les projections faites pour chaque pays. Ces projections régionales peuvent être à l'origine d'une coopération régionale dans la mesure où elles permettent de dégager certains domaines dans lesquels les plans nationaux visent des objectifs incompatibles ou dépendant les uns des autres.

112. Le Groupe a engagé les gouvernements à évaluer leurs possibilités individuelles de croissance à long terme, à rechercher quels sont les facteurs qui limitent plus particulièrement leur développement économique et à projeter les tendances de leur expansion future pour en faciliter la planification; il a enfin recommandé au secrétariat de poursuivre ses travaux concernant les projections à long terme en collaboration avec les organismes nationaux compétents.

COMITÉ SPÉCIAL DE L'INSTITUT ASIATIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

113. En application de la résolution 36 (XVIII) de la Commission, un Comité spécial réuni à Bangkok en août 1962 a préparé et présenté au Fonds spécial une demande conjointe d'assistance signée par les représentants de 14 pays membres ou membres associés de la région de la CEAEO en vue de la création et du fonctionnement d'un institut asiatique du développement économique. Le coût total du projet pour la période 1964-1968, non compris le terrain et les bâtiments, a été estimé à 3 300 000 dollars, dont le Fonds spécial est prié de fournir au moins 2 200 000 dollars; les gouvernements sont convenus de fournir ensemble le solde, soit 1 100 000 dollars [7]

114. Le Comité a décidé que l'institut serait une institution autonome, sous l'égide de la CEAEO, et a élaboré un projet de programme de formation destiné à répondre aux besoins urgents des pays d'Asie. L'institut aurait un conseil d'administration de neuf membres et un directeur, nommé par le Secrétaire général des Nations Unies après consultation avec le conseil d'administration. Pour le stage régulier de Bangkok, les Nations Unies accorderaient 30 à 50 bourses auxquelles s'ajouteraient des bourses provenant d'autres sources. Ces bourses seraient attribuées chaque année pour une période de formation de 10 mois, dont un mois de formation pratique. En outre, de brefs stages de formation seraient organisés dans des villes de la région autres que Bangkok afin de permettre à un plus grand nombre de fonctionnaires de recevoir une formation spécialement conçue pour répondre aux besoins de chacun des pays qui ont demandé l'organisation de ces stages.

[7] Pour les décisions que la Commission a prises à sa dix-neuvième session, après examen du rapport du Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique, voir par. 298 à 302.

115. Le Comité a estimé que les travaux de recherche, qui feraient partie intégrante des activités de l'institut, devraient être étroitement liés à la formation et axés sur les besoins de la région. Le personnel de l'institut devrait fournir, en coopération avec la CEAEO, des services consultatifs de courte durée, mais ces services ne devraient en aucun cas nuire au programme de formation, tâche essentielle de l'institut.

GROUPE DE TRAVAIL DU DÉVELOPPEMENT ET DES PLANS ÉCONOMIQUES

116. Ce Groupe de travail, lors de sa septième session tenue à Bangkok en octobre 1962, a examiné les problèmes que soulève le recours aux capitaux intérieurs et étrangers pour le développement économique, a étudié la question de l'évaluation de l'épargne intérieure, notamment les politiques fiscales destinées à accroître l'épargne publique pour que celle-ci puisse être mobilisée dans des investissements productifs, et a discuté des politiques et mesures à adopter pour accroître les capitaux étrangers et en assurer le meilleur emploi.

Etudes sur l'épargne

117. Le Groupe de travail a reconnu qu'il était certes souhaitable de mobiliser l'épargne privée, mais qu'un relèvement appréciable du taux global de l'épargne intérieure était essentiel au développement économique des pays de la région. Il a souligné la nécessité impérieuse d'obtenir des estimations de l'épargne et a prié tous les pays d'entreprendre des études à cet effet. Il a déclaré que, si les diverses institutions financières établies dans les pays de la région servent utilement à mobiliser l'épargne dans le secteur urbain, il convient de prêter une attention toute particulière à l'épargne dans les régions rurales.

Politiques fiscales

118. Le Groupe de travail a également étudié les politiques fiscales destinées à accélérer le relèvement du taux de l'épargne intérieure, notamment les possibilités qu'offre l'utilisation des différents impôts directs et indirects, de même que celle des bénéfices des entreprises publiques. De l'avis du Groupe de travail, il serait bon de se fixer un certain objectif; si, par exemple, l'épargne publique pouvait atteindre 25 p. 100 des recettes de l'Etat et si ces dernières venaient à passer à 25 p. 100 du revenu national, le taux net de l'épargne générale (publique et privée) pourrait constituer jusqu'à 15 p. 100 ou davantage du revenu national.

Capitaux étrangers

119. Le Groupe de travail a passé en revue l'assistance fournie aux pays de la région et a fortement insisté sur la bonne utilisation des capitaux étrangers. Il a reconnu l'intérêt d'une coordination continue de l'assistance disponible. Il a soumis aux pays exportateurs et importateurs de capitaux des politiques et des mesures pratiques pour intensifier le courant des capitaux étrangers pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement.

CYCLE D'ÉTUDES SUR LES STATISTIQUES DE BASE NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

120. Le Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social a eu lieu à Wellington (Nouvelle-Zélande) en novembre 1962. Le secrétariat de la CEAEO et le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies l'avaient organisé ensemble, en collaboration avec la DOAT. Le Cycle d'études a examiné les séries statistiques de base pour le développement économique et social qui figurent dans l'étude statistique des Nations Unies, série M, nº 31, et a proposé des modifications qu'il conviendrait d'apporter aux séries et à leur fréquence, à la lumière des besoins propres aux pays de la région.

Statistiques de base

121. Le Cycle d'études a fortement insisté sur la nécessité urgente de développer les statistiques, indispensables à la planification, et a dressé une liste générale des statistiques de base dans différents domaines tels que: population et main-d'œuvre, agriculture, industrie, transports et communications, enseignement et autres services communautaires, monnaie et banque, commerce extérieur, dépenses des particuliers. Il a préparé, à l'intention des divers pays, des indications générales concernant l'élaboration de programmes de développement des statistiques, et la priorité qu'il convient de leur accorder compte tenu des besoins et des ressources de ces pays. Il a souligné l'importance de données complètes, notamment en ce qui concerne le bilan de la main-d'œuvre et celui des produits de base, et l'importance d'un système simplifié de comptabilité nationale, utiles tant à la planification qu'à l'analyse économiques dont le gouvernement et le secteur privé ont besoin pour prendre des décisions de principe et des décisions pratiques.

Version asiatique des Etudes statistiques

122. Le Cycle d'études a prié le secrétariat de préparer une version asiatique des Etudes statistiques des Nations Unies, série M, nº 31, qui exposerait nettement les statistiques de base nécessaires au développement économique et social des pays de la région en indiquant comment elles doivent être utilisées à cette fin. Il a suggéré que les programmes à long terme de développement des statistiques, particulièrement importants pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement, devraient être incorporés dans le plan économique national de chaque pays. Le Cycle d'études a insisté sur le fait que ces pays doivent pouvoir disposer d'une organisation appropriée, de statisticiens compétents et d'une assistance technique coordonnée.

5. — MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

123. Les réunions indiquées ci-après ont eu lieu pendant la période considérée:

Cycle régional d'études CEAEO/DOAT/UNESCO sur la mise en valeur des eaux souterraines, notamment dans les régions deltaïques, 24 avril-8 mai 1962.

Directeur: M. Koichi Aki (CEAEO);

Codirecteur: M. Lennart Mattsson (UNESCO).

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 20-26 novembre 1962.

Président: M. Xujati Kambhu (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. M. A. Hamid (Pakistan);

Deuxième Vice-Président: M. Thomas de Guzman (Philippines).

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong:

Sessions	*Présidents*
Dix-septième (extraordinaire), 7-26 mars 1962, Tokyo (Japon)	M. Phlek Chhat (Cambodge).
Dix-huitième (extraordinaire), 8-10 mai 1962, Bangkok (Thaïlande) .	M. Phlek Chhat (Cambodge).
Dix-neuvième (plénière), 8-14 janvier 1963, Vien-tiane (Laos) ...	M. Phouangkeoh Phanareth (Laos).
Vingtième (extraordinaire), 8-18 mars 1963, Manille (Philippines)	M. Phouangkeoh Phanareth (Laos)

CYCLE RÉGIONAL D'ÉTUDES SUR LA MISE EN VALEUR DES EAUX SOUTERRAINES, NOTAMMENT DANS LES RÉGIONS DELTAÏQUES

124. Ce cycle régional d'études, organisé à Bangkok en avril et mai 1962 par la CEAEO, la DOAT et l'UNESCO, a examiné un grand nombre de questions très variées: lois fondamentales et formules pratiques de l'hydraulique souterraine; étude et analyse des problèmes d'écoulement liés à la présence de puits, construction et entretien des puits; fluctuations des nappes aquifères, niveaux de la nappe et affaissement du terrain, influence des marées; salinité et chimie des eaux souterraines; méthodes de recherche des eaux souterraines à la surface et en subsurface; recharge artificielle des nappes aquifères; les eaux souterraines dans les deltas et les cartes hydrologiques.

Lois relatives aux eaux souterraines

125. Le Cycle d'études a souligné l'importance des possibilités qu'offre l'utilisation des eaux souterraines pour les municipalités, l'industrie et l'agriculture, et a suggéré que les gouvernements adoptent des lois adéquates pour l'exploitation et l'utilisation de ces eaux.

Coopération dans le domaine de la mise en valeur des eaux souterraines

126. Le Cycle d'études a souligné la nécessité de mettre en œuvre à la fois la météorologie, l'hydrologie de surface, la géophysique et la géologie dans la prospection et la mise en valeur des eaux souterraines, qui exigent une étroite coopération entre les spécialistes et les institutions qui travaillent dans ces domaines.

Recherche et formation

127. Le Cycle d'études a exprimé sa satisfaction au sujet de l'offre que le Gouvernement indien avait faite

de créer, dans l'intérêt de tous les pays de la région, un centre de recherche et de formation relatives à la mise en valeur des eaux souterraines et il a dit son espoir de voir ce projet bientôt réalisé, au besoin avec l'assistance des Nations Unies. Pour que les pays puissent suivre le rythme, très rapide, des progrès de l'hydrologie des nappes souterraines, le Cycle d'études a recommandé que le secrétariat organise des cycles et des voyages d'études afin de faire connaître les principes, méthodes et techniques modernes, en vue de leur application aux problèmes qui se posent dans la région.

CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

128. Cette conférence, qui s'est réunie à Bangkok en novembre 1962, a procédé à la récapitulation des travaux accomplis pour la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région, a examiné les différents critères et problèmes qui interviennent dans l'élaboration des plans de mise en valeur des ressources hydrauliques, notamment en ce qui concerne les mesures de lutte contre les inondations et les obstacles techniques et économiques qui s'opposent à leur application, et a discuté des problèmes relatifs à la lutte contre la pollution des eaux. Elle a étudié les rapports du Cycle interrégional d'études sur les méthodes et l'équipement utilisés en hydrologie et en hydrométéorologie et du Cycle régional d'études sur la mise en valeur des eaux souterraines.

Mise en valeur des ressources hydrauliques en 1961 et 1962

129. Des progrès considérables ont été enregistrés en 1962 et en 1962 dans la plupart des pays de la région, notamment en ce qui concerne les travaux d'irrigation, la production d'énergie hydro-électrique et la lutte contre les inondations. De nombreux projets importants ont été soit entrepris, soit considérablement avancés, soit entièrement exécutés. La Conférence a félicité le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong ainsi que les pays et organismes qui participent à la mise en œuvre du projet du Mékong, a vivement engagé les pays qui sont riverains d'autres bassins fluviaux internationaux dans la région à coopérer de semblable manière et a prié le secrétariat d'encourager cette coopération.

Elaboration de plans de mise en valeur des ressources hydrauliques

130. La Conférence a noté que l'aménagement polyergique d'un bassin fluvial qui fournirait et financerait tous les services nécessaires présenterait un grand intérêt, mais devrait être compatible avec la politique nationale et être élaboré de telle manière qu'il ne puisse retarder ou empêcher la réalisation des services dont le pays a le plus besoin. Il faut concevoir, réaliser et exploiter les divers éléments d'un projet polyergique de manière à répondre au mieux à toutes les demandes correspondantes, même si elles sont contradictoires. Même si l'aménagement polyergique est souhaitable, on peut cependant entreprendre des projets à fin unique dûment justifiés, à condition qu'ils puissent s'incorporer par la suite dans un programme de développement unifié. Le recours à des méthodes de détermination hydrologique indirecte permettrait, lorsque l'on ne dispose pas de données suffisantes, d'accélérer l'exécution des projets essentiels et urgents. La planification de la mise en valeur des ressources hydrauliques devrait être coordonnée avec celle qui concerne d'autres ressources, notamment lorsque le développement de ces dernières exige l'aménagement hydraulique. Si l'on ne peut pas entreprendre simultanément tous les projets inclus dans un plan directeur complet, il faudra alors déterminer avec soin un ordre de priorité.

Lutte contre la pollution des eaux

131. La Conférence a passé en revue les problèmes de pollution des eaux qui existent dans de nombreux pays, dans la région et hors de celle-ci, et a examiné la législation, les règlements et les plans destinés à lutter contre la pollution des eaux publiques, d'origine industrielle ou ménagère. Elle a estimé que l'évacuation non contrôlée des déchets industriels ou ménagers non traités présente un grave danger pour la santé publique et diminue les possibilités d'utilisation de l'eau à d'autres fins. Les déchets radio-actifs mettent également la santé publique en danger. Tout plan de construction d'un réseau d'adduction d'eau doit prévoir la construction simultanée d'un réseau d'égouts et d'usines de traitement des eaux usées. La régularisation des cours d'eau en vue de la dilution des eaux usées convenablement traitées afin de réduire les effluents à un niveau de concentration acceptable est nécessaire. Cependant, il est plus facile et moins coûteux de prévenir la pollution que de guérir le mal lorsque celui-ci est déjà fait. La Conférence a estimé que le contrôle de la qualité des eaux devrait faire partie intégrante de la planification des ressources hydrauliques.

Aspects techniques et économiques des mesures de lutte contre les inondations

132. La Conférence a noté que les inondations continuent à provoquer des ravages dans de nombreux pays de la région. Les mesures de défense contre les inondations devraient prévoir l'installation de systèmes d'irrigation et de drainage, mais, étant donné l'insuffisance de leurs ressources financières, nombre de pays ont dû se limiter à la construction de digues et de remblais de protection dont l'entretien doit être assuré avec un soin tout particulier. Il est souhaitable, chaque fois qu'on peut le faire, de rendre obligatoire la délimitation des zones inondées afin de réduire les dégâts au minimum. Les réservoirs polyergiques devraient, à condition que la topographie le permette, être conçus de manière que leur capacité serve à la lutte contre les inondations, même si cela devait aller à l'encontre des besoins de l'irrigation et de la production d'énergie. La Conférence a souligné l'importance de la prévision des crues et des avis de crue, et a suggéré que des études hydrologiques soient entreprises sur les effets de la pluie ou de la neige accu-

mulée dans les montagnes, qui entraînent de violentes inondations. Elle a recommandé que l'on effectue des études sur les orages et que l'Association océanographique internationale diffuse les résultats de ses travaux de recherche sur les mesures propres à supprimer ou atténuer les effets des cyclones tropicaux.

Programme futur

133. La Conférence a examiné le programme de travail du secrétariat et a suggéré d'y inscrire une étude comparative des prix de revient des différentes méthodes de construction et des différents types de projets, une étude du régime hydrologique et notamment du problème de l'humidité insuffisante du sol, et le rassemblement de renseignements sur les codes de l'eau. Le secrétariat devrait étendre ses services consultatifs en matière de planification et de programmation concernant la mise en valeur des ressources hydrauliques, d'hydrologie et de mise en valeur des eaux souterraines.

COMITÉ POUR LA COORDINATION DES ÉTUDES SUR LE BASSIN INFÉRIEUR DU MÉKONG

134. Ce comité a tenu ses dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième sessions pendant la période considérée. Conformément à son statut, le Comité a continué à encourager, coordonner, diriger et surveiller la planification et les études relatives à des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong.

Statut du Comité du Mékong

135. Les Gouvernements du Cambodge, du Laos, de la République du Viet-Nam et de la Thaïlande ont ratifié des amendements au statut du Comité du Mékong, habilitant le Comité à recevoir et à gérer l'assistance financière ou technique offerte non seulement par des organismes des Nations Unies ou par des gouvernements, mais aussi par « d'autres organismes »; les récents amendements habilitent aussi le Comité à détenir les titres de propriété de biens.

Accord de prêt pour la réalisation du premier aménagement dans le cadre de l'entreprise du Mékong

136. Le Comité a noté que le rapport d'ensemble sur les possibilités de réalisation de l'aménagement de la Nam Pong, financé grâce à une donation du Fonds spécial, avait constitué la base de négociations financières qui ont abouti à l'accord, signé le 19 décembre 1962, en vertu duquel la République fédérale d'Allemagne prête 11 millions de dollars à la Thaïlande pour la réalisation du projet en question, pour lequel la Thaïlande avait déjà réservé une allocation budgétaire équivalant à 6 millions de dollars. Le Comité a estimé que la signature de cet accord marquait une étape importante dans l'histoire de la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong.

Ressources au 14 janvier 1963

137. Le Comité a bénéficié de l'assistance de 16 pays, 11 institutions de l'ONU, 3 fondations, 2 sociétés privées, ainsi que des 4 gouvernements des pays riverains eux-mêmes, sans oublier le prêt à faible intérêt consenti à la Thaïlande pour la réalisation du projet de la Nam Pong. Au 14 janvier 1963, les ressources fournies au Comité à titre de dons ou de prêts représentaient l'équivalent de 35 850 366 dollars, soit un accroissement de 21 710 059 dollars au cours de l'année considérée. Sur ce total, l'équivalent de 8 250 000 dollars environ a été fourni au titre du plan de Colombo [8].

Principaux programmes de rassemblement de données techniques

138. Des progrès importants ont été réalisés au cours des quatre dernières années dans la mise en œuvre du programme d'études recommandé par la Mission d'études des Nations Unies pour la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, en février 1958 [9]. La mise au point par le Japon du « Rapport de reconnaissance final sur les principaux affluents du bassin inférieur du Mékong» a fourni une base pour l'étude d'autres projets d'affluents en 1962. Le Canada a établi et publié toutes les cartes aériennes prévues dans son accord avec le Comité. Il s'agit de cartes topographiques du cours principal depuis la frontière birmane jusqu'à Phnom-penh, et de cartes et mosaïques de quatre des principaux affluents, ainsi que de cartes topographiques détaillées des sites de barrages. Assurant la coordination de l'emploi du matériel fourni par la France, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, le Gouvernement des Etats-Unis a achevé le programme de trois ans pour l'établissement d'un réseau d'hydrologie; ce programme comprend 31 stations limnigraphiques installées (avec 3 échelles limnimétriques en réserve), 5 stations limnimétriques installées, 50 stations pluviographiques et l'équipement acheté pour l'installation ultérieure de 29 stations pluviographiques analogues, avec le matériel d'appoint nécessaire; la formation de 98 ressortissants des pays riverains; et la publication de 10 volumes de données hydrologiques de base, savoir: 4 volumes de données hydrologiques pour 1960, 4 volumes analogues pour 1961, un volume de données historiques, une étude hydrographique du delta. Le Comité a pris en charge l'entretien et le fonctionnement du réseau hydrologique, ainsi que la compilation systématique des données hydrologiques, à commencer par l'« Annuaire hydrologique du bassin inférieur du Mékong pour 1962 », avec l'assistance d'experts de la DOAT et de l'OMM. Le Comité a estimé que, pour les cinq ans à venir, un montant de quelque 220 000 dollars serait nécessaire pour l'achat de matériel et de pièces de rechange destinés à assurer le fonctionnement du réseau hydrologique, et les Etats-Unis ont promis de fournir cette somme. Les Etats-Unis et le Canada ont conjointe-

[8] Pour les ressources financières dont disposait l'entreprise du Mékong au 18 mars 1963, voir par. 361.

[9] Voir le rapport de la Mission (TAA/AFE/3) [en anglais seulement].

ment réalisé le nivellement, ainsi que la limnimétrie et la planimétrie du cours principal du Mékong depuis la frontière birmane jusqu'à la mer.

Modèle mathématique du delta

139. Grâce aux crédits alloués par le Fonds spécial pour la mise au point d'un modèle mathématique du delta, pour lequel l'UNESCO a été désignée comme agent d'exécution, le plan d'opération de ce projet a été établi et l'UNESCO a conclu un contrat avec la SOGREAH (Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques) pour l'exécution des travaux; au cours de la première phase des travaux, la SOGREAH a rassemblé plus de 1.800 microfilms, 100 reproductions graphiques et 20 photocopies grand format de documents originaux, en vue des analyses, de la mise au point d'un modèle d'essai et de la campagne finale de mesures, pour lesquelles la reconnaissance détaillée de toute la zone du delta a été achevée.

Amplification du plan général d'aménagement du bassin

140. Depuis l'adoption du plan préliminaire et provisoire d'aménagement du bassin inférieur du Mékong élaboré par le secrétariat de la CEAEO et la publication du rapport de la Mission de la DOAT (mission Wheeler) intitulé « Programme d'études et d'enquêtes pour l'intégrale mise en valeur du bassin inférieur du Mékong » [10], un volume important de données supplémentaires a été rassemblé. Toutefois, comme d'importantes enquêtes sur le terrain et études supplémentaires restent à faire sur un grand nombre de sites susceptibles d'être aménagés, le Comité a demandé l'assistance du Fonds spécial pour la mise au point d'un plan amplifié d'aménagement du bassin, y compris le rassemblement de données supplémentaires. Sur la base des recommandations faites par la mission de la Fondation Ford, le Comité a également demandé l'assistance de l'United States Agency for international development pour l'enseignement théorique et pratique de l'emploi des ordinateurs électroniques.

Aménagement sur le cours principal

141. Les travaux ont avancé sur les trois projets prioritaires du cours principal. Sur le Tonlé-sap, la Mission ichtyologique française a poursuivi ses observations sur le terrain en 1962, avec l'aide d'un nouveau bateau à hydro-réaction. Le rapport final de la mission, indiquant l'effet qu'aurait le barrage mobile proposé sur le Tonlé-sap sur l'amélioration des pêcheries du Grand Lac, ainsi que le mode d'opération optimum du barrage du point de vue de la pêche, sera achevé en 1963. La Mission française de sédimentation a effectué des études sur le Tonlé-sap, le Grand Lac et ses principaux affluents. L'AIEA a offert d'entreprendre des études (coût estimé à 50.000 dollars) sur l'application possible des traceurs radioactifs à l'étude de la sédimentation du Grand Lac. L'étude hydrologique du Grand Lac a été continuée avec l'assistance de la mission française et de l'OMM. L'établissement du bilan hydrologique du Grand Lac a été entrepris et une campagne de mesures a été lancée. En vue d'étudier les possibilités de mise en valeur agricole de la zone du delta, un projet pilote qui nécessitera l'étude initiale de quelque 10.000 hectares dans le delta, au Viet-Nam, a été entrepris au titre de l'assistance française, et la planification préliminaire de ce périmètre expérimental a déjà été achevée. Le matériel nécessaire pour l'établissement des plans du barrage mobile sur le Tonlé-sap a été fourni par la Nouvelle-Zélande. La Mission indienne pour l'étude du Tonlé-sap s'occupait de mettre au point les plans du barrage mobile et préparait le rapport d'ensemble sur les possibilités de réalisation de ce projet. La mission a coordonné ses travaux avec ceux de la Mission ichtyologique française, dans l'hypothèse que le site de Kompong Chhnang se révélerait le plus favorable. Tous les travaux, aussi bien sur le terrain que pour l'établissement des plans dans les bureaux d'études en Inde, seront achevés en 1963. L'Inde a promis de fournir le rapport complet sur les possibilités de réalisation un an après réception de toutes les données obtenues par les autres programmes participants.

142. En ce qui concerne l'aménagement de Sambor, les données hydrologiques obtenues à ce jour indiquent qu'un barrage au fil de l'eau à cet endroit pourrait avoir une puissance installée de 600.000 kW ou plus, dont au moins 400.000 kW de puissance garantie, avec un potentiel d'irrigation de 100.000 hectares. La mission australienne de la Snowy Mountains Hydroelectric Authority a achevé la seconde et dernière phase de ses investigations géologiques au site du barrage, avec forage au diamant dans les appuis latéraux et dans le lit du fleuve, et elle a conclu que le site de barrage était géologiquement satisfaisant. Outre les cartes du site de barrage fournies par le Canada, des cartes complémentaires ont été établies au titre du programme des Philippines pour l'entreprise du Mékong. La Mission japonaise d'études préliminaires a achevé ses enquêtes sur le terrain et a soumis au Comité un premier projet d'ensemble. Les travaux se poursuivent.

143. Les données actuelles indiquent que l'aménagement de Pa Mong permettrait d'irriguer un million d'hectares dans le nord-est de la Thaïlande et au Laos, et pourrait avoir une puissance installée de 1.600.000 kW. La mission australienne de la Snowy Mountains Hydroelectric Authority a commencé les sondages géologiques au site du barrage. L'analyse pédologique des zones irrigables a été réalisée par la France, l'UNESCO a procédé à une étude sismologique, et l'OMM a fait l'estimation préliminaire des crues exceptionnelles. Les Etats-Unis, qui ont accepté de se charger de l'étude générale des possibilités de réalisation de l'aménagement de Pa Mong, ont envoyé une première mission, qui a déjà fourni son rapport, ainsi qu'un représentant du Bureau of Reclamation des Etats-Unis chargé de mettre au point un plan d'opération.

Aménagements d'affluents

144. Les travaux se sont poursuivis sur sept affluents. Dans le cadre du projet du Fonds spécial pour l'étude

[10] TAA/AFE/3.

des affluents du Mékong, l'Organisation des Nations Unies, représentée par la CEAEO désignée comme agent d'exécution, a conclu un contrat avec la SOGREAH pour la production du rapport technique d'ensemble sur le projet de Battambang au Cambodge. Le rapport de première phase de la SOGREAH, présenté en 1962, proposait un choix entre deux sites possibles; au site choisi par le Comité, les conclusions hydrologiques offrent maintenant des perspectives encore plus favorables qu'on ne l'espérait à l'origine en matière d'irrigation, d'utilisation du sol et de production d'énergie. Les plans de la station agricole d'expérimentation et de démonstration dans la zone du projet de Battambang ont également été terminés. En ce qui concerne l'aménagement du Prek Thnot au Cambodge, la Mission japonaise a achevé les plans préliminaires du barrage et des installations hydro-électriques, tandis que, en vue de la planification du réseau d'irrigation, Israël envoyait plusieurs missions de reconnaissance composées d'ingénieurs hautement qualifiés, et que le Cambodge préparait des cartes de la zone irrigable. Le Gouvernement japonais a achevé les plans d'un barrage et d'un réservoir sur la haute Nam Hgum au Laos pour la production d'énergie hydro-électrique. Dans le cadre du projet du Fonds spécial, les plans d'un projet connexe d'irrigation sur la basse Nam Ngum ont également été mis au point et, grâce aux crédits supplémentaires accordés par le Fonds spécial, ces deux études ont été intégrées en un rapport unique sur ce projet polyergique. Après une première mission envoyée au Laos à la fin de 1962, la BIRD en a envoyé une seconde pour étudier la situation économique et financière générale du pays, ainsi que les perspectives du projet de la Nam Ngum. Dans le cadre du projet du Fonds spécial, une station agricole, comprenant 17 hectares pour une ferme expérimentale et 300 hectares pour les essais pilotes de mise en valeur et pour la formation technique, est en construction au Laos sous la responsabilité de la FAO, sous-traitant de l'ONU pour ce travail; l'eau d'irrigation proviendra initialement de l'aménagement de la Nam Ngum. Plus tard, une superficie plus grande pourra être irriguée grâce à l'aménagement de la Pa Mong sur le cours principal. La station agricole a été inaugurée en janvier 1963.

145. Après l'achèvement du rapport d'ensemble sur les possibilités de réalisation du projet de la Nam Pong, en Thaïlande, élaboré dans le cadre du projet du Fonds spécial, une mission allemande de reconnaissance technique a visité la zone du projet, et les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Thaïlande ont signé un accord en vertu duquel la République fédérale prête l'équivalent de 11 millions de dollars au Gouvernement thaïlandais, ce qui, avec les 6 millions de dollars que ce dernier a déjà réservés à cette fin, permettra de construire l'aménagement à des fins multiples de la Nam Pong, qui deviendra ainsi le premier aménagement effectivement réalisé dans le cadre de l'entreprise du Mékong. Sur la Nam Pong également, à la suite d'une visite préliminaire de reconnaissance, le Gouvernement du Pakistan a mis au point un plan d'opération et a commencé les travaux pour l'établissement des plans et caractéristiques détaillés du réseau d'irrigation. Les plans d'une station agricole d'expérimentation et de démonstration ont été achevés. En ce qui concerne le projet de la Nam Pung en Thaïlande, le Japon a achevé le rapport sur les possibilités de réalisation. Le Gouvernement de la Thaïlande a pris les mesures voulues pour l'élaboration des plans détaillés du barrage et de l'équipement hydro-électrique du projet.

146. Un rapport d'ensemble sur les possibilités de réalisation de l'aménagement de la haute Sé San, dans la République du Viet-Nam, est également en préparation, grâce aux crédits fournis par le Fonds spécial. Sur la base du rapport de première phase relatif à ce projet, des modifications ont été apportées au programme des travaux futurs. Le projet de la haute Sé San comprend également l'établissement des plans d'une station agricole d'expérimentation et de démonstration. Le Gouvernement japonais a commencé l'étude hydrologique de la haute Sré Pok, dans la République du Viet-Nam. Des rapports sur les possibilités d'aménagement de sept des 16 principaux affluents du bassin inférieur du Mékong sont actuellement en préparation, grâce à l'assistance du Fonds spécial ou au titre de programmes d'aide bilatérale.

Amélioration de la navigation

147. Au cours de la période considérée, les travaux se sont poursuivis dans le cadre de divers projets pour lesquels le Fonds spécial, le Royaume-Uni et les Etats-Unis fournissent une assistance. La majeure partie du matériel technique prévu dans le cadre du projet du Fonds spécial pour l'étude hydrographique du Mékong a été reçue dans les quatre pays riverains. Sur trois vedettes hydrographiques de 50 pieds dont la construction avait été entreprise, deux ont été lancées sur le Mékong à Nong Khai. Une étude hydrographique où des sondages du lit du fleuve ont été effectués entre la mer de Chine et la frontière du Viet-Nam-Cambodge, les opérations de sondage ayant déjà été exécutées de la frontière du Cambodge-Viet-Nam jusqu'à Kratié, et de la région Mukdahan/Savanakhet vers l'amont jusqu'au confluent de la Nam Huai et du Mékong (vers le km 925). Les cartes de pilotage préliminaires revisées ont été reproduites et mises à la disposition des services de navigation et de pilotage.

148. Le Royaume-Uni a livré le matériel d'aide à la navigation destiné à la partie du delta située dans le Viet-Nam; ce matériel comprend des bouées lumineuses, des feux de rive et un appareil radio émetteur-récepteur. Des dispositions ont été prises pour faire un nouveau prélèvement sur la contribution promise par le Royaume-Uni, en vue de l'achat de bouées et de feux pour compléter le balisage du chenal pour les navires de haute mer depuis la frontière Cambodge-Viet-Nam jusqu'à Phnom-penh, et pour l'achat de cataphotes pour le balisage du chenal pour la navigation nocturne en direction amont entre Phnom-penh et Louang-prabang.

Maîtrise des eaux

149. Accompagné d'un spécialiste de l'OMM et de fonctionnaires des gouvernements des quatre pays riverains, un expert fourni par la France a étudié les données

relatives aux crues sur le cours principal, ainsi que sur la Nam Mun et la Nam Tchi, affluents du Mékong en Thaïlande, et a effectué de nombreuses mesures hydrauliques spéciales.

Etude du marché de l'énergie, études minéralogiques et économiques

150. Afin de contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la mission de la Fondation Ford sur les aspects économiques et sociaux de la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, le Gouvernement français a offert une assistance pour l'analyse des marchés nationaux de l'énergie au Cambodge, au Laos et dans la République du Viet-Nam, et pour la mise à jour de l'étude du marché de l'énergie réalisée antérieurement en Thaïlande. Une fondation privée, « Ressources pour l'avenir », s'est chargée de l'analyse du marché potentiel pour les industries électrotransformatrices axées sur l'énergie, telles que la production d'aluminium et de titane, dans le bassin du Mékong. Le Comité du Mékong a demandé au Fonds spécial de lui fournir une assistance pour l'étude des industries électrotransformatrices axées sur le transport des matières premières, y compris les industries électrochimiques et électrométallurgiques, qui présentent une importance dans la région. Une mission préliminaire de prospection de la bauxite a été achevée dans le cadre des programmes français d'assistance au Comité. Le Fonds spécial a entrepris une étude minéralogique dans le nord-est de la Thaïlande et au Laos, avec la participation du secrétariat de la CEAEO. L'aide française pour les études minéralogiques a également permis de reproduire une carte géologique au 1/500.000e du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam. Le Comité a entrepris la mise en œuvre des recommandations de la mission White, financée par une donation de la Fondation Ford. Il a accordé la priorité à l'analyse globale du marché potentiel de l'énergie, qui progresse favorablement. L'étude des possibilités de prédiction des crues et de réduction des dégâts causés par les crues a été réalisée sur place. Une des stations agricoles pilotes de démonstration prévues sur quatre affluents est déjà en construction. Des dispositions ont été prises pour l'étude de l'envergure et des dimensions générales du réseau définitif du Mékong. L'inventaire de base de l'utilisation et du potentiel du sol est en cours sur sept affluents et elle est en vue pour trois aménagements sur le cours principal. Le Comité compte élargir son personnel d'économistes et amplifier ses services d'analyse et de formation de personnel technique et administratif, en recrutant des fonctionnaires des pays riverains pour le bureau de l'agent exécutif.

Divers

151. Le Gouvernement de l'Iran a fourni une troisième contribution de produits pétroliers, estimée à l'équivalent de 22.400 dollars environ, ce qui porte la contribution totale de l'Iran à l'équivalent de 77.000 dollars approximativement. Ces produits pétroliers sont répartis entre les divers projets constitutifs pour la propulsion de bateaux, de véhicules terrestres et d'avions. Le Gouvernement de la République de Chine a offert 5.000 tonnes de ciment pour l'entreprise du Mékong, et le Gouvernement d'Israël 1.000 tonnes, et les dispositions ont été prises pour prendre livraison de ce ciment. Plusieurs représentants d'Etats membres, accompagnés de fonctionnaires du Bureau du Mékong et du secrétariat de la CEAEO, ont visité, comme invités du Gouvernement japonais, d'importants aménagements hydrauliques et diverses entreprises industrielles connexes du Japon. Grâce à l'assistance d'une compagnie pétrolière privée, on a commencé le tournage d'un film documentaire sur le bassin inférieur du Mékong.

6. — Développement social

152. Pendant la période considérée, la CEAEO a organisé les réunions indiquées ci-après:

Groupe préparatoire de spécialistes du développement communautaire dans les zones urbaines en Asie 17-22 septembre 1962 [11].

Cycle asiatique d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines, 10-22 décembre 1962.

Président: M. Lim Kim San (Singapour);

Premier Vice-Président: M. Manuel Villanueva (Philippines);

Deuxième Vice-Président: M. Udom Srisaovajati (Thaïlande);

Rapporteur: M. W. H. Chinn (Royaume-Uni).

Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance, 19-31 décembre 1962.

Président: Mme Renoo Lusanandana (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. P. B. Dasanayake (Ceylan);

Deuxième Vice-Président: Mme Guillerma L. Batto (Philippines).

Groupe préparatoire de spécialistes du développement communautaire dans les zones urbaines en Asie

153. Le Groupe préparatoire, qui s'est réuni à Bangkok en septembre 1962, a passé en revue les besoins communs des zones urbaines en pleine expansion dans la région et les caractéristiques essentielles que doivent présenter les programmes de développement communautaire urbain pour répondre à ces besoins. Il a examiné les divers éléments de ces programmes: services sociaux, défense sociale, développement économique, urbanisme, nutrition, élimination des taudis, hygiène et éducation. Il a, d'autre part, discuté les problèmes que posent l'organisation et l'administration des programmes de développement communautaire urbain, y compris le financement et la formation professionnelle; il a particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer les institutions traditionnelles, les organisations locales et les groupes de quartiers. Le Groupe a suggéré des mesures de coopération et d'assistance internationales. Il a établi un ordre

[11] Il n'a pas été constitué de bureau.

du jour très complet et un document de travail pour le Cycle asiatique d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines.

CYCLE ASIATIQUE D'ÉTUDES SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LES ZONES URBAINES

154. Ce cycle d'études a été organisé à Singapour en décembre 1962, sous les auspices communs de la CEAEO, de la Direction des affaires sociales des Nations Unies et de la DOAT, dans le dessein de donner aux pays membres de la région l'occasion d'échanger des renseignements et de mettre en commun leur expérience en ce qui concerne la teneur, les méthodes et l'administration des programmes de développement communautaire en milieu urbain, y compris l'organisation théorique et pratique des projets pilotes de formation professionnelle et de démonstration.

Besoins communs

155. Le Cycle d'études a recherché et discuté les moyens de répondre aux besoins communs des zones urbaines dont l'expansion dans les pays de la région est due au développement industriel et au progrès technique. L'urbanisation crée des problèmes touchant à la vie de famille, à l'habitation, à la santé et à l'hygiène et demande des mesures spéciales d'éducation, d'action sociale et de sécurité sociale. Le Cycle d'études a noté que dans bien des pays de la région le développement communautaire urbain en est encore à l'état expérimental, mais que l'on applique les techniques mises en œuvre dans les programmes de développement communautaire rural pour créer le sens de la communauté dans les milieux urbains.

Problèmes du développement communautaire urbain

156. Le Cycle d'études a examiné les problèmes qui ne se posent que dans les zones urbaines, dont la population hétérogène comporte une diversité de groupes ethniques et religieux, et de classes sociales et professionnelles que l'on ne trouve pas dans les communautés rurales. Il a noté le succès remporté par de nombreux pays dans la création d'installations pour le confort et l'agrément des habitants, de services de santé et d'hygiène, d'établissements d'enseignement, et dans le domaine de l'occupation des loisirs et de la formation professionnelle. Il a souligné le rôle que jouent les organisations locales dans l'exécution de ces programmes.

Organisation et administration des programmes de développement communautaire urbain

157. De l'avis du Cycle d'études, les programmes lancés par les gouvernements pour l'ensemble du pays constituent la meilleure solution; toutefois, les programmes d'inspiration locale, mis en œuvre localement, peuvent ouvrir la voie aux plans nationaux plus vastes. Des projets pilotes bien conçus et bien exécutés devraient indiquer le genre de structure administrative nécessaire saire au développement communautaire urbain. Le Cycle d'études a passé en revue l'expérience acquise par plusieurs pays dans la coordination des projets d'inspiration locale et des plans nationaux de développement, la décentralisation de l'autorité, le recours aux organisations traditionnelles et à des organisations bénévoles spécialement créées à cet effet, et dans l'application de diverses méthodes de financement tant aux projets locaux qu'aux programmes nationaux.

Formation professionnelle et recherche

158. Certes, le développement communautaire urbain ne demande pas exactement le même personnel dans tous les pays; cependant, le Cycle d'études a jeté les grandes lignes d'un programme comprenant des cours de formation générale ainsi que des cours d'administration, de planification, d'initiation aux méthodes d'établissement des budgets, de financement, de travail social ou éducatif, et aux techniques particulières de l'information et des relations avec les groupes locaux. Il a souligné que la formation en cours d'emploi, les cours de perfectionnement et la formation de travailleurs bénévoles et non spécialisés avaient également leur importance. Il a insisté sur la nécessité de la recherche, qu'il convient de mener constamment, et de l'appréciation qualitative des programmes, soit que l'organisme d'exécution ait son propre service de recherche, soit qu'on s'adresse à des organismes indépendants comme les établissements d'enseignement.

Coopération internationale

159. Le Cycle d'études a noté que l'Organisation des Nations Unies aide les pays par le moyen de cycles d'études et de voyages d'étude régionaux, l'envoi d'experts, le rassemblement et la diffusion de renseignements, et en se tenant au courant des expériences et des recherches faites par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en matière de développement communautaire. Il a noté, en particulier, les mesures proposées par le Secrétaire général à l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour le développement, et le rôle assigné aux institutions spécialisées, notamment la FAO, l'UNESCO, l'OMS et le FISE, et au programme alimentaire mondial ONU/FAO. Il a recommandé que le secrétariat aide les pays de la région en organisant un stage d'études ou un groupe de travail, en rédigeant des manuels professionnels, en favorisant les projets pilotes, en fournissant des conseils techniques et, d'une manière générale, en aidant à coordonner sur le plan régional les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

CYCLE ASIATIQUE D'ÉTUDES SUR LA FORMATION DE PERSONNEL POUR LA PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

160. Ce cycle d'études a été organisé par la CEAEO, la Direction des affaires sociales des Nations Unies et la DOAT, avec le concours du Gouvernement thaïlandais, pour étudier les répercussions de l'évolution politique, économique et sociale sur la vie de la famille et de l'enfant et le rôle que peuvent jouer les travailleurs

sociaux, qu'ils relèvent de l'Etat ou d'organismes privés, pour contribuer à sauver les traditions, à concilier les valeurs anciennes et nouvelles, et à assurer le bien-être de la famille et de l'enfant.

Besoins en personnel

161. Le Cycle d'études a examiné les besoins en personnel pour l'exécution des programmes vastes et nombreux des gouvernements des pays d'Asie et des organisations bénévoles qui s'occupent de la protection de la famille et de l'enfant. Il a recommandé que l'on forme des techniciens et des travailleurs bénévoles en leur apprenant à formuler une politique ainsi qu'à organiser, administrer, exécuter et surveiller les programmes. Il a formulé des critères pour la sélection des travailleurs, la rédaction des descriptions de poste et l'affectation, ainsi que pour une bonne administration du personnel.

Contenu de la formation professionnelle

162. Le Cycle d'études a recommandé que la forme et le contenu des programmes de formation soient déterminés par les besoins des stagiaires, compte tenu des valeurs culturelles, de la situation sociale et de la conception de la vie familiale qui ont cours dans le pays considéré. Il a indiqué ce que doivent être, à son avis, le contenu générique et le contenu spécifique des programmes de formation et les méthodes d'enseignement. Il a souligné l'utilité des voyages d'études et d'observation. Enfin, le Cycle d'études a étudié plusieurs autres questions: travail sur le terrain, surveillance des étudiants, formation des inspecteurs, préparation de manuels, mise au point d'un matériel local d'enseignement et mesures complémentaires, y compris le placement des stagiaires à la fin du cours.

Relations interprofessionnelles et formation

163. Le Cycle d'études a reconnu que, dans les pays d'Asie, il importe que la bonne entente règne entre ceux qui exercent certaines professions telles que: médecine, santé publique, soins infirmiers, nutrition, enseignement ménager, éducation, psychologie, psychiatrie, qui toutes sont au service de la famille et contribuent à sa protection; il a recommandé que, dans les cours de formation en vue du travail social, on s'efforce d'inculquer des notions générales relatives à ces professions, au lieu d'essayer de donner intégralement aux travailleurs sociaux la formation nécessaire pour les exercer.

Coopération régionale et internationale

164. Le Cycle d'études a recommandé que l'Organisation des Nations Unies, qui fournit déjà des spécialistes techniques, organise en outre des groupes d'experts qui se rendraient sur place pour donner des conseils et s'assurer qu'il leur est donné suite. Les gouvernements devraient coordonner l'assistance fournie par les organismes internationaux et les institutions spécialisées ou par l'Organisation des Nations Unies. Le Cycle d'études a formulé plusieurs autres recommandations: programmes d'échange de groupes de travailleurs sociaux à l'intérieur de la région, création d'un centre régional de documentation qui diffuserait des renseignements et publication des ouvrages littéraires de chaque pays traduits dans les diverses langues de la région; création d'un centre régional de formation offrant des cours avancés de travail social et des cours d'initiation à l'administration, l'inspection, la pédagogie, la politique sociale et la recherche.

B. — Autres travaux

165. La présente section traite des travaux du secrétariat qui ne correspondent pas directement à ceux des organes subsidiaires de la Commission mentionnés dans la section A.

Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques

166. Le Bureau a poursuivi l'étude approfondie de la mise en valeur des ressources hydrauliques, en évaluant notamment l'état d'avancement des travaux et l'utilisation maximum des ressources hydrauliques pour le développement économique et social.

Aménagement polyergique des bassins fluviaux

167. Le Bureau a jusqu'ici terminé, et publié dans son *Recueil de la défense contre les inondations*, l'étude de la mise en valeur des ressources hydrauliques en Afghanistan, en Birmanie, au Bornéo britannique (Brunéi, Bornéo du Nord et Sarawak), à Ceylan, dans la Fédération de Malaisie, dans l'Inde, en Indonésie, en Iran, au Japon, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, dans la République de Chine, dans la République de Corée et en Thaïlande. Il se propose de faire prochainement des monographies sur les autres pays, c'est-à-dire le Cambodge, le Laos, la Mongolie et la République du Viet-Nam. Ces monographies sont constamment mises à jour et publiées dans le « Flood Control Journal » trimestriel, qui donne des informations récentes sur les projets réalisés dans les pays de la région. Le Bureau a préparé un manuel intitulé « Normes et critères applicables aux plans de mise en valeur des ressources hydrauliques » pour la gouverne des planificateurs de projets. La neuvième Réunion interorganisations sur la coopération internationale dans le domaine de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources hydrauliques, organisée par les Nations Unies en juillet 1962 et à laquelle le Bureau a pris part, a estimé que ce manuel présentait une importance internationale. Les études principales du Bureau, ainsi que les comptes rendus des conférences et stages d'études, ont été publiés dans le *Recueil de la défense contre les inondations*, dont 24 numéros ont déjà paru. Des études spéciales ont été entreprises sur des questions comme l'utilisation de l'eau et un code de l'eau.

Coopération internationale

168. Le Bureau a continué à fournir son assistance au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et à son agent exécutif à toutes

les étapes de leur travail. Le Comité du Mékong a demandé au Bureau de préparer une vaste amplification du schéma général d'aménagement du bassin que le Bureau a dressé pour la première fois en 1957. A cet égard, le Fonds spécial a été prié d'aider à rassembler les données techniques nécessaires à la planification, y compris celles que peuvent fournir les ordinateurs électroniques ultra-rapides pour déterminer quel est le système de barrages et de réservoirs convenant le mieux au bassin. Fidèle à sa politique de décentralisation, l'Organisation des Nations Unies a délégué au Bureau quelques-unes des fonctions d'agence d'exécution pour ce qui est de quatre projets relevant du Fonds spécial et touchant au Mékong: Stung Battambang au Cambodge, Nam Ngum au Laos, Nam Pong en Thaïlande et haute Sé San dans la République du Viet-Nam. Le Bureau a aidé à rassembler et à analyser les données sur les possibilités d'aménagement de la Karnali. Ce projet est maintenant en cours d'exécution, l'Organisation des Nations Unies agissant en tant qu'agent d'exécution du Fonds spécial.

Hydrologie

169. Une équipe composée d'experts envoyés par les Gouvernements du Japon, des Pays-Bas et de la République de Chine a entrepris l'étude sur place des deltas en Birmanie, en Chine (Taïwan), dans l'Inde, au Japon, au Pakistan et en Thaïlande pour en étudier la configuration générale, ainsi que l'aménagement actuel et futur. L'étude intitulée *Problème de la sédimentation* [12] a été traduite en chinois, en japonais et en allemand par des services de recherche des pays en question et sert d'ouvrage de référence dans plusieurs instituts techniques et universités. Le Bureau a poursuivi son étude des problèmes hydrologiques, notamment celle du régime hydrologique et de l'insuffisante humidité du sol dans les zones irrigables, du coefficient de ruissellement dans les régions soumises au régime des moussons, et de l'application des isotopes et d'autres techniques modernes de l'hydrologie.

Division de la recherche et des plans

Revue de la conjoncture économique et des politiques actuelles

170. L'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1962* [13] traite en particulier, dans sa première partie, du commerce de l'Asie avec l'Europe occidentale, compte tenu, spécialement, de la création du Marché commun. Le premier chapitre pose le problème dans sa perspective lointaine et globale. Après avoir examiné la structure des échanges de la région et son évolution récente, il esquisse les grands problèmes commerciaux en fonction du développement économique, notamment du point de vue du commerce de l'Asie avec l'Europe occidentale. Le deuxième chapitre passe en revue les exportations de l'Asie vers l'Europe occidentale et étudie les problèmes que pose l'expansion de ces exportations. Il analyse la direction, la composition et l'évolution récente des exportations des pays en voie de développement de la région, en insistant particulièrement sur les diverses tendances qui se dégagent dans l'exportation de denrées alimentaires, de matières premières et de produits manufacturés. Il relève que l'insuffisance des exportations est un obstacle majeur au développement économique des pays de la région et recherche quels sont les éléments qui s'opposent à leur expansion, notamment vers l'Europe occidentale et les pays du Marché commun: restrictions quantitatives, tarifs et préférences pratiqués entre eux par les membres de la CEE, possibilité de « préférence à rebours » à l'égard des pays d'Asie membres du Commonwealth, charges fiscales intérieures et politique agricole commune de la CEE. Il analyse enfin le commerce entre l'Asie et les pays de la CEE par courants dominants de pays à pays, et les effets des tarifs et des politiques commerciales de la CEE, des Six et du Royaume-Uni sur 21 produits d'exportation des pays en voie de développement de la région. Le troisième chapitre étudie les importations de l'Asie en provenance de l'Europe occidentale, et analyse la direction et la répartition par produits de ces importations, notamment en provenance des zones de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de la CEE. Le volume et la composition des importations des pays d'Asie dépendent de trois grands facteurs: les recettes d'exportation, l'aide étrangère et les politiques d'importation. Les pays en voie de développement de la région pratiquent une politique d'importation qui favorise les importations de biens d'équipement dont l'Europe occidentale est un des grands fournisseurs. On a donc analysé dans l'*Etude* les perspectives d'exportation de l'Europe occidentale et sa position concurrentielle à l'égard des autres pays avancés, ainsi que les effets de la constitution de groupements commerciaux en Europe occidentale et de l'entrée éventuelle du Royaume-Uni dans la CEE. Le troisième chapitre passe ensuite à l'étude des problèmes de paiements extérieurs et de finances, signale la situation de plus en plus mauvaise de la balance des paiements de la région et le rôle croissant que joue l'aide étrangère pour combler le déficit de la région dans ses paiements. L'aide étrangère étant maintenant fournie non plus sous forme de dons mais sous forme de prêts, la difficulté qu'éprouvent les pays à assurer le service de leur dette extérieure ne fera que grandir s'ils ne peuvent augmenter leurs recettes d'exportation. Les pays d'Asie ont donc toujours besoin d'une aide étrangère directe plus importante. Le quatrième chapitre étudie le commerce du Japon avec l'Europe occidentale et avec l'Asie, les tendances qui se manifestent ici dans le commerce d'exportation et d'importation de ce pays avec le monde et avec l'Europe occidentale, et les répercussions possibles de la création de la CEE sur le commerce du Japon, notamment avec les autres pays d'Asie.

171. La deuxième partie de l'*Etude* passe en revue la conjoncture économique dans la région sous l'angle des objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il examine les problèmes que posent la croissance démographique et le ravitaillement,

[12] *Recueil de la défense contre les inondations*, n° 5 (publication des Nations Unies, n° de vente 1953.II.F.7).

[13] Publication des Nations Unies, n° de vente: 63.II.F.1.

pour lesquels le secrétariat de la CEAEO a établi de nouveaux indices régionaux et sous-régionaux de la production agricole. Des indices analogues ont été utilisés pour l'industrie manufacturière. L'analyse des transports, commencée dans l'*Etude* de l'année dernière, se poursuit. La deuxième partie contient également une étude approfondie de la structure du commerce intrarégional, des exportations, des importations et des balances de paiements dans la région, ainsi que de la situation monétaire et des problèmes de liquidité internationale et de finances publiques dans le contexte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans nationaux de développement économique. Le dernier chapitre examine le déséquilibre actuel de l'offre et de la demande et les mesures propres à y remédier.

172. L'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* a continué à publier des études spéciales sur les divers problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et les statistiques économiques de l'Asie. Le numéro de juin 1962 contenait deux études de ce genre, l'une sur « Les investissements étrangers dans l'Inde après la guerre », l'autre sur « L'épargne dans la Fédérarion de Malaisie ». Le numéro de septembre 1962 contenait une étude sur « L'épargne dans l'économie des Philippines » et une autre sur « L'application qualitative des données démographiques en Malaisie ». Le numéro de décembre 1962 donnait la première place au rapport sur la septième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques et contenait également des études du secrétariat sur « Les mesures de mobilisation de l'épargne intérieure pour les investissements productifs », « La mise au point d'une politique fiscale propre à augmenter l'épargne de l'Etat », et « Les politiques et mesures de nature à améliorer l'entrée et l'utilisation des capitaux étrangers dans les pays de la région de la CEAEO ».

Développement et plans économiques

173. La Division a poursuivi ses projections à long terme pour un certain nombre de pays de la région (par exemple, la Birmanie, Ceylan, la Chine (Taïwan), la Fédération de Malaisie, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et la République de Corée). Une étude du secrétariat sur les projections à long terme, contenant une monographie sur l'Inde et les Philippines, a servi de document de travail de base au troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation. Le secrétariat avait rédigé à l'intention de ce groupe de spécialistes des notes sur le développement économique dans la région au cours des 10 dernières années, les projections démographiques pour la région, et les résultats donnés par la planification à long terme dans certains pays (Ceylan, l'Inde, le Pakistan et les Philippines).

Enseignement des sciences économiques

174. En vue de l'enquête conjointe de l'UNESCO et de la CEAEO sur l'enseignement des sciences économiques dans les universités d'Asie, le secrétariat a adressé à tous les pays de la région un questionnaire auquel on répondu 176 établissements d'enseignement supérieur de 17 pays. Un rapport préliminaire a été établi sur la base de ces réponses. Un expert de l'UNESCO, accompagné d'un fonctionnaire de la CEAEO, se rendra dans certaines universités de la région. Une enquête distincte a été faite sur l'enseignement des sciences économiques au Japon.

Formation en cours d'emploi dans le domaine du développement économique

175. Le deuxième programme de formation en cours d'emploi s'est terminé en mai 1962 et le troisième (1962-1963) a commencé le 1er septembre 1962. Les sept boursiers suivront les cours jusqu'en mai 1963 et le quatrième groupe étudiera de juin 1963 à février 1964, après quoi l'Institut asiatique du développement et des plans économiques ouvrira ses portes. La DOAT a octroyé, à ce jour, 20 bourses d'étude à des stagiaires venus d'Afghanistan, de Birmanie, de Chine (Taïwan), de la Fédération de Malaisie, d'Indonésie, d'Iran, du Laos, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée et de Thaïlande, ainsi que d'un pays d'Afrique. Huit ou neuf autres boursiers suivront les cours en 1963-1964. Ceux-ci portent sur les statistiques nécessaires au développement économique, le développement et les plans économiques dans le secteur agricole, le commerce international et le développement économique, le développement et les plans économiques en général. Un inspecteur spécialement détaché par la DOAT a organisé des cycles d'études, des discussions et d'autres activités de groupe.

Compilation et analyse des données statistiques

176. Le secrétariat a continué à préparer, pour les publier dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle), des séries statistiques annuelles sur la population, les comptabilités nationales, l'agriculture, les finances publiques et la balance des paiements, ainsi que des séries trimestrielles sur l'industrie manufacturière, les transports, le commerce extérieur, l'activité bancaire et les prix. Il a poursuivi la reclassification des données concernant les importations des pays membres de la région en les répartissant par catégories de biens de consommation et de biens d'équipement. Des données spéciales ont été compilées pour servir à l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* et pour être utilisées aux pourparlers annuels relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, à la Réunion spéciale sur le poivre et au Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes. Les taux de croissance de la population et du revenu national ont été calculés pour tous les pays du monde sur lesquels on possédait les renseignements nécessaires.

Développement statistique

177. La réalisation du programme intégré à long terme de développement statistique, élaboré par la Conférence des statisticiens d'Asie, progresse. Le secrétariat a rédigé un document très complet intitulé « Statistiques de base nécessaires au développement économique et social des pays de la région de la CEAEO » (E/CN.11/

ASTAT/BS/L.1). Il a dressé la liste des statistiques de base requises et indiqué la manière de les utiliser aux fins de planification et de développement dans les pays de la région. Ces statistiques sont classées par domaine: population et main-d'œuvre, agriculture, industrie, commerce de gros et de détail, transports et communications, enseignement, santé publique et autres services sociaux, commerce extérieur, monnaie, banque et prix, pouvoirs publics, revenus et dépenses des particuliers, et logement.

178. Les recensements mondiaux de la population et de l'agriculture sont entrés dans leur phase finale. Le secrétariat a participé au Programme mondial de statistiques industrielles de 1963 et, en consultation avec le Bureau de statistique des Nations Unies, en a publié une version adaptée aux besoins et conditions des pays de la région, intitulée « Programme de statistiques industrielles de base de 1963 pour l'Asie et l'Extrême-Orient ». Il a également analysé les plans et les progrès des pays qui participent au Programme mondial de 1963. Pour conseiller les pays et les aider à développer leurs statistiques économiques — et, plus particulièrement, leurs statistiques industrielles — conformément au Programme mondial de 1963, il a recruté un conseiller régional en matière de statistiques économiques qui déjà a fourni une assistance à quatre pays. Le secrétariat a rédigé un « Manuel pour la formation de statisticiens aux niveaux élémentaire et moyen », dans lequel il a tenu compte des observations que lui avaient fait parvenir les bureaux nationaux de statistique et autres organismes intéressés. Il a également rédigé des exposés complets à l'intention des organisateurs de centres nationaux de formation.

Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture

179. La Division continue ses études et travaux au sujet des problèmes agricoles de la région.

Etudes économiques ordinaires

180. La Division a continué à suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne la production et le commerce des denrées alimentaires et des produits agricoles dans la région et elle a fourni, au sujet de ces questions, tous renseignements nécessaires à la CEAEO pour son étude économique annuelle (*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*). La Division a continué à collaborer avec le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient au sujet de tous les aspects économiques du travail régional de la FAO, et elle a établi quelques documents à l'intention de la sixième Conférence régionale de la FAO.

Financement et crédit agricoles

181. La Division a pris toutes dispositions pour organiser une réunion mixte CEAEO/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles. Un document de travail sur les organismes de financement et de crédit agricoles dans la région a été préparé en vue de la réunion. Au cours de cette période, elle a rédigé des projets de monographie pour cinq pays, ce qui porte à 11 le nombre total de pays étudiés à ce jour.

Développement et plans agricoles

182. La Division a continué à étudier la planification agricole dans les pays de la région. Au cours de l'année, elle a revisé l'étude qu'elle avait déjà consacrée à l'incidence des plans nationaux sur le commerce des produits de base, pour tenir compte des nouvelles perspectives mondiales de commerce et de croissance économique; elle a également rédigé une étude préliminaire sur les rapports intersecteurs dans l'agriculture de quelques pays de la région. Elle a réuni un supplément d'information sur les rapports entre l'agriculture et l'industrie en Chine (Taïwan), afin de pouvoir rédiger une monographie sur cette question. Elle a terminé les opérations sur place ainsi que l'exploitation définitive des données pour l'étude pilote qu'elle avait entreprise au sujet de l'emploi et du chômage parmi des familles de riziculteurs dans deux villages de Thaïlande.

Politique des prix des denrées alimentaires et des produits agricoles

183. La Division a continué à réunir et à analyser des renseignements sur les politiques des prix, notamment en ce qui concerne les céréales alimentaires et les produits d'exportation; elle a aidé le Siège de la FAO à préparer un document sur les politiques des prix des denrées alimentaires et des produits agricoles. Une réunion sur l'incidence des politiques de prix agricoles sur la commercialisation a eu lieu à New Delhi du 26 février au 8 mars 1963. La Division a également entrepris un certain nombre de monographies spéciales afin d'analyser les fluctuations réelles des prix au stade de la production et les réactions que ces fluctuations de prix suscitaient chez les producteurs, et notamment une étude sur les conséquences des politiques de prix agricoles et des systèmes de commercialisation en Thaïlande.

Utilisation des excédents agricoles pour le développement économique

184. La Division a participé aux travaux de la mission que le Directeur du Programme alimentaire mondial ONU/FAO avait envoyée en Indonésie pour discuter des projets que l'on pourrait éventuellement retenir.

Recherche et formation agronomiques

185. Le personnel de la Division a fait des conférences sur les politiques des prix agricoles au Centre national de formation en matière de commercialisation et de politique des prix qui s'est créé en Indonésie, et a continué à participer au programme CEAEO/DOAT de formation en cours d'emploi, en initiant notamment des stagiaires à la programmation dans le secteur agricole.

Division de l'industrie

Carte des gisements de pétrole et de gaz naturel

186. Après avoir publié la carte géologique de la région, le secrétariat a achevé une carte des gisements de pétrole et de gaz naturel en Asie et en Extrême-

Orient, indiquant les champs de pétrole et de gaz, les puits de prospection, les principales installations de l'industrie pétrolière et les perspectives d'avenir. Le secrétariat a aidé à organiser la formation qui est donnée à la Société nationale iranienne des pétroles: l'Iran fournit les services et installations nécessaires, et les bourses sont octroyées au titre de projets régionaux CEAEO/DOAT. Trente boursiers appartenant à 10 pays ont commencé leur stage au début de 1963.

Habitation et matériaux de construction

187. Un fonctionnaire du secrétariat a fait partie du Comité exécutif de l'Institut régional asiatique de recherches en matière de constructions scolaires, qui doit fonctionner à Bandoung en liaison avec le Centre régional de l'habitation situé dans cette ville. Le secrétariat a participé à l'établissement d'un programme de travail rationnel pour les Centres régionaux de l'habitation de Bandoung et de New Delhi, ainsi que pour le Laboratoire de mise au point des matériaux de construction qui vient de se créer à Bandoung avec l'aide du Fonds spécial. Le secrétariat, avec le concours de spécialistes indiens et philippins, a également aidé les services compétents du Gouvernement iranien à prendre des mesures pour la construction de logements dans les régions qui ont été ravagées par le tremblement de terre de 1962.

Groupe régional d'experts de l'électrification rurale

188. Un fonctionnaire du secrétariat a fait office de secrétaire pour ce groupe d'experts constitué par la CEAEO et la DOAT. Ce groupe s'est rendu dans 14 pays et a donné des conseils au sujet des questions d'électrification rurale et de développement de l'énergie en général. Il a présenté, par écrit, à chaque gouvernement des rapports et recommandations.

Enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries

189. Un fonctionnaire du secrétariat a fait office de secrétaire de la Mission des Nations Unies qui s'est rendue en Birmanie pour étudier les possibilités d'implantation d'industries. Cette mission doit faire des recommandations au sujet de la programmation et du développement industriel dans ce pays, et soumettre au gouvernement toute une série de projets pour lui permettre de formuler ou de juger des propositions d'investissement.

SUBDIVISION DU COMMERCE

190. La Subdivision du commerce a continué à fournir des renseignements et des services consultatifs aux pays membres sur les questions de commerce et de politique commerciale. Le conseiller régional en matière de douanes a conseillé plusieurs pays sur les questions douanières. Le « Trade Promotion News » a été publié tous les deux mois. Le secrétariat a poursuivi pendant l'année ses consultations relatives aux divers aspects que présente l'expansion du commerce intrarégional et international, et aux mesures à prendre pour la réaliser: dispositions à prendre pour donner suite aux consultations sur le poivre, travaux préparatoires en vue des prochaines consultations, étude et rassemblement de données sur les accords commerciaux à long terme, organisation et activités du commerce d'Etat, analyse du marché du jute, commerce du pétrole et des produits pétroliers, transports maritimes et frets. Le Centre pour le développement de l'arbitrage commercial a été créé au sein du secrétariat en 1962. Nombreux sont les gouvernements qui ont désigné un correspondant national pour l'échange de renseignements entre le Centre et le pays membre intéressé. Une documentation éducative et des documents d'information ont été rassemblés et diffusés parmi les pays membres.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

191. La Division des affaires sociales qui, maintenant, fait partie intégrante de la CEAEO, a continué à étudier les aspects sociaux du développement économique, la politique sociale et le bien-être social, le développement communautaire et la démographie. Elle travaille en liaison étroite avec la Direction des affaires sociales du Siège, et elle a continué à collaborer aux études qu'effectue cette direction à l'intention de la Commission des questions sociales, de la Commission de la population, ainsi que des réunions interinstitutions.

Politique sociale et développement social

192. Les préparatifs sont déjà en cours pour réunir en avril 1963 le Groupe de spécialistes de la planification du développement social des pays de la région de la CEAEO. Cette réunion aura lieu sous les auspices conjoints de la CEAEO, de la Direction des affaires sociales des Nations Unies et de la DOAT, et bénéficiera également de la collaboration étroite de l'UNESCO et de l'OMS. Le secrétariat de la CEAEO a participé à la conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Asie, que l'UNESCO avait organisée à Tokyo du 2 au 11 avril 1962, et a présenté une communication intitulée « La planification de l'enseignement considérée dans ses rapports avec le développement économique et social dans la région de la CEAEO ». La conférence ayant décidé que les pays participants d'Asie devaient préparer, avec l'aide de la CEAEO et de l'UNESCO, des programmes à long terme de l'enseignement qui soient coordonnés avec leurs plans généraux de développement, un groupe intersecrétariats comprenant des fonctionnaires de la CEAEO et de l'UNESCO a été créé pour examiner les programmes d'enseignement sous tous leurs aspects, et notamment les confronter avec les plans généraux de développement des pays d'Asie. Le Groupe de spécialistes s'est réuni trois fois en 1962 et a tracé les grandes lignes d'un programme d'assistance de l'UNESCO aux Etats membres d'Asie. Le secrétariat, en collaboration avec un conseiller technique des Nations Unies, a aidé le Gouvernement thaïlandais à effectuer son étude socio-économique sur les tribus qui vivent dans les montagnes de la Thaïlande du Nord. Deux études ont également été entreprises: « Niveaux de vie en Malaisie et à Singapour » et « Aspects sociaux et démographiques des plans de développement dans les pays de la CEAEO ». La Divi-

sion a également des contacts étroits avec le Centre de recherche de l'UNESCO en matière de développement économique et social dans l'Asie du Sud-Est, situé à New Delhi, et ce centre, à son tour, aide la CEAEO et la Direction des affaires sociales du Siège à faire une étude sur « La répartition des revenus et la croissance économique ».

193. La Division a continué à participer aux programmes de services sociaux du FISE destinés aux enfants d'un certain nombre de pays de la région, et elle a aidé plusieurs gouvernements à formuler des projets pour lesquels l'aide du FISE serait sollicitée. Ces projets concernent essentiellement la formation de personnel pour les services de protection familiale et infantile.

Population

194. La Division a poursuivi les préparatifs de la conférence asiatique de la population qui doit se tenir en décembre 1963. Dix spécialistes, dont huit sont de la région et deux de l'extérieur, ont été chargés de rédiger des documents de travail. L'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS ont été priées de présenter des communications techniques et le secrétariat a également trois études en cours: « Situation démographique et tendances démographiques probables en Asie et en Extrême-Orient », « Effets des tendances démographiques sur la formation de capital et le revenu » et « Développement de la recherche et de la formation, et diffusion des connaissances au sujet des questions démographiques ». Une étude intitulée « Evaluation des données du recensement de la population en Malaisie » est terminée et a paru dans le numéro de septembre 1962 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* des Nations Unies. Un conseiller démographique régional, qui a été affecté au secrétariat au titre du programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies, a aidé plusieurs gouvernements à analyser les résultats de leur recensement de la population et à prendre des mesures en vue du développement économique et social.

Développement communautaire

195. La CEAEO a organisé à Bangkok, les 10 et 11 avril 1962, la quatrième réunion régionale interinstitutions sur le développement communautaire. Y ont assisté les représentants de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS, du BAT et du FISE, ainsi que le conseiller en chef en matière de développement communautaire envoyé par la DOAT en Afghanistan. Ils ont échangé des renseignements sur leurs projets actuels et futurs, et ils ont décidé d'agir de façon concertée pour tout ce qui touche au développement rural dans la région. Conformément à la résolution 830 E (XXXII) du Conseil économique et social, le secrétariat a entrepris une étude sur l'effet et l'efficacité de l'assistance technique que l'ONU et ses institutions spécialisées fournissent aux gouvernements en matière de développement communautaire. L'étude du secrétariat sera refondue dans un rapport global qui sera présenté au groupe spécial d'experts du développement communautaire que la Direction des affaires sociales doit organiser.

AUTRES ASPECTS DES TRAVAUX

196. Le secrétariat de la Commission a continué à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Siège, dont il fait partie, ainsi qu'avec les secrétariats des Commissions économiques pour l'Afrique (CEA), l'Amérique latine (CEPAL) et l'Europe (CEE). Comme par le passé, les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, convoqués en réunion annuelle par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, ont étudié les programmes de travail de l'Organisation des Nations Unies et de ses commissions régionales et techniques en vue de mieux coordonner leurs activités, notamment en ce qui concerne l'industrialisation, la planification et les projections économiques, les ressources naturelles (y compris les ressources hydrauliques), le commerce, le développement rural, l'habitation et la politique sociale.

197. Des échanges de personnel avec le Siège et les secrétariats des trois autres commissions régionales ont eu lieu comme par le passé. La CEAEO a bénéficié du concours du Secrétariat du Siège pour l'exécution de plusieurs travaux, qui concernaient notamment les techniques de programmation, les industries chimiques, les statistiques, l'urbanisme et l'aménagement régional, l'habitation, les industries du pétrole et du gaz, les chemins de fer, les ressources hydrauliques, la politique sociale, la protection de la famille et de l'enfance, la démographie et le développement communautaire.

198. La CEAEO et le Siège patronnent conjointement un nombre croissant de réunions. Un cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social a été organisé en commun par la CEAEO et le Bureau de statistique des Nations Unies, avec le concours de la DOAT. Le Secrétariat du Siège a participé au deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour lequel il avait rédigé deux documents, l'un sur l'« Utilisation du gaz naturel dans les industries pétrochimiques et autres » (E/CN.11/I&NR/PR.2/L.6), l'autre sur les « Activités des Nations Unies en matière de mise en valeur des ressources pétrolières » (E/CN.11/I&NR/PR.2/L.3). La Direction des affaires sociales des Nations Unies était représentée au Cycle d'études sur la fourniture des services essentiels en matière de logement urbain et rural, ainsi qu'à la septième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction; elle avait rédigé à cette occasion deux documents, l'un intitulé « Urbanisme et planification régionale dans les pays de la CEAEO » (E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.2), l'autre qui traitait des « Activités d'assistance technique dans le domaine de l'habitation en Asie et en Extrême-Orient » (E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.8); elle a également présenté le rapport du Groupe spécial d'experts de l'habitation et du développement urbain. Le Centre de développement industriel, qui fait partie du Département des affaires économiques et sociales, a patronné en commun avec la CEAEO et la DOAT le Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes en Asie et en Extrême-Orient, pour lequel il avait rédigé trois documents, l'un sur « La production et l'utilisation du

sel commun » (E/CN.11/I&NR/CHI/L.5), le deuxième sur « Le carbonate de sodium et le complexe soude caustique-chlore » (E/CN.11/I&NR/CHI/L.8), le troisième sur les « Aspects économiques de la fabrication d'acide sulfurique à partir de diverses matières premières » (E/CN.11/I&NR/CHI/L.10). La Division des tendances et politiques économiques générales a présenté à la septième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à laquelle elle était représentée, ainsi qu'au troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation, un document intitulé « Sources extérieures de financement du développement économique en Asie et en Extrême-Orient, 1951-1960 » (E/CN.11/DPWP.7/L.5). Le Service des questions fiscales et financières avait rédigé pour le Groupe de spécialistes un document sur les « Questions de politique fiscale dans les économies en voie de développement » (E/CN.11/DPWP.7/L.8) ainsi qu'un rapport sur les budgets des pays de la région. La Direction des affaires sociales a également patronné en commun avec la CEAEO et la DOAT l'organisation du Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance et celle du Cycle asiatique d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines.

199. Pour réaliser la coopération du secrétariat avec le Centre des projections et de la programmation économiques, créé en application de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale, la Division de la recherche et des plans de la CEAEO a été désignée Centre régional des projections et de la programmation économiques. Le secrétariat de la CEAEO a dressé, à l'intention du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, une « Bibliographie annotée » des documents et études du secrétariat sur le commerce. Il a également fourni de la documentation au Comité préparatoire de cette conférence, à ses première et deuxième sessions. Conformément à la résolution 723 (XXVIII) du Conseil économique et social, la CEAEO a développé sa collaboration avec la CEE, la CEPAL et la CEA. Les secrétariats des quatre commissions régionales ont échangé des renseignements sur les statistiques, le commerce, le développement et les plans économiques, les transports, l'habitation et l'énergie électrique. La CEE a fait distribuer à la réunion du Comité du commerce son document sur les « Conditions générales de vente et les modèles types de contrat, notamment pour le commerce international des produits de l'industrie mécanique » (TRADE/78) et elle a établi des matrices sur le commerce de l'Asie avec l'Europe occidentale pour servir à l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* en 1962. Elle était représentée au deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, pour lequel elle avait rédigé un document sur l'« Organisation et les méthodes de travail du Comité du gaz de la Commission économique pour l'Europe » (E/CN.11/I&NR/PR.2/L.7). Les secrétariats de la CEE et de la CEA avaient préparé, également pour le Comité du commerce de la CEAEO, des documents intitulés « Travaux des autres commissions économiques régionales dans le domaine du commerce » (E/CN.11/L.53, L.58, L.61). Le secrétariat de la CEAEO a rédigé un document sur ses activités en matière de commerce international à l'intention du Comité pour le développement du commerce de la CEE et du Comité permanent du commerce de la CEA. Il a également rédigé pour le Cycle d'études sur la programmation industrielle, organisé par la CEPAL et auquel la CEAEO a participé, un document sur la programmation industrielle dans la région.

200. Le secrétariat a reçu dans sa tâche une aide de plus en plus grande des Etats membres ou membres associés, de leurs représentants et de leurs fonctionnaires de liaison [14]. Des spécialistes de divers gouvernements et des organisations non gouvernementales lui ont également rendu de grands services.

Coopération scientifique et technique

201. Le secrétariat a continué à encourager la coopération scientifique et technique entre pays membres en faisant paraître diverses revues et publications, en offrant ses services de bibliothèque et de documentation, des films techniques, scientifiques et documentaires, en participant à des foires et expositions et en organisant des voyages d'étude.

202. Le secrétariat a rédigé deux documents pour la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, l'un sur l'« Utilisation des ressources hydrauliques dans la partie du Sud-Est asiatique où règnent les moussons », l'autre sur l'« Application des méthodes modernes de transport dans la région de la CEAEO»; il a pris part aux travaux de la Conférence. Le secrétariat a continué à faire paraître régulièrement les publications suivantes : *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (annuelle), *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (trimestriel), *Development Programming Techniques Series*, *Recueil de la défense contre les inondations*, *Mining Resources Development Series*, *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East*, « Water Resources Journal », « Industrial Development Series », « Trade Promotion News », « Electric Power Bulletin » et « Asian Bibliography ». Les ministères, départements et services administratifs, les instituts de recherche, les universités, les organisations semi-gouvernementales et non gouvernemantales les reçoivent régulièrement. Dans la série des cartes régionales dont l'établissement a été entrepris en commun par le secrétariat et les services géologiques nationaux, la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de l'Asie et de l'Extrême-Orient a été publiée en 1962 et l'on met la dernière main à la carte indiquant la répartition des

[14] La Chine, la France, l'Inde, le Japon, le Laos, les Pays-Bas, la République de Corée, la République du Viet-Nam, le Royaume-Uni (représentant aussi le Bornéo du Nord, le Brunéi, Hong-kong et le Sarawak) et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont des représentants permanents auprès de la CEAEO. Les Gouvernements de l'Australie, de la Birmanie, des Etats-Unis, de la Fédération de Malaisie, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande ont des représentants qui assurent la liaison avec la CEAEO. Le Canada, Israël, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne maitiennent également des contacts avec la CEAEO.

autres ressources minérales de la région. Le secrétariat a également publié les trois premiers d'une série de documents d'information: « Helping Asia to Harness its Rivers », « The Quest for Asia's Economic Growth » et « ECAFE and its Subsidiary Bodies ». Il continue aussi à servir de bureau central d'information, répond aux demandes de renseignements que lui adressent les gouvernements et les organisations non gouvernementales, et favorise les échanges directs de renseignements scientifiques, techniques et économiques entre les pays membres.

203. Pour cette tâche, le secrétariat bénéficie du concours le plus entier des Etats membres ou membres associés de la CEAEO, de celui d'autres Etats, d'organisations techniques, de spécialistes de différents pays, des départements du Secrétariat de l'ONU, des autres commissions régionales et d'organisations internationales et régionales. Divers gouvernements ont rédigé des documents techniques et des documents d'information pour les réunions des organes subsidiaires de la Commission. En outre, ils ont fait pour d'autres membres des enquêtes spéciales, des monographies, des essais de laboratoire, des opérations pilotes, des démonstrations; ils ont organisé pour eux des semaines d'études et leur ont offert des moyens de formation et de recherche dans les domaines suivants: levés géologiques et levés aériens; analyse et procédés de transformation des matières premières, du charbon et des minerais; caractéristiques et mode d'utilisation des bateaux fluviaux; classification des voies fluviales; prototypes de caboteurs; exploitation et construction des chemins de fer, formation professionnelle des chauffeurs de locomotives Diesel; expansion du tourisme; sécurité routière; hydrologie. De nombreux pays de la région ont procédé à des échanges de visites de spécialistes, par exemple dans les domaines des ressources hydrauliques, de la recherche ferroviaire, du tourisme, du développement communautaire, de l'habitation et de la planification économique. Plusieurs organisations non gouvernementales ont rédigé des documents pour le secrétariat et l'ont aidé à diffuser des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières, les télécommunications, le développement et les plans économiques, la navigation, les ports fluviaux, l'habitation et la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance.

204. La cinémathèque du secrétariat s'est encore enrichie grâce aux dons de divers Etats et elle a été de plus en plus utilisée par les pays membres et lors des réunions de la CEAEO. Dans le cadre des réunions techniques de la CEAEO, les pays d'accueil ont organisé des voyages d'étude des ressources en eaux souterraines, du développement polyergique des bassins fluviaux, des ressources pétrolières, du dragage des voies navigables, et des ports fluviaux.

Services consultatifs

205. En application de la résolution 35 (XVII) de la Commission et à titre de mesure pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la décentralisation, le secrétariat a continué à intensifier les services consultatifs qu'il fournit aux Etats membres ou membres associés, souvent en collaboration avec la DOAT et les institutions spécialisées. Ces services comprennent des missions consultatives mixtes dans certains pays, des renseignements techniques et des études rédigées spécialement, des observations sur les plans de développement des pays et sur des programmes précis de développement industriel, ainsi qu'une assistance pour l'établissement des demandes au Fonds spécial, et la mise au point des projets et de leurs plans d'exécution.

206. Le secrétariat a été consulté par le Gouvernement thaïlandais sur des problèmes de mobilisation des capitaux intérieurs, de transports intérieurs, de développement régional, d'électrification rurale, ainsi que pour une enquête socio-économique sur les tribus montagnardes. Une équipe a été mise à la disposition du Pakistan pour faire une enquête sur les besoins en transports intérieurs de la région deltaïque dans le sud du Pakistan oriental. Le conseiller régional du secrétariat en matière de douanes a donné des conseils techniques à la Fédération de Malaisie, à Hong-kong, à l'Indonésie, au Japon, aux Philippines, à la République de Chine, à Singapour et â la Thaïlande. Une mission d'experts a aidé le Gouvernement du Brunéi à formuler ses plans de développement. Le secrétariat a aidé le Gouvernement indonésien à préparer une demande au Fonds spécial pour le projet d'expansion de l'Institut de recherche hydraulique et d'hydrologie. Il a continué à aider le Gouvernement birman à organiser, sous l'égide de la DOAT, une mission d'enquête sur les possibilités d'implantation d'industries.

207. Les services consultatifs de la CEAEO ont été renforcés grâce à la nomination, au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies, de conseillers généraux en matière de statistiques, de démographie, de recherche ferroviaire, de transports, d'électrification rurale, de développement communautaire, d'administration douanière et d'administration publique.

208. Le secrétariat a continué, comme par le passé, à aider le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, son agent exécutif, ainsi que les pays donateurs et les institutions participantes, pour tout ce qui touche à l'aménagement du bassin inférieur du Mékong. Il s'est fait représenter, comme de coutume, aux conseils de perfectionnement d'un certain nombre d'institutions régionales de formation et de recherche, telles que le Centre régional de formation des chemins de fer du Pakistan (Lahore), le Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel (Rangoon), les deux centres régionaux de l'habitation (Bandoung et New Delhi), le Centre de recherche et de formation démographiques (Bombay), et le Centre de recherche de l'UNESCO sur les problèmes du développement économique et social en Asie méridionale (New Delhi).

Coopération avec le Fonds spécial

209. Le secrétariat a collaboré avec le Fonds spécial à l'examen d'environ 34 demandes d'assistance présentées par des pays de la région pour des projets tou-

chant aux ressources hydrauliques, à l'hydrologie, à l'habitation, aux statistiques, à la géologie, à la planification du développement économique et aux transports, et il a aidé à préparer les plans d'opération. Les Nations Unies ont délégué au secrétariat des pouvoirs organiques, opérationnels et administratifs en vue de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets relevant du Fonds spécial et concernant le bassin inférieur du Mékong, ainsi que du projet d'aménagement de la Mu en Birmanie. Un membre du secrétariat faisait partie de la mission chargée de préparer le projet de statistiques entrepris par le Fonds spécial en Turquie.

Coopération avec la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT)

210. Le secrétariat a continué à donner des conseils sur les projets d'assistance technique; il a aidé à recruter des spécialistes et des stagiaires, et s'est attaché de plus en plus à mettre au courant les experts de l'assistance technique et à les seconder dans leur mission. Il a ainsi participé à l'exécution d'une centaine de projets. De plus en plus fréquemment, la DOAT a consulté le secrétariat pour les programmes nationaux d'assistance technique, la définition des fonctions des experts demandés par tel ou tel pays, l'étude des rapports de ces spécialistes et des mesures à prendre pour donner suite à leurs recommandations. Au cours de la période considérée, le travail du secrétariat à cet égard a porté sur les principaux sujets suivants: études économiques générales, techniques de programmation, statistiques de base, ressources pétrolières, industries chimiques ou connexes, électrification rurale, enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries, tourisme, transports, habitation, ressources hydrauliques, développement communautaire, routes, voies et ports fluviaux, services sociaux, démographie, mise en valeur des eaux souterraines et problèmes des régions deltaïques.

211. Le secrétariat de la CEAEO a collaboré avec l'UNESCO dans ses travaux sur la planification de l'enseignement dans ses rapports avec le développement économique et social, au Cambodge et au Népal; il a aidé la DOAT pour l'exécution des programmes de développement industriel et de développement économique général de la Birmanie, du Brunéi et de Singapour. Le secrétariat a étroitement collaboré avec la DOAT dans la préparation et dans la programmation des projets régionaux de 1962 touchant à l'administration douanière, à la grande route d'Asie, au développement économique, à l'électrification rurale, aux statistiques, aux techniques de programmation, aux ressources pétrolières, à l'habitation urbaine et rurale, aux industries chimiques, aux ressources en eaux souterraines, à la protection de la famille et de l'enfance, et au développement communautaire en milieu urbain. Le programme des projets régionaux d'assistance technique pour l'Asie et l'Extrême-Orient en 1963-1964 qui figurent au paragraphe 421 (cinquième partie du présent rapport) a été dressé en commun par la DOAT et la CEAEO. Les fonctions organiques pour la mise en œuvre de la plupart de ces projets ont été assumées par le secrétariat de la CEAEO, en vertu de la politique de décentralisation.

212. Les spécialistes de la DOAT détachés dans les pays de la région ont participé à un certain nombre de réunions techniques des organes subsidiaires de la Commission. Les représentants résidents du BAT et les directeurs de programme du Fonds spécial en poste dans la région ont resserré leur collaboration avec le secrétariat de la CEAEO dans la planification et la mise en œuvre des programmes régionaux et des programmes nationaux au titre de la DOAT et du Fonds spécial. Ils aident de plus en plus la CEAEO à maintenir une liaison permanente avec les gouvernements.

C. — Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

213. Une coopération étroite a été poursuivie avec les institutions spécialisées et d'autres organisations, notamment celles qui sont mentionnées ci-après; cette coopération s'est exprimée par la planification et l'exécution en commun de diverses entreprises, l'organisation en commun de réunions, la participation commune à l'assistance technique et à d'autres fonctions, l'envoi de représentants aux réunions présentant un intérêt mutuel, ainsi que par des consultations intersecrétariats.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT)

214. Le secrétariat a collaboré étroitement avec le Bureau de liaison de l'OIT à Bangkok. L'OIT a envoyé des observateurs au Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (septième session), ainsi qu'au Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes en Asie et en Extrême-Orient. Elle a participé à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, pour laquelle elle avait rédigé deux documents: « Progrès réalisés dans le domaine de la productivité industrielle dans les pays de la CEAEO » (I&NR/64) et « Arrangements institutionnels destinés à favoriser le développement de la petite industrie dans les pays d'Asie » (I&NR/67). Elle était représentée à la réunion du Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique, au Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance, à la quatrième Réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire et à la dix-neuvième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

215. Une coopération étroite a été maintenue avec la FAO grâce à la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture et au Bureau régional de la FAO à Bangkok. La FAO a pris une part active au Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social, pour lequel il avait rédigé des documents de base sur «La situation des statistiques de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient » (ASTAT/BS/13) et sur « La

situation des statistiques agricoles dans certains pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient » (ASTAT/BS/14). La CEAEO et la FAO ont exécuté en commun le Programme de recensement mondial de 1960 dans les domaines de la population, de l'habitation et de l'agriculture. La FAO était représentée à la sixième session du Comité du commerce, à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, à la réunion du Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique, à la septième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, à la dix-huitième session du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et à la dix-neuvième session de la Commission. La CEAEO et la FAO ont patronné ensemble la Réunion spéciale sur le jute et les produits du jute. Le secrétariat a consulté la FAO sur les préparatifs des consultations sur la noix de coco et les produits dérivés, qui ont eu lieu dans le cadre des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

216. La CEAEO a coopéré avec l'UNESCO à l'organisation de la Réunion des ministres de l'éducation des Etats membres d'Asie, pour laquelle elle avait rédigé un document intitulé « La planification de l'enseignement considérée dans ses rapports avec le développement économique et social dans la région de la CEAEO ». Par la suite, un Groupe de travail CEAEO/UNESCO sur la planification de l'enseignement, qui s'est réuni trois fois, a examiné les programmes d'enseignement des pays d'Asie dans leurs rapports avec les plans de développement général. La CEAEO a participé à la deuxième session du Comité de direction du Centre de recherche de l'UNESCO sur le développement économique et social de l'Asie du Sud; à la Réunion d'experts de l'UNESCO sur l'éducation des femmes dans les régions rurales en Asie; à la Conférence asiatique régionale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes. L'UNESCO était représentée à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, au Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance, à la quatrième Réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire, à la septième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, au Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique et à la dix-neuvième session de la Commission. Elle a participé au Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social, pour lequel elle avait rédigé un document sur les « Statistiques nécessaires à la planification de l'enseignement » (ASTAT/BS/15). L'UNESCO a collaboré avec le secrétariat à l'organisation d'un Cycle régional d'études sur la mise en valeur des eaux souterraines, notamment dans les régions deltaïques, et à la préparation d'un modèle mathématique du delta du Mékong, projet relevant du Fonds spécial et dont l'UNESCO est l'agent d'exécution.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

217. Le secrétariat est resté en étroite collaboration avec l'OMS, notamment pour ce qui est des questions d'habitation et de services et développement communautaires. La CEAEO représentait les Nations Unies au Cycle régional d'études de l'OMS sur les statistiques sanitaires. L'OMS était représentée au Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance, à la quatrième Réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire, au Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique, à la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques et à la dix-neuvième session de la Commission. Elle a également participé à la septième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction et au Cycle d'études sur la fourniture des services essentiels en matière de logement urbain et rural, pour lequel elle avait rédigé un document sur l'« Adduction d'eau et l'évacuation des eaux usées » (I&NR/ESH/1), ainsi qu'à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, pour laquelle elle avait rédigé un document sur les rapports entre les services sanitaires, d'une part, les zones industrielles aménagées et les programmes de logement, d'autre part (I&NR/65).

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

218. Un représentant de la BIRD fait toujours partie du Bureau consultatif du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. La BIRD était représentée à la Réunion spéciale sur le jute et les produits du jute, au Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique, à la sixième session du Comité du commerce, à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, et à la dix-neuvième session de la Commission.

Fonds monétaire international (FMI)

219. Le FMI a continué à fournir au secrétariat de la CEAEO des renseignements et des données statistiques sur les taux de conversion et sur diverses questions relatives au commerce, à la balance des paiements et aux finances. Il s'est fait représenter à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la dix-neuvième session de la Commission.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

220. La collaboration s'est poursuivie entre le secrétariat de la CEAEO et le Bureau régional de l'OACI pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, à Bangkok. L'OACI était représentée à la troisième session du Groupe de travail des douanes de la CEAEO, auquel elle a présenté un document sur « La manutention et le dédouanement des marchandises, avec renvoi aux dispositions de l'annexe 9 (Facilitation) à la Convention relative à l'aviation civile internationale » (TRADE/CAWP.3/4).

L'OACI était représentée à la onzième session du Comité des transports intérieurs et à la dix-neuvième session de la Commission.

Union internationale des télécommunications (UIT)

221. L'UIT et la CEAEO ont conclu un accord sur la collaboration de ces deux organisations dans l'exécution du programme de travail de la Commission en matière de télécommunications. L'UIT a fourni deux experts techniques qui travailleront dans la région à l'exécution des projets communs CEAEO/UIT. L'UIT était représentée à la onzième session du Comité des transports intérieurs et des communications et à la dix-neuvième session de la Commission.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

222. L'hydrométéorologue détaché par l'OMM a continué à aider l'agent exécutif du Comité du Mékong à assurer le contrôle général du réseau de stations hydrologiques mises en place dans le cadre du programme hydrologique du Mékong. L'OMM a participé à la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques et à la dix-neuvième session de la Commission.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

223. La CEAEO et le FISE collaborent toujours étroitement à l'élaboration de programmes de services sociaux pour les enfants. Le secrétariat a aidé plusieurs gouvernements de la région à formuler leurs propositions pour des projets qui bénéficient de l'assistance du FISE. Le FISE a participé au Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance, ainsi qu'à la quatrième Réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire. Il était représenté à la dix-neuvième session de la Commission.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

224. Les secrétariats de la CEAEO et de l'AIEA ont continué à se consulter sur les questions touchant à la mise en valeur des ressources énergétiques de la région et sur l'application des isotopes radio-actifs et d'autres techniques modernes utilisées pour les études hydrologiques. Le secrétariat a aidé l'AIEA dans ses études préliminaires sur les possibilités de produire de l'énergie nucléaire en Thaïlande. L'AIEA était représentée à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, à la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques et à la dix-neuvième session de la Commission. Elle a rédigé, pour la troisième session du Groupe de travail des douanes, un document intitulé « Dédouanement des isotopes radio-actifs de courte durée » (TRADE/CAWP.3/2). La CEAEO représentait les Nations Unies au Colloque sur les applications des radio-isotopes en hydrologie, organisé par l'AIEA.

COMMISSION INTÉRIMAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE (CIOIC/GATT)

225. Le secrétariat de la CEAEO a continué à consulter le secrétariat du GATT sur les questions relatives au commerce international, à l'évolution de la Communauté économique européenne, aux règlements commerciaux et aux procédures douanières. La CIOIC/GATT était représentée à la sixième session du Comité du commerce, à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, et à la dix-neuvième session de la Commission.

AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Plan de Colombo

226. Le secrétariat a continué à collaborer avec le Comité consultatif pour le développement économique coopératif en Asie méridionale et sud-orientale (plan de Colombo). Au cours de la période considérée, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et le Royaume-Uni ont continué à accorder au projet d'aménagement du Mékong une aide au titre du plan de Colombo qui a représenté environ 8.250.000 dollars. En outre, la Nouvelle-Zélande a versé, également au titre du plan de Colombo, une contribution équivalent à 28.000 dollars pour l'Institut asiatique du développement et des plans économiques. La CEAEO était représentée à la réunion du Comité consultatif qui a eu lieu à Melbourne en novembre 1962. Comme aux sessions précédentes, le représentant du secrétariat a fourni des renseignements et des documents et a aidé le Comité à rédiger son rapport annuel.

Conseil de coopération douanière (CCD)

227. Des consultations ont eu lieu de temps à autre entre le secrétariat de la CEAEO et le Conseil de coopération douanière. Celui-ci était représenté à la troisième session du Groupe de travail des douanes.

Communauté économique européenne (CEE)

228. Conformément à la suggestion formulée par la Commission à sa dix-huitième session, le secrétariat a signalé au secrétariat de la CEE les problèmes ou les difficultés que connaissait la région de la CEAEO et il l'a consulté lors de ses études sur le commerce de l'Asie avec l'Europe occidentale.

Organisation asiatique de productivité (OAP)

229. La CEAEO a pris part aux deuxième et troisième sessions de l'organisme directeur de l'Organisation asiatique de productivité (OAP) en 1962 et en 1963, et elle a aidé l'OAP à établir son programme. L'OAP était représentée à la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, à laquelle elle a présenté un document intitulé « La productivité industrielle dans les pays membres de l'OAP » (I&NR/63), ainsi qu'à la dix-neuvième session de la Commission.

Organisations non gouvernementales

230. Les organisations internationales non gouvernementales, leurs organes régionaux et leurs représentants ont continué à collaborer en nombre croissant avec le secrétariat de la CEAEO. Le secrétariat et les organismes compétents ont échangé des informations et organisé des consultations sur les travaux de la Commission concernant le commerce, l'arbitrage commercial, les ressources naturelles, les transports et les communications, et les services sociaux. Le secrétariat de la CEAEO a représenté les Nations Unies à la dix-septième session de l'Assemblée générale de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et aux réunions de la Commission de tourisme pour l'Asie du Sud. l'UIOOT et ses commissions régionales ont contribué à collaborer avec le secrétariat de la CEAEO pour l'expansion du tourisme. Diverses organisations non gouvernementales ont pris part à plusieurs réunions des organes subsidiaires de la Commission, ainsi qu'à la dix-neuvième session de la Commission. La CEAEO a pris part à la quatrième Assemblée mondiale de la Fédération routière internationale. Elle a continué à collaborer avec l'Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN). L'AIPCN procède à une étude technique spéciale des ports intérieurs et de la navigation intérieure et fournit au secrétariat de la documentation à distribuer aux organisations intéressées de la région.

231. Diverses organisations non gouvernementales se sont fait représenter à plusieurs réunions d'organes subsidiaires de la Commission et à la dix-neuvième session de celle-ci. La CEAEO a envoyé des représentants aux réunions de certaines de ces organisations.

Deuxième partie

DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Participation aux séances et organisation des travaux

Ouverture et clôture de la session

232. La Commission a tenu sa dix-neuvième session à Manille, du 5 au 18 mars 1963. Le Président de la République des Philippines, S. E. M. Diosdado Macapagal, a inauguré la session. Le Secrétaire exécutif, U Nyun, a donné lecture d'un message d'U Thant, secrétaire général des Nations Unies, et a prononcé une allocution. M. de Seynes, sou-secrétaire des Nations Unies aux affaires économiques et sociales, a également pris la parole.

233. La Commission a exprimé sa gratitude au Président de la République des Philippines pour son discours d'ouverture et au Gouvernement philippin pour les excellentes dispositions prises en vue de la session.

234. A la fin de la session, le 18 mars 1963, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son rapport annuel au Conseil économique et social et a voté des remerciements à l'adresse du Président et des deux Vice-Présidents.

Allocutions d'ouverture et de clôture

235. Le Président de la République des Philippines, S. E. M. Diosdado Macapagal, a souhaité la bienvenue aux représentants et observateurs. Il a rappelé que son pays était l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, que le premier président asien de l'Assemblée générale était un Philippin, que les Philippines avaient envoyé des contingents combattre sous le drapeau des Nations Unies, avaient été à l'Assemblée générale l'un des promoteurs de la résolution [377 (V)] sur l'Union pour le maintien de la paix et avaient toujours soutenu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les Philippins sont fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies est jusqu'à présent le meilleur moyen par lequel le monde puisse espérer préserver la paix et protéger les petites nations. La CEAEO les intéresse tout particulièrement parce qu'elle est le plus important lieu de rencontre des Asiens, qui viennent y étudier ensemble leurs problèmes de développement économique. La Commission a fait comprendre aux pays membres la valeur de la coopération mutuelle. Le président Macapagal a annoncé le versement d'une première tranche de 200 000 pesos au titre de la participation des Philippines à l'entreprise du Mékong.

236. La plupart des pays d'Asie, a-t-il dit, ont adopté une économie mixte; ils ne sont pas forcés d'appliquer des formules rigides et préfèrent la méthode empirique. Les travaux de la CEAEO ont fait comprendre aux pays la nécessité de liens économiques intrarégionaux. Etant donné que l'on voit se constituer partout des arrangements de marché commun et des zones de libre-échange qui unissent des pays dont les économies sont complémentaires, notamment la CEE et ses territoires d'outre-mer, il faut que les pays de la région s'organisent sous une forme ou une autre pour résoudre les problèmes économiques posés par de tels groupements. Les dimensions de l'industrie manufacturière moderne font que les petits marchés nationaux sont bien souvent peu rentables; il importe donc que les marchés régionaux soient étudiés par la CEAEO, qui offre un excellent laboratoire d'analyse de ces questions.

237. Il est essentiel, a dit en terminant le président Macapagal, que les pays de la CEAEO relèvent leur taux de croissance économique: l'accroissement de la productivité doit dépasser celui de la population, l'apathie et les traditions périmées doivent disparaître. Les pays doivent chercher l'abondance dans la liberté et par la liberté, car rien n'oblige les peuples d'Asie à accepter les chaînes de la servitude politique en échange d'un

bol de riz; ces peuples peuvent prétendre au droit à l'éducation, à la santé, à la culture et à tous les autres droits de l'homme proclamés par l'Organisation des Nations Unies. Le président Macapagal a souhaité à la Commission tout le succès possible et il a déclaré ouverte la dix-neuvième session.

Message du Secrétaire général des Nations Unies

238. Dans le message qu'il a adressé à la Commission, U Thant, secrétaire général des Nations Unies, s'est exprimé en ces termes:

« Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir assister à la présente session de votre commission.

« Les travaux de la CEAEO présentent pour moi, en ma qualité de Secrétaire général, un intérêt considérable et permanent; en outre, étant moi-même Asiatique, je me préoccupe évidemment beaucoup de l'avenir que les pays d'Asie se préparent à eux-mêmes. Depuis 15 ans déjà, la CEAEO est le symbole des efforts que font les peuples d'Asie pour atteindre un taux acceptable de développement social et économique. La Commission a été l'un des principaux instruments que l'Organisation des Nations Unies a pu mettre à leur disposition pour les aider.

« Je suis particulièrement heureux que vous vous réunissiez peu de temps après que le Conseil directeur du Fonds spécial eut approuvé le projet de création d'un Institut asiatique du développement économique. Les travaux de l'Institut donneront, j'en suis persuadé, un nouvel élan aux efforts exercés pour atteindre les objectifs que votre commission s'est fixés. Les pays d'Asie ont été parmi les premiers pays en voie de développement à formuler et à mettre en œuvre des plans intégrés de développement. Par le truchement de son groupe de travail du développement et des plans économiques, de sa conférence des planificateurs économiques d'Asie et de son groupe de spécialistes des techniques de programmation, la CEAEO n'a pas cessé d'insister sur le fait que le développement doit être conçu non pas comme une évolution se faisant au petit bonheur, mais comme un processus rationnel qui demande une préparation soigneuse et l'examen approfondi de tous les moyens disponibles et, surtout, que la population des pays intéressés se consacre pleinement et consciemment à cette tâche.

« Il y a un an, dans son message à votre Commission pour sa dix-huitième session, je constatais déjà que la coopération et l'action concertée étaient désormais à la base même des travaux de la Commission, et que c'était surtout dans les domaines de l'industrie et du commerce que les pays d'Asie se devraient établir d'urgence des liens économiques plus étroits.

« Tout dernièrement, l'Organisation des Nations Unies a ouvert un nouveau chapitre dans ses efforts tendant à faire du commerce un mécanisme dynamique et efficace au service du développement mondial. Nous espérons tous que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donnera des résultats particulièrement fructueux pour le monde entier, et plus spécialement pour ceux des pays dont le développement économique est peu avancé. Les débats du Conseil économique et social et ceux de l'Assemblée générale ainsi qie les travaux de la première session du Comité préparatoire de cette conférence, témoignent clairement du fait que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'attendent à une contribution majeure de la part de la CEAEO et des autres commissions économiques régionales.

« Dans le domaine du développement industriel, l'Organisation des Nations Unies cherche maintenant à intensifier ses travaux. C'est là un domaine dans lequel la CEAEO a acquis une expérience considérable. On reconnaît partout aujourd'hui que les pays en voie de développement ne devraient pas rester constamment tributaires de leur production et de leurs exportations traditionnelles; d'où le désir de donner aux échanges commerciaux une structure nouvelle et d'ouvrir de nouveaux débouchés aux pays en voie de développement. Il n'en est que plus impérieux que ces derniers se mettent à produire pour eux-mêmes et pour l'exportation de plus grandes quantités de biens manufacturés, car c'est là une condition essentielle du relèvement du niveau de vie.

« Acceptez mes vœux sincères de succès pour la présente session, une session qui permettra à la CEAEO et aux Etats membres de faire un pas de plus vers les nobles objectifs des Nations Unies dans le domaine économique et dans le domaine social. »

239. U Nyun, secrétaire exécutif, a exprimé au président Macapagal la reconnaissance de la Commission. Il a noté que, en cette troisième année de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays d'Asie ont un défi à relever. Ils savent très bien quelles sont les incidences qualitatives et quantitatives d'un rythme accéléré de croissance économique, et n'ignorent pas la nécessité d'appliquer des mesures et des critères pratiques à l'évaluation des progrès réalisés et des tâches qu'il reste à accomplir.

240. Le but que l'on se propose au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement est de voir le revenu national des pays en voie de développement atteindre d'ici 1970 un taux d'accroissement minimum de 5 p. 100 par an et le maintenir. Mais la région a connu jusqu'ici un taux d'accroissement démographique de 2 à 3 p. 100, tandis que la production alimentaire n'augmentait que de moins de 2 p. 100. Un taux annuel d'accroissement du revenu de 5 p. 100 suppose un taux net de formation de capital de 15 p. 100 sur la base d'un rapport capital-production égal à 3; or, les pays de la CEAEO sont jusqu'ici parvenus à un taux de 6 p. 100 seulement. A ce faible rythme d'augmentation, il faudra beaucoup plus d'une génération pour atteindre un niveau de vie deux fois plus élevé. Il était donc particulièrement opportun de mettre l'accent, comme on l'a fait récemment, sur la mobilisation de l'épargne dans les secteurs public et privé.

241. La Décennie des Nations Unies pour le développement exige aussi un apport accru d'aide financière

extérieure. Les pays développés devraient aider les pays sous-développés de façon que leur aide atteigne au moins 1 p. 100 de leur revenu national. En outre, beaucoup plus de pays développés arrivent maintenant à un stade où ils peuvent apporter une aide plus importante. Tous ces efforts devraient être coordonnés dans le cadre des plans nationaux de développement économique des pays d'Asie. Grâce à l'assistance d'experts, à la formation professionnelle, aux services consultatifs et aux services de recherche fournis par l'Organisation des Nations Unies au titre du programme d'assistance technique, par le Fonds spécial, par les commissions économiques régionales et par d'autres sources, les pays peuvent de mieux en mieux utiliser efficacement cette aide. Du fait de l'évolution récente concernant les « clubs » ou « consortiums de donateurs » créés par les pays avancés, les possibilités de coordination de l'aide se sont accrues. Il est deux problèmes, en particulier, qui touchent à l'aide extérieure pour le financement de plans de développement: le fait que l'on tend à n'accorder les crédits que pour des projets spécifiques et le poids croissant de la dette extérieure des pays en voie de développement. Le coût du service de la dette tendra à limiter la possibilité de nouveaux emprunts, à moins que les exportations des pays en question n'augmentent à tel point que le service de la dette n'entraîne aucune difficulté pour leur balance de paiements.

242. Les plans de développement des pays nécessitent le relèvement du niveau des importations et la modification de la structure de ces importations, pour rendre possible la formation de capital qui s'impose. Les importations ont augmenté plus vite que le revenu, dont les taux de croissance prévus dans les plans sont très au-dessous de ce qu'exige la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les pays en voie de développement de la région offrent déjà des marchés assez importants pour les biens de production et d'équipement, et leurs politiques d'importation offrent aux pays développés de nouvelles possibilités pour l'expansion du commerce international. Il faut donc bien se rendre compte qu'il est indispensable d'augmenter d'une manière rapide et soutenue les recettes d'exportation des pays d'Asie. La stagnation chronique de leurs exportations et l'aggravation non moins chronique de leurs termes de l'échange sont, pour les pays sous-développés, un grave sujet de préoccupation. Les recettes d'exportations des pays de la région n'ont pas encore atteint le taux soutenu de croissance annuelle de 5 p. 100 — minimum jugé indispensable pour la Décennie des Nations Unies pour le développement; qui plus est, les cours des matières premières s'obstinent à descendre et il n'y a aucune perspective d'amélioration.

243. Les exportations de la région augmentant moins rapidement que le revenu national, les recettes d'exportation en pâtissent. Si les exportations continuent d'augmenter à un rythme plus lent que les importations, aggravant ainsi le déficit commercial, il se produira de graves difficultés dans la balance des paiements, à moins qu'une assistance financière massive ne vienne combler le déficit. Les obstacles qui s'opposent aux échanges commerciaux dans le monde, ainsi que ceux qui viennent de surgir sur les marchés nouvellement intégrés de l'Europe occidentale, révèlent un certain manque d'équité et témoignent d'un déséquilibre durable. En effet, tandis que la politique commerciale et les restrictions à l'importation appliquées par les pays en voie de développement favorisent les exportations des pays développés, celles qu'appliquent bien des pays industriels empêchent les pays en voie de développement de rechercher de nouvelles exportations ou d'accroître leurs exportations traditionnelles dans des conditions avantageuses. Le monde est au bord d'une véritable crise des échanges internationaux; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir en 1964 vient donc on ne peut plus à propos, et les pays d'Asie ont tous grand intérêt à ce qu'elle soit fructueuse. Les avantages qui en découleront dépendront pour une grande part de l'élaboration de propositions constructives qui puissent être mises en œuvre en association avec les pays avancés. En attendant, les pays d'Asie doivent prendre des mesures, individuellement et collectivement, pour améliorer leur position concurrentielle sur les marchés mondiaux.

244. Pour ce qui est de la stabilité des prix et des marchés des produits primaires, la solution permanente reste encore à trouver. Lors de la négociation d'accords internationaux, les pays de production primaire se sont toujours trouvés dans une situation relativement faible. Il faudrait donc qu'il y ait une organisation ou un système assurant automatiquement la protection des intérêts des pays en voie de développement. Les pourparlers sur l'expansion du commerce intrarégional des pays de la CEAEO ont fait ressortir que les échanges de renseignements sur les tendances saisonnières et durables des cultures, les prix, les conditions du marché et les mesures de stabilisation prises par les producteurs étaient un utile exercice préparatoire en vue de la participation aux consultations internationales.

245. Pendant l'année écoulée, les comités et autres organes subsidiaires de la Commission ont continué à concentrer leurs efforts sur les principaux problèmes que pose le développement, et ils ont accordé une importance particulière aux projets coopératifs d'intérêt régional et à ceux qui touchent à la politique générale des pays membres. La Direction des opérations d'assistance technique, le Fonds spécial et les diverses institutions spécialisées ont étroitement collaboré à ces activités.

246. Sous la direction compétente du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, composé des quatre pays riverains, le programme quinquennal d'études recommandé par la mission Wheeler a été mené à bien un an avant la date prévue. Grâce à l'heureuse coopération entre la Thaïlande et la République fédérale d'Allemagne, la construction du premier barrage polyergique sur la Nam Pong, affluent du Mékong, commencera en 1963; trois nouveaux rapports d'ensemble sur les autres projets d'aménagement d'affluents ont été achevés.

247. Les pays d'Asie ont accordé une haute priorité à la construction des routes qui feront partie de la grande route d'Asie, mais certaines sections ne sont toujours pas carrossables. Le Comité des transports intérieurs et des communications a recommandé que l'on

entreprenne l'étude des tronçons manquants en Afghanistan, en Birmanie, en Iran et au Pakistan et que l'on sollicite pour cela l'aide du Fonds spécial. Le Secrétaire exécutif a instamment invité les pays avancés à fournir une assistance technique et financière pour permettre de construire les tronçons manquants et d'améliorer le revêtement et les autres caractéristiques de la grande route d'Asie.

248. Le Secrétaire exécutif a rappelé que le Fonds spécial avait approuvé en janvier 1963 la création de l'Institut asiatique du développement économique; 23 pays membres et membres associés de la CEAEO se sont engagés à verser un montant total équivalant à 849.640 dollars en contrepartie de la contribution de 2.400.000 dollars accordée par le Fonds spécial; ils ont en outre fait des contributions en nature d'une valeur de 640.000 dollars. Cela prouve à nouveau l'importance que les pays membres attachent à la formation du personnel pour le développement et au renforcement de la coopération régionale grâce à la coordination des efforts de planificateurs du développement économique formés dans une institution centrale.

249. La Commission a souligné sans relâche la nécessité pour les pays de la région de concerter leurs efforts, entre eux et avec les pays avancés. Le but principal de la Décennie des Nations Unies pour le développement est avant tout la répartition entre les peuples des fruits abondants de la science et de la technique modernes. Depuis que l'idée du développement a déferlé sur le monde, personne n'accepte plus de considérer que l'homme est inéluctablement voué à la faim, à la misère et à l'ignorance. A la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, tous les intéressés seront jugés sur la manière dont il aura été répondu aux aspirations universelles. Il faut réaliser l'égalité entre les nations et au sein des nations en effectuant un partage plus généreux. Tous les pays doivent par conséquent unir leurs efforts pour réduire l'écart gigantesque entre les nations riches et pauvres. Il faut tout faire pour que la décennie actuelle reste dans l'histoire celle où la lutte séculaire de l'homme aura fait un pas décisif vers une vie mieux remplie et plus féconde pour les peuples d'Asie et du monde.

250. M. de Seynes, sous-secrétaire des Nations Unies aux affaires économiques et sociales, a mentionné les progrès enregistrés sur plusieurs fronts l'année précédente dans le domaine économique: il n'y a pas eu de pénurie alimentaire fondamentale; les récoltes et la production industrielle ont marqué un accroissement; les importations et les revenus d'exportation ont quelque peu augmenté. Il est vrai que les prix moyens d'exportation ont accusé un certain déclin, mais il en a été de même des prix de la plupart des biens importés.

251. La plupart des nations asiatiques ont su définir les conditions de leurs progrès, préciser les directions maîtresses de leur politique de développement et s'y engager avec résolution. Dans tout ceci, la planification a joué un rôle éminent. L'exemple de la planification indienne a contribué à légitimer la conception « souple », selon laquelle la planification n'est pas nécessairement liée à une structure autoritaire. La planification a été envisagée comme une méthode plutôt que comme une doctrine, et elle a créé un climat favorable aux investissements, au progrès social et à la sécurité.

252. En Asie, l'industrie prend une importance croissante du fait que la production des produits de base a cessé d'apporter l'impulsion désirable au développement. La structure de la demande dans les sociétés économiquement évoluées s'est transformée, tandis que les progrès techniques provoquent d'importantes économies dans l'usage des matières premières et leur remplacement par des produits artificiels. En conséquence, le commerce international des produits de base a perdu son élan. C'est pourquoi la nécessité de l'industrialisation se fait pressante dans une région qui doit faire face à un problème chronique de chômage et aux effets de l'explosion démographique. Il ne suffit plus de vivre au jour le jour des ressources du sol. Il est vrai que l'agriculture demeure le secteur principal de l'économie des pays asiatiques, mais c'est l'industrie qui désormais donne à cette économie sa nouvelle physionomie et constitue le moteur du progrès. Déjà, dans certains pays, la proportion du revenu national imputable à l'industrie ne cesse de grandir et le rythme de croissance du secteur industriel accuse lui aussi une accélération considérable. Sans doute la plupart des pays devront-ils attendre quelques années encore avant d'atteindre le stade de la croissance autonome, mais le développement d'un secteur industriel a introduit dans la communauté l'esprit moderne de la science et de la technique, a ouvert dans les pays d'Asie de nouvelles perspectives, formé de nouvelles attitudes et suscité de nouvelles ambitions.

253. Le secteur industriel ne peut se développer que si d'autres secteurs progressent parallèlement: il faut que l'effet d'entraînement qui a son origine dans l'industrie opère à plein dans les secteurs de l'agriculture, des minerais, des transports et de l'éducation.

254. Il n'est pas axiomatique qu'une communauté où la main-d'œuvre est abondante et le capital rare doive donner la préférence aux industries basées sur une intensité-travail élevée et aux méthodes de production les moins mécanisées. Ceci ne serait vrai que dans une situation où les conditions de la demande et de l'offre sont statiques, alors que le développement industriel se propose précisément de modifier ces données. Au surplus, la rareté du capital n'est presque jamais le seul facteur limitatif et un certain degré de mécanisation ou d'automatisation peut compenser l'absence de main-d'œuvre qualifiée. On voit surgir dans la région des industries fondées sur la technique la plus avancée côte à côte avec des installations basées sur un équipement en capital minimum.

255. L'analyse du schéma de la croissance industrielle et de ses diverses manifestations permet de dégager certains principes directeurs. L'objectif doit être de porter au maximum le montant des ressources en devises et, partant, d'aborder la production sur place d'une partie des biens d'équipement nécessaires; il n'est d'ailleurs peut-être pas absolument nécessaire d'attendre pour ce faire que soit terminée la première phase, dite de substitution des importations. Mais le choix entre les diverses possibilités demeure difficile et incertain.

256. L'industrialisation des pays sous-développés est devenue un objectif majeur des Nations Unies. L'industrialisation suppose une coopération internationale fondée sur la notion de la responsabilité collective. Mais la transmission rapide du savoir et son exploitation sont freinées par toutes sortes d'obstacles physiques, juridiques ou institutionnels, par des pratiques indûment restrictives et par l'insuffisance des efforts d'organisation, obstacles que les Nations Unies doivent tôt ou tard s'efforcer de surmonter.

257. L'action collective visant à l'industrialisation des pays sous-développés doit transcender le plan de la coopération technique pour s'exercer sur celui de la politique commerciale. Les contribuables sont parfois plus disposés à financer des programmes d'assistance qu'à ouvrir des marchés pour faire place à de nouveaux partenaires commerciaux. Les pays sous-développés qui tentent d'exporter des produits textiles et autres articles industriels élémentaires se heurtent souvent à des protestations contre l'aggravation de la concurrence étrangère, alors que des concessions relativement modestes aideraient ces pays à gagner des devises et pourraient amorcer un mouvement sans lequel le mécanisme des relations internationales risque de s'enrayer.

258. Dans une perspective à moyen terme ou à long terme, il ne devrait pas y avoir d'opposition fondamentale entre les politiques économiques des pays insuffisamment développés et celles des pays avancés. Le mouvement de la science et de la technique oblige ceux-ci à se spécialiser dans les industries les plus complexes et à ouvrir en même temps leurs marchés aux biens élémentaires que peuvent produire les pays sous-développés. Il faut mettre en marche un mécanisme de négociations inspirées par les principes directeurs qu'impose une perspective à long terme. A cet égard, l'entrée en scène des Nations Unies dans le domaine de la politique commerciale internationale est un événement d'une grande portée. Avant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir en 1964, se déroulera une série de négociations tarifaires résultant de la promulgation de la loi américaine de 1962 sur l'expansion du commerce. Même si ces négociations mettent principalement en cause les nations industrielles, elles seront suivies de près par les pays de la région et donneront des indications précieuses sur la force respective des tendances protectionnistes et libérales, tout en montrant dans quelle mesure les pays les plus avancés sont prêts à ouvrir davantage leurs frontières pour hâter la transformation de leur structure et par là, en dernière analyse, contribuer à résoudre les problèmes commerciaux des pays d'Asie.

259. Il serait dangereux de vouloir appliquer sans discernement aux relations économiques entre les pays en voie de développement et le monde industriel des méthodes telles que l'abolition et la réduction des tarifs. Il faut donc « organiser » l'ouverture des marchés selon des arrangements successifs dont les étapes soient soigneusement prévues. L'accord conclu l'année précédente sur les textiles, bien que son contenu soit décevant, montre la méthode à suivre.

260. La résistance des sociétés industrielles à la dislocation des marchés pourrait être surmontée si le capital en quête d'emploi pouvait être associé à la politique de libéralisation. Certaines industries hautement intégrées pourraient éventuellement trouver avantage à exécuter certaines phases de leur fabrication dans les pays où la main-d'œuvre est à meilleur marché, ne serait-ce que pour des phases intermédiaires comme la fabrication des pièces détachées. De telles combinaisons ne vont pas sans difficultés, mais leur possibilité mérite d'être systématiquement explorée.

261. En conclusion, M. de Seynes a constaté que les pays de la région offrent de grandes diversités et tendant à se concurrencer activement dans certains secteurs; mais, dans le grand mouvement d'où devrait naître une rénovation des rapports économiques internationaux, les gouvernements des pays de la CEAO peuvent sur beaucoup de points parler d'une seule voix. Cette expression collective exige une analyse rigoureuse des besoins et des inspirations tempérée par un sens aigu des réalités mondiales. Il faut espérer que la Commission travaillera au service de cette ambition légitime.

262. En prenant la présidence, M. Hechanova s'est dit certain que les débats sur les divers points de l'ordre du jour permettraient de dégager la solution de problèmes qui présentent une importance vitale dans la lutte tendant à libérer les peuples de la région de la faim, de la maladie et de l'ignorance. Plus tard, en prononçant la clôture de la session, il a dit que les débats avaient fait apparaître la vision d'un avenir brillant, mais encore incertain, pour la région. Les pays d'Asie se débarrassent du pénible joug des traditions et de la désunion, et cherchent maintenant à collaborer. M. Hechanova a exprimé l'espoir qu'à leur retour chez eux les représentants insisteraient sur l'urgence des changements et de l'action concertée nécessaires pour atteindre cet objectif.

Membres et participation aux séances

263. Les représentants des pays membres et membres associés suivants ont pris part aux travaux de la session:

264. Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République du Viet-Nam, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Bornéo du Nord et Sarawak, Hong-kong et Singapour. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, les représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la Hongrie, d'Israël, de l'Italie, de la Norvège, de la Pologne, de la Roumanie, de la Suède, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie ont participé à la session avec voix consultative; des représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse y ont participé de la même manière en vertu des résolutions 617 (XXII) et 860 (XXXII) du Conseil économique et social. Le Bureau de l'assistance technique (BAT) et le Fonds spécial étaient également représentés.

265. Ont également pris part aux travaux de la session, avec voix consultative, des représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), ainsi que ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Des observateurs de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT) et de l'Organisation asiatique de la productivité (OAP) étaient également présents.

266. Les organisations non gouvernementales suivantes s'étaient également fait représenter par des observateurs: Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Alliance coopérative internationale, Fédération internationale des producteurs agricoles, Organisation internationale des employeurs, Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale des anciens combattants, Commission des églises pour les affaires internationales, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale des femmes juristes, Union mondiale des organisations féminines catholiques.

267. La liste des représentants et des observateurs se trouve à l'annexe I au présent rapport.

Pouvoirs

268. Le Président a annoncé à la 284e séance de la Commission que, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, les deux Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

Election du Bureau et organisation des travaux

269. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission, à la 271e séance, a élu président M. Rufino G. Hechanova (Philippines), premier vice-président M. H. A. Mansour (Iran) et deuxième vice-président M. Hisanaga Shimazu (Japon).

270. La Commission a désigné un Comité plénier pour examiner le point 10: « Aspects sociaux du développement économique dans la région de la CEAEO », le point 11: « Evolution de l'agriculture dans la région de la CEAEO », le point 12: « L'assistance technique et les activités du Fonds spécial dans la région de la CEAEO », et le point 13: « Coopération avec les institutions spécialisées ». Mme M. L. de Leon (Philippines) a été élue à la présidence du Comité plénier. Le Comité a tenu quatre séances et son rapport a été incorporé à celui du Comité de rédaction.

271. Pour rédiger son rapport annuel, la Commission a désigné un Comité de rédaction composé des représentants de tous les pays membres et membres associés intéressés. M. S. Krishnamurti (Inde) a été élu président du Comité de rédaction. Le Comité a présenté le projet de rapport à la 289e séance de la Commission.

B. — Ordre du jour

272. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Discours d'ouverture.
2. Election du Président et de deux Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/CN.11/599/Rev.3, E/CN.11/L.113/Rev.1).
4. Situation économique de l'Asie (E/CN.11/L.114, E/CN.11/L.120, E/CN.11/L.122).
5. Développement et plans économiques dans la région de la CEAEO:
   a) Financement du développement économique: rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (septième session) [E/CN.11/L.110];
   b) Projections économiques à long terme: rapport du troisième Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation (E/CN.11/L.112);
   c) Développement des statistiques dans la région de la CEAEO: rapport du Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social des pays d'Asie et d'Extrême-Orient (E/CN.11/602); le programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963: rapport sur la situation actuelle dans la région de la CEAEO (E/CN.11/604);
   d) Institut asiatique du développement économique: rapport du Comité spécial; rapport du Secrétaire exécutif sur l'avancement des travaux (E/CN.11/L.109, E/CN.11/L.117 et Corr.1 et 2).
6. Développement du commerce dans la région de la CEAEO: rapport du Comité du commerce (sixième session) [E/CN.11/610, E/CN.11/L.121].
7. Développement de l'industrie et mise en valeur des ressources naturelles dans la région de la CEAEO: rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quinzième session) [E/CN.11/614].
8. Développement des transports intérieurs et des communications dans la région de la CEAEO: rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (onzième session) [E/CN.11/600].
9. Mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région de la CEAEO:
   a) Rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/603);
   b) Rapport de la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/L.111 et Corr.1);
   c) Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/607).
10. Aspects sociaux du développement économique dans la région de la CEAEO:
    a) Activités du secrétariat dans le domaine des affaires sociales — aspects sociaux du développement économique, problèmes démographiques, politique sociale et services sociaux (E/CN.11/608);

b) Rapport du Cycle d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines (ECAFE/87);

c) Rapport du Cycle d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance (E/CN.11/L.116).

11. Evolution de l'agriculture dans la région de la CEAEO:

a) Programme alimentaire mondial ONU/FAO — activités et perspectives (E/CN.11/611);

b) Rapport de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture (E/CN.11/605).

12. L'assistance technique et les activités du Fonds spécial dans la région de la CEAEO (E/CN.11/606, E/CN.11/612 et Corr.1 et 2, et Add.1).

13. Coopération avec les institutions spécialisées (E/CN.11/613, E/CN.11/617).

14. Modifications du mandat de la Commission:

a) Communication du Gouvernement du Samoa-Occidental demandant l'inclusion du Samoa-Occidental dans le domaine géographique de la Commission et son admission comme membre de la CEAEO (E/CN.11/618 et Add.1);

b) Communication du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande demandant l'inclusion de la Nouvelle-Zélande dans le domaine géographique de la Commission (E/CN.11/616);

c) Communication du Gouvernement australien demandant l'inclusion du Commonwealth d'Australie dans le domaine géographique de la Commission (E/CN.11/619).

15. Programme de travail et ordre de priorité:

a) Programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour 1963-1964 (E/CN.11/L.115 Rev.1);

b) Résolution de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies qui intéressent les travaux de la Commission (ECAFE/89).

16. Date et lieu de la prochaine session.

17. Rapport annuel au Conseil économique et social (ECAFE/88 et Add.1 à 14).

C. — Compte rendu des débats

La situation économique en Asie

273. La Commission était saisie du projet d'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* en 1962 [15] et d'une note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.120) résumant les principales questions examinées dans l'*Etude*. Elle a approuvé à l'unanimité le choix du thème principal de l'*Etude*: « Le commerce de l'Asie avec l'Europe occidentale en fonction notamment de la création du Marché commun », qu'elle a jugé tout à fait à propos pour la présente session. Le secrétaire a été chaudement félicité de la manière approfondie, précise et objective dont il avait analysé le sujet et pour la clarté, la pénétration et la hardiesse avec lesquelles il avait présenté les problèmes.

274. Pendant les années qui ont suivi la guerre, les exportations des pays en voie de développement de la CEAEO ont augmenté moins vite que celles des pays avancés ou des pays en voie de développement d'autres régions, et moins vite aussi que leurs propres besoins croissants d'importations; la Commission a reconnu que cela avait constitué un grave obstacle au développement économique de ces pays. Elle a reconnu en outre que le taux relativement faible d'accroissement des recettes d'exportation des pays en voie de développement était dû en partie à une baisse des prix des produits primaires et en partie à la mollesse de la demande des matières premières que les pays de la région en voie de développement exportent vers les pays industriels. Elle est convenue qu'on ne saurait espérer voir le marché des matières premières se développer dans les pays industriels assez vite pour permettre à la région d'importer tout ce dont elle a besoin pour son développement, et que l'augmentation des exportations d'articles manufacturés aurait un rôle capital à jouer dans le maintien du taux de croissance économique à un niveau suffisant. Dans certains pays, le problème est déjà pressant; dans les autres, il le deviendra tôt ou tard. Les pays avancés, qui sont les principaux acheteurs des produits de la région, peuvent beaucoup aider les pays de la région à développer leurs exportations.

275. La Commission a relevé que, si l'*Etude* traite principalement du commerce de l'Asie avec l'Europe occidentale, bon nombre des observations qu'elle contient s'appliquent également à d'autres pays avancés. Toutefois, les pays de la région en voie de développement ont souligné tout particulièrement l'évolution inquiétante de leurs échanges avec le Marché commun européen, ont dit les appréhensions que leur inspirent certains aspects restrictifs de la politique commerciale de la Communauté économique européenne (CEE), et ont instamment prié celle-ci de se tourner vers l'extérieur. La Commission a noté l'assurance donnée par le porte-parole de la CEE que celle-ci tiendrait compte des intérêts des pays la région; elle a noté aussi les progrès récents de la libération des échanges dans le cadre de la politique commerciale commune, et la future réduction des droits de douane sur les produits tropicaux. Mais on a appelé son attention sur le fait que les exportations de la région sont encore soumises à des restrictions quantitatives discriminatoires, que certaines de ses exportations primaires sont encore frappées de lourdes charges fiscales intérieures, que la mise en œuvre de la politique agricole commune pourrait, elle aussi, avoir un effet restrictif sur les exportations de la région et que les arrangements préférentiels conclus par la CEE avec ses associés d'outremer ont un caractère discriminatoire à l'égard des autres pays en voie de développement. La Commission a relevé que, si le tarif extérieur commun applicable aux matières premières qui ne sont pas produites dans la zone de la CEE est faible ou nul, le tarif qui frappe les articles manufacturés exportés par la région est assez élevé. Or, c'est dans les articles manufacturés que la région met ses espoirs pour développer ses exportations. En conséquence, les représentants des pays de la région en voie de développement ont dit l'inquiétude que leur inspirait cet état de choses et ont instamment prié la CEE et les pays industriels des autres régions de rechercher les moyens de réduire encore ces obstacles aux exportations de leurs pays.

[15] Présenté à la Commission sous forme miméographiée (E/CN.11/L.114, 1re et 2e parties) et E/CN.11/L.122; paru ultérieurement sous forme imprimée (publication des Nations Unies, nº de vente: 63.II.F.1).

276. La Commission a noté que, si les produits primaires tiennent encore une place très importante dans les exportations de la région, les efforts pour en développer l'exportation sont contrés par la faiblesse de la demande à l'étranger et l'insuffisance des prix, d'où une aggravation des termes de l'échange. La Commission a réaffirmé, à ce propos, l'impérieuse nécessité de stabiliser les prix mondiaux des produits primaires à un niveau équitable et rémunérateur. Elle a approuvé le recours aux accords internationaux sur les produits de base; elle s'est félicitée du nouvel avantage accordé par le FMI à ses membres, et en particulier aux pays exportateurs de produits primaires, dont il soutient la balance de paiements s'ils viennent à connaître une diminution temporaire de leurs recettes d'exportation pour des raisons de force majeure. A cet égard, la Commission a formé des vœux pour le succès du système de financement au moyen de fonds de compensation, destiné à renforcer la balance de paiements des pays exportateurs de produits primaires.

277. La Commission a constaté avec satisfaction que les pays de la région avaient des programmes de diversification et d'expansion des exportations qui, à son avis, cadraient fort bien avec l'expansion du commerce dans le monde. Vu l'inertie qui caractérise les marchés d'exportation des produits primaires, on a suggéré que les pays avancés s'attachent à la fabrication des articles les plus compliqués pour laisser aux pays en voie de développement celle des produits simples. A ce propos, les pays avancés, et notamment les membres de la CEE, ont été instamment priés de supprimer les restrictions quantitatives et de réduire les droits de douane dont sont frappés les articles manufacturés importés des pays en voie de développement. Il serait bon aussi que le tarif différentiel, qui favorise les matières premières au détriment des matières transformées et des articles manufacturés simples, soit rectifié pour faciliter la production et l'exportation de ces articles par les pays de la région en voie de développement.

278. On a émis l'opinion que les nouvelles réductions de tarif qui pourraient résulter des négociations engagées dans le cadre du GATT, notamment en conséquence de la nouvelle loi des Etats-Unis de 1962 sur l'expansion du commerce, aideraient également le commerce d'exportation des pays en voie de développement de la région. La Commission a exprimé l'espoir de voir s'accélérer la mise en œuvre des programmes entrepris sous les auspices du Comité III du GATT pour l'expansion du commerce des pays en voie de développement.

279. Tout en reconnaissant l'impossibilité de remplacer le commerce par l'aide extérieure, la Commission a été d'avis que les pays en voie de développement de la région avaient besoin d'une aide accrue pour faire face à leurs besoins d'expansion. Elle a noté qu'il s'agissait là d'une étape transitoire; l'aide extérieure, qui prime aujourd'hui le commerce, aura un jour à lui céder la place. Ce n'est qu'à ce prix que les pays bénéficiaires parviendront à se développer vraiment et à établir une économie viable. La Commission a donc été heureuse de constater que les pays en voie de développement de la région recevaient des pays industriels une aide financière et technique sans cesse accrue par voie d'accords bilatéraux ou d'arrangements multilatéraux conclus par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées ou d'autres organismes intergouvernementaux. Les représentants des pays en voie de développement de la région ont exprimé l'espoir que les pays développés pourront envisager, comme l'a suggéré l'Assemblée générale, de consacrer, au cours des 10 prochaines années, 1 p. 100 de leur revenu national à l'assistance aux pays jeunes. Ils ont également exprimé l'espoir qu'étant donné le déclin des dons étrangers et les difficultés qu'éprouvent leurs pays à augmenter le volume de leurs exportations il serait possible de ramener à un chiffre plus généreux le taux d'intérêt des emprunts à l'étranger et d'assouplir les délais et les formes de remboursement. Ils ont également exprimé l'espoir que, dans la mesure du possible, les prêts étrangers ne seraient ni affectés à des projets particuliers ni assortis de conditions quant au choix des fournisseurs, afin que l'utilisation des devises ainsi obtenues puisse conserver la souplesse nécessaire à la mise en œuvre efficace de leurs programmes de développement. Aussi la Commission a-t-elle pris plaisir à noter que les pays dispensateurs d'aide procédaient à une revision approfondie des conditions régissant l'aide offerte aux pays en voie de développement, notamment sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Comité d'aide au développement.

280. La Commission a souligné que, s'il était nécessaire d'accroître l'aide extérieure aux pays en voie de développement et d'accroître leurs possibilités d'exportation, l'initiative et la capacité de se suffire à eux-mêmes demeuraient des facteurs essentiels du développement économique de ces pays. Elle a également noté qu'en 1962 les pays en voie de développement de la région n'avaient pas réussi à obtenir le relèvement du revenu par habitant prévu au programme de la Décennie des Nations Unies pour le développement. La production agricole a été particulièrement décevante en raison des intempéries. Sans doute la production manufacturière a-t-elle augmenté à un rythme impressionnant, mais le rendement total de la région n'a presque pas progressé. Compte tenu du taux élevé d'accroissement démographique, le revenu par habitant et le niveau de vie de la population n'ont pu mieux faire que de se maintenir au niveau de 1961.

281. La Commission a reconnu qu'il était urgent de développer l'agriculture de la région en améliorant l'utilisation des ressources hydrauliques, des engrais et des insecticides. Etant donné le taux élevé de la natalité et l'insuffisance de l'hygiène et de l'enseignement, elle a également reconnu la nécessité d'adopter une politique démographique éclairée et de mettre en valeur les ressources humaines. Elle a souligné qu'il ne saurait y avoir de développement économique et social sans la paix, la sécurité et la stabilité politique. Elle a noté aussi que le développement économique de certains pays de la région était dû en grande partie au fait qu'ils avaient su maintenir le taux du change à un niveau réaliste et stable, améliorer leurs institutions financières et mobiliser l'épargne. Elle a également relevé que plusieurs pays de la région avaient su encourager les investissements

privés, tant nationaux qu'étrangers, notamment dans le secteur industriel. Elle a souligné combien il importait de recenser en détail les ressources disponibles et les possibilités d'investissement. La Commission a constaté avec plaisir que les pays de la région avaient gagné en expérience, en fermeté et en détermination en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre du développement économique; mais l'organisation et la production pourraient devenir encore plus efficaces. Par la même occasion, les représentants des pays en voie de développement de la région ont fait appel aux pays industriels pour qu'ils accroissent leur assistance aux pays sous-développés, notamment en ouvrant leurs marchés aux nouveaux articles d'exportation introduits par ceux-ci.

Développement et plans économiques

Planification et projections économiques à long terme

282. Passant en revue les travaux concernant le développement et les plans économiques, la Commission a conclu que les Groupes de spécialistes des techniques de programmation et les sessions annuelles du Groupe de travail du développement et des plans économiques avaient fourni dans leurs domaines respectifs une contribution importante à la technique et à la théorie de la programmation du développement. A l'avenir, le secrétariat de la CEAEO sera appelé de plus en plus souvent à aider à l'élaboration de programmes et de plans de développement cohérents. A cet égard, la proposition tendant à créer un Groupe consultatif régional des plans de développement économique mérite une place de tout premier plan dans le programme des travaux de la CEAEO.

283. La Commission a fait l'éloge du rapport du troisième Groupe de spécialistes des techniques de programmation, qui traite des projections économiques à long terme, notamment dans leurs rapports avec la planification économique dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient. Les participants ont accepté dans l'ensemble la recommandation du Groupe tendant à ce que chacun des gouvernements de la région « s'efforce, dans la mesure où il dispose des données statistiques nécessaires, d'évaluer les possibilités de croissance à long terme de son pays, de préciser les facteurs qui entravent le développement économique et d'extrapoler dans l'avenir, aux fins de planification, la courbe de croissance du pays » (E/CN.11/L.112, chap. VI, par. 16).

284. La Commission a noté avec satisfaction que plusieurs Etats membres de la région étaient disposés à participer au programme de projections régionales du secrétariat en préparant à l'échelon national des projections préliminaires allant jusqu'en 1980. Cette participation est essentielle: il ne saurait en effet y avoir de projections de la croissance économique de toute la région que fondées sur les efforts et les objectifs de développement des pays qui la composent. La Commission a donc fait sien le projet tendant à ce que le quatrième Groupe de spécialistes des techniques de programmation se réunisse au début de 1964 et aide le secrétariat à mettre la dernière main aux projections régionales à long terme, afin que la deuxième session de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, qui doit se tenir à l'automne 1964, puisse être saisie, conformément aux recommandations du troisième Groupe de spécialistes, d'une projection coordonnée à l'échelon régional. La Commission a reconnu la nécessité d'étoffer l'effectif du secrétariat dans ce secteur important et a approuvé la création au sein du secrétariat d'un centre de programmation et de projections économiques comme celui qu'envisage la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale.

285. La Commission a souligné le rôle important, déjà sous-entendu dans le terme « planification », que les projections économiques à long terme doivent jouer dans l'élaboration de politiques et de programmes rationnels de développement pour chacun des pays et pour l'ensemble de la région. Elle a exprimé l'avis qu'à l'échelon national — et à condition évidemment qu'il y ait une certaine stabilité — seule une planification à longue échéance permet de réaliser au maximum les possibilités de croissance et d'élaborer à partir de principes directeurs constants une politique qui soit indépendante des changements de gouvernement. Il est d'ailleurs tout aussi essentiel de partir d'une bonne perspective à long terme pour dresser efficacement des plans à court terme et à moyen terme, et aussi pour établir un programme efficace d'aide étrangère. A l'échelon régional et international, les projections économiques à long terme permettront aux différents pays d'évaluer leurs possibilités économiques réciproques et les aideront à concevoir les réformes de structure nécessaires à une répartition optimum des échanges intrarégionaux et interrégionaux. Lorsqu'on envisage l'avenir économique de la région, il apparaît que la spécialisation régionale est essentielle à la coordination, à l'échelon régional, des politiques et des programmes nationaux de développement à long terme.

286. La Commission a pensé, avec le troisième Groupe de spécialistes, qu'il importait de conserver aux modèles de projections économiques qui seront utilisés dans la région une souplesse suffisante pour pouvoir les adapter à la situation spécifique de chacun des différents pays, de laisser aux autorités intéressées toute la latitude voulue pour trancher chaque cas et, avant tout, de tenir compte, dans l'évaluation des directives adoptées, de la possibilité d'adopter des politiques de développement différentes. En l'absence de données nationales, on peut évaluer les coefficients pertinents par voie de comparaison entre pays. S'il importe de normaliser les principes et les méthodes de comptabilité nationale afin qu'ils présentent une certaine comparabilité à l'échelon international, on doit se garder d'attribuer aux coefficients proprement dits une valeur trop rigide, en raison des rapides changements de structure qu'entraîne le processus de développement économique. Le troisième Groupe de spécialistes a fait ressortir l'importance considérable des projections portant sur les aspects financiers du développement économique. Tout en reconnaissant qu'il pourrait être essentiel, dans certains secteurs et à certaines étapes du développement, d'évaluer les conséquences éventuelles de chacune

des politiques financières et monétaires possibles, on a fait valoir que ceci valait surtout pour les plans à court terme plutôt que pour les projections à long terme de la croissance économique. Comme il est généralement admis que dans les modèles de projection nationaux les perspectives d'exportation constituent des variables exogènes, la Commission a prié le secrétariat de donner la priorité à l'étude des projections commerciales à l'échelon régional.

Financement du développement économique

287. La Commission a fait l'éloge du rapport de la septième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques (E/CN.11/L.110), qui traite du financement du développement économique; elle y a vu une contribution substantielle et opportune aux efforts de croissance économique de l'Asie. D'une façon générale, la Commission a fait siennes les recommandations du Groupe de travail concernant les politiques et les mesures à adopter pour augmenter les ressources financières destinées au développement. Elle s'est déclarée entièrement d'accord avec le Groupe de travail quand celui-ci souligne qu'il devrait être possible de relever considérablement le taux de l'épargne, tant publique que privée. Cependant, le problème de l'accroissement des ressources présente certains aspects sociaux et économiques. Ainsi, pour mobiliser efficacement l'épargne privée, dans des investissements productifs par exemple, il importe de prévoir des mesures d'encouragement au travail et de mettre au point une politique financière et économique visant à la stabilité, de manière à maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie. Sans doute existe-t-il de grandes possibilités d'accroître et de mobiliser l'épargne privée, en améliorant les établissements financiers ou en en créant de nouveaux, mais encore faut-il savoir, en tenant compte des problèmes de comportement social, encourager le plus grand nombre d'épargnants à recourir à ces établissements. La Commission a fait ressortir l'importance de l'épargne rurale dans la région et le rôle que peuvent y jouer les coopératives, ainsi que les nouvelles formes de financement extérieur, telles que le programme de division de la production appliqué en Indonésie.

288. Etant donné que l'épargne privée volontaire n'existe guère dans les pays de la région, la Commission a reconnu que la politique fiscale a un rôle important à y jouer pour aider au relèvement du taux de l'épargne intérieure. Elle a exprimé l'opinion que tout Etat qui désire relever le taux de l'épargne publique doit d'abord limiter ses dépenses courantes non afférentes au développement. Elle s'est donc félicitée de la tendance générale des pays de la région à reclasser les dépenses publiques en dépenses de développement et dépenses non afférentes au développement, et à orienter leur système budgétaire vers un budget de réalisation.

289. Compte tenu de l'insuffisance de l'épargne intérieure, la Commission a conclu que le financement étranger, tant public que privé, continuerait d'être nécessaire au développement économique de la région. Elle a souligné, avec le Groupe de travail, la nécessité d'utiliser efficacement l'aide étrangère en se conformant à l'ordre de priorité fixé par le plan; c'est pourquoi, dans l'élaboration des projets, le critère de viabilité économique est extrêmement important et ne doit pas être négligé. Il importe que les pays exportateurs de capitaux et les pays importateurs collaborent étroitement à l'établissement des conditions d'emprunt pour adopter celles-ci aux besoins précis des pays intéressés et pour mieux coordonner l'utilisation de l'assistance économique.

Statistiques

290. La Commission, notant que dans la plupart des pays de la région le manque de statistiques suffisantes a sérieusement entravé l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement, a recommandé de donner une priorité élevée au développement des statistiques, pour qu'il soit possible de dresser des plans de développement plus scientifiques et plus complets, et d'en mieux contrôler et évaluer la mise en œuvre.

291. La Commission a exprimé au secrétariat sa reconnaissance des efforts qu'il a faits pour assurer le développement des statistiques dans la région, en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies et les institutions spécialisées, et sous la direction de la Conférence des statisticiens d'Asie. Elle a constaté que dans la plupart des pays de la région des recensements de la population et de l'agriculture avaient été menés à bonne fin, et y a vu l'un des résultats les plus remarquables de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

292. La Commission a pris plaisir à constater que l'importance des statistiques était de mieux en mieux reconnue, comme en témoigne le fait que certains pays ont affecté d'importants crédits à l'organisation de recensements et d'enquêtes statistiques, ont établi des centres de statistique (par exemple, le Centre de recherche et de développement statistiques d'Indonésie, mis sur pied avec l'assistance du Fonds spécial) et créé des commissions et des comités nationaux de statistique chargés d'élaborer des programmes à long terme de développement des statistiques, programmes qui dans certains cas ont été intégrés aux plans nationaux.

293. La Commission a marqué son appréciation de l'état d'avancement, dans de nombreux pays de la région, du programme de statistiques industrielles de base pour 1963; elle a recommandé à tous les pays de la CEAEO de participer à ce programme et d'utiliser au maximum les services consultatifs qui existent dans la région.

294. La Commission a fait siennes les recommandations contenues dans le rapport du Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social (E/CN.11/602). Ce tour d'horizon complet des statistiques envisagées du point de vue de leur utilisation pour la planification est aussi utile qu'opportun; il contribuera à encourager la collaboration mutuelle des planificateurs et des statisticiens et aidera considérablement les différents pays à élaborer au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement

des programmes intégrés de développement des statistiques, qui tiennent compte de leurs besoins et de leur situation propre. La Commission a pris note des suggestions qui devraient aider le secrétariat à mettre au point une version asiatique de l'étude statistique des Nations Unies, série M, nº31, intitulée *Séries statistiques pouvant servir aux pays peu développés dans leurs programmes de développement économique et social.*

295. La Commission a exprimé l'opinion que les séries statistiques auxquelles le Cycle d'études recommande de donner la priorité suffiront sans doute pour l'instant à la plupart des pays. Toutefois, certains pays dont le développement est encore relativement peu avancé seront sans doute obligés de se contenter d'un nombre plus petit de séries et de ne rassembler leurs statistiques que progressivement. En revanche, d'autres pays jugeront peut-être nécessaire de pousser plus avant leurs recherches, compte tenu de la nécessité d'établir des plans à longue échéance et un système de comptabilité nationale plus complet qui fassent état des rapports entre les différents secteurs industriels ou tout au moins des courants financiers élémentaires.

296. La Commission a vivement recommandé aux différents pays de dresser un programme d'amélioration des statistiques au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement et de fournir aux bureaux nationaux de statistique les crédits et autres moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce programme. En conséquence, la Commission a appuyé la recommandation du Secrétaire général, dans son rapport sur la *Décennie des Nations Unies pour le développement.—Mesures proposées*, selon laquelle il faut recourir aux enquêtes par sondage pour rassembler plus rapidement et à moindres frais la majeure partie des données nécessaires. La Commission a relevé l'utilité des organismes nationaux d'enquêtes par sondage qui existent déjà dans certains pays de la région et a pris note, en les appuyant vigoureusement, des propositions tendant à établir des organismes de ce genre dans d'autres pays.

297. La Commission a souligné la nécessité de renforcer les organismes de statistique des pays de la région et de leur fournir le personnel qualifié dont ils ont besoin afin de mettre en œuvre les programmes d'amélioration des statistiques; elle a fait ressortir la nécessité de fournir à cette fin les fonds et les moyens voulus. En raison de l'état actuel du développement des statistiques et vu le personnel disponible, la Commission a prié instamment l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions internationales de fournir, à l'échelon régional, des services consultatifs, une aide technique et des moyens de formation suffisants. Elle s'est félicitée de l'offre faite par certains pays développés de fournir des spécialistes et des moyens de formation pour le personnel des services statistiques de la région, et elle a recommandé aux pays de la région d'utiliser au maximum les moyens des centres internationaux de formation statistique de Calcutta et de Manille et ceux qui existent dans d'autres pays. Elle a fait observer qu'il importait que ces moyens de formation soient intégralement axés sur les statistiques dont les pays de la région ont besoin pour la planification.

L'Institut asiatique du développement et des plans économiques

298. En ce qui concerne l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, la Commission a pris connaissance du rapport du Comité spécial réuni par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.109) et du rapport du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux (E/CN.11/L.117 et Corr.1 et 2). Elle a noté avec satisfaction que le projet de création de l'Institut a marqué des progrès, que la quasi-totalité des Etats membres et des membres associés de la Commission ont annoncé des contributions substantielles et que le Fonds spécial a fait droit à la demande d'assistance pour la création et le fonctionnement de l'Institut durant une période initiale de cinq ans (1964-1968). Il a été généralement reconnu qu'un institut de ce genre, créé en vertu des recommandations de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale et la résolution 36 (XVIII) de la Commission, contribuera dans une mesure considérable à former un personnel choisi dans les pays membres et membres associés de la région et à donner à ce personnel une compétence technique accrue pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement.

299. La Commission a vu dans la création de l'Institut une étape importante vers l'établissement de la coopération régionale: les gouvernements des pays de la région l'ont bien prouvé en s'engageant à fournir les contributions nécessaires à cette création. La Commission a également marqué sa reconnaissance aux gouvernements des Etats membres situés en dehors de la région pour l'empressement avec lequel, en réponse à son appel, ils ont fourni des contributions en espèces et en nature. Elle a souligné qu'un appui supplémentaire demeurait nécessaire: c'est donc avec plaisir qu'elle a accueilli l'offre faite par la délégation iranienne d'une contribution équivalant à 14 000 dollars ainsi que l'engagement, souscrit par l'observateur de la République fédérale d'Allemagne, de fournir pour une période de trois ans les services d'un expert.

300. Certaines délégations ont préconisé de nommer au plus tôt le directeur de l'Institut, qui devra être d'une compétence hors ligne et jouir d'un renom international; il importe également, ont-elles fait remarquer, de rassembler un corps enseignant de haute qualité et d'établir un programme de formation essentiellement pratique. Selon ces délégations, l'Institut devra travailler en collaboration avec le secrétariat de la CEAEO et entretenir des rapports étroits avec les établissements nationaux, régionaux et internationaux. On a nettement indiqué qu'au début, l'Institut devrait s'occuper surtout de programmes de formation professionnelle.

301. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution créant l'Institut asiatique du développement et des plans économiques [16].

302. Conformément à ladite résolution (partie B, III, 1, *c*), la Commission a élu au Conseil d'administra-

[16] Voir à la troisième partie du présent rapport, la résolution 43 (XIX), relative à l'« Institut asiatique du développement et des plans économiques ».

tion de l'Institut, pour y servir jusqu'à la fin de 1964 aux côtés d'un représentant de la Thaïlande (pays d'accueil) et du secrétaire exécutif qui en sera le Président, les personnes suivantes: le Dr P. S. Lokanathan (Inde); le professeur Mohamed Sadli (Indonésie); M. Gholam Reza Nikpay (Iran); le Dr S. Tohata (Japon); le Dr Amado A. Castro (Philippines); M. Huynh Van Diem (République du Viet-Nam); le Dr Keng Swee Goh (Singapour).

Commerce

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement

303. La Commission a pris note de la résolution 1785 (XVII) de l'Assemblée générale et de la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social relatives à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et s'est félicitée de la décision de réunir la Conférence au début de 1964. En outre, elle a entendu le Président du Comité préparatoire de la Conférence faire un exposé sur les travaux accomplis par le Comité pendant sa première session et elle a pris note de l'ordre du jour provisoire que ce comité avait préparé pour la Conférence. Elle a jugé utiles les suggestions qui avaient été formulées au sujet de cette conférence au cours des débats de la sixième session du Comité du commerce. Elle a demandé que les pays de la région, après une étude approfondie des problèmes que posent leur commerce extérieur et leur développement, élaborent en vue de cette conférence des propositions concrètes et constructives. Elle a noté que le Secrétaire exécutif avait engagé des consultations avec les pays qui ne font pas partie du Comité préparatoire.

304. Ayant constaté que trois pays seulement de la région étaient membres du Comité préparatoire, la Commission a demandé au Conseil économique et social d'envisager favorablement la nomination au Comité d'autres pays de la région. A son avis, il y a grand intérêt à ce que le secrétariat de la CEAEO participe activement aux travaux de la Conférence, et elle a prié le secrétaire exécutif de prêter à celle-ci tout le concours possible.

305. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution qui reflète les opinions et suggestions indiquées ci-dessus [17].

306. Pour ce qui est des suggestions et des idées de nature à intéresser le Comité préparatoire, la Commission a constaté que, en plus de celles dont fait état le rapport du Comité du commerce (E/CN.11/610), plusieurs suggestions utiles avaient été formulées au cours des débats de la session. On a dit, à ce propos, que pour permettre à la Conférence d'agir, les pays de la région devraient dresser la liste des produits primaires et des produits semi-ouvrés ou manufacturés qu'ils peuvent exporter, en indiquant les difficultés que soulève leur exportation.

[17] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 44 (XIX), relative à la « Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ».

Problèmes commerciaux des pays en voie de développement

307. Presque tous les pays de la région ont souligné que leur commerce d'exportation ne pourrait sans doute pas prendre une expansion suffisante si les pays avancés ne les aidaient pas par des concessions bilatérales. On a insisté pour que les pays avancés accordent aux pays en voie de développement un traitement préférentiel à sens unique et sans discrimination, c'est-à-dire sans faire de distinction entre tel et tel pays. On a fait remarquer, par ailleurs, que la façon dont les critères de non-discrimination sont actuellement appliqués revient en fait à une mesure discriminatoire contre les plus faibles parmi les pays en voie de développement, et qu'il importe donc de toute urgence de formuler des règles internationales plus équitables de non-discrimination qui tiendraient compte de la position d'infériorité où les pays en voie de développement se trouvent dans les négociations. On a suggéré en outre d'examiner, le cas échéant, quels sont les principes et les règles à formuler pour régir l'utilisation par les pays en voie de développement des subsides à l'exportation, et de traduire la notion d'aide au commerce par des politiques et des mesures internationales positives. Pour ce qui est de l'aide extérieure aux pays en voie de développement, on a estimé qu'il fallait en rendre les conditions plus faciles et plus souples. La Commission a pris acte avec satisfaction des déclarations de plusieurs pays avancés qui se sont dits prêts à examiner toutes propositions de ce genre dans un esprit constructif et bienveillant.

308. Les restrictions que l'on oppose aux importations en provenance des pays en voie de développement sous prétexte de bas salaires, faibles prix de revient et bouleversement du marché ne tiennent compte ni de la puissance économique très inégale des pays avancés et des pays en voie de développement, ni de la situation économique et sociale particulière à ces derniers. Plusieurs délégations ont émis l'avis que les pays avancés se prêteraient peut-être mieux aux adaptations économiques qu'on leur demande si pays avancés et pays en voie de développement organisaient ensemble des négociations permanentes. Ces négociations devraient être plus que de simples séances de marchandage pour obtenir des avantages immédiats et devraient être axées sur des perspectives lointaines.

309. La Commission a pris note de la loi sur l'expansion du commerce adoptée par les Etats-Unis en 1962, qui offre des possibilités d'abaissement des barrières commerciales. Les pouvoirs donnés au Président par cette loi peuvent être profitables aux pays en voie de développement. Ses dispositions relatives à une aide destinée à faciliter l'ajustement du commerce en retirant les ressources productives aux industries touchées par les concessions tarifaires présentent, elles aussi, un grand intérêt pour les pays en voie de développement.

310. La Commission a pris acte des mesures que le Comité III du GATT a mises à l'examen en vue de favoriser les exportations des pays en voie de développement et de traduire la déclaration faite par les ministres des parties contractantes du GATT en novembre 1961 en un programme concret d'action. La réunion des ministres

des parties contractantes du GATT qui doit se tenir en mai 1963 offrira une nouvelle occasion aux pays en voie de développement de présenter des propositions utiles. La Commission a également pris note de la proposition que le Conseil du GATT a mise à l'étude, aux termes de laquelle les pays en voie de développement qui n'ont pas signé l'Accord général seraient autorisés à prendre part aux travaux du GATT qui présentent de l'intérêt pour eux.

Stabilisation des prix et des produits primaires

311. La Commission a attaché une très grande importance aux mesures de stabilisation des prix des produits primaires; elle a toutefois jugé le problème complexe et difficile à résoudre. Plusieurs délégations ont suggéré que l'on mette en œuvre sans tarder le système de financement au moyen de fonds de compensation qui a été présenté à la Commission des Nations Unies pour le commerce international des produits de base. On a relevé que le FMI offrirait des facilités de financement supplémentaires du commerce des produits de base au moyen de fonds de compensation. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que ces facilités resteraient insuffisantes, car elles se ramèneraient à des prêts non automatiques que le FMI accorderait à sa guise, à l'exclusion des dons et des prêts de secours; d'autres, en revanche, se sont félicitées de ces nouvelles possibilités offertes par le FMI et ont proposé de les mettre à l'épreuve pendant une période suffisamment longue avant de passer à d'autres systèmes. La Commission a souligné l'importance que le Comité du commerce attache aux accords internationaux relatifs aux produits de base, qui sont un moyen d'assurer aux produits primaires des débouchés à des prix équitables et rémunérateurs. Elle a fortement recommandé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement examine par priorité la question du financement au moyen de fonds de compensation.

312. A ce propos, la Commission a noté avec satisfaction l'initiative prise par les pays intéressés de la région en ce qui concerne certains produits de base: le poivre, la noix de coco et les produits de la noix de coco, et le jute; elle a recommandé d'étendre les mesures prises à d'autres produits particulièrement importants pour la région. Tout en admettant que les mesures de stabilisation devaient être prises sur le plan mondial, avec la participation des producteurs et des consommateurs extérieurs à la région, la Commission a néanmoins estimé que les initiatives prises sur le plan régional pouvaient jouer un rôle utile en mettant en lumière les difficultés et les problèmes particuliers aux produits de la région, et que la coopération régionale pour le commerce des produits primaires serait un excellent exercice préparatoire à une participation constructive aux groupes de travail et conférences sur le commerce international des produits de base.

Faits nouveaux relatifs à la Communauté économique européenne (CEE)

313. La Commission a, dans l'ensemble, fait siennes les vues du Comité du commerce sur les faits nouveaux concernant les arrangements commerciaux régionaux en Europe et sur les problèmes que pose la CEE (voir par. 273 à 281). Les pays d'Asie ont redit l'inquiétude que leur inspirent plusieurs aspects de la politique de la CEE concernant le protectionnisme agricole, les tarifs, les restrictions quantitatives, l'imposition intérieure et l'association des Etats africains. Le porte-parole de la CEE a réitéré l'assurance, déjà donnée aux sessions antérieures du Comité du commerce et de la Commission, que la CEE appliquerait une politique tournée vers l'extérieur et ne perdrait pas de vue les intérêts légitimes des pays tiers. La Commission a estimé que les assurances données par la CEE devraient se traduire par des mesures concrètes. Elle a noté l'idée du Comité du commerce qu'il serait souhaitable que le secrétariat de la CEAEO ait à Bruxelles une représentation permanente qui veillerait aux intérêts des pays de la région, sous réserve des procédures adoptées par l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Le porte-parole de la CEE a déclaré que les pays de la région auraient peut-être avantage à envisager l'installation de missions ou de représentations officielles à Bruxelles.

314. La Commission a pris acte de la rupture des négociations sur l'admission du Royaume-Uni dans la CEE. Elle a exprimé l'espoir que les mesures provisoirement adoptées au cours de ces négociations pour répondre aux besoins des pays en voie de développement (par exemple, la négociation envisagée d'accords commerciaux d'ensemble et de réduction tarifaires) seraient néanmoins appliquées sans esprit de discrimination.

Coopération économique régionale

315. La Commission s'est dite profondément inquiète de la stagnation des exportations des pays de la région et de l'aggravation prévue de l'écart entre les recettes d'exportation et les besoins d'importation pendant les 15 à 20 années à venir. L'urgence de mesures destinées à accélérer la croissance du commerce intrarégional n'en apparaît que plus clairement. On a présenté plusieurs suggestions de nature à permettre d'atteindre cet objectif: arrangements relatifs aux échanges et aux paiements sur une base régionale et sous-régionale, étude critique de la capacité de production et de la demande dans les pays de la région, entreprises industrielles ou commerciales communes à un groupe de pays intéressés visant au partage du marché et à la réalisation d'économies d'échelle.

316. C'est dans cet esprit que la Commission a fait siennes les recommandations du Comité du commerce concernant les plans et programmes de commerce extérieur des pays de la région. Elle a souligné que l'on pouvait créer de nouvelles possibilités de commerce intrarégional en examinant et, le cas échéant, en rectifiant les objectifs fixés dans les plans de développement économique en ce qui concerne le commerce de tel ou tel produit de base. La réalisation de ces plans permettrait probablement aux pays de s'affranchir des importations dans plusieurs domaines et tout particulièrement pour ce qui est des biens industriels. Toutefois, il n'est guère probable que cela aura pour résultat une réduction du volume général des importations de la région

qui, bien au contraire, ne peut manquer d'augmenter très sensiblement, ce qui entraînera une expansion du commerce avec les pays extérieurs à la région. L'attention de la Commission a été appelée sur le fait que, depuis la guerre, la région de la CEAEO est de plus en plus tributaire des importations en provenance d'autres régions pour satisfaire ses besoins de produits agricoles, et l'on a fait valoir que les pays de la région devaient rechercher les possibilités d'augmenter leur production agricole afin de réduire leurs importations.

317. La Commission a pris note des diverses mesures prises pour favoriser la coopération commerciale dans la région en application de sa résolution 31 (XVI), et notamment l'organisation de pourparlers sur l'expansion du commerce et de consultations sur certains produits. Etant donné que le régionalisme s'est affirmé dans d'autres parties du monde en tant qu'élément moteur efficace de la coopération commerciale et économique, la Commission a estimé qu'en Asie aussi il importait au plus haut point de prendre de nouvelles mesures pour développer la coopération commerciale régionale afin de résoudre les problèmes difficiles et ardus que le commerce extérieur pose aux pays de la région. Elle a, en conséquence, adopté à l'unanimité une résolution [18] par laquelle elle invite instamment les pays de la région à redoubler d'efforts pour réaliser la coopération économique régionale et prie le Secrétaire exécutif de réunir des fonctionnaires de haut rang représentant les pays de la région pour passer en revue les progrès réalisés à ce jour et adopter des mesures plus concrètes en vue d'une action régionale concertée. La Commission a accepté l'offre du Gouvernement philippin d'accueillir la première réunion des fonctionnaires de haut rang aux Philippines. Le Secrétaire exécutif a été prié de consulter le Gouvernement philippin et les gouvernements des autres Etats membres au sujet des dispositions à prendre en vue de cette réunion.

Autres problèmes commerciaux

318. Sur la question du fret maritime, la Commission a fait sienne la suggestion du Comité du commerce, selon laquelle le secrétariat devrait entreprendre une étude intensive des effets de la structure du fret sur les importations et les exportations des pays de la région. Elle a invité le secrétariat à examiner la proposition de réunir une conférence spéciale, à laquelle seraient invités des représentants des compagnies de navigation, pour étudier sur le plan technique les divers aspects des transports maritimes et du fret. L'étude devrait être objective et scientifique et être faite par des spécialistes qualifiés, et la réunion spéciale en question devrait être préparée avec le plus grand soin.

319. La Commission a noté que le Gouvernement thaïlandais organiserait une Foire commerciale internationale en 1966 et que l'on devrait donc tenir à Bangkok la même année la Foire commerciale de l'Asie. Elle a souligné que le succès de la Foire dépendait de préparatifs bien menés, de plans établis depuis longtemps à l'avance et de l'envoi d'invitations dans les meilleurs délais.

320. La Commission a fait sienne la recommandation de la Réunion spéciale FAO/CEAEO sur le jute concernant la création d'un Groupe d'études de la FAO sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées; elle a estimé que la CEAEO pourrait, grâce à une active collaboration avec le Groupe d'études, contribuer utilement à l'amélioration de la production et de la commercialisation du jute et des fibres apparentées.

321. La Commission a pris note de l'offre du Gouvernement philippin d'accueillir sur son territoire le troisième Cycle régional d'études des centres de formation en matière d'expansion du commerce, prévu pour 1964. Le Secrétaire exécutif a été prié de s'entendre avec le Gouvernement philippin sur les dispositions à prendre en vue de ce cycle d'études.

Industrie et ressources naturelles

322. La Commission a examiné le rapport de la quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (E/CN.11/614) et a fait l'éloge du travail accompli par le Comité, ses organes subsidiaires et le secrétariat. Elle a été d'avis, en particulier, que le deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient avait remporté un succès total et a noté que le Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes en Asie et en Extrême-Orient, première réunion internationale organisée à ce sujet dans la région de la CEAEO, avait eu pour résultat des recommandations vraiment utiles pour l'expansion de l'industrie chimique aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays avancés. La Commission a approuvé la proposition d'organiser à l'avenir d'autres colloques et cycles d'études du même genre pour tenir les pays en voie de développement dans la région au courant de la technique moderne.

323. La quinzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles a heureusement coïncidé avec le début de la Décennie des Nations Unies pour le développement, dont l'objectif principal est le progrès économique des pays moins avancés grâce à la diversification de leur économie et à l'accroissement et l'amélioration de leur production industrielle, qui leur permettent d'arriver à une croissance autonome. Etant donné le taux élevé d'accroissement démographique et le faible niveau de l'industrialisation qui caractérisent actuellement de nombreux pays de la région, la Commission a jugé fort modestes les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Néanmoins, une action concertée s'impose pour atteindre au moins ces modestes objectifs.

324. La Commission a noté que, malgré les progrès de l'industrialisation signalés par plusieurs pays de la région, il subsiste une inégalité des taux de croissance d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre. Les pays en voie de développement continuent à connaître des difficultés causées par l'exiguïté du marché intérieur

[18] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 45 (XIX), relative aux « Mesures propres à stimuler la coopération économique régionale en vue du développement du commerce et de l'industrie ».

ainsi que par le faible niveau et les fluctuations des cours des produits primaires qu'ils exportent; ces difficultés sont encore aggravées du fait que chaque pays applique isolément une politique purement nationale. On ne pourra sortir de ces difficultés qu'en resserrant la coopération économique régionale. Les pays avancés peuvent, eux aussi, jouer un rôle de premier plan à cet égard, en assurant des débouchés stables tant aux produits primaires qu'aux articles manufacturés simples des pays en voie de développement. La Commission a exprimé l'espoir que la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aurait des suggestions concrètes à faire à ce sujet pour garantir des débouchés suffisants pour les produits primaires et les produits manufacturés des pays en voie de développement; elle a également exprimé l'espoir que la conférence examinerait aussi les problèmes touchant à l'offre et à la fourniture du matériel et de l'équipement industriels dont les pays en voie de développement ont un besoin vital pour réaliser leurs plans de développement industriel.

325. La Commission a jugé que le secrétariat pouvait assurer la cohésion de la coopération régionale et a donc adopté à l'unanimité une résolution sur les mesures propres à stimuler la coopération économique régionale (voir par. 317), priant le Secrétaire exécutif de réunir des fonctionnaires de haut rang représentant les gouvernements des pays membres et membres associés de la région pour adopter des mesures concrètes en vue d'une action régionale concertée.

326. La Commission a loué la CEAEO d'avoir entrepris des enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries à Singapour et en Birmanie. Elle a constaté avec satisfaction que le programme d'expansion industrielle de Singapour reposait en grande partie sur les recommandations de la mission d'enquête, et elle a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que les pays de la région qui n'ont pas encore mis au point de plans cohérents de développement industriel profitent de ces enquêtes du secrétariat sur les possibilités d'implantation d'industries. Le secrétariat, grâce à sa parfaite connaissance du développement et des plans de la région dans son ensemble, sera à même de servir utilement chacun des pays, et notamment de les aider à éviter de poursuivre isolément une politique de développement.

327. L'une des plus sérieuses difficultés auxquelles se heurte le développement industriel des pays de la région est la pénurie de ressources intérieures nécessaires à l'accroissement de la formation de capital. Etant donné qu'un nombre de plus en plus grand de pays en voie de développement prennent des mesures concrètes pour encourager l'investissement de capitaux, tant étrangers qu'intérieurs, dans les programmes de développement industriel, la Commission a jugé que le secrétariat devrait faire office de centre de documentation pour la diffusion de renseignements sur les lois et règlements relatifs aux investissements qui sont en vigueur dans les pays de la région, faire une enquête sur les besoins en devises des pays en voie de développement de la région, faire faire par un groupe de spécialistes, sous forme de monographie, l'étude intensive d'un pays de la région, et réunir, dès que ses ressources le lui permettront, un cycle d'études sur l'encouragement des investissements. Ce cycle d'études permettrait d'utiles échanges de vues et contribuerait à attirer l'attention sur les possibilités d'investissement qu'offre la région. En outre, en faisant ressortir les facteurs qui s'opposent à la création de conditions favorables aux investissements, il contribuerait à les faire disparaître. Par la suite, il serait utile de faire paraître, surtout à l'intention des gouvernements des pays qui ont des capitaux à placer, un manuel exposant toutes les pratiques qui régissent les investissements dans les pays en voie de développement.

328. De l'avis de la Commission, le secrétariat devrait communiquer à tous les pays de la région les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui vient de se tenir à Genève, en particulier pour ce qui est de la recherche industrielle et de l'adaptation des techniques et des inventions et innovations techniques. En outre, toute information sur l'évolution de l'industrie dans les pays de la région présente le plus grand intérêt pour les autres pays et pourrait utilement ouvrir la voie à des entreprises communes; le secrétariat pourrait envisager la rédaction et la publication régulière d'un bulletin d'information industrielle (« Industrial Development News »).

329. La Commission a souligné l'importance que présentent la mise en valeur systématique et l'utilisation efficace des ressources humaines grâce à un système adéquat d'enseignement et de formation professionnelle dans chaque pays. Pour asseoir la production industrielle sur une base solide, il est évident qu'il faut former du personnel à tous les niveaux, notamment dans le domaine de l'industrie, des mines, de la construction et de la production d'énergie, et compte tenu des plans de développement économique actuels et à long terme. A cette fin, il importe de dresser un programme intégré d'amélioration de la gestion et de formation professionnelle de spécialistes et de cadres, y compris la promotion systématique dans toutes les catégories de personnel. La Commission a reconnu la valeur du travail accompli à cet égard par l'Organisation asiatique de productivité (OAP) et l'OIT, et elle a estimé que le secrétariat de la CEAEO devrait aussi s'occuper à titre permanent de cette question qui fait partie intégrante de tout programme de développement industriel, afin que les mesures adoptées correspondent bien et qu'aucun secteur ne soit négligé. Il faudrait aussi, à cet effet, que le secrétariat entreprenne dès que possible, en coopération avec l'OIT, l'OAP et tout autre organisme intéressé, une enquête sur les ressources et les besoins de la région en techniciens.

330. Etant donné l'importance du rôle que joue la petite industrie dans le développement économique et social des pays de la région, la Commission a estimé qu'elle devrait rester au premier plan des travaux du secrétariat. Elle a approuvé, à cet égard, la publication périodique du « Small Industry Bulletin », entreprise récemment par le secrétariat, et a décidé qu'elle devrait se poursuivre.

331. Le Cycles d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes a eu lieu à

un moment où ces industries devenaient l'un des secteurs les plus dynamiques des programmes de développement industriel dans presque tous les pays de la région. Parmi les grands problèmes que soulève le développement des industries chimiques figurent le coût élevé de l'énergie électrique et des transports, le manque de capitaux et de connaissances techniques, et l'exiguïté relative des marchés nationaux. Aussi le développement des industries chimiques dans la région offre-t-il un champ d'action particulièrement intéressant à la coopération internationale et régionale. Les pays voudront peut-être envisager la possiblité de s'attacher à la fabrication de produits complémentaires. Les membres de la Commission ont été unanimes à penser qu'il fallait, sous réserve que l'on dispose des ressources nécessaires, créer au secrétariat de la CEAEO une section technique permanente des industries chimiques. Elle a approuvé le projet de réunion, en 1963, d'un Cycle d'études sur les engrais, et elle a fait sienne la recommandation du Comité de faire suivre ce cycle d'études de réunions consacrées aux industries reposant sur le gaz naturel et les produits pétro-chimiques.

332. La Commission a complimenté le secrétariat de ses travaux dans le domaine des levés géologiques et de la mise en valeur des ressources minérales. L'achèvement de la carte géologique de la région, de la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel et de la carte des ressources minérales de l'Asie et de l'Extrême-Orient est un excellent exemple de ce que peuvent donner les efforts concertés des autorités nationales de la région sous les auspices de la CEAEO. La Commission a été d'avis que le secrétariat devrait continuer à encourager les pays voisins de la région à effectuer des levés géologiques communs de leurs zones frontières et à les aider au besoin dans cette tâche. Elle a demandé que le Groupe de travail d'experts géologues étudie avec soin, à sa cinquième session, le projet de création d'un centre géologique régional pour l'Asie du Sud-Est, qui a suscité l'intérêt et recueilli l'adhésion de plusieurs Etats membres de la région. A ce propos, le représentant de la Thaïlande a réitéré l'offre de son gouvernement d'accueillir le centre sur son territoire et de mettre à la disposition de la Commission un terrain pour la construction du bâtiment nécessaire. Le représentant des Philippines a fait une offre analogue. La Commission a demandé que le Sous-Comité des ressources minérales, à sa cinquième session, formule des suggestions quant aux questions à inscrire à l'ordre du jour du troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, prévu pour 1965, que le Gouvernement japonais a déjà invité à se réunir au Japon.

333. Si, dans l'ensemble, les pays de la région sont assez riches en ressources minérales, il y a dans bien des cas des pénuries et des insuffisances d'importance capitale. Il est donc essentiel d'utiliser rationnellement les ressources minérales et de ne pas les gaspiller, et le secrétariat ferait bien de donner une attention croissante à cet aspect de la mise en valeur des ressources minérales.

334. La Commission a constaté que le deuxième Colloque sur les ressources pétrolières, qui s'est tenu en 1962, avait formulé un certain nombre de recommandations concrètes, notamment sur la mise en valeur et l'utilisation du gaz naturel. Elle a noté que certains pays de la région n'exploitaient pas pleinement cette ressource et que d'autres en gaspillaient de grandes quantités. L'utilisation intégrale de cette richesse contribuerait beaucoup à l'accélération du développement économique des pays de la région. Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a donc fort bien fait de recommander au secrétariat d'entreprendre une étude sur toutes les possibilités d'utilisation du gaz naturel dans les divers pays de la région, et notamment les possibilités d'exploitation commune par plusieurs pays. A ce propos la Commission a demandé au secrétariat de constituer un groupe régional consultatif du gaz naturel, dont le rapport pourrait servir de base aux débats du Cycle d'études du gaz naturel que l'on envisage de réunir.

335. La Commission a noté avec satisfaction que des dispositions avaient été prises, en Iran, pour la formation professionnelle de spécialistes de l'industrie pétrolière des pays de la région, grâce aux moyens offerts par la National Iranian Oil Compagny du Gouvernement iranien, et que 27 stagiaires, appartenant à 10 pays de la région, avaient reçu des bourses. C'est là, a-t-on estimé, un excellent exemple de coopération régionale, un Etat membre de la région aidant les autres. La Commission a demandé au secrétariat de prendre toutes mesures nécessaires pour la prochaine création de l'Institut régional du pétrole en Iran, conformément aux recommandations qu'elle avait formulées à sa dix-huitième session.

336. Dans le domaine de l'énergie, la Commission a fait l'éloge du travail accompli par le Groupe d'experts de l'électrification rurale et a suggéré que le secrétariat envisage la création d'un centre de formation de spécialistes de l'électrification rurale. La Commission a pris note de l'offre du Gouvernement de l'Union soviétique, qui a proposé d'organiser un voyage d'études de deux semaines pour 20 à 25 spécialistes de l'électricité de la région. Plusieurs délégations de pays membres de la région ont manifesté de l'intérêt pour l'utilisation de ressources énergétiques nouvelles, comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire et les marées, pour la production d'électricité dans les régions rurales. Prenant note du succès remporté par le Groupe d'experts de l'électrification rurale et du projet de création d'un groupe régional consultatif du gaz naturel, la Commission a jugé que le secrétariat pourrait envisager de créer ultérieurement des groupes consultatifs dans d'autres domaines, par exemple les industries chimiques.

Transports intérieurs et communications

337. La Commission, après avoir félicité le Comité des transports intérieurs et des communications du travail qu'il avait accompli à sa onzième session et après avoir approuvé son rapport (E/CN.11/600), a noté que depuis quelques années les pays de la région s'attachaient davantage à développer leurs transports, mais que le développement planifié de ce secteur continuait de se heurter à un certain nombre de difficultés, et notamment

à l'insuffisance des ressources disponibles et à la pénurie de techniciens qualifiés. La question des transports est aussi complexe que multiforme; en effet, à mesure que l'économie se développe, l'expansion des transports doit aller de pair avec l'évolution quantitative et structurale du trafic marchandises et du trafic voyageurs; en outre, les moyens de transport doivent constituer une partie de l'infrastructure essentielle à l'exploitation des ressources naturelles en vue du développement de l'industrie et de l'agriculture; enfin, les transports sont eux-mêmes une industrie, ce qui pose de nouvelles questions: celles de l'offre et de la demande, du prix de revient et des tarifs, de la capitalisation et des investissements, de l'organisation et de la gestion, et enfin de l'exploitation des installations et du matériel.

338. Tout cela étant donné, la Commission a jugé que le secrétariat, dont les ressources sont limitées, avait raison de consacrer la plus grande partie de ses efforts à l'intensification d'activités telles que les services techniques consultatifs chargés d'aider les gouvernements à effectuer des enquêtes sur les transports, à cerner les problèmes auxquels chaque pays doit faire face et à dégager les solutions possibles. Le secrétariat se préoccupe beaucoup aussi de renforcer la coopération régionale au moyen de la mise en œuvre de grands projets régionaux comme la grande route d'Asie, l'expansion du tourisme à l'échelon régional. Les travaux du secrétariat relatifs à la normalisation de deux types de caboteurs, destinés à faciliter le commerce intrarégional, ont eu aussi des répercussions notables sur la coopération régionale; en outre, le secrétariat s'est fort bien trouvé d'avoir réorienté ses travaux, qui portent de plus en plus sur les aspects économiques de la planification et du développement des transports, de préférence aux aspects techniques, et aussi d'avoir utilisé, pour l'étude des problèmes techniques, les ressources des organisations internationales et des instituts de recherche, conformément aux principes énoncés par la Commission.

339. Notant que, dans l'ensemble de la région, 25 p. 100 environ de tous les investissements destinés au développement vont à l'amélioration et à l'expansion des transports, la Commission a souligné qu'il importait de faire en sorte que ces services essentiels coûtent aussi peu que possible à la collectivité. A ce propos, elle s'est félicitée du fait que le secrétariat effectuait une étude spéciale sur le rapport coût/bénéfices des projets d'aménagement et de construction des grandes routes. Elle a recommandé, comme le Comité des transports intérieurs et des communications, la rédaction d'un manuel de programmation du développement des transports, où les services gouvernementaux intéressés pourraient puiser des directives quant à la manière d'établir les plans d'expansion de ce secteur; ce manuel, qui serait particulièrement précieux pour les pays en voie de développement d'autres régions aussi, devrait donc être rédigé en collaboration avec les autres commissions économiques régionales et avec le concours des principaux planificateurs des transports, de la région et de l'extérieur.

340. Dans le domaine des chemins de fer, la Commission a pris note des travaux utiles accomplis par le consultant en matière de recherche ferroviaire, qui a aidé les administrations des réseaux à définir les problèmes qui pourraient exiger des recherches et leur a fourni des conseils techniques. La Commission a reconnu qu'afin d'élargir l'action entreprise dans ce domaine il fallait, comme l'a recommandé le Comité, créer un comité de coordination chargé d'assurer l'emploi optimum des moyens de recherche qui existent dans la région et à l'extérieur, en évitant tout double emploi dans les travaux de recherche; ce comité serait composé de représentants désignés par les centres de recherche de l'Inde et du Japon et par l'Union internationale des chemins de fer et serait présidé par un représentant de la CEAEO. La Commission a noté avec reconnaissance qu'afin de fournir aux ingénieurs des chemins de fer la possibilité d'observer les méthodes, le matériel et les techniques modernes, le Gouvernement japonais organisera en avril 1963, sous les auspices de la CEAEO, une semaine d'études sur la nouvelle ligne de Tokaido. Prenant note du travail accompli par le secrétariat pour augmenter la capacité des lignes à voie unique et des recommandations du Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, la Commission a approuvé la recommandation du Comité des transports intérieurs et des communications relative à l'intérêt qu'il y aurait à rédiger un document complet récapitulant toutes les données et recommandations qui sont contenues dans l'abondante documentation présentée au Groupe de travail ou qui existe ailleurs. La Commission a pris note avec gratitude de l'offre du Gouvernement du Royaume-Uni — dont les modalités seront bientôt précisées — de préparer ce document en liaison avec la CEAEO et avec le concours d'autres pays intéressés. La Commission a recommandé qu'une fois ce manuel terminé on envisage de le traduire en français. La Commission a également noté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement français d'envoyer dans les pays intéressés, sur leur demande, des spécialistes de la diésélisation pour les conseiller en la matière, et aussi d'organiser à la Société nationale des chemins de fer (SNCF) un stage spécial pour former des techniciens de la pose et de l'entretien des rails; la Commission a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement du Royaume-Uni qui a également offert les services d'une équipe de spécialistes qui se rendrait dans les pays intéressés et y fournirait aide et conseils sur la manière d'accroître la capacité des lignes à voie unique. La Commission a exprimé l'espoir que les pays de la région profiteraient au maximum de ces offres.

341. La Commission est convenue qu'un emploi plus intensif des containers dans tous les moyens de transport se traduirait par des avantages et des économies appréciables, et réduirait les frais d'emballage et de manutention. Elle a noté l'offre du Gouvernement français de préparer une étude exposant les recherches entreprises sur l'utilisation des containers et l'expérience acquise en la matière, et elle a prié le Secrétaire exécutif de communiquer ces renseignements aux différents pays de la région.

342. La Commission a également été d'avis qu'étant donné les différents problèmes auxquels les chemins de fer de la région ont à faire face — nécessité d'augmenter la capacité de trafic, de réduire les frais d'exploitation et d'améliorer le rendement — il était opportun de procéder à une étude des méthodes statistiques et comptables

employées. A ce propos, elle a noté que le Gouvernement pakistanais envisageait d'organiser une semaine d'études sur la statistique et la comptabilité ferroviaires, et de permettre aux fonctionnaires des chemins de fer d'autres pays de la région de suivre des cours à l'Académie de Quetta.

343. En ce qui concerne les travaux futurs de mise en œuvre du projet de la grande route d'Asie, la Commission a noté avec satisfaction qu'un projet de demande d'assistance au Fonds spécial avait été préparé à ce sujet et qu'après examen et approbation par les groupes de travail de spécialistes de chaque zone le Comité des transports intérieurs et des communications l'avait transmis aux gouvernements pour signature. Il s'agit d'une demande d'assistance présentée sur le plan régional et destinée à permettre de faire des études de préinvestissement, y compris l'examen des possibilités économiques et techniques de réalisation de la grande route d'Asie dans certains des pays où elle présente encore des solutions de continuité ou doit être l'objet de rectifications considérables du tracé, et aussi d'aider à créer le mécanisme administratif voulu. La Commission a fait sienne l'opinion selon laquelle les fonds de contrepartie devraient logiquement être fournis surtout par les pays appelés à bénéficier directement des travaux proposés. Elle a néanmoins exprimé l'espoir que d'autres pays, qui en bénéficieront indirectement, envisageront de faire des contributions volontaires et que les Etats membres et membres associés de la CEAO, même si la grande route d'Asie ne passe pas sur leur territoire, tiendront à manifester leur appui pour ce projet régional par des contributions volontaires. La Commission a pris note de la proposition tendant à créer une comité de coordination composé de représentants des pays intéressés à la grande route d'Asie.

344. La Commission a approuvé la recommandation du Comité des transports intérieurs et des communications tendant à créer un groupe technique chargé notamment de fournir aide et conseils à la CEAEO pour préparer la documentation nécessaire aux réunions du comité de coordination qui serait ainsi créé et pour d'autres activités pertinentes. La Commission a exprimé l'espoir que les pays participants fourniront les experts nécessaires.

345. La Commission a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Australie, du Japon et de la République de Chine de leur offre de collaboration en matière d'enquêtes économiques et techniques, d'assistance technique, de planification et d'études, et a exprimé l'espoir que les diverses institutions et pays participants poursuivraient leur assistance.

346. La Commission a noté que le Gouvernement thaïlandais organiserait en juin 1963, sous les auspices de la CEAEO, une troisième Semaine d'études sur la sécurité routière. Elle a exprimé l'espoir que la réunion du Cycle d'études sur les transports routiers de marchandises coïnciderait avec la prochaine session du Sous-Comité des routes et des transports routiers, en 1963. Elle a noté avec intérêt que le secrétariat continuait d'étudier les aspects économiques des travaux de construction routière.

347. La Commission a noté avec satisfaction que les gouvernements de la région reconnaissaient de plus en plus l'importance du rôle des transports fluviaux. Elle a exprimé l'espoir que des démonstrations et essais de ptéroscaphes et de terraplanes pourraient être organisés dans les pays de la région. Elle a pris note de l'offre, faire par les Gouvernements du Pakistan et de la République de Chine, de permettre ces démonstrations sur leur territoire. La Commission s'est déclarée satisfaite de l'heureux aboutissement du projet relatif aux prototypes de caboteurs et a remercié le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir organisé des essais en bassin de modèles réduits et d'avoir établi les plans et spécifications définitifs détaillés.

348. La Commission a fait sienne la proposition du Comité des transports intérieurs et des communications tendant à réunir, lorsqu'on aura rassemblé les renseignements nécessaires, un Groupe de travail sur la classification des voies fluviales. Elle a exprimé sa reconnaissance à l'Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN) pour l'étude spéciale que celle-ci avait faite sur le dragage des voies navigables et des ports intérieurs de la région. Elle a approuvé la mise au point, suggérée par le Sous-Comité des voies fluviales, d'une série annuelle de statistiques des transports fluviaux et elle a exprimé l'espoir que la Conférence des statisticiens d'Asie, qui doit se réunir en 1963, examinerait avec l'attention voulue les problèmes que posent les statistiques des transports fluviaux.

349. En ce qui concerne l'approfondissement des chenaux navigables, la Commission a exprimé toute sa gratitude au Gouvernement français qui avait offert d'envoyer aux pays de la région, sur leur demande, une équipe de spécialistes chargés d'étudier leurs problèmes particuliers et de les conseiller sur l'utilisation de la technique des panneaux de fond et de surface.

350. La Commission a souligné l'importance de l'étude sur les ports entreprise en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO); elle a été heureuse de prendre note de l'offre du Gouvernement japonais d'envoyer aux pays intéressés, sur leur demande, un groupe de spécialistes qui ferait des enquêtes et donnerait des conseils techniques, et du fait que le Japon mettait des moyens de formation à la disposition de spécialistes d'autres pays.

351. La Commission a noté avec intérêt que la première Semaine d'études sur l'expansion du tourisme avait eu lieu à Karachi en septembre 1962, grâce à l'obligeante collaboration du Gouvernement pakistanais, et qu'on y avait examiné en détail un certain nombre de problèmes importants relatifs aux organisations touristiques, à l'élimination des entraves aux voyages internationaux et autres questions. Elle a noté aussi que le Gouvernement ceylanais envisageait de réunir une deuxième Semaine d'études en 1963 à Colombo. Elle a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement indien d'avoir permis à un certain nombre de fonctionnaires du tourisme d'effectuer en 1962 un voyage d'études dans l'Inde pour y observer les techniques de promotion du tourisme. Le Gouvernement indien a récemment renouvelé son offre d'organiser

un voyage d'études analogue en septembre-octobre 1963, et le Gouvernement japonais envisage d'organiser la même année un voyage d'études pour des fonctionnaires du tourisme des pays de la CEAEO. Elle a jugé qu'il importait d'envoyer au plus tôt un groupe de spécialistes dans les pays intéressés pour les aider à évaluer leur potentiel touristique. Elle a noté avec satisfaction que la coopération entre le secrétariat de la CEAEO, d'une part, l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et ses organes régionaux, d'autre part, allait s'intensifiant, et elle a jugé que la Conférence des Nations Unies sur les voyages internationaux et le tourisme qui doit se tenir à Rome en août-septembre 1963 devrait tenir compte des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement.

352. La Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui s'est tenue à Genève en février 1963, a fait ressortir le rôle essentiel des transports comme stimulant du développement économique; la Commission a exprimé l'espoir que ses recommandations relatives au développement des transports seraient portées à l'attention du Comité des transports intérieurs et des communications, à sa prochaine session.

353. La Commission a pris note de l'accord récemment conclu entre le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le Secrétaire exécutif de la CEAEO, définissant les modalités d'une collaboration entre ces deux organisations. Elle a exprimé l'espoir que leurs études sur les télécommunications seraient terminées à temps pour qu'un deuxième groupe de travail de spécialistes des télécommunications puisse se réunir vers la fin de 1963. La Commission a également noté avec satisfaction que les spécialistes de l'UIT avaient fourni des services consultatifs à certains des pays de la région, notamment pour la création de moyens de recherche et de formation avec l'aide du Fonds spécial, et elle a exprimé l'espoir que les pays intéressés auraient de plus en plus recours aux services de ces spécialistes.

Mise en valeur des ressources hydrauliques

354. La Commission a examiné le rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/603) et le rapport de la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/L.111 et Corr.1).

355. En passant en revue les activités du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Commission a noté avec satisfaction que celui-ci avait maintenu, dans l'exécution de ses programmes hydrauliques, sa haute tenue habituelle. La Commission a dit à nouveau toute l'importance qu'elle attache à la rédaction par le Bureau d'un manuel relatif aux « Normes et procédures à appliquer aux enquêtes et aux plans destinés à la mise en valeur des ressources hydrauliques », qui donnerait des indications utiles pour les travaux préparatoires et les plans d'aménagements hydrauliques. Il y a longtemps qu'elle a reconnu la nécessité de lutter contre les inondations et d'assainir et de mettre en culture les régions deltaïques, où vit une grande partie de la population de la région. Elle s'est félicitée des études sur les grands deltas de la région entreprises par une mission de spécialistes généreusement envoyés par les Gouvernements du Japon, des Pays-Bas et de la République de Chine, et elle a estimé que les travaux de base que cette mission effectue seraient précieux pour le Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques, qui doit se tenir en 1963.

356. La Commission a jugé que la cinquième Conférence régionale avait choisi fort opportunément ses thèmes de discussion et que les débats avaient donné des résultats extrêmement utiles. Elle a fait l'éloge du rapport de la Conférence et a approuvé la recommandation selon laquelle le Bureau entreprendrait une étude comparée du coût des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques, y compris les coûts relatifs des différentes méthodes de construction. Cette étude cadre parfaitement avec le désir exprimé par la Commission à sa précédente session de voir le Bureau étendre ses études aux principaux aspects économiques de la mise en valeur des ressources hydrauliques. La Commission a également jugé très importante la question de la pollution des eaux, qui a été discutée à la Conférence, et elle a estimé que le Bureau devrait étudier cette question plus avant.

357. Etant donné la fréquence des typhons qui ravagent de nombreux pays de la région, la Commission a estimé que la mise en œuvre par tous les pays intéressés d'un programme commun d'enquêtes ne manquerait pas de donner des résultats utiles. Elle a pensé que le Bureau pourrait rechercher, en collaboration avec l'OMM, des moyens pratiques de lancer un programme commun de ce genre et pourrait inscrire parmi ses travaux une synthèse des études faites sur les typhons dans la région.

L'entreprise du Mékong

358. La Commission a reçu le rapport annuel du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/607) et elle a entendu des déclarations du Président du Comité pour 1963, des membres du Comité pour le Cambodge, la Thaïlande et la République du Viet-Nam, du membre suppléant pour le Laos et de l'agent exécutif.

359. La Commission a été heureuse d'apprendre que le président Diosdado Macapagal avait fait un premier versement de 200.000 pesos prélevés sur la Caisse présidentielle pour cas imprévus et urgents, au titre de la contribution promise au Comité du Mékong par les Philippines. Elle a noté que le Comité se proposait d'utiliser immédiatement ces fonds pour exécuter des travaux urgents de levés et de cartographie relatifs aux projets de Sambor et du Tonlé-sap. Elle a également été heureuse d'entendre l'Iran annoncer sa troisième contribution en produits pétroliers.

360. Au cours de la dix-neuvième session de la Commission, de nouvelles promesses de contribution ont été faites et acceptées par le Comité; elles représentent au total 1.075.000 dollars environ et comprennent: une nouvelle somme équivalant à 270.000 dollars, promise

par la France pour la poursuite des travaux expérimentaux d'assainissement des terres du delta à My Phuoc, pour l'étude du marché intérieur de l'énergie, pour la prospection de la bauxite dans tout le bassin, et pour l'étude minéralogique au Cambodge; l'équivalent de 180.000 dollars environ, promis par le Japon pour la poursuite de son programme actuel; 14.000 dollars promis en espèces par la Nouvelle-Zélande pour faire face à des dépenses imprévues dans n'importe quelle partie du programme; l'équivalent de 300.000 dollars promis par le Cambodge au titre de sa contribution locale à la construction d'une station agricole d'expérimentation et de démonstration; et l'équivalent de 311.000 dollars promis par la Thaïlande dans le même dessein. Israël a déclaré qu'il était prêt à offrir des espèces pour faire face à des dépenses imprévues dans n'importe quelle partie du programme. En outre, la France a laissé entendre qu'elle s'intéresserait au placement de capitaux dans la construction de l'un des aménagements d'affluents que le Comité projette au Cambodge.

361. Au 18 mars 1963, les ressources et les programmes du Comité s'établissaient comme suit:

Dons

	Dollars des Etats-Unis	
Australie [a,b] (géologie des sites de barrages — Pa Mong et Sambor)	409.500	
Canada [a,b] (cartographie aérienne)	1.365.000	
Chine [b] (ciment; semences expérimentales de riz de hautes terres; voyage d'étude)	105.500	
Etats-Unis [a] (hydrologie, hydrographie, nivellement et contrôle au sol, 2.470.000 dollars; planification du projet de Pa Mong, coût estimatif 2.500.000 dollars)	4.920.000	
France [b] (hydrologie; pêcheries, sédimentation, études agropédologiques; annonce des crues; planification de la mise en valeur du delta; prospection de la bauxite et d'autres ressources minérales; carte géologique; étude du marché de l'énergie)	1.056.801	
Inde [a,b] (planification du projet du Tonlé-sap; pluviomètres)	282.000	
Iran (produits pétroliers)	77.000	
Israël [b] (planification du projet du Prek Thnot: irrigation; ciment; dépenses imprévues dans l'ensemble du programme)	201.240	
Italie (services d'expert)		
Japon [a,b] (reconnaissance des affluents; planification préliminaire du projet de Sambor; planification du projet de la Nam Pung; planification du projet du Prek Thnot: barrages et énergie hydro-électrique; planification du projet de la haute Sré-pok; hydrologie)	832.000	
Nouvelle-Zélande [a] (bateaux à hydroréaction et vedettes hydrographiques; planification du projet du Tonlé-sap: équipement; dépenses imprévues dans l'ensemble du programme)	197.000	
Pakistan [a] (projet de la Nam Pong: planification et spécifications du réseau d'irrigation)	100.000	
Pays-Bas (matériel)	138.000	
Philippines (cartographie topographique)	235.294	
Royaume-Uni [a] (hydrologie, météorologie, hydrographie, amélioration de la navigation)	364.000	
CEAEO/ONU (services d'experts et assistance administrative pour le Comité et l'agent exécutif; le chiffre indiqué est l'allocation budgétaire pour 1961 et 1962) [c]	148.161	
BAT/ONU [b] (assure la coordination du Programme élargi d'assistance technique, dans le cadre duquel sont organisées la majeure partie des activités de la DOAT et des institutions spécialisées énumérées ci-dessous)		
DOAT/ONU (mission Wheeler; experts; Bureau consultatif; conjointement avec la CEAEO, agent d'exécution pour les projets du Fonds spécial pour l'aménagement des affluents, pour l'étude hydrographique et la prospection des ressources minérales, indiqués ci-dessous; assistance au Bureau de l'agent exécutif)	362.799	
OIT (analyses de la main-d'œuvre)	12.104	
FAO (agriculture et études forestières; sous-traitant pour les stations agricoles, dans le cadre de l'étude des affluents entreprise par le Fonds spécial, indiquées ci-dessous)	125.930	
UNESCO [b] (agent d'exécution pour le projet du Fonds spécial pour un modèle mathématique du delta, indiqué ci-dessous; enquête sismologique)	16.800	
OMS (enquêtes sur la bilharziose et le paludisme)	5.077	
OMM (hydrométéorologie)	45.300	
AIEA (études sur les applications des isotopes en hydrologie et pour l'étude de la sédimentation)		55.650
BIRD (fournit un des membres du Bureau consultatif)		
Fonds spécial:		
Etudes d'affluents, y compris les stations agricoles [b]	1.548.050	
Etude hydrographique [b]	328.100	
Etude des ressources minérales [b]	422.300	
Modèle mathématique du delta [b]	605.300	2.903.750

	Dollars des Etats-Unis	
Fondation d'Asie (bourses de voyage)		
Fondation Ford (étude économico-sociale)		
« Ressources pour l'avenir » (étude du marché de l'énergie)		
Société Price Waterhouse (vérification comptable des dépenses au titre de la contribution néo-zélandaise)		
Société Shell (film documentaire sur le Mékong)		
Dépenses locales et contributions versées ou promises par les pays riverains:		
Pour le programme canadien de cartographie	105.000	
Pour le programme indien du Tonlé-sap	50.000	
Pour le programme hydrologique des Etats-Unis	400.000	
Pour le programme hydrologique après le départ de la Harza (premiers 16 à 19 mois, approximativement)	483.000	
Pour le programme du Fonds spécial relatif aux affluents	471.792	
Pour le programme hydrographique du Fonds spécial relatif à l'amélioration de la navigation	346.600	
Pour le programme du Fonds spécial relatif à l'étude des ressources minérales	233.640	
Pour le programme du Fonds spécial/UNESCO relatif au modèle mathématique du delta	127.143	
Pour le programme Israël/Japon pour le projet du Prek Thnot (Cambodge)	72.000	
Pour la réalisation de l'aménagement de la Nam Pong (Thaïlande)	6.000.000	
Pour le projet préliminaire du Japon à Sambor	8.600	
Pour le projet japonais de la Nam Pung (Thaïlande)	3.018.400	
Pour le projet japonais de la haute Sré-pok (Viet-Nam)	14.285	
Pour le projet pakistanais relatif au réseau d'irrigation de la Nam Pong	25.000	
Pour une station agricole d'expérimentation et de démonstration à Battambang (Cambodge)	300.000	
Pour une station agricole d'expérimentation et de démonstration à Kalasin (Thaïlande)	311.000	11.966.460
TOTAL PARTIEL (dons)		25.925.366
Prêts		
République fédérale d'Allemagne (prêt d'infrastructure à la Thaïlande, 20 ans, à 3 p. 100, pour la réalisation de l'aménagement de la Nam Pong, la Thaïlande réservant à cette fin une allocation budgétaire équivalant à 6 millions de dollars — voir plus haut « Dépenses locales »)		11.000.000
TOTAL PARTIEL (prêts)		11.000.000
TOTAL (dons et prêts)		36.925.366

[a] Au titre du plan de Colombo; à ce jour, la participation totale des neuf pays du plan de Colombo équivaut approximativement à 8.245.794 dollars.

[b] Comprend les bourses d'études; dans la plupart des cas, les coûts des bourses d'études ne sont pas inclus dans les coûts susmentionnés.

[c] La CEAEO assure aussi l'exécution d'un nombre important de fonctions de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité d'agent d'exécution des projets susmentionnés du Fonds spécial pour l'étude des affluents, l'hydrographie et les études minéralogiques.

Outre les deux sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus, les sociétés d'ingénieurs-conseils chargées de l'exécution des divers programmes sont les suivantes: Associated Consulting Engineers (Karachi), Certeza Surveying Co., Japan Overseas Electric Power Development Co., Harza Co., International Hunting Survey Corp., Ltd., Italconsult, Nippon Koei K. K., Rogers International Corp., Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques (SOGREAH) et Société françaises d'études et de realisations d'équipements électriques (SOFRELEC).

362. La Commission a relevé que des ressortissants des pays riverains avaient participé à toutes les phases des travaux du Comité, et qu'au cours des trois dernières années l'installation du réseau hydrologique avait donné l'occasion de former quelque 98 ressortissants des pays riverains. Parmi les programmes qui participent à l'entreprise du Mékong, nombreux sont ceux qui comportent l'octroi des bourses d'études et la formation à l'étranger. Pour les programmes exécutés dans le bassin, on fait appel à du personnel de contrepartie venu des pays riverains, et certains des membres professionnels du Bureau de l'agent exécutif viennent de ces pays. Le Comité a tiré très grand profit de l'occasion qui lui a été donnée par l'Inde, le Japon et la République de Chine de visiter quelques-uns des plus remarquables aménagements hydrauliques de ces pays et il se réjouissait d'avance de la visite des grands aménagements aux Philippines organisée par le Gouvernement philippin.

363. Le Comité, dans son travail de coordination, ressent de plus en plus le besoin d'avoir des fonds pour dépenses imprévues et urgentes, car la plus grande partie des ressources qui sont mises à sa disposition sont fournies en services précis ou en nature. La tâche du Comité est de cordonner ces différents composants de telle manière qu'ils s'harmonisent dans un ensemble effectif et opportun. Il existe parfois des lacunes entre les projets constitutifs ou à l'intérieur d'un même projet, ce qui crée des difficultés et entraîne des retards. La Commission a noté que, de l'avis du Comité, la solution de ces problèmes consiste à réserver pour les dépenses imprévues une partie de ses ressources; celles-ci pour-

raient être détenues soit par le Comité, comme c'est le cas pour la nouvelle somme promise par la Nouvelle-Zélande, soit par le donateur comme le fait le Royaume-Uni; elles pourraient être fournies en différentes monnaies et pourraient être allouées au Comité pour un ou plusieurs projets constitutifs ou pour l'entreprise du Mékong dans son ensemble, l'utilisation en étant décidée après accord entre le Comité et le ou les pays donateurs.

364. La Commission a relevé que le Comité du Mékong arrivait à la fin de la première phase de ses travaux. Il a terminé en quatre ans la majeure partie du programme quinquennal d'études entrepris en 1959. Des des dispositions financières ont été prises pour la construction de deux des aménagements d'affluent projetés par le Comité; les travaux ont donc franchi l'étape du rassemblement des données et de la planification pour aborder celle des réalisations concrètes. La Commission a reconnu que la portée et le caractère des efforts déployés par le Comité pour mettre en valeur les ressources hydrauliques du bassin exigeaient l'élaboration et la mise en œuvre dans les cinq années allant de 1964 à 1969, d'un programme de travail intégré et bien équilibré; le Comité a déjà beaucoup progressé dans la mise au point d'un tel programme.

365. La Commission a noté que les travaux que le Comité entreprendrait dans les cinq années à venir seraient le prolongement logique des tâches qui avaient été recommandées six ans auparavant par la Mission des Nations Unies, sur le bassin inférieur du Mékong, et que le Comité n'avait pas l'intention d'outrepasser la capacité des quatre gouvernements de participer à ces travaux ou d'aider à leur exécution. Elle a noté que le Comité tenait à maintenir inchangée l'organisation actuelle qui comprend essentiellement: *a*) le Comité du Mékong agissant comme conseil d'administration du programme d'ensemble; *b*) un secrétariat restreint fourni par l'ONU et dirigé par un agent exécutif qui administre et coordonne, au nom du Comité, les travaux quotidiens, notamment les dispositions à prendre pour trouver de nouvelles ressources, et qui continuera, comme par le passé, à bénéficier des conseils du Secrétaire exécutif de la CEAEO; *c*) des possibilités aussi larges que possible, dans ce cadre, de contributions (aussi faibles et aussi fortes fûssent-elles) de la part de gouvernements participants, d'institutions des Nations Unies ou d'autres organismes.

366. Au cours des cinq années à venir, le Comité poursuivra et élargira le rassemblement de données de base; il achèvera les rapports techniques d'ensemble sur les trois projets du cours principal: Pa Mong, Sambor et Tonlé-sap; il mènera à bien les rapports techniques d'ensemble sur cinq nouveaux affluents qui, s'ajoutant aux sept premiers rapports qui auront été terminés d'ici là, en porteront le nombre à 12; il fera avancer les travaux d'amélioration de la navigation; il mettra en place un système d'annonce des crues; et il procédera aux travaux auxiliaires: étude minéralogique et étude du marché de l'énergie, enquêtes économico-sociales, stations agricoles pilotes d'expérimentation et de démonstration, études relatives à la santé publique dans les zones où la santé publique peut avoir des effets directs sur les travaux d'aménagement du Mékong ou en être directement affectée. On a noté qu'il faudrait faire des travaux supplémentaires pour établir l'ordre d'urgence des projets ci-dessus.

367. La Commission a noté que, pour ce travail supplémentaire d'enquêtes, de planification, d'administration et de coordination, il faudra au Comité pour les cinq années qui s'ouvriront le 1er janvier 1964 des ressources supérieures de 50 p. 100 à celles dont il a disposé pendant les cinq années précédentes. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution sur la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong [19].

368. La Commission a relevé que le Comité espérait voir son programme de travail pour 1964-1969 aboutir à des arrangements financiers pour la construction d'au moins six nouveaux ouvrages sur les affluents et conduire le Comité au point où il pourra rechercher des moyens de financement pour la construction des premiers aménagements sur le cours principal.

Aspects sociaux du développement économique

369. La Commission a examiné le rapport qui traite des activités du secrétariat dans le domaine des aspects sociaux du développement économique: recherche et planification en matière de développement social, problèmes démographiques, développement communautaire et services sociaux (E/CN.11/608). Elle a félicité le secrétariat d'avoir pris conscience de l'interdépendance du facteur social et du facteur économique du développement et, en conséquence, de se préoccuper toujours davantage des besoins sociaux de la région, comme l'indique le fait que la Division des affaires sociales créée au sein du secrétariat fait maintenant partie intégrante de la CEAEO. La Commission a reconnu que le progrès économique ne saurait avoir de signification que s'il procure non seulement des avantages matériels, mais aussi la possibilité d'un épanouissement psychologique et spirituel grâce à l'établissement de rapports harmonieux au sein de la collectivité. On ne saurait trop souligner la nécessité pour les pays de la région d'élaborer une politique sociale qui permette de combler l'écart entre le progrès économique et la satisfaction des besoins sociaux. La Commission a été d'avis que les pays de la région devraient avoir largement recours aux principes du mouvement coopératif et utiliser pleinement les riches possibilités qu'il présente pour obtenir un taux plus rapide de croissance économique et de progrès social, et elle a adopté à l'unanimité une résolution sur le mouvement coopératif [20].

370. La Commission a pris note du rapport du Cycle d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines (ECAFE/87). Tout en faisant siennes les recommandations du Cycle d'études, la Commission a tenu à attirer l'attention sur le fait que l'urbanisation

[19] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 46 (XIX), relative à la « Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong ».

[20] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 47 (XIX), relative au « Mouvement coopératif dans la région de la CEAEO ».

rapide des pays de la région pose des problèmes de logement, de services collectifs et de réadaptation sociale. La Commission a également exprimé son inquiétude de l'exode désordonné et incontrôlé des populations rurales vers les zones urbaines, imputable en partie à l'état de stagnation des villages. Pour y porter remède, il faudrait d'abord battre en brèche l'isolement des communautés rurales en dotant les villages de services urbains: routes, écoles et dispensaires. Mais le problème de l'exode rural et du sous-emploi demande aussi des solutions plus radicales encore: réforme agraire, décentralisation administrative, développement de l'industrialisation.

371. La Commission s'est donc félicitée de ce que les pays intéressés, en examinant ce problème à l'occasion du Cycle d'études, aient pu procéder à un échange de vues et mettre en commun leur expérience, et elle a pris note des propositions utiles et opportunes qui ont été faites à cet égard. Le Cycle d'études a permis de rassembler quantité de détails et de données nouvelles en ce qui concerne les services et les besoins des collectivités urbaines. La Commission a fait ressortir que les organisations non gouvernementales, notamment les coopératives et les groupes bénévoles, peuvent beaucoup encourager les programmes de développement communautaire dans les zones urbaines, et qu'il importe que ces programmes, encore tout nouveaux dans la région, disposent de moyens suffisants pour la formation de personnel et de services d'évaluation et de recherche. La Commission a marqué l'intérêt tout particulier qu'elle attache à l'assistance que l'Organisation des Nations Unies fournit aux projets pilotes de développement communautaire dans les zones urbaines organisés dans certains pays. Elle a exprimé l'espoir que la CEAEO, en collaboration avec les institutions spécialisées, continuera d'étudier le processus d'urbanisation dans ses aspects dynamiques et dans ses rapports avec le développement économique et social, afin de jeter les bases de programmes d'action ultérieurs dans ce domaine.

372. Dans le monde entier, l'Etat assume aujourd'hui une responsabilité plus grande dans l'organisation des services sociaux; la Commission s'est donc félicitée des activités déployées par le secrétariat dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance. Elle a relevé qu'il importait de conserver dans toute la mesure possible aux différentes sociétés d'Asie leurs valeurs culturelles et sociales traditionnelles, qui y font la force, la dignité et la cohésion de la cellule familiale.

373. La Commission a noté qu'en définissant dans son rapport le fonctionnement et la portée des différentes catégories de services de protection de la famille et de l'enfance dont les pays d'Asie peuvent avoir besoin, le Cycle d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance avait souligné dans son rapport (E/CN.11/L.116) qu'il s'agissait de former non seulement de bons assistants ou de bons auxiliaires bénévoles, mais aussi un personnel capable de définir les principes d'un programme, d'en administrer et d'en diriger l'exécution, et tout un cadre de techniciens et de spécialistes. Elle a reconnu que la formation de personnel qualifié était l'un des besoins les plus urgents de la région. Elle a fait siennes les recommandations du Cycle d'études tendant notamment à organiser à l'échelon intrarégional des programmes d'échange entre groupes de travailleurs sociaux, à mettre au point des moyens d'enseignement autochtone et à établir un centre régional d'échange de renseignements; ces mesures permettraient en effet d'utiliser efficacement les ressources de la région, et notamment l'assistance technique internationale ou bilatérale. Elle a également fait sienne la recommandation du Cycle d'études visant à créer un centre régional de formation avancée en matière de protection sociale, qui s'attacherait par priorité à pourvoir les postes clefs.

374. La Commission a relevé que le programme de travail proposé pour 1963-1964 prévoit un certain nombre d'études destinées à dégager les données socio-économiques nécessaires à la planification. Elle a noté avec satisfaction qu'un Groupe de spécialistes de la planification du développement social se réunira à Bangkok du 9 au 18 avril 1963: cette réunion contribuera énormément à améliorer la planification dans les quatre secteurs sociaux qui ont été choisis — enseignement, santé publique, habitation et services sociaux. Elle a également noté l'étroite collaboration qui s'est établie entre la CEAEO et le FISE dans leurs efforts pour aider les gouvernements de la région à mettre sur pied des programmes de services sociaux pour la protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence.

375. Toujours consciente de l'évolution démographique des pays de la région, la Commission s'est déclarée heureuse de voir que les travaux préparatoires se poursuivaient en vue de la Conférence asiatique de la population, qui doit se tenir en décembre 1963. Elle a exprimé l'espoir que le secrétariat disposerait d'un plus grand nombre de démographes consultants, afin de renforcer les services consultatifs qu'il fournit aux pays de la région.

AGRICULTURE

Programme alimentaire mondial ONU/FAO

376. La Commission s'est déclarée heureuse de l'institution du Programme alimentaire mondial ONU/FAO, entreprise multilatérale pour l'utilisation des excédents de denrées alimentaires en vue: *a*) de faciliter le développement économique et social, *b*) d'aider à combattre la famine et à faire face à d'autres crises, et *c*) d'aider à exécuter les programmes d'alimentation scolaire et préscolaire.

377. Elle a félicité le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial d'avoir réussi à obtenir d'un grand nombre de pays des promesses d'assistance sous forme de produits, d'espèces ou de services, et de faire démarrer rapidement le programme.

378. Ce programme sera entrepris en étroite liaison avec la Campagne de lutte contre la faim menée par la FAO, avec le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et d'autres organes relevant des Nations Unies, et il se peut qu'il fasse apparaître de nouvelles méthodes permettant d'atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

379. On a relevé que cette forme d'assistance pouvait contribuer au développement économique en appuyant les projets entrepris dans le domaine de l'agriculture (migrations et colonisation, réformes agraires, introduction de nouvelles cultures, élevage), des transports, de l'énergie électrique et du développement industriel (construction de routes, chemins de fer, ports, barrages, réservoirs, pipe-lines, zones industrielles aménagées) et, d'une façon générale, en renforçant l'infrastructure.

380. La Commission a relevé qu'en raison de l'insuffisance des ressources qui sont mises à la disposition du Programme alimentaire mondial (on les évalue actuellement à quelque 90 millions de dollars en produits, en espèces et en services pour les trois premières années), ce programme n'est appelé à aider les gouvernements à mettre en œuvre que des projets pilotes de développement économique et social qui présenteront avant tout un caractère de démonstration, de manière que ces projets puissent être développés au cas où des ressources supplémentaires deviendraient disponibles, soit au titre du Programme, soit autrement.

381. On a également relevé que les dispositions prévues dans le cadre du Programme pour utiliser les excédents alimentaires seraient compatibles avec le progrès économique des pays en voie de développement. Les principes adoptés par la FAO pour l'écoulement des excédents et les procédures de consultation fixées par le Comité des produits aideront à éviter toute intervention dans le jeu normal des marchés et des échanges, et l'on respectera les pratiques commerciales admises pour ce qui est des services acceptables.

Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture

382. La Commission a noté avec satisfaction la fructueuse collaboration entre la FAO et la CEAEO, qui se traduit par les activités de la Division mixte de l'agriculture.

383. Elle a souligné la nécessité de donner au développement agricole la place qui lui revient parmi les objectifs généraux de la Décennie des Nations Unies pour le développement et elle a fait un chaleureux éloge de la Division mixte. Elle a relevé que la Division s'attache de plus en plus aux études faites pour aider les pays à améliorer leurs programmes de développement agricole. Afin d'aider à harmoniser les politiques agricoles, elle a proposé de réunir, avec le concours de la FAO, un groupe de spécialistes qui étudierait plus en détail les conséquences que présentent pour les pays de la région les plans de développement d'autres pays. On a noté les progrès satisfaisants réalisés dans la préparation des trois monographies: rapports intersecteurs (*input-output*) dans l'agriculture asiatique, développement agricole et industrialisation, et emploi et chômage parmi les familles de riziculteurs.

384. La Commission a relevé l'importance que présentent les facteurs sociaux, psychologiques et économiques pour faire en sorte que les millions de petits cultivateurs qui vivent dans la région participent activement dans la mise en œuvre des programmes de développement agricole, et elle a souligné l'intérêt qu'il y a à renforcer les institutions telles que coopératives, entreprises de développement communautaire, qui peuvent inciter les cultivateurs à accomplir cette tâche difficile. La Commission a approuvé le projet d'une réunion technique sur les organismes de financement et de crédit agricole qui serait organisée avec le concours de la FAO en septembre 1963. Elle a exprimé l'espoir que les pays de la région mettraient pleinement à profit les moyens qui leur seraient offerts pour enrichir l'expérience de leurs spécialistes dans ce domaine. Elle a été satisfaite d'apprendre que la réunion technique CEAEO/FAO sur les incidences de la politique des prix sur la commercialisation venait d'avoir lieu.

385. On a suggéré, à ce propos, de réunir un groupe de travail chargé d'étudier à fond les possibilités d'employer les techniques de la coopération pour le développement agricole [21]. On a également proposé d'entreprendre l'étude des deux questions suivantes: les types d'institutions primaires qui sont capables de favoriser la modernisation de l'agriculture, et les progrès des réformes agraires et les mesures à prendre pour les accélérer, comme le prévoit la résolution 1828 (XVII) de l'Assemblée générale.

386. La Commission a appuyé la proposition tendant à ce qu'on procède à une étude plus approfondie des possibilités d'utilisation des excédents agricoles pour le développement économique, et elle s'est félicitée de l'assistance fournie par la Division dans le domaine de la formation professionnelle, grâce au programme CEAEO/FAO de formation en cours d'emploi ainsi qu'à l'assistance fournie aux gouvernements pour l'organisation et la gestion de leurs centres de formation.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LES ACTIVITÉS DU FONDS SPÉCIAL DANS LA RÉGION

387. La Commission a pris note avec satisfaction des documents présentés par le secrétariat du BAT et par le Fonds spécial (E/CN.11/606, E/CN.11/612 et Corr.1 et 2 et Add.1), qui donnent des renseignements sur les activités de ces deux organismes dans la région. Elle a en outre entendu des exposés du Commissaire à l'assistance technique et du Directeur du Bureau des opérations du Fonds spécial sur la portée, l'évolution et les problèmes de l'assistance technique, du préinvestissement et des autres activités de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

388. La Commission a relevé que le volume moyen des programmes d'assistance technique par pays au titre du programme ordinaire et du Programme élargi des Nations Unies en 1962-1963 et en 1963-1964 était supérieur à ceux des années antérieures correspondantes, encore que la part de cette assistance allouée à la région de la CEAEO ait légèrement diminué. La proportion de projets régionaux au titre des deux programmes est passée de 11 p. 100 en 1961 à 12 p. 100 en 1962, et à 18 p. 100 en 1963. La Commission a constaté que ces projets prenaient une importance croissante du point de

[21] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 47 (XIX), relative au « Mouvement coopératif dans la région de la CEAEO ».

vue de la valeur financière, de l'efficacité, des économies d'échelle et de la coopération régionale. Elle a relevé en outre que, conformément à la politique de décentralisation, le secrétariat de la CEAEO s'était vu déléguer des fonctions accrues d'exécution et d'administration de ces projets. Il en est résulté une meilleure coordination de l'assistance technique et des travaux de préinvestissement avec les travaux habituels du secrétariat. Le rôle utile que joue le secrétariat de la CEAEO à cet égard est renforcé par la présence dans ses services de conseillers régionaux en matière de développement communautaire, de statistique, de démographie, d'administration douanière, de chemins de fer, de transports et d'administration publique.

389. La Commission a noté que le BAT ne groupait pas les pays de la région de la façon prévue par les dispositions du mandat de la Commission relatives au domaine géographique de celle-ci; elle a donc approuvé l'intention du BAT de modifier son système de groupement par régions de manière à le rendre conforme à celui de la CEAEO.

390. La Commission s'est félicitée de l'accent mis depuis quelque temps par la CEAEO et par la DOAT sur le développement industriel, les enquêtes économiques et les enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries, les statistiques, les plans de mise en valeur des ressources naturelles et la formation professionnelle. Elle a chaudement approuvé le principe consistant à réduire au strict minimum les voyages d'études et les réunions qui éloignent les fonctionnaires de leur poste; et l'on a certainement fait un pas dans la bonne direction en insistant davantage sur la méthode qui prévoit des conseils fournis sur place aux pays membres par des équipes de spécialistes dans les domaines de l'industrialisation, du développement économique et social, de la planification et des enquêtes de préinvestissement. Les programmes d'assistance technique de l'ONU et des institutions spécialisées et les activités du Fonds spécial font œuvre utile en créant dans les pays de la région des instituts de recherche et de formation dans divers domaines. Certains de ces instituts nationaux répondent déjà aux besoins régionaux.

391. La Commission a relevé que la nouvelle méthode de programmation par projet adoptée par le Comité de l'assistance technique permet aux pays bénéficiaires de faire des plans s'étendant sur des périodes qui peuvent atteindre quatre ans, en dépit du fait que les allocations de crédits sont faites pour deux ans à la fois. Le secrétariat de la CEAEO, en coopération avec les représentants résidents du BAT, apporte une contribution certaine à cette programmation par projet, comme en témoignent l'entreprise du Mékong, les centres régionaux de l'habitation et l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.

392. La Commission a noté le rôle important des activités du Fonds spécial, notamment dans les projets de préinvestissement, les enquêtes d'ensemble et la création d'instituts de recherche, de formation et de services. Certes, les besoins de la région en la matière sont gigantesques et ne feront que grandir à mesure que le développement économique s'accélérera, mais la région de la CEAEO participe déjà aux projets du Fonds spécial dans une mesure impressionnante et significative. La Commission a relevé avec satisfaction que non seulement le secrétariat de la CEAEO avait participé à l'examen et au lancement de ces projets, mais que l'ONU lui avait délégué bon nombre de ses fonctions d'agent d'exécution. La Commission a également été heureuse de noter les efforts déployés par le secrétariat pour faire avancer le travail d'assistance technique jusqu'à l'étape des enquêtes de préinvestissement, de planification d'ensemble et de création d'institutions régionales. Un exemple de travaux de préinvestissement ou d'enquêtes ayant conduit à des négociations de financement est fourni par l'étude de la Nam Pong, affluent du Mékong en Thaïlande, qui a eu pour résultat un accord de prêt entre les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Thaïlande pour la construction de l'ouvrage prévu.

393. La Commission a pensé que le secrétariat de la CEAEO pourrait, en coopération avec les représentants résidents, les directeurs des programmes du Fonds spécial et les gouvernements intéressés, aider à déterminer quels sont les projets pratiques pour lesquels le Programme alimentaire mondial pourrait compléter les ressources disponibles au titre des programmes multilatéraux et bilatéraux d'assistance technique.

394. La Commission s'est félicitée de la décision récemment prise par l'ONU de faire systématiquement l'examen critique des résultats de ses programmes d'assistance technique; elle a noté que le secrétariat contribuait à cet examen, notamment en matière de développement communautaire et de services sociaux. Elle a en outre reconnu le rôle utile que jouent les représentants résidents en aidant les gouvernements à coordonner les programmes d'assistance technique des Nations Unies.

395. La Commission a noté que la réunion récemment organisée par le Président-Directeur du BAT et le Directeur général du Fonds spécial avait permis d'établir une coopération efficace entre le secrétariat de la CEAEO et les représentants résidents du BAT, notamment pour définir les grandes perspectives d'activité de la CEAEO au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, mettre sur pied, à partir des recommandations de la CEAEO, des projets intéressant soit un seul pays, soit l'ensemble de la région, déterminer les besoins d'assistance technique pour ces projets et prévoir un mécanisme permanent et efficace de consultations entre la CEAEO, les représentants résidents du BAT et les experts des Nations Unies en poste dans différents pays.

396. La Commission a examiné certains des problèmes pratiques que pose à chaque pays le fonctionnement des programmes d'assistance technique: nécessité de recruter à bref délai des experts qui soient au courant des problèmes des pays en voie de développement et comprennent leurs aspirations, et nécessité d'assouplir l'utilisation des crédits affectés dans le cadre de l'assistance des Nations Unies pour en tirer le bénéfice maximum. Il faut, a-t-on notamment souligné, que les experts présentent leurs rapports et leurs recommandations dans les plus brefs délais si l'on veut que les pays appliquent eux-mêmes ces recommandations au plus vite. L'offre de bourses et la nomination de boursiers doivent

également se faire sans retard. Plutôt que de laisser révoquer le solde inutilisé des crédits déjà affectés, il y aurait lieu de permettre aux pays intéressés de l'utiliser, avec l'autorisation voulue, pour d'autres projets prioritaires.

397. La Commission a jugé que le secrétariat de la CEAEO pourrait aider de plus en plus les autres organes compétents à organiser et à préparer les programmes de préinvestissement et d'assistance technique à court terme et à long terme, à trouver des experts et à les mettre au courant de leur tâche. Elle a souligné la nécessité de former dans les plus brefs délais le personnel local, et notamment les homologues nationaux appelés à assumer ultérieurement les responsabilités des experts étrangers.

398. Enfin, la Commission a noté avec satisfaction que certains pays en voie de développement fournissaient à leur tour des services d'assistance technique. Elle a relevé le rôle précieux joué par le programme concernant l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX), par les programmes relatifs aux experts associés et par les services bénévoles organisés dans divers pays.

399. La Commission a noté que les pays de la région continuaient à manquer de personnel qualifié à tous les niveaux; elle a souligné l'importance des mesures qui ont été prises en collaboration avec les différents organes déjà actifs dans ce domaine pour augmenter les ressources en personnel qualifié et multiplier les moyens de formation.

400. Enfin, la Commission a pris note des mesures prises par le Secrétaire général et par le Secrétaire exécutif de la CEAEO pour appliquer les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la décentralisation des activités sociales et économiques des Nations Unies et le renforcement des commissions régionales, et a adopté une résolution sur l'assistance et la formation techniques [22].

Coopération avec les institutions spécialisées

401. La Commission a noté avec satisfaction que les institutions spécialisées, en particulier l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, la BIRD, le FMI, l'UIT, l'OMM et l'OACI, ainsi que l'AIEA, avaient intensifié leurs activités dans la région de la CEAEO et entrepris l'exécution de projets régionaux présentant un intérêt commun pour plusieurs pays dans les domaines ci-après: formation industrielle, planification de l'enseignement, productivité, logement et constructions scolaires, télécommunications, sismologie, élaboration de modèles de delta et utilisation des radio-isotopes dans les travaux relatifs aux ressources hydrauliques. Les institutions intéressées ont coopéré avec la CEAEO à la mise en œuvre de plusieurs de ces projets.

402. Plusieurs institutions disposent à Bangkok d'un bureau régional, dit de liaison, qui leur permet d'avoir des relations de travail permanentes avec la CEAEO; cette dernière organise périodiquement des consultations entre les diverses institutions qui s'intéressent au développement communautaire, à la planification de l'enseignement, aux statistiques scolaires, à la fabrication de postes de radio à bas prix, à l'hydrologie, à la mise en valeur des ressources hydrauliques, à l'industrie des engrais, à la formation professionnelle et à la petite industrie.

403. La Commission a été heureuse de constater que les institutions avaient également accru leurs services consultatifs et leurs activités d'assistance technique, qu'elles avaient été chargées de l'exécution de divers projets régionaux du Fonds spécial, et que la CEAEO avait utilement coopéré avec elles dans les divers domaines de leur activité.

404. La Commission espère que la mise en œuvre du programme envisagé au titre de la Décennie des Nations Unies pour le développement fournira à la CEAEO et aux institutions spécialisées l'occasion d'intensifier leur coopération grâce à des études en commun, à des réunions organisées conjointement et à de fréquentes consultations, afin de coordonner leurs activités d'assistance technique, en collaboration avec les représentants résidents du BAT.

Modification du mandat de la Commission

405. La Commission a examiné une communication du Gouvernement du Samoa-Occidental qui demande que le Samoa-Occidental soit inclus dans le domaine géographique de la CEAEO et soit admis comme membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient; elle a décidé à l'unanimité de recommander que le Conseil économique et social admette le Samoa-Occidental comme membre de la Commission et décide son inclusion dans le domaine géographique de la CEAEO.

406. La Commission a également examiné une communication du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande demandant l'inclusion de ce pays dans le domaine géographique de la CEAEO, et une communication du Gouvernement australien formulant la même demande pour l'Australie continentale. La Commission a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil économique et social d'inclure la Nouvelle-Zélande et l'Australie continentale dans le domaine géographique de la CEAEO.

407. Pour donner effet à ces recommandations, la Commission a suggéré de modifier les paragraphes 2 et 3 du mandat de la Commission comme l'indique le « Projet de résolution à l'intention du Conseil économique et social », qui figure dans la quatrième partie du présent rapport.

Dates et lieux des prochaines sessions

408. La Commission s'est félicitée de l'invitation que le Gouvernement iranien lui a renouvelée à tenir sa vingtième session à Téhéran, en 1964. Elle a décidé à

[22] Voir, à la troisième partie du présent rapport, la résolution 48 (XIX) sur « L'assistance et la formation techniques ».

l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de l'ONU, et elle a chargé le Secrétaire exécutif de fixer, d'accord avec le Gouvernement iranien, la date de la session.

409. La Commission a également décidé à l'unanimité de se rendre à l'invitation renouvelée par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, et de tenir sa vingt et unième session, en 1965, dans ce pays.

Troisième partie

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA DIX-NEUVIÈME SESSION

43 (XIX). L'Institut asiatique du développement et des plans économiques [23]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant l'urgente nécessité pour les pays d'Asie de former un personnel qualifié dans le domaine du processus et des techniques du développement économique et l'insuffisance des moyens de formation disponibles dans la région en ce qui concerne le développement économique,

Ayant présente à l'esprit la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale sur la planification en vue du développement économique, qui invite les gouvernements intéressés à créer des instituts de développement et de planification économiques étroitement liés aux com-commissions économiques régionales respectives et à demander au Fonds spécial l'assistance nécessaire,

Rappelant la résolution 36 (XVIII) concernant un Institut asiatique du développement économique qu'elle a adoptée à sa dix-huitième session,

Notant que, conformément à cette résolution, un Comité spécial composé de représentants des gouvernements intéressés a été réuni par le Secrétaire exécutif et qu'une demande d'assistance a été présentée au Fonds spécial par les gouvernements intéressés, en vue de la création dudit Institut,

A

1. *Exprime* sa gratitude pour l'aide que le Fonds spécial et les Gouvernements de l'Afghanistan, de l'Australie, de la Birmanie, du Bornéo du Nord, de Ceylan, des Etats-Unis, de la Fédération de Malaisie, de la France, de Hong-kong, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, du Japon, du Laos, de la Mongolie, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la République de Chine, de la République de Corée, de la République du Viet-Nam, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sarawak, de Singapour et de la Thaïlande ont accepté d'apporter à la création de l'Institut;

2. *Prie instamment* les gouvernements des Etats membres et membres associés d'apporter les nouvelles contributions qui pourront être nécessaires à la création de l'Institut;

3. *Note* avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies, dans l'exercice de ses fonctions d'agence d'exécution, agira par l'intermédiaire de la CEAEO;

4. *Crée* un Institut asiatique du développement et des plans économiques conformément aux dispositions énoncées dans la section B ci-dessous.

B

I. — *Objectifs et fonctions*

1. Le principal objectif de l'Institut est de mettre à la disposition de personnes choisies, appartenant aux pays membres et membres associés qui se trouvent dans le domaine géographique de la Commission, des moyens de formation pour les mettre à même d'élaborer et de réaliser avec une plus grande compétence technique les plans nationaux de développement. En outre, l'Institut entreprend des recherches et rend des services consultatifs. Il a en particulier les fonctions suivantes:

a) Organiser dans ses locaux un cours de formation annuel s'adressant à des personnes choisies et comportant l'étude des problèmes et des politiques du développement, la programmation globale et par secteurs, la formulation et l'évaluation des projets, et les techniques modernes de planification du développement;

b) Organiser, à la demande des gouvernements intéressés, des cours de brève durée à l'intention d'un nombre plus grand de fonctionnaires des pays qui se trouvent dans le domaine géographique de la Commission;

c) Entreprendre des recherches en vue de préparer du matériel d'enseignement et des monographies sur les techniques de planification économique et leurs applications locales;

d) Fournir, à la demande des gouvernements et dans la mesure où le programme de formation le permettra, des services consultatifs;

e) Accorder des bourses d'études en vue de la formation à l'Institut.

II. — STATUT ET ORGANISATION

2. L'Institut est une institution autonome, placée sous l'égide de la CEAEO, qui comporte un Conseil d'administration, un Directeur et un personnel enseignant. L'Institut a son siège à Bangkok (Thaïlande).

[23] Voir par. 301.

III. — CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. Le Conseil d'administration comprend:

a) Le Secrétaire exécutif de la CEAEO, président d'office;

b) Un représentant du Gouvernement de la Thaïlande, pays d'accueil;

c) Sept membres d'une compétence technique éprouvée, qui seront élus par la Conférence des planificateurs économiques d'Asie et choisis dans sept pays membres ou membres associés de la région de la CEAEO; ils seront élus pour une période de trois ans, et rééligibles. Les membres du premier Conseil d'administration seront élus par la Commission à sa dix-neuvième session, en mars 1963; leur mandat se terminera à la fin de 1964;

d) Le Directeur de l'Institut en est membre d'office et participe sans droit de vote aux délibérations du Conseil d'administration; il fait office de Secrétaire du Conseil.

4. Le Conseil d'administration de l'Institut a les fonctions suivantes:

a) Formuler les règles et principes généraux qui régiront l'administration et le fonctionnement de l'Institut, ainsi que la politique à suivre en tout ce qui concerne les activités de l'Institut;

b) Préparer l'examen des opérations de l'Institut d'après les rapports annuels que lui soumet le Directeur et approuver les programmes de travail et les budgets;

c) Présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Institut à chaque session de la Commission et de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie.

5. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et adopte son propre règlement intérieur.

6. Le Conseil d'administration envisagera le plus tôt possible des méthodes de financement de l'Institut permettant d'assurer la continuité de son fonctionnement lorsque l'aide du Fonds spécial cessera, et soumettra des propositions à la Commission.

7. Le Président du Conseil d'administration est autorisé à accepter, pour le compte de l'Institut, des contributions de la part de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des gouvernements, des organisations et institutions intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales. Le Conseil d'administration peut toutefois arrêter la procédure à suivre pour recevoir ces contributions.

IV. — *Le Directeur*

8. Le Directeur de l'Institut est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies après consultation avec le Conseil d'administration de l'Institut.

9. Le Directeur est chargé de diriger et d'administrer l'Institut; il doit notamment, en se conformant à la politique générale adoptée par le Conseil d'administration:

a) Soumettre au Conseil d'administration les programmes et le budget de l'Institut;

b) Réaliser les programme et effectuer les dépenses prévues au budget;

c) Choisir et nommer le personnel enseignant de l'Institut;

d) Procéder, en consultant le Président du Conseil d'administration, à la sélection des stagiaires qui suivront le programme de formation;

e) Consulter les institutions spécialisées et compétentes sur les activités de l'Institut concernant la programmation par secteur et procéder aux négociations sur l'engagement du personnel complémentaire dont la collaboration serait offerte par les institutions spécialisées;

f) Conclure avec les autres organismes nationaux et internationaux les arrangements nécessaires en vue de l'utilisation des services de l'Institut, étant entendu que les arrangements avec les organismes nationaux seront passés avec l'approbation du gouvernement intéressé;

g) Rendre compte au Conseil d'administration des activités de l'Institut et de l'exécution des programmes de travail;

h) Coordonner le travail de l'Institut avec celui des autres programmes internationaux, régionaux et bilatéraux dans des domaines connexes;

i) Assister aux réunions du Conseil d'administration;

j) Agir en qualité de directeur de projet des Nations Unies dans le cadre du plan d'opérations établi pour le présent projet du Fonds spécial.

V. — *Coopération avec le secrétariat de la CEAEO*

10. Le secrétariat de la CEAEO coopère étroitement avec l'Institut dans l'exécution des fonctions de celui-ci.

VI. — *Ressources de l'Institut*

11. Les ressources de l'Institut proviennent des contributions du Fonds spécial et des gouvernements participants. L'Institut peut recevoir d'autres ressources provenant de contributions de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, de gouvernements, d'organisations et institutions gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que de toute autre source rentrant dans le domaine d'action de l'Institut.

12. Le règlement financier de l'Institut est élaboré par le Secrétaire général des Nations Unies, en consultation avec le Directeur de l'Institut, et soumis pour examen et approbation au Conseil d'administration de l'Institut et au Comité consultatif des Nations Unies pour les questions administratives et budgétaires.

VII. — *Plan d'opérations*

13. La Commission a prié le Secrétaire exécutif de réunir un Comité spécial qui serait autorisé par les présentes à signer, au nom des gouvernements participants, un plan d'opérations pour le présent projet du Fonds spécial conformément aux dispositions de la présente résolution.

C

Décide de passer en revue, lors de sa vingt-troisième session en 1967, les réalisations de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, sur la base des rapports qui lui seront soumis par le Conseil d'administration de l'Institut, et de prendre les décisions qu'elle jugera appropriées au sujet du maintien en activité de ce dernier.

280e séance,
11 mars 1963.

44 (XIX). Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [24]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant note de la résolution 1785 (XVII) de l'Assemblée générale et de la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social relatives à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Considérant qu'il faut prendre d'urgence des mesures pour éliminer les obstacles et les barrières qui entravent l'expansion des exportations de produits primaires, d'articles semi-ouvrés et d'articles manufacturés par les pays en voie de développement,

Reconnaissant que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se réunir en 1964, offrira aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies une occasion unique de mettre au point des mesures et un mécanisme destinés à faciliter l'expansion du commerce international en vue d'atteindre des taux plus élevés de croissance économique, surtout dans les pays en voie de développement,

Comprenant que les bénéfices que les pays de la région de la CEAEO retireront de cette conférence dépendront beaucoup des propositions concrètes et constructives qu'ils auront soumises à l'examen de la Conférence en vue de leur mise en œuvre de concert avec les pays avancés,

Prenant note du travail accompli par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pendant sa première session et de son programme de travail pour la deuxième session, qui doit avoir lieu en mai et juin 1963,

Prenant acte également des vues exprimées et des suggestions faites par le Comité du commerce de la CEAEO à sa sixième session [25],

Reconnaissant qu'il y aurait intérêt à ce que la région de la CEAEO, vu l'étendue de son domaine géographique, le nombre de ses membres, l'importance de sa population et l'intérêt qu'elle porte à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, soit plus largement représentée au sein du Comité préparatoire de la Conférence,

Sachant que le Conseil économique et social et le Comité préparatoire ont demandé aux commissions économiques régionales d'aider à préparer des propositions et une documentation pour la Conférence,

1. *Prie* les membres et les membres associés de la CEAEO d'élaborer, après un examen approfondi de leurs problèmes de commerce international et de développement, des propositions constructives et concrètes à soumettre au Comité préparatoire et à la Conférence;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'envisager avec faveur une plus large représentation de la région de la CEAEO au sein du Comité préparatoire;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif d'apporter au Comité préparatoire et à la Conférence toute l'aide possible du secrétariat de la CEAEO dans leurs travaux, en tenant compte des discussions qui ont eu lieu et des suggestions qui ont été présentées au cours de la dix-neuvième session de la CEAEO, ainsi que des études faites par le secrétariat et de l'expérience acquise par celui-ci dans le domaine du développement du commerce et de l'économie générale de la région.

282e séance,
12 mars 1963.

45 (XIX). Mesures propres à stimuler la coopération économique régionale en vue du développement du commerce et de l'industrie [26]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant les discussions et suggestions relatives à la coopération économique régionale suscitées par l'examen de la situation économique de l'Asie, et des rapports du Comité du commerce (sixième session) [27] et du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quinzième session) [28],

Rappelant la résolution 31 (XVI) concernant la coopération économique régionale pour le développement du commerce et de l'industrie que la Commission a adoptée à sa seizième session, en mars 1960,

Sachant que, dans d'autres régions, la coopération régionale s'est affirmée en tant qu'instrument efficace efficace d'accélération de la croissance économique et commerciale des pays en voie de développement aussi bien que des pays avancés,

Constatant avec une profonde inquiétude que les efforts déployés par les pays de la région de la CEAEO en voie de développement pour diversifier leurs exportations et augmenter leurs recettes tirées de l'exportation de produits primaires, semi-ouvrés et manufacturés n'ont donné jusqu'ici que des résultats très modestes qui sont très loin de répondre à leurs besoins en devises pour l'importation et sont tout à fait hors de proportion avec leurs besoins pour le développement économique,

Considérant que les problèmes difficiles et ardus que le développement de leur commerce et de leur industrie pose aux pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient exigent une sensible et immédiate intensification des efforts déployés de concert par les pays de la région de la CEAEO,

[24] Voir par. 305.

[25] Voir E/CN.11/610, par. 44 à 48.

[26] Voir par. 317.

[27] E/CN.11/610.

[28] E/CN.11/614.

Satisfaite des diverses mesures que le Secrétaire exécutif a prises et continue de prendre avec le concours des pays membres qui font partie de la région pour donner suite aux recommandations formulées dans la résolution 31 (XVI), notamment l'organisation de pourparlers sur l'expansion du commerce intrarégional, de consultations sur les produits, d'études industrielles et d'études de marchés faites en commun, ainsi que la création de groupes d'experts, en particulier le Groupe consultatif de spécialistes de la coopération économique régionale en Asie et en Extrême-Orient,

Reconnaissant que le moment est venu pour les pays de la région de faire un nouveau pas important vers la coopération économique régionale,

1. *Invite instamment* les pays de la région à redoubler d'efforts et d'activité pour donner suite aux recommandations formulées dans sa résolution 31 (XVI);

2. *Prie* le Secrétaire exécutif, qui continuera à exécuter les projets réalisables pour le développement du commerce et de l'industrie dans la région, en coopération avec les pays de la région, et à procéder avec les gouvernements de la région à toutes consultations nécessaires à cet effet, de réunir des fonctionnaires de haut rang représentant les gouvernements des pays membres et membres associés de la région de la CEAEO pour passer en revue les progrès réalisés à ce jour et adopter des mesures plus concrètes en vue d'une action régionale concertée.

284e séance,
13 mars 1963.

46 (XIX). Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong [29]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant que le développement économique et social des pays économiquement peu développés est d'importance capitale pour ces pays eux-mêmes et essentiel pour la paix et la sécurité internationales, et pour l'accroissement de la prospérité du monde, dans l'intérêt de tous,

Rappelant la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961, désignant la présente décennie comme « Décennie des Nations Unis pour le développement »,

Rappelant aussi que les Gouvernements du Cambodge, du Laos, de la République du Viet-Nam et de la Thaïlande, conformément à une recommandation de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient [30], ont créé en 1957 un Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, ci-après dénommé le Comité du Mékong, comprenant, d'après son statut, un membre plénipotentiaire désigné par chacun des gouvernements participants, et chargé d'encourager, de coordonner, de diriger et de surveiller la planification et les études relatives aux travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du Mékong, de formuler au nom des gouvernements participants des demandes d'assistance spéciale, financière ou technique, de recevoir et de gérer de façon autonome l'assistance financière ou technique reçue, et de détenir les titres de propriété des biens offerts,

Notant avec satisfaction que, pour les projets mis sur pied et parrainés par le Comité du Mékong, des ressources représentant l'équivalent de quelque 36 millions de dollars ont été fournies par vingt pays, y compris les quatre pays riverains, et par onze institutions des Nations Unies, trois fondations privées et plusieurs sociétés privées; qu'une partie de ces ressources ont été fournies sous forme d'assistance directe au Comité, et d'autres sous forme de prêts pour la réalisation du premier ouvrage du réseau d'aménagement du bassin inférieur du Mékong,

Notant que près du tiers des ressources totales ainsi fournies, soit l'équivalent de 11 400 000 dollars, a été déjà versé ou promis par les gouvernements des quatre pays riverains eux-mêmes,

Notant que, pour assurer l'exécution efficace et coordonnée des travaux du Comité du Mékong et pour assurer en temps voulu la bonne utilisation de toutes les ressources qui sont mises à la disposition du Comité du Mékong et dont la plus grande partie est fournie en services ou en nature, il faut maintenant qu'une fraction des ressources soit disponible pour le financement de cas imprévus et urgents; que ces fonds, pouvant être fournis au Comité du Mékong en monnaies de divers pays pour être spécifiquement affectés à tel ou tel projet ou à plusieurs projets faisant partie du programme du Comité, ou au contraire à l'ensemble de ce programme, pourront être utilisés après accord entre le ou les donateurs et le Comité,

Notant que le Comité du Mékong a réalisé en grande partie, avant même la date prévue, un programme d'études de cinq ans (1959-1964); que l'envergure et le caractère des efforts tendant à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin requièrent, pour les cinq années à venir, la mise au point et l'exécution d'un programme de travail complet, intégré et équilibré; et que le Comité du Mékong prépare maintenant un tel programme pour 1964-1969,

Invite tous les gouvernements, institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations intéressées à poursuivre et à accroître l'appui indiqué ci-dessus qu'ils apportent au Comité du Mékong dans sa tâche, qui est de mettre en valeur les ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong.

287e séance,
15 mars 1963.

47 (XIX). Le mouvement coopératif dans la région de la CEAEO [31]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant l'importance des principes coopératifs d'organisation économique lorsqu'il s'agit de satisfaire

[29] Voir par. 367.

[30] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément n° 2* (E/2959), par. 277.

[31] Voir par. 369 et 385.

les besoins économiques de populations aux moyens relativement faibles,

Notant la place importante que plusieurs Etats membres font à la croissance rapide du mouvement coopératif dans leurs programmes économiques et sociaux,

Reconnaissant le rôle essentiel que peut jouer l'application des principes du mouvement coopératif dans l'accélération du rythme de croissance économique de la région,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif d'explorer, soit en créant un groupe de spécialistes venant de différents Etats membres de la Commission, soit par tel autre moyen qu'il jugera approprié, les vastes possibilités de la croissance économique et du progrès social de la région, et de faire des recommandations;

2. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de rechercher, pour effectuer cette étude, la collaboration des institutions spécialisées des Nations Unies et celle d'autres organisations compétentes, comme l'Alliance coopérative internationale.

289e séance,
18 mars 1963.

48 (XIX). Assistance et formation techniques [32]

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte de la résolution 1824 (XVII) de l'Assemblée générale sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la formation du personnel technique national et des spécialistes dont les pays en voie de formation ont besoin en divers domaines pour accélérer leur industrialisation et mettre en œuvre leurs programmes à long terme de développement économique et social,

Rappelant à ce propos les diverses résolutions adoptées par la Commission, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, qui réaffirment le rôle qui revient en ce domaine aux commissions économiques régionales dans le cadre de la politique de décentralisation,

Notant les diverses mesures prises jusqu'ici par le Secrétaire général et par le Secrétaire exécutif de la CEAEO pour développer les travaux de la Commission en matière de services consultatifs, d'assistance technique et de formation de personnel technique,

Exprime sa satisfaction d'apprendre que l'on se propose de créer au secrétariat de la CEAEO un service de coordination de l'assistance technique;

1. *Prie* le Secrétaire exécutif de fournir à la Commission, à sa vingtième session, les rapports demandés par l'Assemblée générale dans les paragraphes 3, 4 et 5 de sa résolution 1823 (XVII), en date du 18 décembre 1962, et de présenter un rapport sur la participation accrue de la CEAEO aux activités d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

2. *Prie* en outre le Secrétaire exécutif de prendre, compte tenu des programmes toujours plus vastes de développement économique des pays de la région, toute mesure préparatoire nécessaire pour aider ces pays, sur leur demande, à étudier leurs besoins en assistance technique, en personnel et en moyens de formation, en gardant à l'esprit les études et activités entreprises dans ce domaine par d'autres organisations intergouvernementales.

289e séance,
18 mars 1963.

[32] Voir par. 400.

Quatrième partie

PROJET DE RÉSOLUTION À L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

410. A sa 289e séance, la Commission a approuvé à l'unanimité le projet de résolution suivant, destiné au Conseil économique et social:

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient [33] pour la période allant du 20 mars 1962 au 18 mars 1963, et des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport, et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie;

2. *Approuve* la recommandation de la Commission [34] visant à inclure le Samoa-Occidental dans le domaine géographique de la CEAEO et à l'admettre comme membre de la Commission;

[33] *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément n° 2* (E/3735).
[34] *Ibid.*, par. 405.

3. *Approuve en outre* la recommandation de la Commission [35] visant à inclure l'Australie continentale et la Nouvelle-Zélande dans le domaine géographique de la CEAEO;

4. *Décide* de modifier en conséquence les paragraphes 2 et 3 du mandat de la Commission [36].

289e séance,
18 mars 1963.

[35] *Ibid.*, par. 406.

[36] *Ibid.*, annexe III.

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1963-1964

411. A sa 289e séance, le 18 mars 1963, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre d'urgence pour 1963-1964 reproduits ci-dessous. Ce programme a été élaboré à la lumière des recommandations, mentionnées dans la première partie du présent rapport, des organes subsidiaires de la Commission qui se sont réunis depuis sa dernière session et compte dûment tenu des observations et suggestions présentées par les pays membres.

Principes généraux

412. Comme dans le passé, la Commission et ses organes subsidiaires se sont conformés, en arrêtant le programme de travail et l'ordre d'urgence, aux instructions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant la décentralisation, les programmes et l'ordre d'urgence dans les domaines économique et social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. Ils ont prêté une attention particulière aux recommandations faites dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social: 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630 (XXII), 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX), 801 (XXX), 817 (XXXI), 819 (XXXI), 820 B (XXXI), 823 (XXXII), 830 B (XXXII), 830 C (XXXII), 840 (XXXII), 856 (XXXII), 879 (XXXIV), 893 (XXXIV), 909 (XXXIV), 916 (XXXIV) et 924 (XXXIV).

Concentration et coordination

413. En revisant leur programme de travail, la Commission et ses organes subsidiaires ont continué à s'efforcer de concentrer leurs activités de manière à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources. Le programme de travail continue à mettre l'accent sur les projets qui permettent d'atteindre les fins et d'accomplir les tâches prévues pour la Décennie des Nations Unies pour le développement, notamment celles qui se trouvent énoncées dans la résolution 916 (XXXIV) du Conseil économique et social. Dans ces divers domaines, il a toujours été tenu compte de la nécessité fondamentale de développer la coopération régionale, comme l'indique la Commission dans sa résolution 32 (XVI). Le programme de travail prévoit aussi une participation accrue de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat dans un certain nombre de programmes à long terme d'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées; ces programmes concernent notamment l'industrialisation, les statistiques, la mise en valeur des ressources hydrauliques, la planification économique et sociale, les projections et l'habitation. Comme dans le passé, le Secrétaire exécutif a fait appel, dans certains cas, à des universités, à des institutions nationales, publiques ou privées, ou à des organisations non gouvernementales, pour effectuer certaines études et enquêtes économiques. Quand ils ont arrêté leur programme de travail, les organes subsidiaires ont également prévu, chaque fois que c'était possible, d'utiliser les études ou les publications déjà parues, en les remaniant le cas échéant.

Revision du programme de travail

414. Les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue que la Commission leur avait enjoint de rationaliser le programme de travail et ils ont, à cet effet, tenu compte des principes, critères et méthodes énoncés dans le rapport annuel de la Commission (dix-septième session) [37]. En conséquence, la répartition des postes entre les groupes I, II et III a été rationalisée, surtout dans le but d'harmoniser les activités de la Commission avec les travaux opérationnels et pratiques qui sont entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Dans la mesure du possible, le programme de travail donne cette fois-ci, pour chaque poste, des indications plus précises quant à la durée et au type de travaux à accomplir au cours des 12 ou 24 mois à venir.

415. On trouvera ci-dessous l'énoncé complet des modifications qui ont été apportées au programme de

[37] *Ibid., trente-deuxième session, Supplément n° 2* (E/3466).

travail et à l'ordre d'urgence, grâce à cette revision et rationalisation constantes. Le nombre des travaux proposés dans le présent programme est de 84, contre 82 l'année précédente. On a élargi le cadre de quelques postes de façon à y inclure plus d'éléments pour répondre aux besoins particuliers et généraux des nombreux Etats membres de la région.

LISTE DES POSTES

A. — *Nouveaux postes* [38]

03-06 Reclassification et gestion budgétaires.

32-03 Formation professionnelle à la petite industrie.

33-01 Production d'énergie électrique: développement et plans.

34-03 Matériaux et éléments de construction.

34-04 Programmes relatifs à l'habitation; comment les réaliser avec efficacité et aux moindres frais.

34-05 Aménagement urbain et régional.

53-02 Exploitation des ports.

54-03 Recherche ferroviaire régionale.

61-04 Le rôle des services sociaux dans le développement.

B. — *Travaux achevés* [39]

11-04, *b* Réunion CEAEO/FAO sur les incidences de la politique des prix agricoles sur la commercialisation.

31-01, *a* Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes.

34-03 Aménagement d'installations collectives connexes.

54-01 Etude des possibilités de transport ferroviaire par containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement.

54-02 Etudes comparées des administrations ferroviaires.

61-01, *c* Cycle régional d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance.

61-04, *a* Cycle régional d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines.

C. — *Travaux amalgamés à des travaux majeurs*

Anciens postes [39]	*Nouveaux postes* [38]
03-02 Conférence des planificateurs d'Asie.	03-01 Développement et plans économiques.
	03-02 Projections et programmation relatives au développement économique.
04-03 Conférence des statisticiens d'Asie	04-02 Méthodes et normes statistiques.
	04-03 Recensements et enquêtes par sondage.
	04-04 Statistique de base, effectifs des services statistiques et formation de statisticiens nécessaires à la planification et au développement.
21-01 Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques	21-01 Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques.
	21-02 Lutte contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux.
	21-03 Méthodes de lutte contre les inondations.
	21-04 Etudes hydrologiques.
34-01 Habitation, planification et construction (urbaines et rurales).	34-01 Habitation, aménagement des villes et des campagnes, urbanisme et planification rurale, et services collectifs connexes (voir *a*, *b*, *c*).
41-02 Bureau central chargé de réunir et de diffuser des renseignements commerciaux qu'en général les pays de la région ne peuvent pas se procurer.	41-01 Développement du commerce et des services d'expansion commerciale (voir *g*).
61-03 Population.	61-02 Aspects démographiques du développement économique et social (voir *d*, *e*).

D. — *Travaux promus à un rang de priorité supérieur* [38]
(passant du groupe 2 au groupe 1)

33-03 Centre régional (ou centres régionaux) de formation de techniciens de l'énergie électrique.

36-02 Cycle d'études sur les techniques et méthodes de prospection géochimique.

36-03 Méthodes et outillage des levés aériens.

36-04 Mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong.

61-03 Développement communautaire et développement économique.

E. — *Travaux ramenés à un rang de priorité inférieur* [38]
(passant du groupe 1 au groupe 2)

03-04 L'accroissement démographique et le niveau de l'emploi, de l'épargne et des investissements.

31-02 Encouragement des investissements industriels.

F. — *Postes supprimés* [39]

11-06 Commercialisation des produits agricoles.

31-02, *b* Préparation d'un « Manuel régional sur les investissements ».

33-01 Diffusion de renseignements techniques.

DÉCENTRALISATION ET RENFORCEMENT DU SECRÉTARIAT DE LA CEAEO

416. Comme suite à la résolution 41 (XVIII) que la Commission a adoptée à ce sujet, et conformément à la résolution 879 (XXXIV) du Conseil économique et social, le Secrétaire exécutif a pris, en consultation

[38] Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée qui figure dans le présent rapport.

[39] Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée qui figure dans le rapport annuel précédent de la Commission (*Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément n° 2*) [E/3599].

avec le Secrétaire général, un certain nombre de mesures pour que le secrétariat puisse jouer un rôle accru dans les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et de ses commissions régionales. Aux budgets de 1962 et de 1963, des crédits ont été ouverts pour la création, au sein du secrétariat, d'un Service de coordination de l'assistance technique. Le secrétariat recourt de plus en plus à des conseillers régionaux et à des groupes consultatifs placés sous les auspices conjoints de la CEAEO et de la DOAT. En 1962 et 1963, les travaux des conseillers ou des groupes consultatifs ont porté sur des domaines tels que les statistiques, la démographie, la recherche ferroviaire, les transports, l'industrialisation, l'énergie électrique et l'administration publique. Entre le secrétariat, les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique, les directeurs des programmes du Fonds spécial et les représentants régionaux des institutions spécialisées, les relations ne cessent de se resserrer. Le Commission, de plus en plus, est habilitée à élaborer et à exécuter non seulement les entreprises régionales qui relèvent du programme d'assistance technique, mais également d'autres entreprises importantes qui sont financées par le Fonds spécial, comme l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, et les projets relatifs à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Avec l'aide de ses organes subsidiaires et de groupes de spécialistes, la Commission s'efforce le plus possible d'utiliser les fonds affectés aux entreprises régionales de façon que celles-ci cadrent bien avec les buts et objectifs prévus pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Autrement dit, les entreprises régionales représentent l'une des contributions les plus importantes de la Commission aux programmes internationaux de coopération technique.

417. Ces entreprises régionales consistent à fournir des services consultatifs, à créer des centres de formation, de recherche et de démonstration, à organiser des groupes de travail de spécialistes ainsi que des cycles d'études, et à envoyer des missions consultatives dans les pays de la région. Plusieurs d'entre elles ne constituent que les premières phases d'un programme à long terme ou ne sont que les premières ébauches de projets du Fonds spécial. Elles font partie intégrante du programme de travail de la Commission, mais, étant donné leur caractère régional, la part appréciable qu'elles représentent dans l'œuvre d'assistance technique des Nations Unies et la collaboration très étroite que leur réalisation exige entre le secrétariat et la DOAT, elles ont été indiquées séparément (voir par. 421). L'année dernière, grâce à l'augmentation des crédits alloués par le Comité de l'assistance technique pour les projets régionaux, le secrétariat a pu, en dressant des plans assez tôt et en se concertant constamment avec les divers organismes des Nations Unies qui s'occupent d'assistance technique, mener à bien 23 entreprises régionales au total, contre 18 l'année précédente. Conformément à la politique de décentralisation, c'est au secrétariat de la CEAEO qu'il appartient désormais d'administrer et d'exécuter la plupart de ces projets.

418. L'importance accrue donnée à la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social a permis d'intensifier la coopération entre le secrétariat de la CEAEO et la DOAT. Le secrétariat a pu ainsi mieux adapter ses travaux aux besoins des opérations et des programmes d'assistance technique, et fournir à la DOAT de meilleurs services de recherche et d'aide technique. A son tour, la CEAEO a profité plus largement de l'expérience et du concours de la DOAT pour mener à bien un certain nombre d'entreprises, de caractère pratique, intéressant la région.

419. Le Secrétaire exécutif a déjà pris des dispositions préliminaires pour aider les gouvernements à élaborer les programmes et projets nationaux pour lesquels ils solliciteront une assistance au titre du programme d'assistance technique ou l'aide du Fonds spécial. En 1962, le personnel de la CEAEO a pu ainsi prêter son concours à l'étape de la programmation de l'assistance technique et du préinvestissement dans des domaines tels que l'industrialisation, les zones industrielles aménagées, l'habitation, l'aménagement des bassins fluviaux, les enquêtes hydrographiques et la mise en valeur des ressources minérales. Si le secrétariat développe encore ses activités dans ce sens, il pourra fournir aux gouvernments des services que jusqu'à présent il n'a pu leur offrir que de façon très limitée. Pour toutes ces tâches, le secrétariat de la CEAEO a eu de plus en plus recours aux ressources et à l'expérience des départements du Siège, et, à son tour, a pu fournir au Siège une aide notable pour l'exécution de ses programmes ou projets, notamment des parties qui intéressaient la région de la CEAEO. Le secrétariat établit des descriptions de poste, participe au choix des experts et les épaule; ces activités ont, elles aussi, été intensifiées et elles ont porté sur une centaine de projets nationaux dans la région de la CEAEO.

420. Enfin, la délégation des pouvoirs dont bénéficie le secrétariat pour les entreprises régionales a permis de simplifier les procédures financières et administratives. A mesure que ses travaux prendront plus d'ampleur et que son personnel s'étoffera, le Service de coordination de l'assistance technique pourra uniformiser encore davantage les procédures pour l'élaboration des programmes, les mesures de mise en œuvre et les rapports, et contribuera ainsi à la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies.

421. Les entreprises régionales suivantes, communes à la DOAT et à la CEAEO, sont proposées pour la période 1963 et/ou 1964; leur exécution dépendra des fonds d'assistance technique qui seront mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies:

1963 et/ou 1964

En exécution de la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social

Catégorie I

03-02 Groupe de spécialistes des techniques de programmation.

03-03 Formation de spécialistes du développement économique.

04-04 Groupe de travail des statistiques.

04-04 Conseillers statistiques régionaux.

21-02 Bureau consultatif (Mékong).

21-02 Aménagement d'affluents du Mékong.

21-03 Colloque régional sur la lutte contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques.

21-04 Troisième Cycle interrégional d'études sur l'hydrologie [40]

33-02 Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes.

34-01 Cycle asiatique d'études sur les statistiques de l'habitation, de la construction et de la planification.

34-02 Centre régional de l'habitation, à Bandoung.

37-03 Institut régional du pétrole.

41-01 Foire commerciale de l'Asie.

41-02 Groupe de travail de spécialistes de la coopération commerciale régionale [41].

41-05 Centre régional d'arbitrage commercial.

41-07 Centre régional d'expansion commerciale.

51-03 Conseiller régional en matière de transports fluviaux.

52-01 Groupe de spécialistes chargés de la coordination des réseaux routiers internationaux.

54-02 Centre régional de perfectionnement du personnel d'exploitation et de signalisation des chemins de fer, situé au Pakistan: envoi de chargés de cours, recrutés sur le plan international.

54-03 Conseiller régional en matière de recherche ferroviaire.

61-01 Conférence asiatique de la population.

61-01 Groupe de spécialistes de la planification du développement social.

Catégorie II

03-01 Groupe consultatif régional pour le développement et les plans économiques.

04-03 Cycle d'études sur les méthodes de sondage.

04-04 Stages régionaux à l'intention des organisateurs de centres nationaux de formation de statisticiens aux niveaux élémentaire et moyen.

31-01 Conférence sur la recherche industrielle dans la région de la CEAEO.

33-05 Groupe de spécialistes chargés d'étudier les possibilités de normalisation du matériel, des méthodes et des procédés employés dans le domaine de l'énergie électrique.

35-02 Cycle d'études mixte ONU/CEAEO sur les nouveaux procédés sidérurgiques.

35-05 Groupe d'ingénieurs chargés d'enquêtes régionales sur les possibilités industrielles.

36-02 Cycle d'études sur les méthodes et le matériel de prospection géochimique.

36-03 Stage pilote sur les méthodes et l'outillage des levés aériens.

37-04 Groupe de travail de spécialistes de la législation minière.

51-04 Cycle d'études sur l'expansion du tourisme.

51-04 Etude, par un groupe de spécialistes, du potentiel touristique et des facilités offertes aux touristes.

52-02 Cycle d'études sur les transports routiers (marchandises).

53-01 Missions consultatives sur les transports fluviaux.

53-03 Conseiller en matière de construction de caboteurs.

61-03 Groupe d'études sur le rôle des coopératives dans le développement communautaire.

[40] Sera financé par l'OMM.

[41] En 1963 [en exécution de la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale].

En exécution de la résolution 418 (V) de l'Assemblée générale

Catégorie I

34-01 Cycle asiatique d'études sur l'emploi des statistiques dans la programmation des services du logement, de la construction et de la planification [42].

61-04 Groupe de spécialistes sur la mise au point du matériel d'enseignement pour le travail social.

61-01 Institut de l'Asie et de l'Extrême-Orient sur la prévention des crimes et le traitement des délinquants.

61-02 Bourses d'études au Centre de recherche et de formation démographiques, à Chembur (Inde).

61-02 Conseiller démographique régional.

61-03 Conseiller régional en matière de formation au développement communautaire.

61-03 Groupe d'études sur la formation d'animateurs locaux pour l'administration du développement communautaire rural.

Catégorie II

34-01 Cycle d'études sur le financement de l'habitation et de l'urbanisme.

34-01 Stage groupé pour l'étude de l'organisation et des fonctions des services du logement.

34-01 Cycle d'études sur les méthodes et pratiques « castor ».

34-01 Groupe d'études sur l'urbanisme (projet de développement urbain de Hanshin).

34-01 Stage sur l'utilisation des bambous (matériau de construction).

34-04 Cycle ou stage d'études sur la programmation de la construction de logements.

61-01 Troisième Cycle d'études d'Asie et d'Extrême-Orient sur la prévention des crimes et le traitement des délinquants.

61-02 Centre de formation et de recherche démographiques.

En exécution de la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale

Catégorie I

31-01 Conseillers régionaux dans le domaine de l'industrie.

31-01 Cycle d'études sur les engrais dans la région de la CEAEO.

36-01 Conseiller cartographique régional (1).

41-02 Groupe de spécialistes de la coopération commerciale régionale [43].

Catégorie II

31-01 Groupe régional de spécialistes des zones industrielles aménagées.

En exécution de la résolution 723 (VIII) de l'Assemblée générale

Catégorie I

03-06 Quatrième Groupe d'études budgétaires (travaux préparatoires, 1963: réunion du Groupe, 1964).

[42] Sera également financé en partie par les crédits réservés du Danemark, en vertu de la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social.

[43] En 1964 [en exécution de la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social].

41-03 Centre de formation en matière d'administration douanière (travaux préparatoires : inventaire des établissements existants qui pourraient servir à l'ensemble de la région). Conseiller régional en matière d'administration publique. Cycle d'études sur les services centraux mis à la disposition des pouvoirs publics locaux.

Catégorie II

Administration publique dans la région (assistant-expert) [44].

Calendrier des conférences

422. Se conformant à la résolution 693 (XXVI) du Conseil économique et social et tenant compte de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, le Secrétaire exécutif n'a jamais perdu de vue qu'il fallait réduire le nombre et la durée des réunions des organes subsidiaires et des groupes de travail de la Commission. Entre la dix-huitième session et la présente, il y a eu en tout 26 réunions (y compris les cycles d'études et les groupes de travail, et quatre sessions du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong), contre 28 l'année précédente. Pour réduire le nombre et la durée des réunions qui exigent la participation de représentants des Etats membres, on a continué, comme on avait commencé à le faire en 1961, à organiser des cycles d'études et à réunir des groupes de spécialistes pour préparer les travaux de ces réunions ou les poursuivre. En dressant le calendrier des conférences pour la période 1963-1964, le Secrétaire exécutif a tenu compte des directives de l'Assemblée générale.

Contrôle et limitation de la documentation

423. Le Secrétaire exécutif a continué à appliquer les mesures de contrôle et de limitation de la documentation, conformément aux directives de l'Assemblée générale et à celles du Secrétaire général. En établissant d'une façon rationnelle le calendrier des conférences, il a pu réduire de façon sensible le nombre des documents pour les réunions. Grâce au contrôle de la rédaction, les documents publiés par le secrétariat sont en moyenne moins longs qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois ans. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un sujet entièrement nouveau pour lequel on organise pour la première fois un cycle d'études ou une réunion, le volume et le nombre des documents de base préparés par le secrétariat doivent nécessairement dépasser la moyenne. D'après l'analyse que vient de faire le secrétariat au sujet de la documentation, il ressort que ces cinq dernières années, c'est-à-dire jusqu'à fin 1962, le nombre total de pages de toutes les catégories de documents publiées par le secrétariat a diminué d'environ 20 p. 100 par rapport au niveau maximum atteint en 1957. Cette réduction a pu être réalisée malgré l'élargissement des activités et de la composition de la Commission. En outre, les Etats membres coopèrent avec le secrétariat en rédigeant eux-mêmes des documents et en en fournissant un nombre suffisant d'exemplaires pour qu'ils puissent être distribués aux réunions. Toutefois, et surtout dans le cas des cycles d'étude et des colloques, les gouvernements et les consultants qui ont effectué des études spéciales et présenté des communications n'ont pas toujours été en mesure d'en fournir un nombre suffisant d'exemplaires. La documentation fournie par les gouvernements et les spécialistes pour distribution aux réunions a plus que doublé au cours des cinq dernières années. Le Secrétaire exécutif se propose de continuer à exercer un contrôle strict, qu'il s'agisse du calendrier des réunions ou de la documentation que publiera le secrétariat; il s'efforcera de réaliser ainsi le contrôle et la limitation de la documentation, sans nuire pour autant au bon rendement du secrétariat ou à la qualité de ses publications.

Exécution du programme de travail

424. Comme par le passé, la Commission a autorisé le Secrétaire exécutif, pour la réalisation des divers travaux, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, les conférences, groupes de travail ou réunions de spécialistes qu'il jugerait utiles, à condition d'obtenir l'accord préalable des gouvernements intéressés et de consulter les institutions spécialisées compétentes.

425. S'il est souhaitable que le programme soit aussi ferme que possible, il n'en est pas moins vrai que, pour des raisons imprévisibles, on peut être amené à changer certains travaux ou à les abandonner, ou encore à en modifier l'ordre d'urgence. Pour cette raison, la Commission voudra peut-être laisser au Secrétaire exécutif, comme par le passé, la faculté de changer ou d'ajourner certains travaux et de modifier l'ordre d'urgence, dans le cadre du programme tracé par la Commission, si, à son avis, les événements venaient à rendre ces changements nécessaires.

Incidences financières du programme de travail

426. Compte tenu des difficultés éprouvées depuis quelques années, ainsi que des besoins nouveaux qui découlent de l'application de la politique de décentralisation, l'Assemblée générale, à sa dix-septième session, en approuvant le budget pour 1963, a autorisé une augmentation des postes d'administrateurs et des postes des services généraux. Toutefois, étant donné la situation financière générale et l'insuffisance des ressources disponibles, le Secrétaire exécutif propose un certain nombre de modifications au programme de travail pour 1963-1964 (voir par. 415).

427. Le Secrétaire exécutif s'efforcera de mener à bien le programme proposé pour 1963-1964 avec le personnel dont il disposera conformément au budget de 1963, mais il tient néanmoins à réaffirmer que le personnel du secrétariat en général a besoin d'être renforcé, notamment pour pouvoir mettre en œuvre la résolution 916 (XXXIV) du Conseil au sujet de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

428. Le Secrétaire exécutif tient également à mentionner les rapports du Secrétaire général sur « La décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et le ren-

[44] Les services d'un expert peuvent être fournis dans le cadre du programme relatif aux assistants-experts et financés au moyen de crédits extra-budgétaires.

forcement des commissions économiques régionales » [45]. Ces rapports exposent les mesures que le Secrétaire général a prises pour renforcer tant les services organiques que les services administratifs du secrétariat de la Commission afin de donner effet aux résolutions sur la décentralisation que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont adoptées. Un service de coordination de l'assistance technique existe maintenant au secrétariat de la CEAEO.

429. Les prévisions budgétaires du Secrétaire général pour 1963 [46], que l'Assemblée générale a déjà approuvées, prévoient en effet le renforcement des services organiques et des services administratifs des secrétariats régionaux. Le Secrétaire général a également déclaré qu'il avait la ferme intention, dans les limites imposées par le montant des allocations globales pour 1963, de prendre des dispositions pour utiliser ces crédits de façon à affecter plus de ressources au niveau régional. Par exemple, le programme élargi de services consultatifs dans le domaine de l'industrialisation [47] que le Secrétaire général et le Commissaire au développement industriel ont présenté au Conseil prévoit la création, à la CEAEO, d'un groupe régional de spécialistes de l'industrie. En outre, au titre des projets régionaux de la DOAT, un certain nombre de conseillers dans des domaines tels que les statistiques, la démographie, l'administration publique, la recherche ferroviaire, les transports et l'administration douanière ont été affectés à la CEAEO.

430. A sa dix-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1823 (XVII), en date du 18 décembre 1962, sur la décentralisation dans laquelle elle prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de lui présenter, à sa dix-huitième session, des recommandations quant aux nouvelles mesures qui seront nécessaires pour donner effet à ses décisions sur la décentralisation des activités économiques et sociales de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et sur le renforcement des commissions régionales. Le Secrétaire exécutif se propose de consulter le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour voir dans quelle mesure il sera possible de répondre aux besoins accrus du secrétariat régional avec l'effectif prévu au budget de 1963, et dans quelle mesure on pourra disposer de personnel supplémentaire dans les années à venir, l'ensemble des besoins pour les quelques prochaines années étant évalué compte tenu des facteurs suivants:

a) Le programme de travail et l'ordre d'urgence définitifs pour l'année 1963-1964 adoptés par la Commission;

b) Les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil au sujet de la décentralisation;

c) Le rôle éventuel du secrétariat de la CEAEO dans la mise en œuvre des mesures proposées et la réalisation des objectifs prévus pour la Décennie des Nations Unies pour le développement;

d) Le désir du Secrétaire général de ménager un développement harmonieux et équilibré des ressources du secrétariat, en tenant pleinement compte de toutes les nouvelles possibilités d'action efficace qui s'offrent sur le plan régional.

Le Secrétaire exécutif ne manquera pas de tenir compte de toutes ces considérations et exigences lorsqu'il préparera le budget de 1964 à soumettre au Siège.

431. D'autre part, la Commission a autorisé le Secrétaire exécutif à modifier ou à différer certains travaux, ou à établir un ordre d'urgence différent si l'une quelconque de ces mesures s'impose par suite de la faiblesse des ressources en personnel dont dispose actuellement le secrétariat.

NOTES EXPLICATIVES

432. Le programme de travail proposé se divise en huit grandes sections: I. — Travaux généraux (assistance technique et services consultatifs); II. — Recherche et plans; III. — Agriculture; IV. — Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques; V. — Industrie et ressources naturelles; VI. — Commerce; VII. — Transports intérieurs et communications; VIII. — Affaires sociales. Ces huit sections dans lesquelles sont classés les travaux qui figurent dans la liste annotée correspondent en gros aux divisions du secrétariat de la CEAEO et aux organes subsidiaires de la Commission, mais c'est le secrétariat tout entier qui est responsable de la réalisation de ces travaux, quelle que soit la rubrique dont ils relèvent. Il n'a été jugé ni possible ni utile de tenter de fixer un ordre d'urgence entre ces sections générales ou entre leurs subdivisions.

433. Dans chacune de ces huit sections, ou dans chacune de leurs subdivisions, les travaux sont classés en trois groupes, conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil économique et social:

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

434. Ce groupe comprend les entreprises et travaux que la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et des rapports sont prévus périodiquement. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement selon les pays, les problèmes et la période qu'elles couvrent. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

435. Ce groupe comprend les travaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on prévoit une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre général des travaux perma-

[45] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Annexes, point 10 de l'ordre du jour*, document E/3643, et *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes*, points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour, document A/5196.

[46] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément n° 5* (A/5205).

[47] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Annexes*, point 7 de l'ordre du jour, documents E/3656 et Add.1.

nents (groupe 1), ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément à la recommandation du Conseil économique et social et de son comité de coordination, il est donné une durée approximative pour presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 3. — Autres travaux

436. Ce groupe comprend les travaux auxquels, en raison du manque de personnel ou de fonds, on devra surseoir jusqu'à nouvel ordre et sans doute aussi en 1963 et même en 1964. On a indiqué une durée approximative pour l'achèvement de presque tous les travaux de ce groupe. Les travaux sont classés par ordre d'urgence, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que les ressources deviendront disponibles les travaux du groupe 3 s'exécuteront dans chaque section ou subdivision dans l'ordre où ils sont énumérés.

437. Pour répartir les travaux entre les trois groupes, on s'est servi de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque poste, ainsi que de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Liste annotée des travaux pour 1963 et 1964

NOTE. — La lettre « *s* » indique les postes qui impliquent collaboration avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre « *t* » signifie que la CEAEO a obtenu ou va solliciter l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT).

I. — TRAVAUX GÉNÉRAUX

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

01-01 *Services consultatifs*

(*s,t*)

Autorisation:

Mandat de la Commission; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le BAT, le Département des affaires économiques et sociales et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés, des services consultatifs de spécialistes aux pays de la région en organisant des groupes consultatifs en matière de programmation du développement ou des groupes d'experts dans des domaines spécialisés tels que: les méthodes de programmation du développement, les statistiques, les industries mécaniques, les transports, les douanes, la démographie et le développement communautaire;

b) Organisation de groupes consultatifs CEAEO/DOAT ou d'équipes de consultants, ou affectation au secrétariat de conseillers régionaux, qui fourniront des services consultatifs aux Etats membres, dans des domaines déterminés.

01-02 *Coopération au programme d'assistance technique*

(*t*)

Autorisation:

Mandat de la Commission; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Aider à développer les fonctions d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande des organes compétents et selon les besoins;

b) Collaborer avec la DOAT pour concevoir et exécuter les entreprises régionales d'assistance technique recommandées par la Commission;

c) En collaboration avec les représentants résidents du BAT, aider les Etats qui en feront la demande à préparer ou à établir leurs programmes nationaux et leurs demandes particulières d'assistance technique; aider à l'exécution de ces programmes et projets;

d) L'assistance et la coopération qui font l'objet des alinéas *a*, *b* et *c* ci-dessus comprennent également les activités du Fonds spécial et la participation de l'ONU au contrôle et à la réalisation des projets du Fonds spécial, pour laquelle elle fait office d'agence d'exécution;

e) Former en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAEO, des économistes et des statisticiens d'Asie ou d'Afrique. Le programme a débuté en 1960 avec l'attribution de six bourses à la région; en 1961, six bourses ont été accordées à la région et une à l'Afrique, et en 1962 sept à la région. Le programme continuera en 1963, la DOAT devant offrir des bourses de la même manière.

II. — RECHERCHE ET PLANS

1. — Revue et analyse de la conjoncture économique

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

02-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle)

Autorisation:

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission: E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Publication de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*, étude et analyse de la situation économique de la région, des pro-

blèmes, des politiques et de l'évolution économiques. Etudes spéciales sur les types d'économie (1957), sur l'industrialisation (1958), sur le commerce extérieur (1959), sur les finances publiques (1960), sur la croissance économique (1961) et sur le commerce avec l'Europe occidentale (1962). Pour les toutes premières années de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les études spéciales porteront sur des sujets qui seront choisis dans les domaines généraux de l'industrialisation, du commerce international et du développement économique planifié, afin d'orienter la politique économique en la plaçant dans des perspectives plus larges.

02-02 *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle)

Autorisation:

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission: E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Comprend: *a*) des articles sur les principaux problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, *b*) des statistiques économiques courantes, et *c*) des études et des rapports de réunions sur le développement économique ou des sujets connexes.

2. — Développement économique

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRE DE CARACTÈRE PERMANENT

03-01 *Développement et plans économiques* [48]

Autorisation:

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Groupe de travail du développement et des plans économiques, quatrième session, 1958; Conférence des planificateurs d'Asie, première session, 1961; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAEO. A sa première session, en 1961, la Conférence des planificateurs d'Asie a passé notamment en revue les problèmes que posaient l'élaboration et l'exécution des plans de développement économique dans les pays de la région, ainsi que les progrès accomplis ces 10 dernières années. A sa deuxième session, qui doit avoir lieu en 1964, elle examinera les nouveaux faits survenus entre-temps;

b) Etude des problèmes et principes fondamentaux du développement économique, sous leurs aspects nationaux et internationaux, en ce qui concerne en particulier la région de la CEAEO. La huitième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques doit avoir lieu en septembre 1963 et aura pour thème le commerce extérieur et la planification du développement économique. Sessions précédentes; 1956, sur les politiques de développement et les moyens de mise en œuvre des programmes de développement; 1957, conjointement avec la FAO, sur le secteur agricole; 1958, sur l'industrialisation; 1959, conjointement avec la Direction des affaires sociales, sur le développement économique et social; 1960, sur le développement des transports; 1962, sur le financement intérieur et extérieur du développement économique. A sa deuxième session, qui doit avoir lieu en 1964, la Conférence des planificateurs d'Asie étudiera certains problèmes de planification économique, tels que la coopération intrarégionale dans la planification du développement.

03-02 *Projections et programmation relatives au développement économique*

Autorisation:

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Groupe de travail du développement et des plans économiques, quatrième session, 1958; Conférence des planificateurs d'Asie, première session, 1961; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude des techniques de programmation du développement économique, notamment des méthodes de projections économiques, adaptées à la situation des pays de la région de la CEAEO. Travaux précédents: le Groupe de travail du développement et des plans économiques a traité des problèmes et techniques de la planification du développement économique en 1955; le premier Groupe de spécialistes des techniques de programmation, qui s'est réuni en 1959, a étudié les aspects généraux de ces techniques; le Groupe de travail organisé conjointement avec la FAO en 1960 a examiné certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient; en 1961, le deuxième Groupe de spécialistes des techniques de programmation a étudié les techniques à employer pour appliquer à la programmation du développement économique les données relatives aux coûts industriels et les coefficients connexes; en 1962, le troisième Groupe de spécialistes s'est occupé des techniques de projections pour la planification économique à long terme. En 1963, on préparera la réunion du quatrième Groupe de spécialistes, qui aura lieu en 1964;

b) Etudes des perspectives lointaines du développement économique dans la région de la CEAEO, en collaboration avec les gouvernements et instituts de recherche intéressés. Il est question de réunir en 1964 le quatrième Groupe de spécialistes des techniques de programmation, qui sera chargé d'étudier les perspectives lointaines de la croissance économique des différents pays de la région de la CEAEO, ainsi que de l'ensemble de la région.

03-03 (*t*) *Programme de formation de spécialistes du développement économique*

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Un programme de formation en cours d'emploi en matière de développement économique a été entrepris en juillet 1960 au secrétariat de la CEAEO avec la collaboration de la DOAT. Dix-neuf fonctionnaires de 12 pays asiatiques et un fonctionnaire d'un pays africain ont fait un stage de 1960/1961

[48] En coordination avec les postes 11-03 et 31-01.

à 1962/1963 dans les domaines suivants: développement économique, démographie et statistiques. Il est prévu d'élargir ce programme en 1963/1964 afin de pouvoir recevoir un plus grand nombre de stagiaires;

b) Un institut asiatique du développement et des plans économiques sera créé à Bangkok en 1964 pour une période initiale de cinq ans; les deux tiers de son budget (non compris le terrain et les bâtiments) seront financés par le Fonds spécial. L'Institut accordera chaque année 30 à 50 bourses auxquelles s'ajouteront les bourses octroyées par d'autres organismes. Chaque stage à Bangkok durera 10 mois, et comptera des cours, cycles d'études et travaux pratiques sur les principes du développement et les méthodes de planification. A la demande des gouvernements, des cours de brève durée seront également organisés dans d'autres villes que Bangkok.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

03-04 *L'accroissement démographique et le niveau de l'emploi, de l'épargne et des investissements*

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudier l'interdépendance qui existe entre l'accroissement démographique, le niveau de l'emploi, du revenu, de l'épargne et des investissements, et le taux du développement économique, afin d'orienter le choix des politiques de développement. Un document intitulé « Incidences des tendances démographiques sur la formation de capital et le revenu » est en préparation et sera soumis à la prochaine Conférence asiatique de la population, à New Delhi, en décembre 1963. Documents déjà parus: « Growth models for illustrating the effects of alternative investment and employment policies »; « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAEO »; « Accroissement démographique et niveau de l'emploi ». Les travaux sur cette question devront être terminés en 1963.

03-05 (*s*) *Enseignement des sciences économiques dans les universités d'Asie*

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

En collaboration avec l'UNESCO, le secrétariat fera une enquête sur l'enseignement des sciences économiques dans les universités et autres établissements de quelques pays de la région, afin de voir quelles sont les principales lacunes et suggérer des mesures pour y remédier. En 1962, il a terminé un rapport préliminaire en se fondant sur les réponses qu'avaient adressées à ses questionnaires 167 établissements de 17 pays. L'enquête sur place, qui sera effectuée conjointement par un spécialiste de l'UNESCO et un fonctionnaire de la CEAEO, aura lieu en 1963 ou 1964. A l'issue de cette enquête, le secrétariat fera paraître un rapport définitif.

03-06 (*t*) *Reclassification et gestion budgétaires*

Autorisation:

Troisième Groupe d'études budgétaires, 1960. Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Le quatrième Groupe d'études sur la reclassification et la gestion budgétaires, qui doit être organisé en 1964 en collaboration avec le Service des études fiscales et financières de l'ONU et la DOAT, aura pour principal thème: l'établissement du budget de l'Etat et la programmation du développement économique (les précédents groupes d'études se sont réunis en 1955, 1957 et 1960).

3. — Statistiques

GROUPE I. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

04-01 *Compilation de statistiques*

Autorisation:

Mandat de la Commission; résolution de la Commission: E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Mise à jour de séries statistiques de base pour les pays de la CEAEO, y compris celles qui sont publiées régulièrement dans l'*Economic Bulletin*. Ce travail exige une liaison très étroite avec les statisticiens de la région et une collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions spécialisées;

b) Compilation de statistiques pour l'*Etude économique* annuelle et pour d'autres travaux, ordinaires ou extraordinaires, du secrétariat;

c) Analyse du commerce des produits de base dans la région de la CEAEO; à partir du premier trimestre de 1963, on adoptera une classification uniforme par pays et par produit, afin de donner aux Etats membres un tableau assez complet de leurs échanges tant entre eux qu'avec les principales zones commerciales extérieures à la région.

04-02 (*t*) *Méthodes et normes statistiques*

Autorisation:

Mandat de la Commission; résolution de la Commission: E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; résolution 21 (XIII), 1957; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Poursuivre l'étude des méthodes et normes statistiques, en vue de perfectionner et d'élargir les bases statistiques actuelles dans la région de la CEAEO et de réaliser la comparabilité internationale. Examiner les normes internationales en vigueur dans les divers domaines statistiques, et indiquer comment les adapter aux besoins et aux conditions de la région de la CEAEO. En 1963 et 1964, on s'occupera plus particulièrement des statistiques des comptes de la nation et des statistiques de l'habitation. Les normes à appliquer pour les recensements de la population (y compris le logement) et les recensements de l'agriculture ont été discutées aux pre-

mière (1957) et deuxième (1958) sessions de la Conférence des statisticiens d'Asie; les normes relatives aux statistiques industrielles ont été examinées par le Cycle d'études sur les statistiques industrielles en septembre 1961, et les normes concernant les enquêtes sur la consommation alimentaire et sur les niveaux de vie des familles à la quatrième (1961) session de la Conférence des statisticiens d'Asie; en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies.

04-03 (t) *Recensements et enquêtes par sondage*

Autorisation:

Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Aider les pays de la région à participer plus activement au Programme de recensement mondial, que certains d'entre eux poursuivront en 1963. Etudier et faire connaître les plans et travaux de recensement, rédiger périodiquement des rapports intérimaires, donner des conseils sur les techniques et méthodes de recensement.

Aider et conseiller les Etats dans l'emploi des méthodes de sondage et la création de services de sondage. Rassembler et diffuser des renseignements sur les techniques de sondage et sur les enquêtes par sondage dans divers domaines, préparer des rapports intérimaires. En 1959, un Groupe de travail avait examiné les méthodes de sondage et notamment leur application dans les recensements. Si les crédits le permettent, il est question d'avoir un conseiller régional et un Cycle d'études sur les méthodes de sondage en 1963-1964.

04-04 (t) *Statistiques de base, effectifs des services statistiques et formation de statisticiens, nécessaires à la planification et au développement*

Autorisation:

Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième, troisième et quatrième sessions (1958, 1960 et 1961); Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Statistiques de base pour la planification et le développement:

Rassembler, étudier et diffuser des renseignements sur l'état actuel des statistiques de base dans les pays de la région et des plans adoptés à cet égard. Donner des conseils et fournir une assistance pour l'élaboration et l'exécution d'enquêtes industrielles. En 1963 et 1964, on s'occupera surtout des enquêtes complètes portant sur l'année 1963 que certains pays, au titre du Programme mondial de 1963, exécuteront en 1964;

Aider les Etats membres, notamment par l'entremise de conseillers statistiques régionaux, à élaborer et à réaliser des programmes à long terme de développement statistique et à édifier des systèmes statistiques pour répondre aux besoins de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Conseiller les pays et les aider à établir leurs programmes et à formuler leurs demandes d'assistance technique (y compris l'aide du Fonds spécial) dans le domaine des statistiques;

En 1958 et en 1962, le secrétariat a fait une enquête sur les statistiques de base qui existaient déjà pour la planification et le développement. Un Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social s'est réuni en 1962 pour dresser une nouvelle liste des statistiques de base et indiquer comment les utiliser pour la planification et le développement, ainsi que pour l'établissement des comptes de la nation. En 1963, on préparera une version asiatique de l'étude statistique des Nations Unies, série M, nº 31, qui s'intitule *Séries statistiques pouvant servir aux pays peu développés dans leurs programmes de développement économique et social*;

b) Effectifs des serivces statistiques et formation de statisticiens:

Etudier les besoins des pays de la CEAEO en personnel statisticien, ainsi que les services de formation et autres à prévoir pour y répondre et notamment pour exécuter les programmes à long terme de développement statistique au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Conseiller les pays et les aider à organiser des cours dans des centres nationaux de formation et à prendre les mesures propres à assurer les moyens de formation nécessaires;

Un groupe de spécialistes de la formation de statisticiens aux niveaux élémentaire et moyen s'est réuni en 1960. Conformément à ses recommandations, on est en train de rédiger un manuel sur la formation de ces catégories de personnel et de réunir des textes de conférences; tous ces documents seront publiés en 1963. Sous réserve des fonds disponibles, un cours régional destiné aux organisateurs de centres nationaux de formation aura lieu en 1963 ou 1964. Il est également question de faire une enquête sur la formation de statisticiens aux deux centres internationaux de formation, ainsi que sur les services qui y existent. Comme l'a recommandé la Conférence des statisticiens d'Asie, on entreprendra une enquête sur les besoins de statisticiens et sur les services de formation professionnelle nécessaires à l'exécution, au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, de programmes à long terme de développement statistique.

III. — AGRICULTURE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT [49]

11-01 (s) *Etude permanente de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient*

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudier et analyser du point de vue économique les problèmes d'alimentation et d'agriculture qui se posent dans la région [50].

[49] Cette partie du programme de travail résulte des décisions prises par la Commission à sa dix-neuvième session sur la base des propositions arrêtées d'un commun accord par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEAEO, à la lumière des progrès accomplis depuis la dix-huitième session de la Commission.

[50] Y compris les travaux à faire pour le Bureau régional de la FAO et pour la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

11-02 *Financement et crédit agricoles*

(*s*)

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur les institutions et les méthodes que les pays de la région emploient pour procurer aux cultivateurs des fonds ou du crédit en vue du développement agricole (premier rapport publié en 1957; un second doit être rédigé en 1962 et 1963);

b) Organisation, en septembre 1963, d'une réunion technique CEAEO/FAO qui étudiera les institutions de financement et de crédit agricoles.

11-03 (*s*) *Développement et plans agricoles* [51]

Autorisation:

Groupe de travail du développement et des plans économiques, troisième session, 1957; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudes sur le développement et les plans agricoles, notamment:

a) i) Etude des plans de développement agricole des pays de la région, et spécialement: des méthodes de programmation agricole; des relations intersecteurs (*input-output*) dans l'agriculture; des mesures adoptées pour utiliser à plein la main-d'œuvre agricole et améliorer son rendement; des incidences que la politique et les plans de développement d'autres pays peuvent avoir sur les pays de la région, ainsi que des possibilités de développement à long terme et des ressources des pays de la région (un premier rapport a été publié en 1957, un deuxième en 1959, un troisième en 1960, un quatrième en 1962; un cinquième sera préparé en 1963-1964). La première étude des relations intersecteurs paraîtra sans doute en 1963,

ii) Constituer un groupe de spécialistes CEAEO/FAO qui sera chargé d'étudier les conséquences, pour les pays de la région, des plans de développement d'autres pays, afin de mieux coordonner les politiques et objectifs agricoles. Ce groupe se réunira probablement fin 1963 ou en 1964;

b) Conseiller et aider les gouvernements, sur leur demande, à planifier le développement du secteur agricole, en collaboration avec la FAO; on sollicitera, le cas échéant, l'aide du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies;

c) Etudier les effets du développement communautaire, des coopératives, etc., sur l'économie agricole, en particulier dans les villages; les études se feront en coordination avec le poste 61-03 (deux monographies ont été publiées en 1960). Examiner, en collaboration avec la Division des affaires sociales, les institutions spécialisées compétentes et l'Alliance coopérative internationale, la possibilité de réunir un groupe de spécialistes chargé d'étudier la contribution que la technique du mouvement coopératif pourrait apporter au développement économique et social;

d) Monographies sur certaines expériences réussies et enquêtes pilotes portant sur des aspects particuliers du développement agricole, tels que: les rapports avec l'industrie, la formation du capital dans le secteur agricole et les mesures propres à la favoriser, l'emploi dans les campagnes, les revenus des agriculteurs, interdépendance entre les mesures de soutien des prix et le développement agricole (la monographie sur la formation du capital a été terminée en 1961; la monographie sur l'emploi et le chômage parmi les riziculteurs d'une zone deltaïque, et la monographie sur les rapports entre la croissance de l'agriculture et celle de l'industrie paraîtront en 1963-1964; la monographie sur les facteurs qui favorisent au Japon le relèvement de la productivité agricole sera entreprise en 1963 en collaboration avec le Gouvernement japonais et le siège de la FAO).

11-04 *Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles*

(*s*)

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles, et sur la politique de soutien à l'agriculture dans les pays de la région (premier rapport publié en 1955; deuxième en 1958; le troisième sera établi en 1963 en collaboration avec le siège de la FAO).

11-05 *Les excédents agricoles et le développement économique*

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudes sur l'écoulement des excédents agricoles, notamment sur les points suivants: méthodes et problèmes de l'emploi des excédents agricoles dans la région en vue du développement économique; effets de l'écoulement sur les mesures nationales d'encouragement à l'agriculture, sur les importations commerciales et sur le rythme du développement économique dans les pays bénéficiaires (le rapport sur le Japon a été terminé en 1958 et celui sur le Pakistan en 1961; on verra en 1963-1964 s'il est possible d'entreprendre une autre monographie).

11-06 *Recherches et formation en matière d'économie agricole*

Autorisation:

Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les études et recherches agro-économiques dans les pays de la région (premier rapport publié en 1958);

b) Amélioration des services d'économie agricole et des moyens de formation et de recherche; problèmes à étudier et aide à apporter aux Etats dans ce domaine. (En 1961, une assistance a été fournie au Gouvernement indonésien pour la préparation et l'organisation d'un Centre national de formation

[51] En coordination avec le poste 03-01.

de spécialistes du développement agricole, notamment dans ses aspects économiques. En 1962, deux conférences ont été faites au Centre national indonésien de formation en matière de commercialisation et de politique des prix. Il est prévu de fournir une assistance analogue à d'autres gouvernements en 1963.)

IV. — MAITRISE DES EAUX ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

21-01 (*t*) *Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques* [52]

Autorisation:

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur de ressources hydrauliques, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude et développement de l'aménagement polyergique de bassins fluviaux: étude et analyse de l'utilisation actuelle des ressources hydrauliques et des plans de mise en valeur, des progrès réalisés et des problèmes rencontrés; intensification de la coopération régionale dans ce domaine;

b) Etude comparée du coût des projets de mise en valeur des ressources hydauliques, y compris les coûts relatifs des différentes méthodes de construction: durée trois ans

c) Elaboration d'un manuel relatif aux normes et procédures à appliquer aux enquêtes et aux plans destinés à la mise en valeur des ressources hydrauliques: à terminer en 1963;

d) Diffusion de renseignements techniques sur la lutte contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques:

i) Publication du *Recueil de la défense contre les inondations*;

ii) Publication trimestrielle du « Water Resources Journal »;

iii) Diffusion de rapports et publications techniques;

e) Etude et analyse de problèmes particuliers:

i) Pollution des eaux: durée trois ans;

ii) Code de l'eau: durée deux ans;

f) Agent d'exécution des projets d'aménagement hydraulique du Fonds spécial:

i) Enquête sur les possibilités de réalisation du projet relatif à la rivière Mu, en Birmanie: durée trois ans;

g) Présenter des rapports à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

21-02 (*s,t*) *Lutte contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux* [52]

Autorisation:

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etude des problèmes techniques relatifs à la lutte contre les inondations et à la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux dans la région; développement de la coopération entre les pays intéressés.

a) Bassin inférieur du Mékong. — Aide au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong: services techniques, assistance, conseils; aide technique ou autre au Bureau de l'agent exécutif, à la DOAT, au Fonds spécial. Amplification et revision du programme général d'aménagement du bassin. Rôle d'agent d'exécution des projets du Fonds spécial concernant quatre affluents du bassin inférieur du Mékong (Stung Battambang au Cambodge, Nam Ngum au Laos, Nam Pong en Thaïlande et haute Sé San dans la République du Viet-Nam);

b) Commencer l'étude d'autres fleuves internationaux de la région; aide à la DOAT, au Fonds spécial, aux institutions spécialisées et aux autres organismes qui participent au programme d'étude et d'aménagement de ces fleuves;

c) Présenter des rapports à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

21-03 (*t*) *Méthodes de lutte contre les inondations*

Autorisation:

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Amélioration des méthodes de lutte contre les inondations et notamment étude de divers problèmes concrets, avec le concours d'organisations techniques de la région:

a) Colloque sur la lutte contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques; — se réunira en 1963;

b) Mise à jour de l'étude sur les problèmes de la sédimentation qui a été publiée dans le *Recueil de la défense contre les inondations*, n° 5 [53];

c) Rapports à présenter à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

21-04 (*s,t*) *Etudes hydrologiques*

Autorisation:

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude et analyse des problèmes hydrologiques suivants:

i) Régime hydrologique, et notamment le problème de l'humidité insuffisante du sol dans certaines régions pouvant être irriguées: durée deux ans;

ii) Coefficient de ruissellement et crues maximales dans les régions soumises à la mousson: durée deux ans;

[52] En coordination avec le poste 53-01.

[53] Publication des Nations Unies n° de vente: 1953.II.F.7.

iii) Application des techniques modernes aux études hydrologiques, y compris celle des isotopes;

iv) Typhons;

b) Création d'un Centre de recherche et de formation en matière de techniques de mise en valeur des eaux souterraines;

c) Troisième Cycle interrégional d'études CEAEO/DOAT/OMM sur l'hydrologie, portant sur les prévisions à long terme; se réunira en 1964;

d) Groupe d'experts de l'utilisation et de l'interprétation des données hydrologiques: durée deux ans;

e) Rapports à présenter à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

V. — INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

A. — *TRAVAUX GÉNÉRAUX*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

31-01 *Développement et plans industriels* [54]
(*s,t*)

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etudier les problèmes et techniques des plans et du développement industriels, notamment les problèmes relatifs aux industries qui ont une grande importance pour la région. Un Cycle d'études sur le développement des industries chimiques ou connexes dans la région de la CEAEO a eu lieu en 1962. Un Cycle d'études sur les engrais sera organisé en 1963 en collaboration avec la DOAT et le Centre de développement industriel du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Les cycles d'études qui se tiendront dans l'avenir porteront sur les industries suivantes: *i*) pétro-chimiques, *ii*) gaz naturel, *iii*) huiles végétales et produits oléagineux, *iv*) bois d'œuvre, production et transformation, *v*) fibres naturelles et artificielles;

b) Fournir aux pays de la région, sur leur demande, des conseils techniques sur certaines industries déterminées, et créer pour cela des groupes d'ingénieurs consultants et de spécialistes, notamment dans le domaine de la pâte et du papier et dans celui des produits chimiques;

c) Dresser une liste de spécialistes auxquels l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations et les pays de la région pourront s'adresser, le cas échéant, pour obtenir des conseils sur les problèmes relatifs aux zones industrielles aménagées: tracé de la zone, plan des fabriques, spécifications des matériaux de construction, fourniture de services communs et financement. Diffuser parmi les autres pays les conclusions et les résultats des études et recherches de ce groupe;

d) Etudier la situation et le développement des instituts de recherche industrielle dans la région, afin de déterminer lesquels pourraient être aménagés en instituts de recherche régionaux; organiser, en collaboration étroite avec l'UNESCO et d'autres organisations compétentes, une conférence régionale sur la recherche industrielle, afin d'encourager ces instituts à coopérer sur le plan régional. Cette conférence étudiera aussi la possibilité de créer un Conseil régional de la recherche industrielle auquel les institutions nationales pourront s'affilier et qui pourra servir de centre d'information pour la recherche industrielle;

e) Etudier et encourager la mise en œuvre de projets communs pour le développement d'industries qui présentent un intérêt commun pour deux ou plusieurs pays de la région du point de vue des sources de matières premières ou d'énergie, des débouchés ou des économies d'échelle. Aider les Etats, sur leur demande, à élaborer des projets industriels et à enquêter sur leurs possibilités de réalisation. Solliciter l'aide de la DOAT, le cas échéant;

f) Effectuer, pour quelques pays choisis de la région, des monographies détaillées sur l'application des méthodes à suivre pour dresser un programme de développement industriel, et étudier ces monographies lors d'un cycle d'études;

g) Organiser pour des dirigeants d'institutions de recherche industrielle des voyages d'études qui leur permettraient de visiter d'autres institutions analogues de la région;

h) Réunir un Colloque sur les techniques de programmation industrielle.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

31-02 *Encouragement des investissements industriels*
(*t*)

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Faire une étude complète sur les investissements industriels dans la région, y compris les règlements et la législation relatifs aux investissements, les encouragements prodigués, etc., et réunir un cycle d'études sur l'encouragement des investissements.

31-03 *Enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries*
(*t*)

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Faire des enquêtes sur les possibilités de réalisation de telle ou telle industrie afin de fournir aux pays de la région, sur leur demande, des suggestions pour des plans cohérents de développement industriel, indiquant l'infrastructure qu'ils devront se créer pour cela dans d'autres secteurs, ainsi que des rapports de préinvestissement sur les industries choisies, insistant spécialement sur l'industrie petite et moyenne.

[54] En coordination avec le poste 03-01.

B. — *PETITE INDUSTRIE ET ARTISANAT*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

32-01 *Enquêtes et études sur les problèmes du développement de la petite industrie*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etudier les problèmes que pose le développement de la petite industrie, notamment la complémentarité à assurer avec le développement de la grande industrie, la création d'industries satellites et la transformation progressive des industries familiales et artisanales en petites et moyennes industries;

(*s,t*) *b*) Réunir en 1964/1965: *i*) un Cycle d'études sur « La promotion professionnelle dans l'industrie », qui sera suivi de cycles d'études sur *ii*) l'organisation d'instituts de services communs de la petite industrie et de services de vulgarisation, *iii*) le développement complémentaire de la petite industrie et de la grande industrie, *iv*) le financement des activités (production et commercialisation) de la petite industrie et les services dont celle-ci a besoin;

(*s,t*) *c*) Organiser des voyages d'études pour chefs d'entreprise et directeurs de certaines petites industries choisies, et pour fonctionnaires chargés de l'organisation et de la programmation de ces industries; ces voyages auraient lieu dans des pays avancés tels que le Japon et l'Inde et permettraient aux participants de se familiariser avec les méthodes les plus modernes, notamment en ce qui concerne: *i*) la transformation des industries artisanales en petites industries, et des petites industries en industries moyennes, et *ii*) les techniques de commercialisation;

d) Réunir le Groupe de travail de la petite industrie en avril-mai 1963 et engager des consultants en vue des travaux préparatoires à faire.

32-02 *Développement et coordination de la recherche et des expériences des pays de la région, et diffusion de renseignements techniques*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Développer les échanges de renseignements entre les pays de la région touchant la recherche, les expériences réalisées, les matériels nouveaux, ainsi que les méthodes améliorées de production et de commercialisation, y compris la normalisation et le contrôle de la qualité; publication du « Small Industry Bulletin » trimestriel, qui diffusera ces renseignements.

32-03 *Formation professionnelle à la petite industrie*

(*s,t*)

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Faire l'inventaire des services de formation industrielle qui existent dans la région, notamment en ce qui concerne « la promotion professionnelle » dans la petite industrie, et les besoins de l'ensemble de la région; formuler, avec l'aide de spécialistes et en collaboration avec d'autres institutions, des recommandations détaillées destinées aux pays intéressés.

C. — *ÉNERGIE ÉLECTRIQUE*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

33-01 *Production d'énergie électrique: développement et plans*

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) « Electric Power Bulletin ». Publier annuellement le Bulletin: revue de l'énergie électrique dans les pays de la région; renseignements statistiques sur la production, le transport, la distribution et la consommation de l'énergie électrique fournie par les réseaux publics. Les statistiques comprendront la puissance installée et la production par catégorie de centrales, la consommation de combustible, la longueur et la tension des différentes lignes de transport, la structure de la consommation d'électricité, les progrès de l'électrification des campagnes, ainsi que des renseignements financiers sur les services d'électricité d'intérêt public: investissements, recettes brutes, tarifs d'abonnement, etc.;

b) Articles spéciaux d'intérêt régional. Rédiger et publier des articles spéciaux d'intérêt régional au sujet de l'énergie électrique: renseignements techniques sur certaines installations de production, de transport et d'utilisation de l'électricité; techniques de mesure du débit des cours d'eau; changements dans le débit; progrès réalisés dans l'évaluation du potentiel hydro-électrique; utilisation de charbons maigres; moyens d'augmenter la régularité de la fourniture d'énergie dans les grands réseaux; planification des réseaux d'interconnexion, y compris les méthodes de programmation; techniques modernes d'entretien des lignes en charge;

(*t*) *c*) Organiser, en collaboration avec la DOAT, des voyages d'études dans la région: visites d'usines d'appareillage électrique, d'installations hydro-électriques et thermiques modernes, et de chantiers d'électrification des campagnes; aider les pays à faire l'inventaire de leur potentiel énergétique: houille blanche et combustibles fossiles;

d) Fonds commun d'équipement. On se propose d'encourager la création de fonds communs de groupes électrogènes mobiles et d'équipes minimales de mécaniciens, qui seraient prêtés aux petits pays, sur leur demande, pour: *a*) créer une demande nouvelle d'énergie électrique, et *b*) servir de source provisoire d'énergie afin de répondre à la demande immédiate avant la mise en service d'une grande centrale nouvelle.

On sollicitera l'assistance du Fonds spécial.

33-02 *Electrification des campagnes*
(*t*)

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Poursuivre l'étude des problèmes de l'électrification des campagnes, compte tenu des circonstances propres aux pays de la région.

a) Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes. Avec le concours de la DOAT, un Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes a été constitué au début de 1962. Le Groupe s'est rendu dans certains pays de la région, sur leur demande, y a étudié les problèmes de l'électrification rurale en tenant compte des conditions locales, et a formulé des recommandations concernant un programme détaillé de développement. Il poursuivra ses travaux en 1963. Les travaux ultérieurs seront effectués par un spécialiste régional recruté à cette fin.

b) Groupe consultatif de l'énergie. Constituer un Groupe consultatif de l'énergie qui se rendrait dans les pays de la région, sur leur demande, pour donner des conseils suivis en matière d'aménagements énergétiques et de la mise en œuvre des propositions du Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes.

On sollicitera le concours de la DOAT.

33-03 *Centre régional (ou centres régionaux) de formation*
(*s,t*) *de techniciens de l'énergie électrique*

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Si les Etats fournissent les facilités voulues, on compte doter de moyens supplémentaires un ou deux instituts nationaux de formation existant dans la région, de manière qu'ils puissent accueillir également des stagiaires des pays voisins. Pour commencer, on établira, avec le concours d'un spécialiste, un rapport détaillé qui précisera: *a*) les étapes du programme de formation; *b*) le matériel et l'équipement nécessaires (liste détaillée); *c*) les besoins en personnel; *d*) les dépenses à prévoir (estimations). Sur la base de ce rapport, on prendra les mesures voulues en coopération avec la DOAT, et le Fonds spécial et l'OIT le cas échéant.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

33-04 *Etude de l'utilisation efficace et rationnelle de l'élec-*
(*t*) *tricité et de l'offre et de la demande d'énergie électrique*

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude de l'utilisation efficace et rationnelle de l'électricité. La rationalisation de l'emploi de l'énergie électrique suppose l'adoption de mesures destinées à réduire la consommation spécifique d'électricité (c'est-à-dire la quantité d'énergie consommée par unité de produit) et aussi à fournir le courant à prix réduit. Les mesures de rationalisation s'appliquent aux méthodes et aux procédés de conception et d'exploitation des centrales électriques et des réseaux de transport et de distribution, ainsi qu'à la tarification. On se propose d'entreprendre une étude détaillée des problèmes et de réunir un groupe de travail de spécialistes chargé de faire des recommandations concernant les mesures que les pays de la région devraient prendre pour favoriser le développement rationnel de la consommation d'électricité.

b) Etude de l'offre et de la demande d'énergie dans la région. Avec le concours de la DOAT, on se propose de charger une organisation connue de faire l'étude de l'offre et de la demande d'énergie dans la région, afin de pouvoir dresser pour la Décennie des Nations Unies pour le développement des « bilans énergétiques de la région ». Cette étude portera sur les ressources en puissance de combustibles et d'énergie, y compris les sources d'énergie traditionnelles (centrales hydrauliques et thermiques), non traditionnelles (tourbe, bois) et autres (énergie atomique, éolienne, solaire). Elle portera aussi sur la production, la mise en valeur et les besoins de combustibles et d'énergie dans la région.

On sollicitera le concours de la DOAT.

Durée: 1963-1965.

33-05 *Etude de la normalisation du matériel, des méthodes*
(*t*) *et des procédés employés dans le domaine de l'énergie électrique*

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, huitième session, 1961. Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

On se propose de constituer un groupe de travail de spécialistes qui feraient l'inventaire des normes que les pays de la région appliquent dans leurs installations, leurs méthodes d'exploitation, etc., et qui s'efforceraient d'uniformiser ces normes dans la mesure du possible. Là où il n'y a pas de normes officiellement admises, le groupe de travail ferait des recommandations sur les meilleures normes à adopter.

On sollicitera le concours de la DOAT.

Durée: 1964-1965.

D. — *HABITATION ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

34-01 *Habitation, aménagement des villes et des campagnes,*
(*s,t*) *urbanisme et planification rurale, et services collectifs connexes*

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, sixième session, 1960; Comité

de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Passer périodiquement en revue, grâce à des réunions de groupes de travail composés de spécialistes des pays membres, la situation de l'habitation dans la région, notamment en ce qui concerne les économiquement faibles et les ouvriers, ainsi que les programmes de construction de logements; étudier les problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs à l'habitation, à l'aménagement des villes et des campagnes, à l'urbanisme et à la planification rurale; faire des recommandations pour le développement accéléré de l'habitation;

b) Coordonner, à l'échelon régional, les travaux de diverses institutions d'après les projets et les programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social;

c) Rassembler et diffuser des renseignements, notamment au moyen d'études et autres documents, sur les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, sur la protection de l'eau potable et sur le drainage, et sur les autres services essentiels connexes. Diffuser les résultats des recherches, expériences et travaux pilotes destinés à mettre au point de nouvelles techniques de construction;

d) Avec le concours de la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT et d'autres institutions, organiser des cycles d'études sur les problèmes relatifs à certains aspects précis de l'habitation et de l'aménagement des villes et des campagnes, de l'urbanisme et de la planification rurale et d'autres domaines connexes, tels que les suivants: « Organisation des ressources physiques et techniques en vue de l'exécution des programmes de construction de logements », « Techniques de la reconstruction des régions sinistrées », « Villes satellites et villes nouvelles », « Les statistiques à l'aide de la programmation des services du logement, de la construction et de la planification », « Mise en valeur et utilisation des matériaux de construction d'origine organique »;

e) Organiser, le cas échéant, des voyages d'études de dirigeants des services du logement et d'aménagement des villes et des campagnes, pour leur permettre d'observer l'organisation de l'industrie des matériaux de construction, la planification des grands ensembles d'habitations, et les travaux de reconstruction des régions sinistrées;

f) Aider les pays, en constituant des groupes de spécialistes, à dresser des programmes d'habitation et d'aménagement dans les villes et les campagnes, et à organiser les industries connexes.

34-02 *Centres régionaux de l'habitation*
(*s,t*)

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, sixième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Continuer à aider, dans la mesure qui conviendra, les centres régionaux de l'habitation pour la zone tropicale aride et pour la zone tropicale humide. Solliciter encore l'aide de la DOAT en vue d'accroître l'utilité des centres et d'en renforcer le caractère régional, et collaborer avec les autres institutions qui s'occupent de la construction et de la planification;

b) Aider les centres régionaux de l'habitation à organiser des travaux de recherche sur l'utilisation de matériaux de construction d'origine organique, sur la production d'éléments de construction préfabriqués et sur les modèles d'outils et d'équipement;

c) Aider le Centre régional de l'habitation de New Delhi à créer un institut de formation de spécialistes de l'habitation, où seraient organisés des stages internationaux de formation professionnelle portant sur la planification et la conception, la construction proprement dite et la gestion d'ensemble des activités de construction; prendre les dispositions nécessaires pour l'admission de stagiaires des pays de la région. Ce projet sera mis au point en détail en collaboration avec le Centre régional de l'habitation et avec l'OIT, l'OMS et l'UNESCO, afin que l'institut soit créé le plus vite possible.

d) Aider à déterminer ce dont les pays ont besoin, du point de vue matériel et technique, pour exécuter les projets pilotes et de démonstration en matière d'habitations à bon marché.

34-03 *Matériaux et éléments de construction*
(*t*)

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, septième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Entreprendre l'inventaire et l'étude des problèmes fondamentaux liés à l'utilisation et à la production par les industries locales des divers matériaux de construction traditionnels tels que briques, tuiles, chaux, pierre et autres agrégats (mais non le ciment, l'acier, le fibro-ciment), ainsi que bambou et bois secondaires. Etudier et mettre au point des recommandations tendant à normaliser les éléments tels que portes, volets, éviers et autres accessoires, pour en favoriser la modernisation et la production dans la région;

b) Réunir et diffuser les résultats de la recherche et de l'expérience acquise, en vue de la mise au point de nouveaux matériaux et éléments de construction; à cette fin, organiser un cycle d'études qui sera suivi d'un voyage d'études.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

34-04 *Programmes relatifs à l'habitation: comment les*
(*t*) *réaliser avec efficacité et aux moindres frais*

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, septième session, 1962; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etudier les techniques de programmation dans les pays de la région et leurs effets sur l'exécution

et le coût des projets de construction, notamment en ce qui concerne la planification;

b) Organiser en 1963-1964 un cycle d'études (si les ressources disponibles le permettent) pour appeler l'attention des spécialistes de l'habitation sur l'intérêt que présente la programmation des projets d'habitation au point de vue de l'efficacité et du coût.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

34-05 (*t*) *Aménagement urbain et régional*

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, septième session, 1962; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Réunir et diffuser des renseignements sur les problèmes techniques, économiques et sociaux, relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement de régions entières, et étudier ces problèmes.

b) Organiser en 1963 ou en 1964 (si les ressources disponibles le permettent) un cycle d'études sur le « Financement de l'habitation et de l'urbanisme ».

E. — *MÉTALLURGIE ET MÉCANIQUE*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

35-01 *Expansion et planification des industries de production et de transformation des métaux et du commerce des métaux dans les pays de la CEAEO*

Autorisation:

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Sidérurgie. — Poursuivre l'étude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAEO (plans et problèmes);

b) Industries mécaniques. — Etudier périodiquement dans le détail certaines industries choisies, en plus de la fonderie et de l'industrie des machines-outils;

c) Industries de production et de transformation des métaux. — Etudier les principales industries métallurgiques (autres que la sidérurgie) dans les pays de la CEAEO;

d) Développement de la coopération, au sein de la région et entre les régions. — Examiner les possibilités de coopération entre deux ou plusieurs pays, par exemple, échanges de matières premières et organisation de marchés communs à ces pays pour la création d'industries communes: usines sidérurgiques, laminoirs pour la fabrication de rails et de charpentes légères, usines d'alumine et d'aluminium (fabrication et transformation), industrie des machines-outils et autres industries mécaniques.

35-02 *Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de la métallurgie et de la mécanique qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAEO*

Autorisation:

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Ce travail portera notamment sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication, de façonnage et de traitement de la fonte, de l'acier et d'autres métaux; sur la fabrication d'électrodes et de produits réfractaires; et sur les techniques de fonderie et les techniques de récupération et de triage de la ferraille. Avec le concours de la DOAT, de l'ONU, de la CEPAL et de la CEE, on réunira un Cycle d'études sur les nouveaux procédés sidérurgiques, qui sera suivi d'un Cycle d'études sur les procédés de production et de transformation de l'aluminium, d'un Colloque sur l'industrie des machines, etc.;

b) Faire paraître périodiquement le « Metals and Engineering Bulletin ».

35-03 *Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande*

Autorisation:

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Faire des études périodiques qur les tendances de la consommation et de la demande des métaux et de leurs composés dans les pays de la CEAEO;

b) Etudier les tendances de la consommation et de la demande de produits de l'industrie mécanique légère et d'articles mécaniques destinés à l'industrie d'assemblage dans les pays de la CEAEO.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35-04 *Normes et spécifications pour la région*

Autorisation:

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudier la possibilité d'établir des spécifications normalisées pour l'acier, ainsi que pour certains ouvrages mécaniques choisis, notamment les machines-outils, les chalands et les caboteurs.

35-05 (*s,t*) *Formation professionnelle, recherche et conseils techniques pour les industries de la région qui utilisent des métaux*

Autorisation:

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'indus-

trie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Passer en revue les programmes internationaux de formation, bilatéraux ou autres; on étudiera leur portée et l'on examinera dans quelle mesure ils peuvent fournir aux pays de la CEAEO la main-d'œuvre expérimentée dont ils ont besoin; on constituera un groupe de spécialistes, avec le concours des gouvernements et institutions intéressés;

b) Etudier, en collaboration avec l'OIT, les possibilités, dans la région, de « promotion professionnelle dans l'industrie » et les progrès réalisés dans ce domaine;

c) Examiner la possibilité d'organiser des stages de formation dans l'Inde et au Japon;

d) Etudier la possibilité de créer un institut régional de formation et de recherche industrielles dans le domaine des industries qui utilisent des métaux;

e) Envisager la possibilité de créer des usines pilotes de fabrication de fonte sans charbon cokéfiant et de petites aciéries pilotes;

f) Aider les pays à organiser et à développer des industries métallurgiques et mécaniques, en créant des groupes de spécialistes à cette fin.

F. — *ÉTUDES ET PROSPECTIONS GÉOLOGIQUES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

36-01 (*t*) *Travaux géologiques et minéralogiques dans la région, planification, cartes tectoniques et activités connexes*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Dresser et reviser les cartes régionales, en collaboration avec le Congrès international de géologie, le Bureau de cartographie de l'ONU et des groupes de spécialistes de la CEAEO. Donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe d'experts géologues, dont le mandat a été élargi. La première carte géologique de la région a été terminée en 1960; la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région a été achevée en 1962. Les cartes des minéralisations connues de la région seront terminées en 1963. On dressera ensuite les cartes des gisements métallifères, des plissements et des gisements probables. Plus tard, on entreprendra la revision de ces cartes. Le secrétariat fera des enquêtes préliminaires au sujet de cartes magnétiques de la région;

b) Etudier la possibilité de renforcer et d'agrandir un ou plusieurs services géologiques nationaux pour leur permettre d'entreprendre des travaux de recherche et de formation pour l'ensemble de la région;

c) Aider le Bureau de cartographie de l'ONU à préparer et à organiser des conférences cartographiques régionales pour l'Asie et l'Extrême-Orient;

d) Etudier la possibilité de créer, en vue d'enquêtes géologiques et minéralogiques hautement spécialisées, un fonds commun d'équipement et de personnel qualifié. Ce matériel et ces techniciens seraient envoyés dans les pays qui le demanderaient. On sollicitera l'assistance du Fonds spécial;

e) Aider les pays, sur leur demande, à effectuer en commun des levés géologiques et connexes des régions frontières, avec le concours de la DOAT et du Fonds spécial le cas échéant.

36-02 (*t*) *Cycle d'études sur les techniques et méthodes de prospection géochimique*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, quatrième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Réunir en 1963 un Cycle d'études sur les techniques et méthodes de prospection géochimique, ce qui permettra de procéder à un échange de vues et de voir quelles sont les techniques et les méthodes que l'on peut appliquer dans les pays de la région, en particulier dans les pays tropicaux ou semi-tropicaux.

36-03 (*t*) *Méthodes et outillage des levés aériens*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, quatrième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Organiser, en collaboration avec la DOAT et le Bureau de cartographie de l'ONU, des stages pilotes concernant les techniques et les méthodes des levés aériens (un premier stage pilote sur la photogéologie et les méthodes de prospection géophysique a eu lieu au Japon en 1961); rechercher s'il est nécessaire de doter la région d'un centre de formation aux levés aériens, compte tenu de la proposition relative à la création d'un Centre régional de géologie de l'Asie du Sud-Est;

b) Réunir un second Cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens en 1964 ou en 1965 (le premier Cycle d'études a eu lieu en janvier-février 1960).

36-04 (*t*) *Mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong*

Autorisation:

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, onzième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Fournir une assistance d'ordre général pour la mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong, à la demande du Comité pour la coordination des études sur le bassin infé-

rieur du Mékong; servir notamment d'agent d'exécution pour les travaux du programme de prospections minières du Fonds spécial.

On sollicitera, le cas échéant, le concours de la DOAT.

G. — *RESSOURCES MINÉRALES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

37-01 *Evolution de l'industrie minière de la région*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième et troisième sessions, 1956 et 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Faire un examen périodique de l'activité minière dans la région: découverte de nouveaux gisements, ouverture de nouvelles mines, installation et agrandissement d'usines de transformation de minerais, et aspects économiques de la production minière. L'étude comprendra des statistiques de la production minérale (volume et valeur); elle relèvera également les faits importants survenus dans d'autres régions, comme l'amélioration des méthodes de production. Les rapports précédents ont décrit l'évolution de 1945 à 1961. L'examen comprendra également des études sur le commerce des produits minéraux. On se préoccupera aussi de la coordination entre l'industrie minière et les autres secteurs.

37-02 *Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement des minerais, et études techniques relatives à certains minerais*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Diffuser des renseignements sur les méthodes modernes de recherche, d'extraction et de traitement de tous les minerais, ainsi que sur l'équipement utilisé;

b) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, le soufre, le kaolin et l'ilménite, le cuivre, le plomb, le zinc et leurs minerais. Les études relatives à la bauxite et à l'industrie de l'aluminium seront terminées en 1963; elles seront immédiatement suivies d'une étude sur l'étain. On étudiera ensuite le tungstène, les minerais radio-actifs et les éléments rares;

c) Etudier la possibilité de créer des industries reposant sur les ressources minérales de la région;

d) Diffuser des renseignements sur les mesures de conservation des minerais;

e) Aider les pays de la région à mettre en valeur leurs ressources minérales, en constituant des groupes de spécialistes.

37-03 (*s,t*) *Mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz naturel en Asie et en Extrême-Orient*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Colloques sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1958 et 1962; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Le premier Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières a eu lieu en 1958; le compte rendu en a paru en 1959 [55]. Un deuxième Colloque s'est tenu en 1962 à Téhéran et le compte rendu en paraîtra en 1963. Le troisième Colloque doit se tenir en 1965 à Tokyo. Les travaux qui découlent des recommandations des colloques seront les suivants:

i) Normaliser les statistiques de l'industrie pétrolière de la région et les publier; faire connaître les travaux de prospection du pétrole;

ii) Aider le Gouvernement iranien à créer un institut régional du pétrole;

iii) Echanger des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières;

iv) Coordonner la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région;

v) Rédiger des monographies sur la découverte de gisements pétrolifères dans la région et sur leur mise en valeur;

vi) Dresser un glossaire des définitions utilisées par les pays membres et la nomenclature des diverses catégories de recherche auxquelles ils procèdent;

vii) Aider les pays de la région à mettre en valeur leurs ressources pétrolières, en constituant des groupes de spécialistes;

viii) Organiser, pour des géologues et géophysiciens de la région spécialisés dans le pétrole, des voyages d'études dans des pays ayant une longue expérience de l'exploitation pétrolière;

ix) Etudier les problèmes relatifs au gaz naturel, notamment quant à son utilisation, ainsi que les possibilités d'efforts communs dans ce domaine. Constituer un groupe consultatif régional pour l'exploitation du gaz naturel.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

37-04 (*s,t*) *Groupe de travail de spécialistes de la législation minière*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Les pays de la région ont eu communication du rapport du Service juridique de l'ONU [56]. Le

[55] Publication des Nations Unies, n° de vente: 59.II.F.3.

[56] *Survey of Mining Legislation with special reference to Asia and the Far East* (Mineral Resources Development Series No. 9) [Publication des Nations Unies, n° de vente: 1957.II.F.5].

Groupe de travail fera la synthèse de la documentation et déterminera jusqu'à quel point les divers types de mesures législatives peuvent favoriser la mise en valeur et la conservation des ressources minérales. Le secrétariat sollicitera la collaboration de l'OIT en ce qui concerne les mesures législatives à l'hygiène et à la sécurité. Il demandera aussi le concours de la DOAT et du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail se réunira en 1964.

VI. — COMMERCE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

41-01 *Développement du commerce et services d'expansion commerciale*

Autorisation:

Comité du commerce, première à sixième sessions, 1958-1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Examen du commerce et de la politique commerciale des pays de la CEAEO; assistance aux services nationaux d'expansion commerciale, par des renseignements et des conseils sur des problèmes de politique commerciale et d'expansion commerciale;

b) Rapport annuel au Comité du commerce sur l'évolution actuelle des échanges et de la politique commerciale;

c) Etude de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de la zone de libre-échange de l'Amérique latine et d'autres groupements économiques régionaux. On analyse le commerce des pays de la CEAEO avec les pays membres de la CEE ou de l'AELE, y compris le commerce des produits principaux, et l'on y étudie les conséquences que l'existence d'un marché commun en Europe peut avoir sur le commerce de la région de la CEAEO;

Travail à poursuivre avec la collaboration des Etats membres, celle des secrétariats des autres commissions économiques régionales, du GATT, de la CEE, de l'AELE et d'autres organismes internationaux compétents; rapport annuel du secrétariat au Comité du commerce;

d) Le secrétariat continuera ses travaux relatifs à d'autres questions de politique commerciale: délivrance des licences d'importation et des licences d'exportation, techniques de développement des exportations, politique douanière, commerce d'Etat, accords commerciaux et contrats globaux de longue durée. Le Comité du commerce a été saisi à sa troisième session, en janvier 1960, d'un premier rapport sur le commerce d'Etat. Les travaux relatifs au commerce d'Etat comprendront: *i*) l'achèvement des monographies contenues dans le rapport du secrétariat et l'adjonction de renseignements sur les pays membres extérieurs à la région qui ont l'expérience du commerce d'Etat; *ii*) l'examen de la structure, des méthodes de vente et d'achat et, le cas échéant, des privilèges spéciaux et des droits exclusifs des offices commerciaux d'Etat; *iii*) la réunion de renseignements sur le système d'appels d'offres internationaux en vigueur dans les pays de la région. Le Comité sera saisi d'un deuxième rapport à sa septième session, en janvier 1964;

Un rapport sur les accords commerciaux et les contrats globaux de longue durée a été présenté au Comité à sa troisième session, en janvier 1960; les travaux se poursuivront en 1963 et 1964;

e) Foires et expositions commerciales internationales: organisation de foires et d'expositions commerciales internationales par des pays de la région, avec la participation des autres pays. Enseignements à tirer des foires et expositions récemment organisées; mise en œuvre des recommandations pertinentes. Le Comité du commerce a été saisi d'un rapport à sa quatrième session, en 1961; les travaux se poursuivront en 1963 et 1964;

(*t*) *f*) Foire commerciale de l'Asie:

Le Comité du commerce, à ses cinquième et sixième sessions, et la Commission à sa dix-huitième session, en 1962, ont approuvé les résultats de l'enquête effectuée par le secrétariat, avec l'aide d'un comité spécial composé de représentants des Etats membres, sur la possibilité d'organiser une Foire commerciale de l'Asie, et les propositions pertinentes;

La Foire commerciale de l'Asie se tiendra en 1966 à Bangkok. Le Secrétaire exécutif consultera le Gouvernement thaïlandais au sujet des dispositions à prendre et fera rapport au Comité à sa septième session;

g) Rassemblement et diffusion des renseignements commerciaux que les pays de la région ne peuvent généralement pas se procurer: publication du « Trade Promotion News »; rassemblement et diffusion de renseignements sur les services nationaux d'expansion commerciale, les foires et expositions internationales, les missions commerciales, les services de renseignements commerciaux et d'étude des marchés, les méthodes d'expansion commerciale, l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les procédés de certification et de commercialisation, ainsi que sur le fret et les services maritimes.

41-02 *Moyens de développer le commerce international*

Autorisation:

Comité du commerce, première à sixième sessions, 1958-1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude des moyens de développer le commerce international et de supprimer les obstacles qui s'y opposent;

(*t*) *b*) Un Groupe consultatif de spécialistes de la coopération économique régionale s'est réuni en 1961 pour étudier les possibilités pratiques de coopération à l'échelon régional ou sub-régional. Le rapport de ce groupe a été communiqué aux Etats membres pour examen. Un groupe de travail de spécialistes de la coopération commerciale régionale se réunira en septembre 1963;

Une réunion de représentants haut placés des gouvernements des Etats membres et membres associés de la région de la CEAEO se tiendra en 1963 pour passer en revue les progrès déjà réalisés dans la coopération économique régionale en vue de

l'expansion du commerce et de l'industrie, et pour mettre au point et adopter de nouvelles formes d'action concrète dans ce domaine, en exécution de la résolution 45 (XIX) de la Commission;

c) Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional: la cinquième série des pourparlers entre les pays membres intéressés a eu lieu en janvier 1963; la sixième série est prévue pour septembre 1963, et la septième série pour janvier 1964. Une première consultation au sujet du commerce du poivre a eu lieu en 1962; la suivante est prévue pour 1963;

Amélioration de la production et de la commercialisation de la noix de coco et des produits dérivés dans les pays de la région, afin d'en stabiliser les cours à un niveau raisonnable et d'en élargir les marchés. Une première consultation a eu lieu en 1962; la suivante est prévue pour la fin de 1963. Travail à poursuivre en collaboration avec la FAO et les autres organisations internationales compétentes;

d) Etude du commerce de certains produits et biens d'équipement. Le Comité du commerce a été saisi, à ses deuxième et troisième sessions, de rapports sur le commerce de certains minerais et produits minéraux qui présentent de l'importance pour les pays de la région;

Ces travaux se poursuivront et comprendront notamment une étude sur le commerce du pétrole et des produits pétroliers, pour laquelle on fera appel aux autres organismes compétents de la CEAEO;

e) Etude des incidences des plans de développement économique des pays de la CEAEO sur le commerce extérieur. Le premier rapport à ce sujet à été présenté au Comité du commerce à sa sixième session. Le secrétariat poursuivra ses travaux dans ce domaine;

f) Stabilisation du marché et du prix des produits primaires de la région; une note à ce sujet a été présentée aux participants à la troisième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, en 1961; le secrétariat continuera à se tenir au courant de ce que font à cet égard les autres organismes internationaux compétents et fera connaître au Comité les faits nouveaux importants;

g) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: les Etats membres et membres associés prépareront des propositions concrètes qui seront présentées à l'examen de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de son comité préparatoire; le secrétariat entreprendra à cette fin des consultations avec les gouvernements. Le secrétariat aidera aussi le Comité préparatoire et la Conférence dans leurs travaux.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-03 *Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce international*

Autorisation:

Comité du commerce, première à sixième session, 1958-1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Groupe de travail des douanes: Mise au point, avec l'aide des organisations internationales compétentes, de recommandations pratiques tendant à simplifier les formalités et procédures douanières en vue de faciliter les échanges internationaux. La troisième session du Groupe de travail a eu lieu en octobre-novembre 1962. La quatrième session est prévue pour 1964. Les travaux à poursuivre sont les suivants:

i) D'après les suggestions du Groupe de travail, compléter et amender, selon les besoins, le Code des procédures douanières recommandées. Suivre les progrès de la ratification et de la mise en œuvre du Code par les pays de la région de la CEAEO;

ii) Recommandations de la CEAEO relatives à la coopération entre pays pour: *a*) la lutte préventive contre la contrebande, et *b*) l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les factures minorées ou majorées. Mise au point de procédures et de méthodes tendant à assurer des échanges rapides et efficaces de renseignements entre les pays membres, notamment entre les pays de la région de la CEAEO;

iii) Passer en revue l'acceptation et la mise en œuvre, par les pays de la région, des recommandations du Groupe de travail concernant les installations de frontière. Etudier les propositions tendant à l'élaboration de nouvelles recommandations, notamment en ce qui concerne le transit;

(*t*) iv) Organiser de mai à juillet 1963, avec l'assistance de la DOAT et le gouvernement du pays d'accueil, la Thaïlande, un Centre de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière. Un rapport sur le Centre de formation et de perfectionnement sera présenté au Groupe de travail à sa quatrième session;

v) Etudier les procédures douanières relatives aux envois par la poste, en vigueur dans les pays de la région, en vue de leur apporter de nouvelles améliorations, et surtout d'accélérer l'acheminement et le dédouanement des envois, tant à l'entrée qu'à la sortie;

vi) Etudier les procédures douanières actuelles relatives au fret aérien dans les pays de la région, en vue d'y apporter de nouvelles améliorations et surtout d'accélérer l'acheminement et le dédouanement du fret, tant à l'entrée qu'à la sortie;

vii) Etudier les procédures et les installations qui existent actuellement dans les pays de la région pour le contrôle des voyageurs et l'inspection des bagages à la frontière terrestre. Examiner les améliorations proposées;

viii) Etudier quelques modèles d'imprimés de douane exigés des importateurs, des exportateurs et des voyageurs dans les pays de la région, et mettre au point une formule uniforme pour ces documents, tout en les simplifiant et en les adaptant, autant que faire se peut, aux conditions modernes du commerce;

ix) Etudier les lois et règlements concernant l'évaluation en douane qui sont en vigueur dans les pays de la région, pour en assurer l'uniformité et l'efficacité. Les pays membres fourniront au secrétariat des renseignements sur leur système d'évaluation;

x) Etudier la terminologie douanière dans les pays de la région, en vue de l'uniformiser;

xi) Passer en revue et étudier les possibilités d'introduire dans les pays de la région un système de mouvements de marchandises sous douane jusqu'aux centres de l'intérieur où des bureaux de douane pourraient être installés;

b) En coopération avec les divers Etats et les organisations commerciales et intergouvernementales intéressées, étude des règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier. Une édition remaniée du rapport a été publiée en 1959. La revision suivante se fera en 1963 et en 1964.

41-04 *Etude des marchés*

(*s*)

Autorisation:

Comité du commerce, deuxième à sixième sessions, 1959-1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etude du marché de certains produits des pays de la CEAEO. On accordera une attention particulière aux perspectives de la demande, aux progrès des produits de remplacement et à la recherche de nouveaux usages pour les produits de la région. Des rapports sur les peaux et cuirs, sur la noix de coco et ses dérivés, et sur les épices ont été présentés lors des sessions précédentes du Sous-Comité et du Comité du commerce.

Des rapports sur la commercialisation du jute et des articles de jute ont été établis en 1960-1961 en collaboration avec la FAO; le Comité du commerce a été saisi en 1961 du premier rapport de la FAO. Une réunion spéciale FAO/CEAEO sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées a eu lieu en décembre 1962 et a recommandé de créer un groupe d'études de ces produits, dans le cadre du Comité des produits.

Une nouvelle réunion commune sur le jute sera organisée quand ce sera nécessaire. Travail à poursuivre en étroite collaboration avec la FAO, et spécialement avec le Groupe d'études du jute, du kénaf et des fibres apparentées, s'il est créé dans le cadre du Comité des produits.

41-05 *Services d'arbitrage commercial*

Autorisation:

Comité du commerce, deuxième à sixième session, 1959-1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) En collaboration avec les organisations nationales et internationales compétentes, encourager la création d'organismes d'arbitrage commercial dans la région, et aider les pays dans les domaines suivants: rédaction de lois et de règlements relatifs à la procédure arbitrale, insertion d'une clause type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et exécution des sentences arbitrales;

b) Les travaux comprendront: i) réunion et diffusion de renseignements et de documents sur les lois, règlements et décisions judiciaires, et d'autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; ii) travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes juridiques et techniques que pose l'arbitrage commercial, en collaboration avec le Service juridique de l'ONU et des spécialistes de l'arbitrage commercial ou des correspondants désignés par les Etats membres.

Le Comité du commerce a été saisi à sa deuxième session, en 1959, d'un rapport intérimaire et, à sa troisième session, en 1960, d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux. Un nouveau rapport et l'additif 1 au rapport intérimaire lui ont été présentés à sa quatrième session, en 1961. L'étude relative à la législation arbitrale dans la région sera revisée en 1963 et paraîtra sous forme imprimée en 1964;

c) La première session du Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial s'est tenue en janvier 1962. La deuxième est prévue pour 1964;

d) Le Centre pour le développement de l'arbitrage commercial dans la région, créé au sein du secrétariat de la CEAEO, est chargé des travaux exposés aux alinés *a* et *b* ci-dessus.

41-06 *Transports maritimes et fret*

Autorisation:

Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, deuxième à sixième session, 1959-1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude des transports maritimes et du fret intéressant les pays de la région, notamment, examen de la possibilité d'augmenter le tonnage et les installations disponibles, en coopération avec les institutions nationales et internationales compétentes;

b) Etude permanente, par le Comité du commerce, des mesures que les pays de la région prennent pour développer leur flotte marchande, améliorer leurs installations portuaires et obtenir, en s'entendant avec les compagnies de navigation, un fret équitable et des services maritimes suffisants. Le secrétariat continuera à étudier la question, en coopération avec les gouvernements et les organismes internationaux compétents;

A sa troisième session, en janvier 1960, le Comité du commerce a été saisi d'un rapport sur les mesures que les pays de la région avaient prises pour organiser des consultations avec les compagnies de navigation. A sa cinquième session, en janvier 1962, il a été saisi d'un nouveau rapport sur les questions visées à l'alinéa *b* ci-dessus, ainsi que sur l'évolution de la situation en matière de transports maritimes et de fret;

Le secrétariat fera, avec l'aide de spécialistes et en collaboration avec les Etats membres, l'étude détaillée des incidences du fret maritime sur l'exportation et l'importation des principaux produits des pays de la région.

On envisagera la possibilité de réunir un groupe de travail spécial des transports maritimes et du fret.

41-07 (t) *Organisation de cours de formation à l'expansion commerciale*

Autorisation:

Comité du commerce, première à sixième session, 1958-1963; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

En collaboration avec la DOAT. Un premier Centre de formation à l'expansion commerciale a été organisé au Japon, de mars à mai 1959. A sa troisième session, en 1960, le Comité du commerce a été saisi d'un rapport à ce sujet. A sa cinquième session, il a été saisi d'un rapport sur le deuxième Cycle régional d'études et Centre de formation en matière d'expansion commerciale, qui a eu lieu dans l'Inde en novembre-décembre 1961. Le troisième Cycle d'études et Centre de formation se tiendra en 1964, avec le concours de la DOAT. Le secrétariat devra faire le bilan des deux premiers centres de formation et présenter des propositions en vue d'améliorer les moyens de formation du personnel de l'expansion commerciale dans les pays de la région. Le secrétariat examinera s'il convient de créer, pour une longue durée, un centre régional de formation à l'expansion commerciale, et présentera un rapport à ce sujet.

VII. — TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

A. — *TRAVAUX GÉNÉRAUX*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

51-01 *Réunion, analyse et diffusion de renseignements*

Autorisation:

Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, 1950; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Réunir, analyser et diffuser des renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes, aux voies fluviales et aux pipe-lines, ainsi qu'aux télécommunications;

b) Réunir et diffuser des renseignements sur les moyens de formation et de recherche en matière de transports et de communications dont on dispose, tant dans la région qu'au dehors, et développer l'emploi régional de ces moyens chaque fois qu'il sera possible;

c) Services de bibliothèque et de prêt de films;

d) Publication du *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East* (semestriel).

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

51-02 Autorisation:

Groupe de travail de la coordination des transports, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etude de l'évolution actuelle et des tendances de la coordination des transports dans les pays de la région.

Durée: 1963-1964.

51-03 *Planification économique du développement des transports et des communications*

Autorisation:

Comité des transports intérieurs et des communications, dixième et onzième sessions, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude de la politique suivie dans les pays de la région pour le développement et la planification des transports et des communications, y compris l'aspect investissements, et sur les tendances actuelles de cette politique;

b) Conseils techniques fournis, sur leur demande, aux pays de la région sur les problèmes concrets que soulève le développement des transports.

Durée: 1963-1964.

51-04 *Expansion du tourisme et des voyages internationaux*

Autorisation:

Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etudier lors d'une semaine d'études organisée en 1963 par un Etat de la région, sous les auspices de la CEAEO, les questions suivantes; i) problèmes de l'hébergement des touristes, ii) propagande touristique, et iii) statistiques du tourisme;

b) Organiser un deuxième cycle d'études sur l'expansion du tourisme;

c) Etudier la possibilité de créer des centres de formation du personnel qui s'occupe du tourisme, et organiser, pour des fonctionnaires d'autres pays, des voyages d'études dans les pays de la région qui ont une industrie touristique développée;

(t) *d*) Aider les Etats de l'Asie et de l'Extrême-Orient à faire l'inventaire de leurs possibilités touristiques. On sollicitera le concours de l'UIOOT et de ses organes subsidiaires et celui de la DOAT.

Durée: 1963-1964.

B. — *ROUTES ET TRANSPORTS ROUTIERS*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

52-01 (t) *Grande route d'Asie*

Autorisation:

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etudier les facteurs techniques, financiers, économiques et autres qui peuvent faciliter la circulation routière internationale;

b) Organiser, avec le concours de la DOAT, des réunions de spécialistes de pays limitrophes pour mettre au point des recommandations. La sixième série de réunions zonales sera organisée en 1963.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

52-02 *Transports routiers*
(*s,t*)

Autorisation:

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudes sur le transport des marchandises, et notamment en relation avec les questions suivantes:

a) Fonctionnement, organisation et gestion financière des transports automobiles routiers;

b) Rôle des coopératives dans l'industrie des transports; en particulier, avantages et inconvénients des méthodes coopératives d'exploitation des transports routiers; on étudiera notamment la possibilité de rédiger un modèle de loi sur la réglementation et le contrôle des coopératives de transport;

c) Le problème du choix entre la mécanisation et les méthodes qui reposent sur l'emploi intensif de la main-d'œuvre; on étudiera, en collaboration avec l'OIT, la structure des salaires et d'autres aspects de l'industrie des transports routiers;

d) Etude comparée de la législation et de la réglementation routières dans les pays de la région, notamment en ce qui concerne le camionnage sur de grandes distances et la réglementation relative au « transport pour compte propre »;

e) Organisation d'un cycle d'études sur le fonctionnement, l'organisation et la gestion financière des transports routiers. On sollicitera l'aide de la DOAT.

Durée: 1963-1964.

52-03 *Etudes économiques relatives aux travaux routiers*

Autorisation:

Sous-Comité des routes et des transports routiers, cinquième session, 1960; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etudier et publier les renseignements qui existent dans diverses parties du monde sur les méthodes qui permettent de déterminer les avantages économiques qui résulteraient de la construction et de l'amélioration des routes;

b) Encourager et aider les pays de la région de la CEAEO à étudier les avantages économiques qu'ils ont tirés de la construction ou de l'amélioration de telle ou telle route, choisie parmi les différentes catégories administratives; chemins vicinaux ou ruraux, routes secondaires, routes principales, routes nationales et routes reliant des pays limitrophes.

Durée: 1963-1964.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

52-04 *Statistiques routières*

Autorisation:

Sous-Comité des routes et des transports routiers, cinquième session, 1960; Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Passer en revue les caractéristiques et l'utilisation des statistiques nationales relatives aux routes et aux transports routiers dans diverses régions du monde, en vue de recommander un système uniforme pour l'établissement de ces statistiques dans les pays de la région de la CEAEO.

Durée: 1963-1964.

C. — *VOIES FLUVIALES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT (voir également le poste 51-01)

53-01 *Amélioration des transports fluviaux*
(*t*)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des tarnsports intérieurs et des communications, onzième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Rassembler et diffuser des renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux [57] en vue de la navigation, et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Faire paraître de temps à autre des rapports et des documents d'information sur les différents aspects, en collaboration avec les institutions européennes compétentes telles que la Commission du Danube et la Commission centrale du Rhin;

b) Etudier les transports sur les voies fluviales internationales et faire des recommandations destinées à encourager l'emploi économique de ces voies fluviales ainsi que des installations et services auxiliaires, grâce à leur entretien et à leur développement en vue d'assurer le libre écoulement du trafic national et international;

c) Aider les gouvernements, sur leur demande, à exécuter leurs projets relatifs aux transports fluviaux compte tenu, dans la mesure du possible, de la nécessité d'une coordination régionale. Prendre, si possible, des dispositions pour permettre à des observateurs de certains pays de la région d'étudier dans d'autres pays de la région, sur une base bilatérale, les méthodes appliquées à la préparation des études sur la possibilité matérielle de mettre en œuvre les projets de développement des voies

[57] En coordination avec les postes 21-02 et 21-03.

fluviales et des transports fluviaux (y compris les enquêtes hydrographiques et les études économiques et techniques, en liaison notamment avec l'entreprise du Mékong);

d) Bassin du Mékong. Aider et conseiller le Comité pour la coordination des recherches sur le bassin inférieur du Mékong, sur sa demande, pour les questions de navigation intérieure;

e) Etude hydrographique du Mékong, financée par le Fonds spécial; fonctions d'agence d'exécution.

On sollicitera, s'il le faut, la collaboration de la DOAT.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

53-02 *Exploitation des ports*
(*t,s*)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports et des communications, onzième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudier les ports desservis par des bateaux destinés à la navigation fluviale aussi bien que maritime — de haute mer ou de cabotage — ainsi que par des bateaux exclusivement fluviaux, pour compléter l'étude précédente sur les ports intérieurs, afin d'améliorer dans son ensemble l'exploitation de ces ports.

On sollicitera la collaboration de la DOAT, de l'IMCO, de l'AIPCN, de l'*International Cargo Handling Co-ordination Association (ICHCA) et de l'Association internationale des ports (IAPH)*.

Durée: 1963-1964.

53-03 *Prototypes de caboteurs*
(*t*)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports et des communications, onzième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Diffuser les plans et spécifications définitifs (y compris les schémas de coque mis au point après essais en bassin) et des modèles de contrat pour la construction de prototypes de caboteurs;

b) Apporter une aide technique aux gouvernements des pays de la région qui se proposent de faire construire des caboteurs, y compris la rédaction de rapports techniques à l'intention des chantiers navals et des cales de lancement qui possèdent l'équipement nécessaire à cet effet;

c) Diffuser les résultats d'essais et d'exploitation et les chiffres de coût unitaire de la construction et de l'exploitation;

d) Prendre les dispositions nécessaires pour que des observateurs de la région puissent étudier la construction sur place et assister aux essais de vitesse et aux essais définitifs, ainsi qu'aux essais éventuels de démonstration.

En collaboration avec la DOAT.

Durée: 1963-1964.

53-04 *Classification des voies fluviales*

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, onzième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudier la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; déterminer les dimensions normales des voies navigables et des ouvrages d'art exerçant une influence sur la navigation, en fonction de types donnés de bateaux et de méthodes données de remorquage.

Durée: 1963-1964.

53-05 *Dragage des voies fluviales*

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, onzième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etudier sur place les problèmes et les opérations de dragage, y compris leurs aspects hydrographiques et économiques, dans les pays de la région qui en feront la demande. Ces études seront faites par une équipe d'experts envoyés par les pays membres qui consentiront à coopérer à la mise en œuvre du projet. On sollicitera également la collaboration de l'AIPCN.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

53-06 *Amélioration des types de bateaux et de leur emploi*
(*t*)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, onzième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Coordination des projets de démonstration des bateaux rapides pour le transport des passagers:

a) Ptéroscaphes: essais dans les pays de la région que la question intéresse d'un bateau à plans porteurs (ptéroscaphes) pour montrer qu'il est possible d'organiser le transport des passagers avec ce type de bateau sur diverses voies fluviales qui relient de grands centres urbains, et pour en déterminer les frais d'exploitation;

b) Terraplanes;

c) Types classiques de bateaux rapides pour passagers.

On sollicitera le concours de la DOAT et des pays qui consentiront à ce que les essais aient lieu sur leur territoire.

Durée prévue: deux ans.

D. — *CHEMINS DE FER*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(voir le poste 51-01)

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

54-01 *Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, dixième et onzième sessions, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etude comparée des pratiques suivies dans l'utilisation des locomotives et dans les ateliers d'entretien et de réparation en vue de recommandations destinées à améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers.

Durée: 1963-1964.

54-02 *Augmentation de la capacité d'une ligne à voie unique, du point de vue de l'exploitation et de la signalisation*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Comité des transports intérieurs et des communications, dixième et onzième sessions, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etude des différents facteurs dont dépend la capacité optimum d'un réseau à voie unique. Le Gouvernement du Royaume-Uni rédigera, en collaboration étroite avec la CEAEO et avec le concours du Gouvernement français, du Gouvernement indien et d'autres Etats membres disposés à participer à ce travail, un document qui fera la synthèse des renseignements pertinents contenus dans les documents présentés par les divers gouvernements à la septième session du Sous-Comité des chemins de fer.

Durée: 1963-1964.

54-03 *Recherche ferroviaire régionale*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, septième session, 1962; Comité des transports et des communications, onzième session, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Créer un Comité de coordination composé de correspondants nommés par le Gouvernement indien et le Gouvernement japonais, d'un correspondant désigné par la France pour servir d'agent de liaison entre le secrétariat de la CEAEO et l'UIC, et du conseiller régional à la recherche ferroviaire; ce comité, placé sous la direction de la CEAEO, sera l'organe de liaison entre les administrations des chemins de fer de la région et les centres de recherche de la région et d'ailleurs;

b) Le Comité de coordination réunira des renseignements sur les travaux de recherche requis, cernera les problèmes qui se posent, prendra les mesures nécessaires pour que les recherches soient entreprises et veillera à ce qu'il n'y ait pas double emploi dans les travaux des centres de recherche;

c) Diffuser les résultats des recherches qui présenteront de l'intérêt pour les chemins de fer de la région.

Durée: 1963-1965.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

54-04 *Exploitation et entretien des locomotives et autorails Diesel dans la région de la CEAEO*

Autorisation:

Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer, 1959; Sous-Comité des chemins de fer, sixième session, 1959; Comité des transports intérieurs et des communications, dixième et onzième sessions, 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Réunion de groupes de travail pour étudier les renseignements recueillis sur l'exploitation et l'entretien des locomotives et autorails Diesel; les renseignements relatifs aux locomotives hydrauliques Diesel; le type de boggies et la disposition des roues des locomotives et autorails; l'emploi de combustibles de qualité inférieure; les limites économiques de la densité de trafic sur une ligne à voie unique, quand on utilise la traction Diesel;

Durée: deux ans.

b) Possibilité de fixer des normes régionales pour les diverses pièces de locomotives et de matériel roulant.

Durée: deux ans.

E. — *TÉLÉCOMMUNICATIONS*

(en collaboration avec l'UIT)

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

55-01 (*s*) *Etudes économiques relatives au développement des télécommunications*

Autorisation:

Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

a) Etude des problèmes économiques relatifs à l'amélioration, à la planification et au développement:

i) Des réseaux nationaux de télécommunications,

ii) Des réseaux régionaux et extra-régionaux de télécommunications;

b) Etude des méthodes de financement et du rythme des investissements requis pour accélérer la réalisation de réseaux, tant nationaux que régionaux, afin de répondre aux besoins de la région de la CEAEO;

c) Nouvelle enquête sur la situation actuelle des télécommunications, en vue de mettre à jour les données recueillies au cours de l'enquête de 1958.

Durée: deux ans.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

55-02 (s) *Etude des télécommunications dans leurs rapports avec le développement des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics de la région de la CEAEO*

Autorisation:

Comité des transports intérieurs et des communications, neuvième, dixième et onzième sessions, 1961 et 1962; Commission, dix-neuvième session, 1963.

Description:

Etude des perfectionnements qu'il faudrait apporter aux télécommunications pour améliorer l'exploitation des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics dans la région de la CEAEO.

Durée: deux ans.

VIII. — AFFAIRES SOCIALES

A. — *POLITIQUE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

61-01 *Développement social: planification et recherche*

Autorisation: Mandat de la Commission; résolution 30 (XV) et 42 (XVIII) de la Commission; Commission, dix-neuvième session, 1963; Commission des questions sociales, treizième et quatorzième sessions, 1961 et 1962; résolutions 830 A, B, H et J (XXXII), 903 B et E (XXXIV) et 916 (XXXIV) du Conseil économique et social.

Description:

a) Aide aux gouvernements:

i) Aider les gouvernements à dresser leur programme d'action sociale dans le cadre du développement économique national, compte tenu des facteurs sociaux à prendre en considération dans l'élaboration des plans d'industrialisation et des facteurs psychologiques qui poussent à exécuter les plans de développement;

ii) Collaborer avec les centres nationaux et régionaux qui s'occupent de questions sociales et les aider, sur leur demande, à préparer et à effectuer des enquêtes sociales;

iii) Participer à des cycles d'études et réunions nationales et régionales qui traitent des aspects sociaux du développement économique, ainsi que de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

b) Rassemblement et diffusion de renseignements:

i) Rassembler et diffuser des renseignements sur les aspects sociaux du développement économique et sur l'interdépendance des facteurs économiques et des facteurs sociaux, compte tenu notamment de la planification du développement dans la région et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement; collaborer, selon les besoins, aux rapports et aux études que fait la Direction des affaires sociales du Siège;

ii) Procéder à des échanges de renseignements sur la politique et les programmes qu'adoptent les pays de la CEAEO pour résoudre les problèmes de l'urbanisation, et notamment réunir des informations au sujet des villes et localités qui ont connu ou vont connaître une industrialisation rapide;

c) Etudes des aspects sociaux du développement économique: les études porteront sur les points suivants: aspects sociaux des plans de développement dans les pays de la région (1963); niveaux de vie dans certaines zones choisies, en commençant par la Malaisie/Singapour, le Japon, les Philippines, la Thaïlande (y compris le bassin du Mékong, en collaboration avec les organisations non gouvernementales et les fondations privées intéressées) [1963 et 1964]; planification de l'enseignement et développement économique (1963-1965); répartition des revenus dans ses rapports avec le développement économique et social (1963-1965);

d) Conférences, cycles d'études, groupes de spécialistes et autres réunions au sujet de la politique sociale et du développement social:

(s,t) i) Réunir périodiquement des conférences régionales sur les questions sociales, afin d'analyser les aspects sociaux du développement et des plans économiques; ces conférences porteront sur des sujets tels que: développement communautaire, démographie, planification du développement social et bien-être social;

(t) ii) Organiser un groupe de spécialistes de la planification du développement social qui traitera de la planification dans quelques secteurs sociaux, ainsi que de l'interdépendance des plans de développement social et des plans de développement économique; ce grpupe de spécialistes, qui se réunira à Bangkok du 9 au 18 avril 1963, sera placé sous les auspices conjoints de la CEAEO, de la Direction des affaires sociales de l'ONU et de la DOAT et bénéficiera du concours de l'UNESCO et de l'OMS; en 1963 et 1964, on donnera suite aux recommandations faites à cette réunion et on les complétera;

(t) iii) Organiser un cycle d'études ou un groupe de travail sur les moyens de modifier la structure sociale en vue du développement général; cette réunion aura lieu vers la fin de 1964 et les travaux préparatoires commenceront en 1963.

B. — *POPULATION*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

61-02 *Aspects démographiques du développement économique et social*

Autorisation:

Résolution 28 (XV) de la Commission; Commission, dix-neuvième session, 1963; Commission de la population, onzième et douzième sessions, 1961 et 1963.

Description:

a) Aide aux gouvernements et aux centres régionaux:

i) Prêter concours et assistance aux centres régionaux qui s'occupent de questions démographiques, notamment le Centre de formation et de recherche démographiques de Chembur (Bombay);

ii) Fournir, sur demande, une assistance pour la préparation et l'exécution d'enquêtes démographiques;

iii) Participer à des cycles d'études et réunions nationales chargés d'étudier les aspects démographiques du développement économique;

b) Rassemblement et diffusion de renseignements: étude analytique des renseignements sur les principales tendances démographiques et les problèmes qu'elles posent à l'égard du développement économique et social; collaborer, selon les besoins, aux rapports et aux études que la Direction des affaires sociales de l'ONU consacre à ces sujets;

c) Etude des aspects démographiques du développement économique et social. Etudes sur l'accroissement démographique et le développement économique et social [58] [résolution 18 (XIII) de la Commission]: situation démographique et tendances démographiques probables en Asie et en Extrême-Orient; effets des tendances démographiques sur la formation de capital et le revenu; expansion de la recherche, de la formation professionnelle et de la diffusion des connaissances en matière démographique; à préparer à l'intention de la Conférence asiatique de la population. A partir du début de 1964, faire un certain nombre de monographies sur l'incidence des tendances démographiques sur les besoins d'investissement dans les secteurs sociaux;

(*t*) *d*) Programmes de recherche et programmes d'action relatifs aux problèmes démographiques: un groupe de démographes consultants donnera, sur demande, des conseils sur la façon d'évaluer les données de recensement et autres données démographiques et sur la façon de les utiliser pour l'élaboration des plans de développement économique et social, ainsi que des programmes nationaux d'action dans le domaine démographique; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT; durée: trois ans; le premier de ces consultants a commencé à travailler en 1962;

e) Conférences, cycles d'études, groupes de spécialistes et autres réunions sur la population:

(*t*) Conférence asiatique de la population [résolution 28 (XV) de la Commission].

Cette conférence réunira des démographes, des économistes et d'autres spécialistes (dont quelques-uns étrangers à la région) et sera organisée en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la DOAT et les institutions spécialisées compétentes; un comité préparatoire composé d'un petit nombre d'experts de pays de la région s'est réuni à Bombay en février 1962; la Conférence aura lieu du 10 au 20 décembre 1963.

C. — *DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE*

Groupe 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

61-03 *Développement communautaire et développement économique*

Autorisation:

Résolution 34 (XVII) de la Commission; Commission, dix-neuvième session, 1963; Commission des questions sociales, treizième et quatorzième sessions, 1961 et 1962; résolutions 496 (XVI), 585 C (XX) et 663 D (XXIV) du Conseil économique et social.

Description:

a) Aider les gouvernements à entreprendre, élaborer, exécuter et évaluer leurs programmes de développement communautaire, et participer à des cycles d'études et réunions nationales consacrés au développement communautaire. Plus précisément, fournir une assistance aux gouvernements comme suit:

i) Formation:

En 1962, le secrétariat a dressé la liste des instituts de formation au développement communautaire qui existent dans la région de la CEAEO afin que la CEAEO puisse éventuellement leur fournir une assistance accrue. En 1963 et 1964, on intensifiera les activités dans ce domaine avec l'aide de conseillers de l'assistance technique, notamment du conseiller régional en matière de formation au développement communautaire. On s'efforcera surtout de rassembler et de diffuser des renseignements sur les programmes, techniques et méthodes de formation, plus particulièrement pour la formation d'assistants sociaux travaillant dans les collectivités rurales. On aidera les pays à élargir leurs programmes nationaux de formation au développement communautaire et à renforcer leurs instituts; en collaboration avec ces instituts, on procédera à l'organisation de travaux expérimentaux, de travaux de recherche et d'évaluation;

(*s*) ii) Aide matérielle:

En consultation et en collaboration avec les conseillers des Nations Unies et des institutions spécialisées, les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique et les gouvernements: élaboration, exécution et évaluation de projets afin d'utiliser l'aide du FISE et du Programme alimentaire mondial pour renforcer l'assistance technique multilatérale au développement social et au développement socio-économique, notamment dans les collectivités rurales;

b) Entreprendre des études sur les relations qui existent entre le développement communautaire et le développement économique [résolution 34 (XVII) de la Commission]:

En 1963 et 1964:

i) Rôle des pouvoirs publics locaux, des coopératives et des organisations bénévoles diverses dans le développement communautaire;

ii) Comment évaluer l'incidence des programmes de développement communautaire sur le développement économique et social général;

(*s*) iii) Eléments du développement communautaire qui sont essentiels pour provoquer un mouvement dynamique de réforme agraire (en collaboration avec le Siège des Nations Unies et la FAO);

(*s*) iv) Méthodes et pratiques de développement communautaire qui favorisent la formation de collectivités dans les régions nouvellement mises en valeur, notamment projets d'aménagement des bassins fluviaux (en collaboration avec le Siège des Nations Unies et la FAO);

[58] En coordination avec le poste 03-04.

(*s,t*) *c*) Organiser des conférences, cycles d'études, groupes de spécialistes et autres réunions:

i) Participation de la population au développement communautaire:

Groupe régional d'études sur la formation d'animateurs locaux pour les programmes de développement communautaire rural; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT; aura lieu à Bangkok du 21 au 31 août 1963.

ii) Coopératives et développement communautaire:

Groupe régional d'études sur le rôle des coopératives dans le développement communautaire, dans les pays de la région; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT, ainsi qu'avec les institutions spécialisées intéressées; travaux préparatoires en 1963, réunion en 1964. Participation aux travaux du groupe de spécialistes qui doit être organisé conjointement avec les institutions spécialisées, l'Alliance coopérative internationale et la Division mixte CEAO/FAO de l'agriculture pour étudier la contribution que la technique du mouvement coopératif pourrait apporter au développement économique et social.

iii) Aide matérielle en faveur du développement rural et du développement communautaire:

Groupe régional d'étude destiné aux planificateurs nationaux sur l'utilisation de l'aide multilatérale pour accélérer le développement social et le développement socio-économique, notamment dans les collectivités rurales; en collaboration avec la FAO et d'autres institutions spécialisées; réunion en 1964.

D. — *SERVICES SOCIAUX*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

61-04 *Le rôle des services sociaux dans le développement*

Autorisation:

Mandat de la Commission; résolution 30 (XV) et 42 (XXVIII) de la Commission; Commission, dix-neuvième session, 1963; Commission des questions sociales, treizième et quatorzième sessions, 1961 et 1962; résolution 903 B et D (XXXIV) du Conseil économique et social.

Description:

a) Assistance aux gouvernements et aux centres régionaux:

(*t*) i) Aider les gouvernements à élaborer des projets sociaux en faveur de la famille et de l'enfance, qui pourraient bénéficier d'une aide du FISE, notamment, formation d'assistants sociaux (y compris le personnel de la protection infantile) et enquêtes sur les besoins de l'enfance, afin de dresser en conséquence des programmes d'action pour la Décennie des Nations Unies pour le développement; en en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et du FISE;

ii) Prêter concours et assistance aux centres régionaux qui s'occupent des questions sociales, notamment à l'Institut de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour la prévention des crimes et le traitement des délinquants, situé à Fuchu (Tokyo);

iii) Participer à des cycles d'études et réunions qui, tant sur le plan national que sur le plan régional, traiteront des services sociaux ou des aspects sociaux des programmes dans les domaines connexes;

b) Rassemblement et diffusion de renseignements:

Rassembler et diffuser des renseignements sur l'organisation et l'administration des services sociaux et sur la formation au travail social; notamment, appréciation du matériel d'enseignement, surtout en matière de protection familiale et infantile, réadaptation des personnes physiquement diminuées, éléments des autres programmes qui touchent à la défense sociale et aux services sociaux; collaborer, à la demande de la Direction des affaires sociales de l'ONU, aux rapports et études que celle-ci consacre au développement communautaire, à l'urbanisation, à l'industrialisation et à la population;

(*t*) *c*) Organiser des conférences, cycles d'études, groupes de spécialistes et autres réunions:

Un groupe de spécialistes sera chargé de mettre au point et d'adapter aux besoins locaux du matériel d'enseignement pour la formation d'assistants sociaux; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT; travaux préparatoires en 1963 et réunion en 1964.

IX. — CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DE 1963 ET DE 1964

1963

(après la dix-neuvième session de la Commission)

(*t*) Indique les réunions organisées en collaboration avec la DOAT au titre de projets régionaux.

A. — *Réunions*

		Dates	*Lieux*
1.	Groupe de travail d'experts géologues (cinquième session) [21-27 mars]; Sous-Comité des ressources minérales (cinquième session) [28 mars - 4 avril] [59]	21 mars - 4 avril	Manille
2.	Groupe de travail de la petite industrie (septième session)	29 avril - 6 mai	Bangkok
3.	Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional: consultation sur le poivre	8-11 mai	Bangkok
4.	Conférence des statisticiens d'Asie (cinquième session)	27 mai - 7 juin	Bangkok

[59] Sera suivi d'un voyage d'études aux Philippines du 5 au 11 avril 1963.

		Dates	*Lieux*
5.	Comité spécial de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques	10-12 juin	Bangkok
6. (*t*)	Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques	2-9 juillet	Bangkok
7. (*t*)	Cycle d'études sur les méthodes et le matériel de prospection géochimique	5-14 août	Bangkok
8. (*t*)	Réunion technique CEAEO/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles	2-14 septembre	Bangkok
9.	Groupe de travail du développement et des plans économiques (huitième session)	16-23 septembre	Bangkok
10.	Sous-Comité de l'énergie électrique (neuvième session)	30 septembre - 7 octobre	Bangkok
11.	Sous-Comité des chemins de fer et Groupe de travail des ingénieurs de la voie	9-19 octobre	Bangkok
12.	Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (session extraordinaire) ...	21-26 octobre	Bangkok
13. (*t*)	Cycle d'études sur les services centraux mis à la disposition des pouvoirs publics locaux [60]	Octobre	New Delhi
14.	Sous-Comité des routes et des transports routiers (sixième session) et Cycle d'études sur les transports routiers (marchandises)	11-15 novembre	New Delhi
15. (*t*)	Cycle d'études sur les engrais	18 novembre - 2 décembre	Non fixé (New Delhi probablement)
16.	Comité des transports intérieurs et des communications (douzième session)	27 novembre - 4 décembre	Bangkok
17.	Réunion spéciale sur la coopération économique en Asie	3-6 décembre	Manille
18. (*t*)	Conférence asiatique de la population	10-20 décembre	New Delhi
B. — *Groupes de spécialistes* [61] *et centres de formation*			
1. (*t*)	Groupe consultatif d'experts de l'électrification rurale	janvier à avril	Non fixé
2. (*t*)	Groupe de spécialistes de la planification du développement social en Asie et en Extrême-Orient	9-18 avril	Bangkok
3. (*t*)	Centre de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière	28 mai - 2 juillet	Bangkok
4. (*t*)	Groupe d'études sur la formation d'animateurs locaux du développement communautaire	21-31 août	Bangkok
5. (*t*)	Groupe de travail de spécialistes de la coopération régionale	9-13 septembre	Bangkok
6. (*t*)	Groupe de travail de spécialistes des routes internationales	Après le 13 septembre, probablement du 24 au 29 septembre	Non fixé
C. — *Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong*			
1.	Vint et unième session (extraordinaire)	Mai-juin	Bangkok
2.	Vingt-deuxième session (extraordinaire)	3-15 novembre	Saïgon

1964

(jusqu'à la vingtième session de la Commission)

Réunions

1.	Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (sixième série)	14-23 janvier	Bangkok
2.	Comité du commerce (septième session)	27 janvier - 3 février	Bangkok
3.	Comité de l'industrie et des ressources naturelles (seizième session)	10-17 février	Bangkok
4. (*t*)	Commission (vingtième session)	2-17 mars [62]	Téhéran

[60] Sous les auspices de la Division de l'administration publique des Nations Unies.

[61] Ne participent aux réunions de groupes de spécialistes que des spécialistes invités par la CEAEO, avec le concours de la DOAT et non des représentants des Etats membres.

[62] Sous réserve de l'accord du Gouvernement iranien.

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des représentants et observateurs à la dix-neuvième session de la Commission

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : le Dr Mohamed Nawaz.

Australie

Représentant : S. E. sir Garfield Barwick;

Suppléants : M. R. L. Harry, M. A. P. Fleming;

Conseillers : M. J. D. McCredie, Mlle Maris King, M. B. G. Birtles, M. D. C. Goss.

Birmanie

Représentant : S. E. le colonel Chit Myaing;

Suppléants : U Ba Galay, le Dr Kyaw Tin, U Win Pe.

Cambodge

Représentant : S. E. M. Plek Chhat;

Suppléants : M. Heng Long, M. Hing Un, M. Srey Pong, M. Peng Ponn, M. Khek Sysoda.

Ceylan

Représentant : M. P. H. Siriwardena;

Suppléants : M. S. B. de Silva, M. R. M. Seneviratne, M. A. S. Nadarajah.

Chine

Représentant : S. E. M. Shen-Yi;

Suppléants : M. Chang Shen-fu, M. Sherman Wang, M. Edward Y. K. Kwong, M. Fude I, M. Sam-chung Hsieh, M. Wei Yung-ning;

Conseillers : M. Tsu-kan-Tsui, M. Lamp Li;

Secrétaire : M. Jen-piao Shen.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : S. E. M. Charles F. Baldwin;

Suppléant : M. Maurice F. W. Taylor;

Conseillers : M. John D. Blumgart, M. Philip M. Davenport, M. David A. Kearns-Preston, M. Paul B. Lanius, fils, M. Matthew Marks, M. David R. Thomson, M. James W. Westcott, M. Donald L. Woolf

Fédération de Malaisie

Représentant : S. E. Tun Abdul Razak bin Dato Hussein;

Suppléants : S. E. le Dr Lim Swee Aun, S. E. M. Zaiton Ibrahim bin Ahmad;

Conseillers : M. Thong Yaw Hong, M. Arshad bin Ayub, M. Mohd. Nurzid bin Mohd. Wali, M. Lim Say Hup, M. Raymond V. Navaratnam;

Secrétaire : M. A. S. Talalla

France

Représentant : S. E. M. Jean Daridan;

Suppléants : M. Hirsch-Girin, M. J. D. Paolini;

Conseillers : M. E. Mayolle, M. A. Mancel-Bize, M. H. Chollet, M. B. Bochet, M. Edin;

Secrétaire : Mme S. Soulier.

Inde

Représentant : S. E. Mme Lakshmi Menon;

Suppléants : S. E. M. M. S. Sait, M. D. K. Sprinivasachar, M. S. Krishnamurti, M. L. N. Ray;

Suppléant et secrétaire : M. B. B. Gujral.

Indonésie

Représentant : S. E. M. Nazir Dt. Pamontjak;

Suppléants : M. Adham Basorie, M. S. Haditirto, M. A. H. Nasution, M. Soekarno;

Suppléant et secrétaire : M. Himawan Sundoro;

Conseiller : M. Toman Hutagalong.

Iran

Représentant : S. E. M. Hassan Ali Mansour;

Suppléants : le Dr M. Rahnema, le Dr B. Mostowfi, le Dr G. R. Nikpay.

Japon

Représentant : S. E. M. Hisanaga Shimazu;

Suppléants : M. Shoichi Kaihara, M. Keisuke Arita, M. Tadao Hashiba, M. Kyoichi Tachibana, M. Yuichi Saito;

Spécialistes : M. Wataru Miyakawa, M. Hirokiyo Iwasaki, M. Yoshimasa Imaizumi, M. Noboru Yabata, M. Toshitaka Tada, M. Tatsuo Ishizaki, M. Shoichi Omagari;

Conseillers : M. Shigeru Toyama, M. Koh Murano.

Laos

Représentant : S. E. M. Khampheuane Tounalom;

Suppléants : M. Phouangkeoh Phanareth, M. Oukeo Souvannavong, M. Nivong Souvanheuane;

Secrétaire : M. Chansone Thippraxay.

Mongolie

Représentant : M. T. S. Namsarai;

Suppléant : M. B. Wangchindorj.

Népal

Représentant : M. Yadav Prasad Pant;

Suppléant : M. Krishna Bam Malla.

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. R. Hutchens;

Suppléants : M. I. Lythgoe, M. T. C. O'Brien.

Pakistan

Représentant : M. S. Osman Ali;

Suppléants : M. M. L. Rahman, M. Mahboob Hasan, M. Riaz Piracha.

Pays-Bas

Représentant : M. A. J. M. van der Maade;

Suppléants : M. C. A. van den Beld, M. B. van Eldik, M. K. J. Stadtman.

Philippines

Représentant : M. Rufino G. Hechanova;

Suppléants : M^me^ Medina Lacson de Leon, M. Benjamin N. Tabios, M. Benito Legarda, fils, M. Manuel E. Buenafe, M. Isidro S. Macaspac, M. Armando Maglaque, M. Tito Mijares, M. Eugenio Eusebio, M. Armand Fabella, M. Fernando E. V. Sison, M. Filemon Rodrigues, M. Gabriel A. Daza, M. Nicanor Fuentes, M. Severino M. Salang, le D^r^ Amado Castro, le D^r^ Agustin Kintanar, fils, M. Marcelino S. Tabin, M. Cornelio V. Crucillo, M. Hilarion M. Henares, fils, M. Francisco A. Comsti, M. Sulpicio Olimpo, fils, M. Manuel P. Manahan, M. Jesus C. Perlas;

Spécialistes : M. Cresente M. Hizon, M. Cesar Almeda, M^lle^ Nora Zaldivar, M^me^ Nelly Lacson-Mercado, M. Troadio Millora, M. Feliz D. Maramba, M. Alfredo Y. Dizon, M^lle^ Gloria Lacson, M^lle^ Marcela Baldoz, M. Eliseo Quirino, M. Epifanio N. Salumbides, fils, le D^r^ Angelecio A. Tugado, le D^r^ Mariano P. Ramiro, M. Pedro M. Quilino, M. Enrique M. Santos, M. Adela G. Valenica, M. Alredo Solatan, fils, M. Angel Q. Yoingco, M. S. P. Fausto, M. A. de Jesus, M. A. Jocom, M. Bernarditos de Castro, M. C. Soliman, M. A. Nocom, M. C. Macasaet, M. J. Inocencio, M. Armando Gatmaitan, M. Esteban Mendoza, M. Antonio Bundalian, M. Roedeger Falsis, M. Teofilo Vitug, M. Ricardo Tan, M. Jose H. Rivera, M. Tomas de Guzman, M. Jose Ma. Zarate, M. Eliodoro Segui, fils, M. Cesar H. Concio, M. Bernardino Perez;

Conseillers : M. Cornelio Balmaceda, M. Sixto K. Roxas, M. Tecla San Andres-Ziga, M. Manuel Lim, M. Perfecto E. Laguio, M. Miguel Cuaderno, M. Hermenegildo R. Reyes, M. Domingo Abadilla, M. Quirico S. Camus, M. Jose Encarnacion, fils, M. Jose Romero, fils, M. Rizalino R. Pablo, M. Rafael M. Salas, M. Jose Lachica;

Fonctionnaires de liaison : M^lle^ Liria Palafox, M. Antonio Casem, fils.

République de Corée

Représentant : S. E. M. Yong Shik Kim;

Suppléants : M. Choon Hee Kang, M. Chae Suk Chung, M. Oh Shik Shin, M. Ha Jong Yoon;

Secrétaires : M. Ko Sup Yang, M. Chang Suk Kim.

République du Viet-Nam

Représentant : M. Huynh-Van-Diem;

Suppléants : M. Pham-Minh-Duong, M. Tran-Van-Kiem.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : M. Peter Thomas;

Suppléants : M. H. Bailey, M. F. Atkinson, M. N. A. McConville, M. H. M. S. Reid, M. H. B. Walker, M. P. L. O'Keeffe, M. C. W. Roberts;

Secrétaire : M. L. E. J. Jones.

Thaïlande

Représentant : S. A. S. le prince Rangsiyakorn Aphakorn;

Suppléants : le D^r^ Boonrod Binson, M. Sirilak Chandrangsu, M. Samarn Buravas, M. Vicharn Nivatvongs, M. Upadit Pachariyangkun;

Suppléant et secrétaire : le D^r^ Thalerng Thamrong-Nawasawat.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. G. M. Pushkin;

Suppléants : M. U. R. Rustamov, M. A. I. Korolev, M. M. S. Pankin, M. A. S. Lavrentyev, M. N. S. Vassilenko;

Conseillers : M. I. I. Ippolitov, M. V. I. Petukhov, M. Y. V. Filippov;

Spécialistes : M. O. V. Bostorin, M. P. M. Sharin, M. K. S. Lebedev;

Secrétaire : M. A. S. Suvorov;

Interprète : M. O. A. Yershov.

MEMBRES ASSOCIÉS

Bornéo du Nord et Sarawak

Bornéo du Nord

Représentant : M. Lai En Kong;

Suppléants : M. Ganie Gilong, M. O. K. K. Zainal Kerahu, M. H. George.

Sarawak

Représentant : Datu Bandor Abang Haji Mustapha bin Abang Haji Mossili;

Suppléants : M. James Wong Kim Min, M. G. A. T. Shaw, M. Gerunsin Lembat.

Hong-kong

Représentant : M. Fung Hon-chu;

Suppléant : M. E. S. Kirby, M. Wong Tzi-ki;

Suppléant et secrétaire : M. H. D. Miller.

Singapour

Représentant : S. E. M. Ong Pang Boon;

Suppléant : M. J. A. Y. Manuel;

Conseiller : M. E. J. Mayer;

Secrétaire : M^lle^ Lee Soo Kim.

Autres Etats [a]

Autriche

Représentant : M. G. Winternitz.

Belgique

Représentant : M. Albert Nijs.

Canada

Représentant : M. J. L. Mutter.

Danemark

Représentant : M. A. Rosenstand Hansen.

Hongrie

Représentant : S. E. M. Robert Garai;
Suppléant : M. Gyorgy Oblath.

Israël

Représentant : S. E. M. Yehiel Ilsar;
Suppléants : le Dr Shlomo Siton, M. G. Ranon.

Italie

Représentant : le Dr Rosario Guido Nicosia.

Norvège

Représentant : M. Frank Holthe.

Pologne

Représentant : M. Stanislaw K. Gleb.

République fédérale d'Allemagne

Représentant : le Dr Guenther Dillner;
Suppléant : M. Werner Muller.

Roumanie

Représentant : M. Ion Baschiru;
Suppléant : M. Florin Stoica.

Suède

Représentant : S. E. M. Tord Hagen.

Suisse

Représentant : S. E. M. Hans Lacher;
Suppléant : le Dr Herbert P. Moser.

Tchécoslovaquie

Représentant : M. Mikulas Surina;
Suppléant : M. Jaroslav Stahl.

Yougoslavie

Représentant : le Dr Janvid Flere.

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. John S. Fox.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. Ahsan-ud-Din, M. P. G. H. Barter, M. S. Ong.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : M. P. I. Erchov, M. A. F. M. K. Rahman, M. Coeytaux.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) : M. F. Erian.

Organisation mondiale de la santé (OMS) : le Dr I. C. Fang, le Dr F. J. Dy.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) : M. Howard E. Tolley.

Fonds monétaire international (FMI) : M. D. S. Savkar.

Union internationale des télécommunications (UIT) : M. K. V. Pai.

Organisation météorologique mondiale (OMM) : M. Juanito S. Lirios.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

M. D. A. V. Fisher.

Fonds des nations unies pour l'enfance (FISE)

M. Paul B. Edwards, le Dr Amansia Mangay-Angara.

Bureau de l'assistance technique et Fonds spécial

M. Myer Cohen, M. Harry L. Spence, M. Alfred H. Mackenzie.

Organisations intergouvernementales

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT) : M. F. A. Haight.

Bureau du plan de Colombo : M. Francisco Sionil Jose.

Organisation asiatique de productivité (OAP) : M. Ichiro Oshikawa.

Organisations non gouvernementales

Catégorie A

Chambre de commerce internationale : M. Eugenio Padua, M. Antonio de Joya, M. Arturo V. Tanco, sir Justo N. Lopez, M. Hideo Nakayama, M. Yukihiko Saito, M. Tomio Tatsumo, M. M. Yawarali.

Confédération internationale des syndicats libres : M. Cipriano Cid, M. Young K. Park, M. Osias Q. Magdirila, M. Tien Ya Tan, M. H. K. Choudhury, M. Amal Mukherjee.

Alliance coopérative internationale : M. S. K. Saxena.

Fédération internationale des producteurs agricoles : M. Rafael A. Ledesma, M. Henry Jo. Teves, M. Jose J. Cardinez.

Organisation internationale des employeurs : M. M. Yawarali, M. Cesar M. Lorenzo.

Fédération syndicale mondiale : M. K. B. Panikkar.

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies : M. Teofilo Reyes.

---

[a] i) Membres de l'Organisation des Nations Unies; participaient aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission;

ii) La République fédérale d'Allemagne participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1956;

iii) La Suisse participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil économique et social, en date du 29 décembre 1961.

Fédération mondiale des anciens combattants: M. Fred Saito, le lieutenant-colonel Lorenzo B. Cabrera.

Catégorie B

Fédération internationale des femmes diplômées des universités: Mme Belen Enrile-Gutierrez.

Fédération internationale des femmes juristes: Mme Remedios Austria, Mlle Lux Piza, Mlle Delia Medina.

Union mondiale des organisations féminines catholiques: Mme Maria Luisa R. Lorenzo.

AUTRES REPRÉSENTANTS PRÉSENTS À MANILLE PENDANT LA DIX-NEUVIÈME SESSION

Samoa-Occidental

M. T. Asiata, M. M. Meredith.

ANNEXE II

Liste des publications et principaux documents parus depuis la dix-huitième session

A. — PUBLICATIONS

ETUDES PRINCIPALES (imprimées)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, vol. XIII, nos 1, 2 et 3, juin, septembre et décembre 1962.

Economic Survey of Asia and the Far East, 1962. Publication des Nations Unies, n° de vente: 63.II.F.1 (vol. XIII, n° 4, de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, mars 1963).

Proceedings of the Fourth Regional Technical Conference on Water Resources Development in Asia and the Far East. Flood Control Series, n° 19. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.2 (ST/ECAFE/SER.F/19).

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East, n° 33. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.3 (ST/ECAFE/SER.E/33).

Pulp and Paper Prospects in Asia and the Far East, vol. I. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.4 (E/CN.11/547 vol. I).

Pulp and Paper Prospects in Asia and the Far East, vol. II. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.5 (E/CN.11/547 vol. II).

Mining Developments in Asia and the Far East 1960. Mineral Resources Development Series n° 16. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.6 (E/CN.11/596).

A Case Study of the Comprehensive Development of the Kitakami River Basin. Flood Control Series n° 20. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.7 (ST/ECAFE/SER.F/20).

Proceedings of the Regional Seminar on Energy Resources and Electric Power Development. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.8 (E/CN.11/595).

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East, n° 34. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.9 (ST/ECAFE/SER.E/34).

Electric Power in Asia and the Far East 1956-1960. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.10 (E/CN.11/597).

Proceedings of the Regional Symposium on Dams and Reservoirs. Flood Control Series, n° 21. Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.II.F.11 (ST/ECAFE/SER.F/21).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (miméographiées)

« Flood Control Journal » [a] (ST/ECAFE/SER.C/50-54).

« Trade Promotion News » (ST/ECAFE/SER.H/83-85).

« Small Industry Bulletin » (ST/ECAFE/SER.M/19 et Corr.1).

« ECAFE Information Series », n° 3.

[a] Depuis le numéro ST/ECAFE/SER.C./54, cette publication s'intitule « Water Resources Journal ».

B. — DOCUMENTS PRINCIPAUX

COMMISSION

E/CN.11/594 (E/CN.11/SR.251-269). — Comptes rendus officiels de la dix-neuvième session.

Dix-neuvième session

E/CN.11/600. — Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (onzième session).

E/CN.11/602. — Rapport du Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social.

E/CN.11/603. — Rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

E/CN.11/604. — Le programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963: rapport sur la situation actuelle dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/605. — Activités de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture en 1962.

E/CN.11/606. — Document d'information sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAEO au titre du programme ordinaire et du Programme élargi.

E/CN.11/607. — Rapport annuel du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

E/CN.11/608. — Activités du secrétariat dans le domaine des affaires sociales.

E/CN.11/609. — Rapport du Comité des renseignemnts relatifs aux territoires non autonomes (note du secrétariat).

E/CN.11/610. — Rapport du Comité du commerce (sixième session).

E/CN.11/611. — Programme alimentaire mondial ONU/FAO: travaux et perspectives.

E/CN.11/612, Corr.1 et 2, et Add.1. — Document d'information sur les activités du Fonds spécial en Asie et en Extrême-Orient (établi par le Fonds spécial).

E/CN.11/613. — L'évolution de l'éducation en Asie et la coopération UNESCO-CEAEO, 1961-63 (note de l'UNESCO).

E/CN.11/614. — Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (quinzième session).

E/CN.11/616. — Communication du Gouvernement néo-zélandais.

E/CN.11/617. — L'énergie atomique dans la région de la CEAEO (note de l'AIEA).

E/CN.11/618 et Add.1. — Communication du Gouvernement du Samoa-Occidental.

E/CN.11/619. — Communication du Gouvernement australien.

E/CN.11/620. — Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient (note de la FAO).

E/CN.11/621. — Résolution relative à l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.

E/CN.11/622. — Résolution relative à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

E/CN.11/623. — Résolution relative aux mesures propres à stimuler la coopération économique régionale en vue du développment du commerce et de l'industrie.

E/CN.11/624. — Résolution relative au mouvement coopératif dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/625. — Résolution relative à l'assistance et à la formation techniques.

E/CN.11/626. — Résolution relative à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong.

E/CN.11/L.109. — Rapport du Comité spécial de l'Institut asiatique du développement économique.

E/CN.11/L.110. — Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (septième session).

E/CN.11/L.111 et Corr.1. — Rapport de la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

E/CN.11/L.112. — Report of the Third Group of Experts on Programming Techniques: problems of long-term economic projections with special reference to economic planning in Asia and the Far East.

E/CN.11/L.116. — Report of the Asian Seminar on Training for Family and Child Welfare.

E/CN.11/L.117 et Corr.1 et 2. — Institut asiatique du développement économique: rapport du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux.

E/CN.11/L.118. — Rapport du Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.119. — Recent developments in the field of budget reclassification and management in the countries of the ECAFE region.

E/CN.11/L.120. — La situation économique de l'Asie.

E/CN.11/L.121. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/L.122. — Introduction à l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1962.*

Comité de l'industrie et des ressources naturelles

Quinzième session

E/CN.11/I&NR/39. — Rapport du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (septième session).

E/CN.11/I&NR/40. — Rapport du deuxième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/41. — Rapport du Cycle d'études sur le développement des industries chimiques de base ou connexes en Asie et en Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/L.32. — Mise en valeur des ressources minérales: examen des activités du secrétariat à la lumière des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à la Décennie des Nations Unies pour le développement.

E/CN.11/I&NR/L.33. — Examen des activités du secrétariat. — Développement de l'énergie électrique: Groupe d'experts de l'électrification rurale (note du secrétariat).

E/CN.11/I&NR/L.34. — Mesures propres à stimuler les investissements.

E/CN.11/I&NR/L.36. — Activités des Nations Unies en matière de développement industriel dans la région. — Décennie des Nations Unies pour le développement.

E/CN.11/I&NR/L.37. — L'industrialisation dans la région: progrès et problèmes.

E/CN.11/I&NR/L.38. — Assistance technique fournie en 1962 par l'ONU aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles.

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction

Septième session

E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.1. — Urbanisation et habitation en Asie et en Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.2. — Urbanisme et planification régionale dans les pays de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.3. — Institut de formation en matière de construction de logements au Centre régional de l'habitation, New Delhi (Inde).

E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.6. — Rapport du Cycle d'études sur la fourniture de services essentiels en matière de logement urbain et rural.

E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.7. — Rapport du Comité de perfectionnement des centres régionaux de l'habitation.

E/CN.11/I&NR/HBWP.7/L.8. — Technical assistance activities in the field of housing in Asia and the Far East, 1961-1962.

I&NR/HBWP.7/1. — Report of the Mission to survey and evaluate self-help housing methods and practices in Southeast Asia.

Deuxième colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.1. — Production et utilisation du gaz naturel dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.2. — L'industrie pétrolière dans la région de la CEAEO: évolution récente.

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.3. — United Nations activities in the sphere of petroleum resources development (by United Nations Headquarter).

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.4. — Mise en œuvre des recommandations du premier Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.5. — Géologie des gisements de pétrole, particulièrement dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.6. — Utilization of natural gas in petrochemicals and other industries with special reference to practice in the United States (by United Nations Headquarters).

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.7. — Organization and working methods of the Gas Committee of the Economic Commission for Europe (by ECE).

E/CN.11/I&NR/PR.2/L.9. — A concise bibliography concerning trace metals in marine organisms, suspected source-rock and crude oil.

Cycle d'études sur la fourniture des services essentiels en matière de logement urbain et rural

E/CN.11/I&NR/ESH/L.1. — Etude de la situation et du coût des services essentiels en matière de logement dans la région de a CEAEO.

CYCLE D'ÉTUDES SUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES DE BASE OU CONNEXES EN ASIE ET EN EXTRÊME-ORIENT

E/CN.11/I&NR/CHI/L.1. — The present state and plans for the development of chemical industries in the region.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.2. — Techniques of programming development of basic chemical industries.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.4. — Economic and technical aspects of the salt industry in Asia and the Far East.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.5. — Common salt: its production and uses.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.6. — The soda ash industry in Asia and the Far East region.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.7. — The caustic soda industry in Asia and Far East region.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.8. — Soda ash and the caustic soda-chloride complex.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.9. — Development of sulphuric acid industry in the region.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.10. — Economic aspects of sulphuric acid manufacture from various raw materials.

E/CN.11/I&NR/CHI/L.11. — Fabrication des appareils et du matériel d'usines chimiques dans la région de la CEAEO.

COMITÉ DU COMMERCE

Sixième session

E/CN.11/TRADE/L.52. — Rapport du Groupe de travail des douanes (troisième session).

E/CN.11/TRADE/L.53. — Rapport sur les activités de la Commission économique pour l'Europe dans le domaine du commerce (note du secrétariat de la CEE).

E/CN.11/TRADE/L.54. — Transports maritimes et fret (note du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/TRADE/L.55. — Foire commerciale de l'Asie: état d'avancement des travaux.

E/CN.11/TRADE/L.56. — Incidences des plans de développement économique des pays de la CEAEO sur le commerce extérieur.

E/CN.11/TRADE/L.57 et Corr.1. — Examen du commerce et de la politique commerciale.

E/CN.11/TRADE/L.58. — Rapport sur les activités de la commission économique pour l'Amérique latine dans le domaine du commerce (note du secrétariat de la CEPAL).

E/CN.11/TRADE/L.59. — Rapport de la réunion spéciale sur le jute.

E/CN.11/TRADE/L.60. — Faits nouveaux concernant les arrangements commerciaux régionaux en Europe, en Amérique latine et en Afrique.

E/CN.11/TRADE/L.61. — Rapport sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine du commerce (note du secrétariat de la CEA).

GROUPE DE TRAVAIL DES DOUANES

Troisième session

E/CN.11/TRADE/CAWP.3/L.2 et Add.1. — Code CEAEO des procédures douanières recommandées.

E/CN.11/TRADE/CAWP.3/L.3. — Recommandations concernant les agents en douane et les dédouaneurs.

E/CN.11/TRADE/CAWP.3/L.4. — Cours de formation d'administration douanière et échange de personnel.

E/CN.11/TRADE/CAWP.3/L.5. — Conventions internationales et recommandations relatives aux questions douanières qui intéressent les pays de la région de la CEAEO.

E/CN.11/TRADE/CAWP.3/L.7. — Recommandations concernant l'assistance administrative mutuelle.

E/CN.11/TRADE/CAWP.3/L.8. — Procédures douanières relatives au dédouanement du fret aérien.

E/CN.11/TRADE/CAWP.3/L.9. — Procédures douanières relatives aux envois par la poste.

RÉUNION SPÉCIALE CEAEO/FAO SUR LE JUTE

E/CN.11/TRADE/JJP/L.2 (CCP/Jute/*Ad Hoc* 62/2). — Extraits des archives et rapports relatifs au jute et à la création de groupes d'études (note de la FAO).

E/CN.11/TRADE/JJP/L.3 (CCP/Jute/*Ad Hoc* 62/3). — Jute et fibres apparentées: caractéristiques et problèmes.

E/CN.11/TRADE/JJP/L.4/Add.1 (CCP/Jute/*Ad Hoc* 62/4/Add.1). — Trends in world demand for jute manufactures: statistical supplement — Jute goods available for home use (by FAO).

E/CN.11/TRADE/JJP/L.7/Add.1 (CCP/Jute/*Ad Hoc* 62/7/Add.1). — Les tendances récentes de la production mondiale de jute et de fibres apparentées, 1950-1961 (note de la FAO).

E/CN.11/TRADE/JJP/L.8 et Corr.1 (CCP/Jute/*Ad Hoc* 62/8 et Corr.1). — Fluctuations des marchés mondiaux du jute de 1947/1948 à 1960/1961 (note de la FAO).

E/CN.11/TRADE/JJP/L.9 (CCP/Jute/*Ad Hoc* 62/9). — Jute et fibres apparentées: situation actuelle.

E/CN.11/TRADE/JJP/L.10 et Corr.1 (CCP/Jute/*Ad Hoc* 62/10 et Corr.1). — Commercialisation et distribution intérieures du jute dans les pays de la CEAEO.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DES COMMUNICATIONS

Onzième session

E/CN.11/TRANS/151. — Rapport du Sous-Comité des chemins de fer (septième session).

E/CN.11/TRANS/154. — Rapport du Sous-Comité des voies fluviales (sixième session).

E/CN.11/TRANS/L.43/. — Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail des télécommunications.

E/CN.11/TRANS/L.44. — Service de bibliothèque.

E/CN.11/TRANS/L.45. — Activités dans le domaine des routes et des transports routiers.

E/CN.11/TRANS/L.46. — Rapport de la Semaine d'études sur l'expansion du tourisme.

E/CN.11/TRANS/L.47. — Monographies d'ordre général sur le développement des transports intérieurs.

E/CN.11/TRANS/L.49 et Corr.1 et Add.1. — Evolution actuelle de la coordination des transports dans les pays de la région.

E/CN.11/TRANS/L.50. — Assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient dans le domaine des transports et des communications.

E/CN.11/TRANS/L.51. — Rapport de la deuxième session commune des groupes de spécialistes des routes internationales dans la région de la CEAEO.

SOUS-COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Septième session

E/CN.11/TRANS/Sub.1/53 App.4. — Rapport du Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation.

E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.15. — Etude comparée des administrations ferroviaires de la région de la CEAEO.

E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.16. — Diésélisation: rapport sur l'état d'avancement des travaux (rapport du Secrétaire exécutif).

E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.17. — Possibilités de transport en containers dans les pays membres de la CEAEO.

E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.18. — Développement du trafic ferroviaire international dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.19. — Recherche ferroviaire dans la région de la CEAEO.

E/CN.11/TRANS/Sub.1/L.20. — Amélioration du débit des lignes à voie unique, du point de vue de l'exploitation et de la signalisation.

Sous-comité des voies fluviales

Sixième session

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.16 et Add.1. — Nécessité des statistiques concernant les transports fluviaux.

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.17. — Rapport du Conseil de perfectionnement du Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel (quatrième réunion).

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.18. — Etude sur les dragages de voies navigables et des ports intérieurs.

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.19. — Rapport du Groupe de travail des prototypes de caboteurs.

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.20. — Bateaux rapides pour le transport des passagers.

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.22. — Rapport du Conseil de perfectionnement du Centre de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel (cinquième réunion).

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.23. — Voies fluviales: revue de l'actualité.

E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.24. — Classification des voies fluviales.

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques

E/CN.11/WRD/Conf.5/L.1. — Rapport du Cycle régional d'études de la mise en valeur des eaux souterraines, notamment dans les régions deltaïques.

E/CN.11/WRD/Conf.5/L.2. — Formulation of water resources development plans.

E/CN.11/WRD/Conf.5/L.3 et Corr.1. — Water pollution and its control.

E/CN.11/WRD/Conf.5/L.4. — Flood control measures and technical and economic limitations to their application.

Groupe de travail du développement et des plans économiques

Septième session

E/CN.11/DPWP.7/L.3 et Corr.1 et Add.1. — Mesures destinées à mobiliser l'épargne intérieure dans des investissements productifs.

E/CN.11/DPWP.7/L.4. — Accroissement de l'épargne publique par le moyen de la politique fiscale.

E/CN.11/DPWP.7/L.5. — Sources extérieures de financement du développement économique en Asie et en Extrême-Orient, 1951-1960.

E/CN.11/DPWP.7/L.6. — Politiques et mesures propres à accroître et à coordonner l'offre de capitaux étrangers aux pays de la région de la CEAEO.

E/CN.11/DPWP.7/L.7. — Politiques et mesures propres à attirer plus de capitaux étrangers et à en assurer le meilleur emploi.

E/CN.11/DPWP.7/L.8. — Issues of tax policy for developing economies (United Nations Headquarters).

Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social

E/CN.11/ASTAT/BS/L.1. — Basic statistics for economic and social development in the countries of the ECAFE region.

E/CN.11/ASTAT/BS/L.2. — Use of statistics in planning for economic development in India.

E/CN.11/ASTAT/BS/L.3. — Basic statistics needed for economic and social development in Pakistan.

E/CN.11/ASTAT/BS/L.6. — The use of statistics in planning for economic development in Ceylon.

E/CN.11/ASTAT/BS/L.1/Annex 1. — List of statistical series for the use of developing countries of the ECAFE region for economic and social development.

E/CN.11/ASTAT/BS/L.1/Annex 2. — Uses of basic statistics for models of economic and social development programming.

Cycle asiatique d'études sur le développement communautaire dans les zones urbaines

E/CN.11/UCD/L.2.. — Report of the Preparatory Group on Urban Community Development in Asia.

UCD/3/a. — Review of common needs of urban areas and identification of basic essentials and major components of urban community development programmes.

UCD/3/c. — Basic essentials and major components of urban community development programmes, with special reference to social defence.

UCD/4. — Applicability of community development to urban areas, the role of traditional institutions, local organizations and neighbourhood groups in urban community development programmes; relationship of urban community development and rural community development.

UCD/5/a. — Organization and administration of urban community development programmes.

UCD/5/b. — Public administration aspects of urban community development programmes.

UCD/6/a. — Relationship of urban community development to the national development plan.

UCD/7/a. — Personnel and training for urban community development.

UCD/7/b. — Training of personnel for the social work contribution to urban community development.

UCD/8. — Evaluation and research.

Cycle asiatique d'études sur la formation de personnel pour la protection de la famille et de l'enfance

FCW/1. — Personnel requirements for family and child welfare services.

FCW/2. — Content of training for family and child welfare personnel.

FCW/3. — Relationship of training personnel for family and child welfare to training personnel in related fields.

FCW/4. — Some major problems connexted with training.

FCW/5. — Guide-lines for the discussions on training for family and child welfare.

ANNEXE III

Mandat de la Commission

Adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et modifié aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingt-sixième, vingt-huitième et trentième sessions, et à la reprise de la trente-deuxième session du Conseil, et revisé en application de la résolution 1134 (XII) adoptée par l'Assemblée générale le 17 septembre 1957 et de la décision prise par la Commission à sa seizième session (E/3340, par. 249)

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale « recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient », et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, avec le mandat suivant:

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays:

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront: l'Afghanistan, la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération de Malaisie, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Mongolie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam [a].

3. La Commission sera composée des pays suivants: l'Afghanistan, l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Malaisie, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, la Laos, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet-Nam, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission [a].

4. Les membres associés comprendront le Brunéi; Hong-kong; le Bornéo du Nord et le Sarawak; et Singapour.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de terriroires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes au gouvernement des Etats membres ou membres associés intéressés, au gouvernement des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 228 B (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres

[a] Les paragraphes 2 et 3 seront sans doute modifiés à la lumière du « projet de résolution à l'intention du Conseil économique et social » adopté par la Commission à sa 289e séance, le 18 mars 1963. Voir deuxième partie, par. 405 à 407, et quatrième partie du présent rapport.

commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commisision peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE IV

Règlement intérieur de la Commission

Texte établi à la première session, confirmé et adopté à la deuxième session, et modifié aux troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième, quatorzième, quinzième et dix-septième sessions de la Commission

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission:

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

CHAPITRE II. — ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'odre du jour provisoire de toute session comprend:

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes:

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III. — Représentation. Vérification des pouvoirs

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV. — Bureau

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un Etat membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V. — Secrétariat

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

Chapitre VI. — Conduite des débats

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une revision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII. — Vote

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix

Article 38

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII. — Langues

Article 44

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

Chapitre IX. — Comptes rendus

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout

membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

Chapitre X. — Publicité des séances

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI. — Relations avec les organisations non gouvernementales

Article 51

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 52

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 53

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas *a*, *c* et *d* ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 54

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 55

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa *d* de l'article 53 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XII. — Sous-commissions, autres organes subsidiaires et comités

Article 56

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 57

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 58

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIII. — Rapports

Article 59

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XIV. — Amendements en suspension d'application

Article 60

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

Blank page

Page blanche

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.

CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS
B. P. 2307, Léopoldville.

ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP
Box 30167, Nairobi

MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTE"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

RHODÉSIE DU SUD: THE BOOK CENTRE
First Street, Salisbury.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291.
Rio de Janeiro.

CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.

COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.

HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.

MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSÉ MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.

SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida sur 37, San Salvador.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES, PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1º piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244, Colombo.

CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras et New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.

INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.
THOMAS & THOMAS
Karachi.

PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.
POPULAR BOOKSTORE
1573 Doroteo Jose, Manila.

SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.

THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
NIBONDH & CO., LTD.
New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.
SUKSAPAN PANIT
Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.

VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, I.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.

BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BULGARIE: RAZNOÏZNOS, 1, Tzar Assen, Sofia.

CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE
10 Alexander the Great Street, Stravolos.

DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (Vᵉ).

GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

HONGRIE: KULTURA, P. O. Box 149, Budapest 62.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.

ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.

ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Cappani 26, Firenze,
et Via Paolo Mercuri 19 (B), Roma.

LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCHSCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

POLOGNE: PAN, Pałac Kultury i Nauki, Warszawa.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.

ROUMANIE: CARTIMEX, Str. Aristide Briand 14-18, P. O. Box 134-135, București.

ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHÉCOSLOVAQUIE: ARTIA LTD., 30 ve Smečkách, Praha, 2.
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.

TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES:
MEJDOUNARODNAÏA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.

ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

OCÉANIE

AUSTRALIE:
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
MELBOURNE CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
10 Bowen Street, Melbourne C.1, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM
University of Melbourne, Parkville N.2., Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.

NOUVELLE-ZÉLANDE
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
Private Bag, Wellington
(et Government Bookshops à Auckland, Christchurch et Dunedin)

[63F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse)

Printed in France

Price: $U.S. 1.50 (or equivalent in other currencies)

12688—July 1963—1,125

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.

CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS
B. P. 2307, Léopoldville.

ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP
Box 30167, Nairobi

MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTE"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

RHODÉSIE DU SUD: THE BOOK CENTRE
First Street, Salisbury.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291.
Rio de Janeiro.

CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.

COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.

HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.

MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, Mexico, D. F.

PANAMA: JOSÉ MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.

SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida sur 37, San Salvador.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES, PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244, Colombo.

CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras et New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.

INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.
THOMAS & THOMAS
Karachi.

PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.
POPULAR BOOKSTORE
1573 Doroteo Jose, Manila.

SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.

THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
NIBONDH & CO., LTD.
New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.
SUKSAPAN PANIT
Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.

VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, I.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.

BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BULGARIE: RAZNOÏZNOS, 1, Tzar Assen, Sofia.

CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE
10 Alexander the Great Street, Stravolos.

DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V^e^).

GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

HONGRIE: KULTURA, P. O. Box 149, Budapest 62.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.

ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.

ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
et Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.

LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCHSCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

POLOGNE: PAN, Pałac Kultury i Nauki, Warszawa.

PORTUGAL: LIVRARIA RÓDRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.

ROUMANIE: CARTIMEX, Str. Aristide Briand 14-18, P. O. Box 134-135, București.

ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHÉCOSLOVAQUIE: ARTIA LTD., 30 ve Smečkách, Praha, 2.
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.

TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES:
MEJDOUNARODNAÏA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

YOUGOSLAVIE:
CANKAR[illegible] ZALOŽBA
Ljublja[illegible], Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.

ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

OCÉANIE

AUSTRALIE:
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
MELBOURNE CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
10 Bowen Street, Melbourne C.1, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM
University of Melbourne, Parkville N.2., Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.

NOUVELLE-ZÉLANDE
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
Private Bag, Wellington
(et Government Bookshops à Auckland, Christchurch et Dunedin)

[63F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse)

Printed in France

Price: $U.S. 1.50 (or equivalent in other currencies)

12688—July 1963—1,125